

France, portrait social

Insee Références

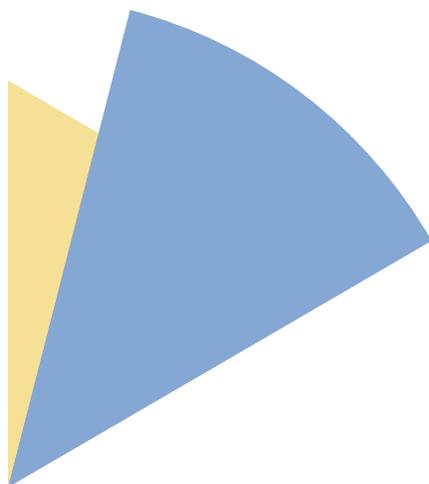
Édition 2022



France, portrait social

Insee Références

Édition 2022



Coordination

Thierry Mainaud,
Émilie Raynaud,
Philippe Roussel

Contribution

Insee :

Aliocha Accardo,
Elisabeth Algava,
Christel Aliaga,
Catherine Beaumel,
Hayet Bendekkiche,
Kilian Bloch,
Agnès Brun,
Véronique Bruniaux,
Gabriel Buresi,
Marie Clerc,
Alice Cochard,
Flore Cornuet,
Delphine Croze,
Fabienne Daguat,
Quiterie Duco,
François Gleizes,
Julie Goussen,
Vivien Guérin,
Yves Jauneau,
Jérôme Lê,
Sylvie Le Minez,
Thomas Lellouch,
Thierry Mainaud,
Henri Martin,
Amandine Nougaret,
Sylvain Papon,
Anne Pla,
Émilie Raynaud,
Philippe Roussel,
Arnaud Rousset

Ministère de la Culture (DEPS) :

Ludovic Bourlès,
Kevin Diter,
Malou Fournier,
Philippe Lombardo,
Edwige Millery,
Yann Nicolas,
Sylvie Octobre

*Ministère de l'Éducation
nationale, et de la Jeunesse
(Depp) :*

Paul-Antoine Beretti,
Mélanie Drégoir,
Yann Fournier,
Maxime Jouvenceau,
Fabienne Lombard,
Robert Rakocevic

*Ministère de l'Éducation
nationale et de la Jeunesse
(INJEP) :*

Mathilde Didier,
Valérie Raffin,
Cédric Zimmer

*Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
(SIES) :*

Solène Malfatto

Ministère de la Justice (SDSE) :

Émilie Le Caignec

*Ministère de la Santé et de
la Prévention, Ministère des
Solidarités, de l'Autonomie et
des Personnes handicapées,
Ministère du Travail, du
Plein emploi et de l'Insertion,
Ministère de l'économie, des
finances et de la souveraineté
industrielle et numérique
(Drees) :*

Sarah Abdouni,
Camille Dufour,
Khadija Jabri,
Léa Mauro,
Lauriane Ramuzat,
Raphaël Trémoulu,
Annick Vilain

*Ministère de la Transition
écologique et de la Cohésion
des territoires (SDES) :*

Quentin Nouvellon

*Ministère du Travail, du Plein
emploi et de l'Insertion (Dares) :*

Ceren Inan,
Arthur Nguyen

*Caisse nationale des allocations
familiales (Cnaf) :*

Jules Cornetet,
Quynh-Chi Doan

Université Claude Bernard Lyon 1 :

Brice Lefèvre

Directeur de la publication

Jean-Luc Tavernier

Directeur de la collection

Bertrand Lhommeau

Rédaction

Agnès Dugué,
Anne Évrard,
Philippe Goarant,
Marine Le Roux,
Valérie Quénechdu,
Séverine Pujol,
Anne Saint-Ourens,
Odile Samson

Composition

Luminess

Image de couverture

© torwaipphoto /
Stock.Adobe.com

Éditeur

Institut national de la
statistique et des études
économiques
88 avenue Verdier,
92541 Montrouge Cedex
www.insee.fr

© Insee 2022

« Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source
et de l'auteur ».

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et d'Eurostat pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

France, portrait social

Éclairages : les loisirs et la culture 7

Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels	9
23 millions d'amateurs pratiquent une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique en 2018	19
Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020/2021	39
Au-delà de la pratique, le sport comme une expérience culturelle	39
Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels	49
Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe	63

Dossiers 73

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres	75
Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée	87

Chronologie 101

L'année sociale et législative en quelques dates, septembre 2021 – août 2022	103
--	-----

Fiches 115

1. Population 117

1.1 Démographie	118
1.2 Naissances, mariages, décès	120
1.3 Ménages, couples et familles	122
1.4 Immigrés et descendants d'immigrés	124
1.5 Population par département	126

2. Scolarité, éducation et inégalités de destin 129

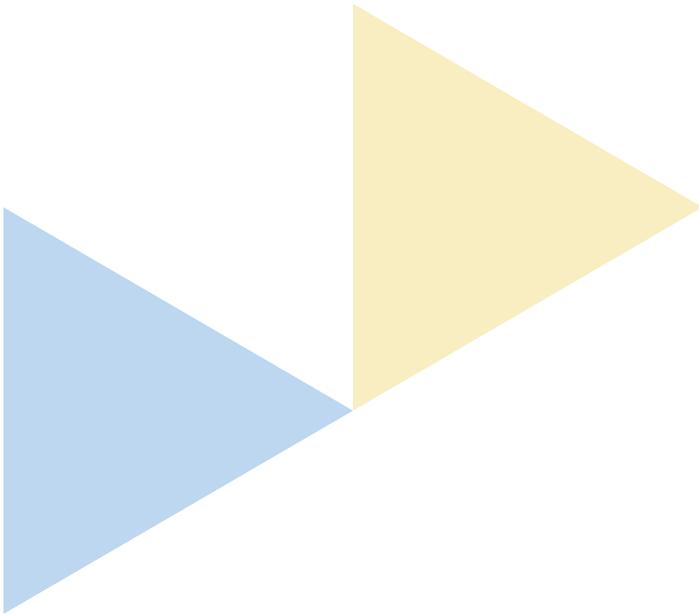
2.1 Population scolarisée des 1 ^{er} et 2 ^d degrés	130
2.2 Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans	132
2.3 Niveau d'éducation de la population	134
2.4 Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire	136
2.5 Insertion professionnelle	138
2.6 Mobilité sociale	140

3. Marché du travail 143

3.1 Population active	144
3.2 Emploi	146
3.3 Chômage	148

3.4	Durée et conditions de travail	150
3.5	Revenu salarial	152
4.	Niveaux de vie et redistribution	155
4.1	Niveaux de vie	156
4.2	Pauvreté monétaire	158
4.3	Protection sociale	160
4.4	Redistribution monétaire	162
5.	Santé, dépendance	165
5.1	État de santé de la population	166
5.2	Perte d'autonomie	168
6.	Qualité de vie	171
6.1	Logement	172
6.2	Insécurité, victimation	174
6.3	Justice	176
6.4	Vie citoyenne	178
6.5	Relations sociales	180
6.6	Satisfaction dans la vie en général	182
7.	Contexte macroéconomique et dépenses sociales	185
7.1	Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages	186
7.2	Consommation et épargne des ménages	188
7.3	Dépenses de logement	190
7.4	Dépenses de santé	192
7.5	Dépenses d'éducation	194
8.	Comparaisons européennes	197
8.1	Démographie en Europe	198
8.2	Éducation en Europe	200
8.3	Emploi et chômage en Europe	202
8.4	Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe	204
8.5	Protection sociale en Europe	206
8.6	Consommation et conditions de vie en Europe	208
Annexes		211
	Glossaire	213
	Sigles	221
	Dans la même collection	225

Éclairages : les loisirs et la culture



Les ménages consacrent en moyenne 4 % de leur budget annuel à l'achat de biens et services culturels

En 2017, les ménages résidant en France consacrent en moyenne un peu plus de 1 000 euros à l'achat de biens et services culturels, soit 3,8 % de leur budget annuel. L'accès à divers services audiovisuels (redevance audiovisuelle, abonnements câble et satellite, vidéo à la demande, etc.) constitue la première dépense culturelle, suivi par l'achat de biens d'équipement permettant d'accéder aux contenus culturels (radio, téléviseur, micro-ordinateur, etc.), puis de livres et de presse.

Les ménages jeunes dépensent plus en biens d'équipement, tandis que les ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus dépensent davantage pour les livres et la presse. Les ménages cadres allouent un montant et une part de leur budget aux dépenses culturelles supérieurs à ceux des ménages agriculteurs ou ouvriers. Par ailleurs, les dépenses et l'effort budgétaire consacrés à la culture par les ménages augmentent avec le niveau de diplôme et le niveau de vie.

Entre 2011 et 2017, la dépense moyenne des ménages en biens et services culturels diminue d'une centaine d'euros courants, soit une baisse de 10 %, qui découle avant tout de baisses de prix. Ce recul concerne en premier lieu les achats de biens d'équipement permettant d'accéder aux contenus culturels (- 35 %) et, en second lieu, les livres et la presse (- 11 %). À l'inverse, les dépenses de sorties et divertissement augmentent (+ 19 %), ainsi que celles pour l'accès à divers services audiovisuels (+ 8 %).

À quoi les ménages résidant en France consacrent-ils leurs dépenses culturelles ? Comment ces dépenses varient-elles selon les caractéristiques des ménages ? Cette étude répond à ces questions à partir des deux dernières éditions de l'enquête Budget de famille de l'Insee, qui permettent d'observer l'évolution de ces dépenses entre 2011 et 2017 ► [sources](#). Leur analyse offre une meilleure compréhension du financement privé de la culture, des pratiques culturelles et, dans une certaine mesure, de l'accès à la culture. Il est par ailleurs intéressant de mettre les dépenses culturelles en regard des évolutions de court et plus long termes que la société française connaît (évolutions techniques dont la révolution numérique, démographiques, conjoncturelles, etc.).

En 2017, les ménages consacrent en moyenne un quart de leur budget culturel aux services audiovisuels

En 2017, les ménages consacrent en moyenne 3,8 % de leurs dépenses totales, soit 1 041 euros, à l'achat de biens et services culturels ► [figure 1](#). Cette part est quatre fois moins importante que celle consacrée aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées, au logement¹ ou aux transports (achats de véhicules, frais liés et services de transport). Un quart (26 %) de ce budget culturel est affecté à l'accès à divers services audiovisuels (redevance, abonnements câble et satellite, vidéo à la demande, etc.), 23 % à l'achat de biens d'équipement permettant d'accéder aux contenus culturels (radios, téléviseurs, micro-ordinateurs, lecteurs DVD/Blu-ray, tablettes, etc.) et 22 % aux livres et à la presse, y compris numériques. Le reste se répartit entre les sorties culturelles et le divertissement pour 19 % (cinéma, concert, musées, théâtre, etc.) et les articles pour la création et l'expression artistiques pour 10 % (appareils photographiques, instruments de musique, etc.).

¹ Hors achats immobiliers, remboursements de prêt immobilier et gros travaux.

► 1. Dépenses culturelles moyennes par ménage en 2011 et 2017

Type de dépenses	Répartition en 2017 (en %)	Montant (en euros courants)		Évolution 2017/2011 (en euros courants, en %)	Contribution à l'évolution des dépenses culturelles (en points)
		2011	2017		
Articles pour la création et l'expression artistiques	10,2	112	106	- 5	- 1
Équipements photographiques et cinématographiques	1,8	31	19	- 39	
Instruments de musique et accessoires	1,5	12	16	29	
Articles de papeterie et de dessin	6,9	70	72	3	
Équipement	22,9	366	238	- 35	- 11
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son	3,0	21	31	51	
Téléviseurs, home cinémas, lecteurs DVD de salon et portables	6,0	142	62	- 56	
Micro-ordinateurs, matériels et accessoires informatiques, consommables	8,6	125	90	- 28	
Supports vierges ou enregistrés pour l'image et le son	4,6	75	48	- 36	
Réparation des équipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques	0,6	4	6	82	
Livres et presse	22,2	261	231	- 11	- 3
Livres y compris numériques	11,2	131	117	- 11	
Journaux et périodiques	11,0	130	114	- 12	
Redevances et abonnements	25,6	246	267	8	2
Services de télévision et de radiodiffusion (location, redevance, abonnement câble et satellite, vidéo à la demande, etc.)	25,6	246	267	8	
Sorties et divertissement	19,1	167	199	19	3
Cinémas, théâtres, salles de concert	9,4	82	98	19	
Musées, jardins zoologiques et similaires	1,7	16	18	12	
Smartbox et autres services de loisirs (animateurs, photographes, services pour animaux)	8,0	69	83	20	
Dépenses culturelles		1 153	1 041	- 10	///
Dépenses totales		26 439	27 408	4	///
Part des dépenses culturelles dans les dépenses totales (en %)		4,4	3,8	///	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : en 2017, les ménages dépensent en moyenne 117 euros en livres y compris numériques, soit 11 % de moins qu'en 2011 en euros courants. La baisse de la dépense moyenne pour les livres et la presse contribue à hauteur de 3 points aux 10 % de baisse des dépenses culturelles moyennes.

Champ : France, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Budget de famille 2011 et 2017.

Les dépenses culturelles des ménages sont plus concentrées que l'ensemble des dépenses en biens et services (alimentation, logement, habillement, santé, etc.). En 2017, la moitié des ménages ayant le plus de dépenses culturelles sont à l'origine de 85 % du total de ces dépenses ; ce pourcentage est de 75 % lorsqu'il s'agit de l'ensemble des dépenses de biens et services.

Les dépenses d'équipement et de livres et presse reculent fortement entre 2011 et 2017

Entre 2011 et 2017, la part moyenne du budget des ménages consacré à la culture diminue de 0,6 point, passant de 4,4 % à 3,8 %. Le budget culturel moyen baisse de 10 % en euros courants. La principale contribution à cette baisse est la diminution de 35 % de la dépense en biens d'équipement. Ce poste de dépense comprend un ensemble de biens dont les prix ont particulièrement baissé sur la période, ce qui explique l'essentiel du recul de la dépense. Notamment, les achats de téléviseurs, home cinémas et autres appareils audiovisuels ont diminué en moyenne de 80 euros par ménage (- 56 %). Dans le même temps, le prix du matériel de réception et d'enregistrement du son et d'image a baissé de 34 %. La dépense en micro-ordinateurs, tablettes et accessoires informatiques se contracte aussi avec une baisse moyenne de 35 euros (- 28 %) liée à la baisse des prix des équipements informatiques de près de 30 % sur la période.

La réduction entre 2011 et 2017 des dépenses de livres et presse contribue, dans une moindre mesure, à la baisse des dépenses culturelles moyennes des ménages (- 30 euros, soit - 11 %). Cette évolution a lieu dans un contexte de hausse différenciée du prix des livres et des titres de presse. Les premiers augmentent de 1,6 %, les seconds de 18,9 %, dans un contexte où la moyenne des prix à la consommation augmente de 4,7 % entre 2011 et 2017. La baisse des dépenses,

qui se répartit également entre achats de livres et achats de presse, résulte ainsi d'une baisse des quantités consommées dominant largement l'effet de la hausse des prix. Entre les deux années, le chiffre d'affaires des éditeurs de livres et les ventes de livres imprimés, numériques et audio baisse [Observatoire de l'économie du livre, 2020], et la diffusion payée de presse grand public mesurée en nombre d'exemplaires papier ou numériques se réduit d'environ 20 %, malgré une forte croissance des ventes numériques [OJD, 2012 ; ACPM, 2018].

La baisse de la dépense moyenne en articles pour la création et l'expression artistiques contribue faiblement à l'amoindrissement du budget culturel moyen entre 2011 et 2017 (- 5 %). Elle inclut néanmoins la deuxième plus forte baisse de dépense, celle du matériel photographique et cinématographique (- 39 %). Cette réduction s'explique par une forte baisse de prix², mais également par la substitution du smartphone aux appareils photographiques (mais aussi vidéo), dont les ventes baissent fortement sur la période en volume. En 2017, 73 % des 12 ans ou plus sont équipés d'un smartphone, contre 17 % en 2011 [Arcep et al., 2019].

Inversement, entre 2011 et 2017, les dépenses moyennes de sorties culturelles et divertissement augmentent de 32 euros, et celles pour l'accès aux services audiovisuels (dont les abonnements câble et satellite et la vidéo à la demande) de 21 euros (soit respectivement + 19 % et + 8 %). Ces augmentations sont liées à leur enchérissement global sur la période : + 8 % pour les services culturels (cinémas, autres spectacles culturels et musées, redevance et abonnements télévision, autres services culturels). Pour les sorties au cinéma, d'après le *Bilan 2020* du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la fréquentation des salles baisse de 3,6 % entre les deux dates, tandis que la recette moyenne par entrée, souvent assimilée au prix moyen d'une place de cinéma, augmente de 4,1 % en euros courants. De plus, la hausse d'un peu plus de 10 % de la redevance audiovisuelle contribue fortement à la progression des dépenses audiovisuelles. Dans le même temps, le recours croissant aux services payants de vidéo à la demande concourt à la hausse des dépenses : selon le CNC, le chiffre d'affaires de la vidéo à la demande (à l'acte ou par abonnement) croît de 266 millions d'euros courants entre 2011 et 2017.

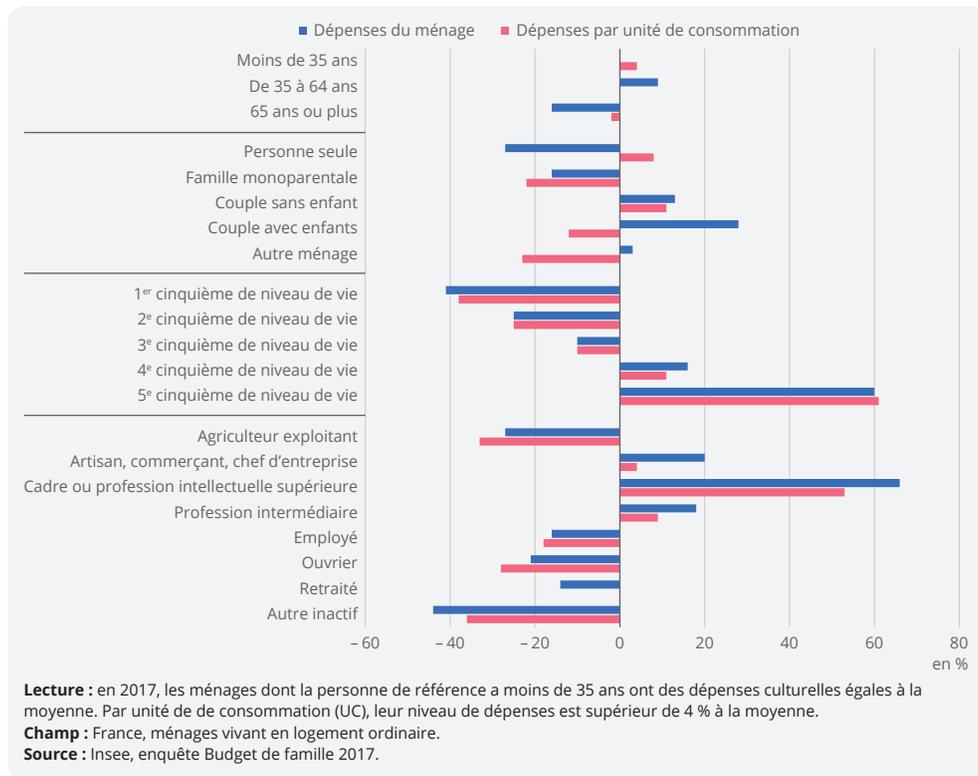
Les jeunes dépensent plus pour l'équipement, les plus âgés pour les livres et la presse

En 2017, les ménages dont la **personne de référence** est âgée de 35 à 64 ans dépensent en biens et services culturels 9 % de plus que la moyenne, alors que ceux dont la personne de référence a 65 ans ou plus dépensent significativement moins (- 16 %) ► **figure 2**. Toutefois, lorsque la composition du ménage est prise en considération (dépenses par **unité de consommation - UC**), ces écarts à la moyenne se réduisent fortement (respectivement 0 % et - 2 %). En effet, les ménages d'âge intermédiaire comptent de nombreux couples avec enfants, tandis que les ménages âgés se composent plutôt de couples sans enfant et de personnes seules. Plus généralement, la présence d'un ou plusieurs enfants apparaît liée à un budget culturel par UC inférieur à la moyenne. Les familles monoparentales ont les dépenses culturelles par UC les plus faibles (22 % de moins que la moyenne). La différence en écart à la moyenne de 10 points entre ce dernier type de ménages et les couples avec enfants reflète néanmoins un écart de **niveau de vie** : 38 % des familles monoparentales font partie des 20 % de ménages les plus modestes, contre 17 % des couples avec enfants.

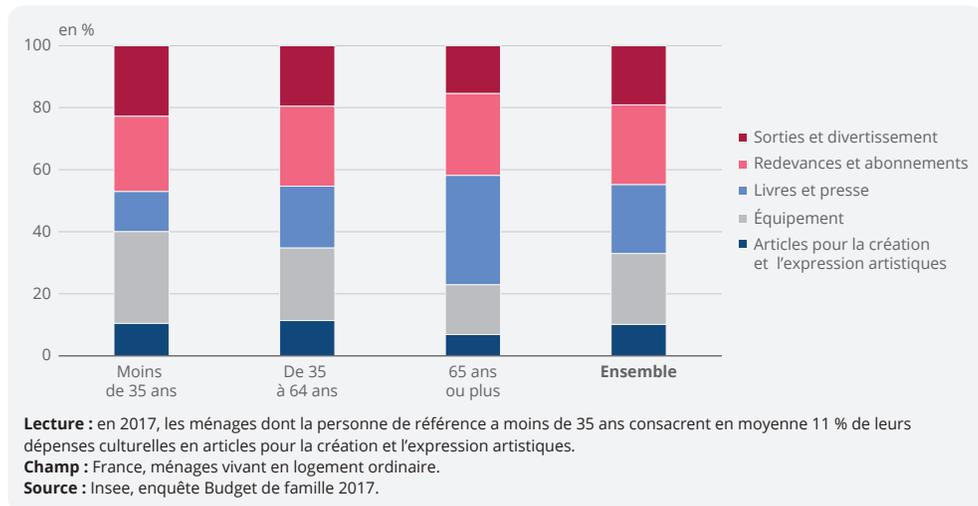
Au-delà du montant alloué, la structure des dépenses culturelles varie également selon l'âge. En 2017, les biens d'équipement dominent chez les plus jeunes, avec 30 % des dépenses culturelles des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans ► **figure 3**. Cette part décroît légèrement entre 30 et 64 ans et plus nettement à 65 ans ou plus (23 % puis 16 %). À l'inverse, la part des dépenses de livres et de presse augmente fortement avec l'âge : en 2017, elle est de 13 % pour les ménages les plus jeunes et atteint 35 % pour les plus âgés. Ces écarts corroborent les différences constatées sur les pratiques individuelles de lecture assidue de livres (hors bandes dessinées) et de lecture quotidienne de presse : ces deux pratiques tendent à être plus importantes pour les générations plus âgées [Lombardo, Wolff, 2020]. La part des dépenses en services audiovisuels est stable quel que soit l'âge.

2 Le prix du matériel photographique et cinématographique, et appareils optiques baisse de 45 % entre 2011 et 2017.

► 2. Écart à la moyenne des dépenses culturelles selon les caractéristiques du ménage en 2017



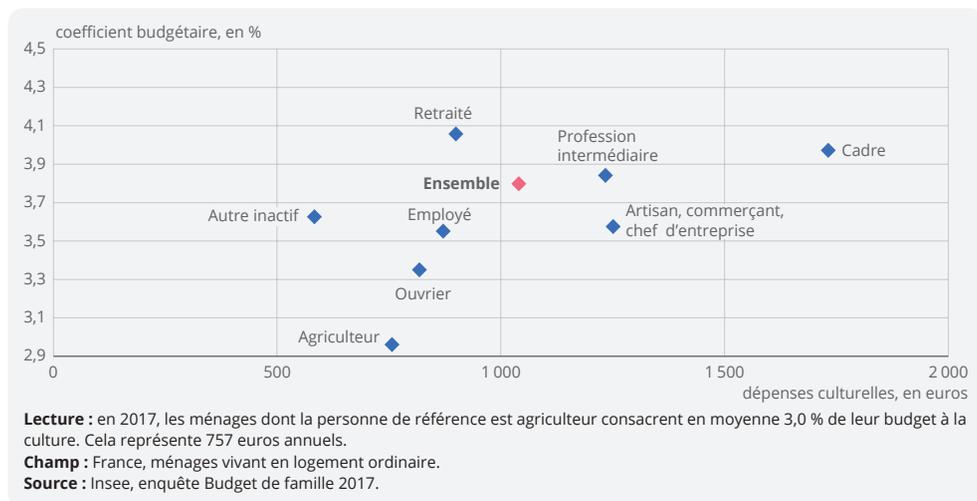
► 3. Répartition des dépenses culturelles selon l'âge de la personne de référence du ménage en 2017



Les agriculteurs et les ouvriers ont un budget culturel plus faible

Les ménages dont la personne de référence est cadre ou profession intellectuelle supérieure sont ceux qui dépensent le plus pour la culture (66 % de plus que la moyenne en 2017). Ils bénéficient de revenus plus élevés que la moyenne, mais ils consacrent aussi une part plus importante de leur budget aux dépenses culturelles que les autres ménages actifs (4,0 %) ► **figure 4**. Ils dépensent ainsi deux fois plus pour la culture que les ménages dont la personne de référence est ouvrier. Ces derniers sont, avec les agriculteurs, ceux qui consacrent la plus faible part de leur budget à la culture (respectivement 3,3 % et 3,0 %).

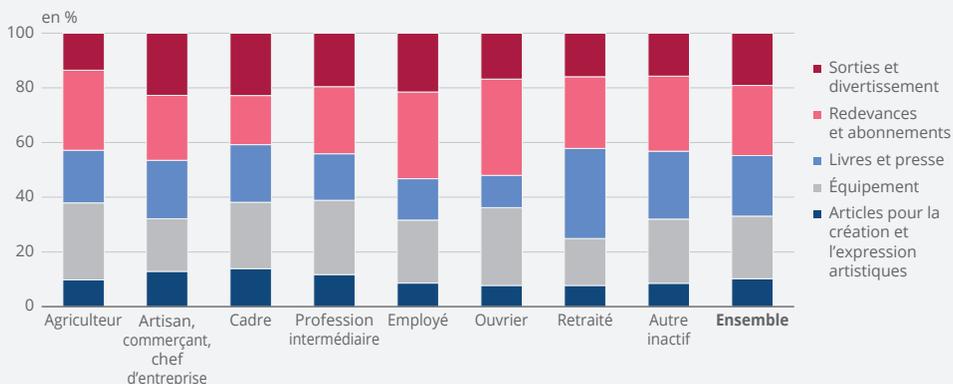
► 4. Montant et part du budget alloués aux dépenses culturelles selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2017



Les ménages dont la personne de référence est inactive non retraitée (étudiant, personne n'ayant jamais travaillé, etc.) sont ceux qui dépensent le moins pour la culture : 44 % de moins que la moyenne en 2017. Cette moindre dépense s'explique notamment par de faibles revenus : plus des deux tiers de ces ménages appartiennent aux 20 % les plus modestes. En proportion de leur budget, leur dépense culturelle se rapproche toutefois de la moyenne (3,6 % contre 3,8 %). Par ailleurs, alors que 55 % de ces ménages sont composés de personnes seules, leur dépense par UC reste la plus basse comparée à la moyenne (- 36 %). Les ménages étudiants consacrent 33 % de leur budget culturel à l'équipement et 29 % à l'achat de livres et de presse. Ils se distinguent par une faible part de dépenses allouée à l'accès aux contenus audiovisuels (13 %) ; cependant, cela ne préjuge en rien de leur consommation effective, qui peut se faire grâce à l'abonnement d'un membre de la famille chez qui ils ne résident plus.

En 2017, les ménages retraités sont ceux qui consacrent la plus forte part de leur budget à la culture (4,1 %). Au sein de leur budget culturel, la part consacrée aux livres, journaux et périodiques est également supérieure (33 %, contre 22 % pour l'ensemble des ménages) ► **figure 5**. En effet, alors que les ménages consacrent en moyenne les mêmes sommes à leurs dépenses de livres et de presse, soit deux fois 11 % de leur budget culturel, les ménages retraités consacrent en moyenne 23 % de leur budget culturel à l'achat de journaux et périodiques, contre 10 % pour les livres. Une explication serait que les ménages non retraités s'informent davantage par la presse numérique, pouvant même être gratuite, et les réseaux sociaux. En 2018, les personnes de 65 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreuses que la moyenne à lire un journal quotidiennement ou presque [DEPS, 2020].

► 5. Répartition des dépenses culturelles selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage en 2017



Lecture : en 2017, les ménages dont la personne de référence est cadre consacrent en moyenne 14 % de leurs dépenses culturelles en articles pour la création et l'expression artistiques.

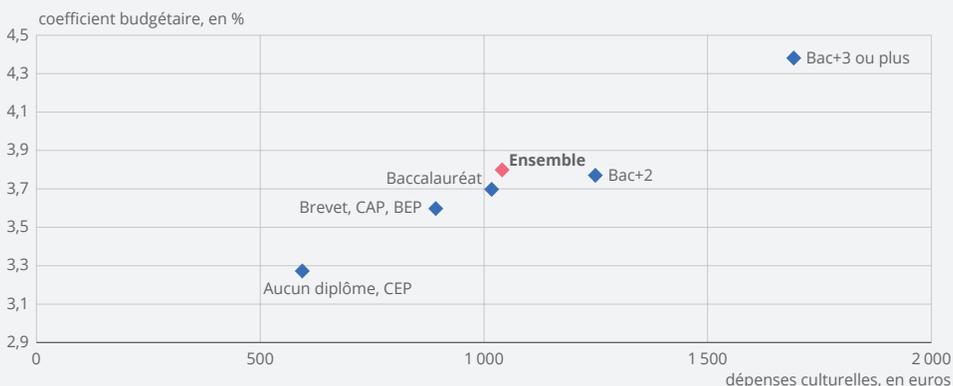
Champ : France, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

Le montant et la part du budget alloués à la culture augmentent avec le niveau de diplôme

Le budget culturel et la part que consacrent les ménages aux dépenses de biens et services culturels augmentent avec le niveau de diplôme de la personne de référence ► **figure 6**. En 2017, les ménages titulaires d'un diplôme de niveau bac+3 ou supérieur dépensent 60 % de plus que la moyenne, ceux qui n'ont aucun diplôme près de deux fois moins. De même, l'effort budgétaire des ménages diplômés du supérieur long (bac+3 ou plus) est plus élevé puisqu'ils consacrent 4,4 % de leur budget à la culture, soit 0,6 point de plus que la moyenne et 1,1 point de plus que les ménages dont la personne de référence n'est pas diplômée.

► 6. Montant et part du budget alloués aux dépenses culturelles selon le niveau de diplôme de la personne de référence du ménage en 2017



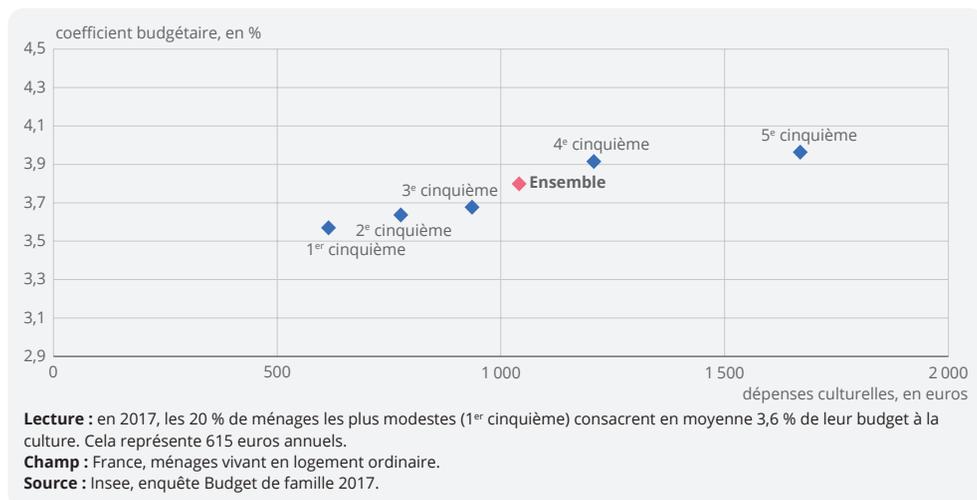
Lecture : en 2017, les ménages dont la personne de référence n'a aucun diplôme ou un certificat d'études primaires (CEP) consacrent en moyenne 3,3 % de leur budget à la culture. Cela représente 594 euros annuels.

Champ : France, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

À mesure que le niveau de vie des ménages s'accroît, le montant et la part du budget consacrés aux dépenses culturelles augmentent, mais de façon moins marquée que pour le diplôme ► **figure 7**. Les 40 % des ménages les plus aisés (ayant un niveau de vie supérieur au 3^e quintile) dépensent plus que la moyenne et consacrent une part plus importante de leur budget aux biens et services culturels que la moyenne des ménages. Les 20 % des ménages les plus aisés (5^e cinquième) dépensent 2,7 fois plus que les 20 % de ménages les plus modestes (1^{er} cinquième). Par UC, ces écarts se maintiennent.

► 7. Montant et part du budget alloués aux dépenses culturelles selon le niveau de vie du ménage en 2017



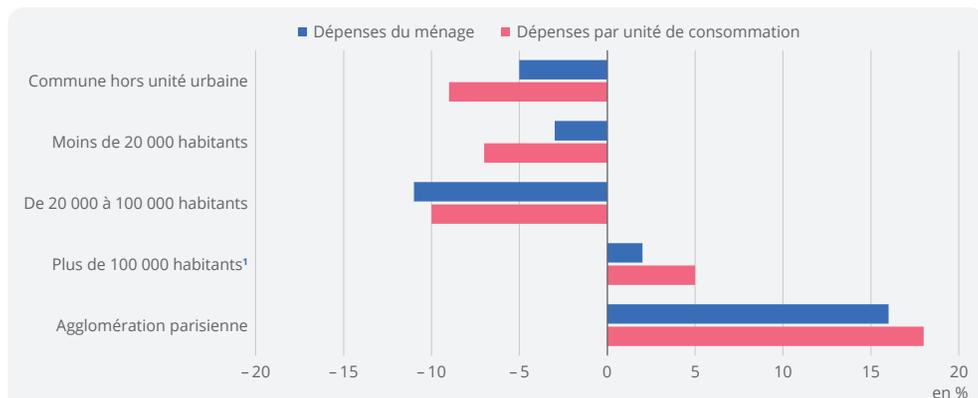
Les ménages franciliens dépensent nettement plus que les autres

Les ménages résidant dans l'agglomération parisienne dépensent nettement plus que la moyenne (+ 16 % par ménage, + 18 % par UC) ► **figure 8**. Ceux qui résident dans une autre unité urbaine de plus de 100 000 habitants dépensent un peu plus que la moyenne. À l'inverse, les ménages vivant dans des agglomérations plus petites ou en dehors d'une unité urbaine dépensent moins que la moyenne. Cependant, les ménages franciliens étant en moyenne plus aisés, la part du budget qu'ils consacrent à la culture est proche de celle de l'ensemble des ménages ► **figure 9**. Si la dépense culturelle plus élevée des ménages franciliens peut s'expliquer par leur niveau de vie moyen supérieur, elle peut aussi être favorisée par l'offre culturelle parisienne plus développée. Les dépenses de sorties et divertissement des ménages franciliens sont d'ailleurs supérieures de 36 % à la moyenne. De plus, les pratiques culturelles individuelles (écoute musicale, lecture de la presse, de livres ou de bandes dessinées, fréquentation d'une bibliothèque, sortie au cinéma ou au spectacle, visite d'un musée ou d'une exposition et pratique artistique en amateur) sont plus fréquentes pour les personnes résidant en agglomération parisienne [DEPS, 2020].

Enfin, les dépenses culturelles sont nettement plus faibles en moyenne pour les ménages résidant dans les départements d'outre-mer (- 20 % en 2017 par rapport à la moyenne pour la France métropolitaine). Cet écart s'explique notamment par des revenus moyens eux aussi inférieurs (de 20 % en 2017) à ceux des ménages métropolitains. En revanche, en proportion de leur revenu, les ménages résidant en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à La Réunion dépensent plus que les ménages de France métropolitaine en redevances et abonnements pour des services audiovisuels. Plusieurs explications sont possibles : une offre de films en salle de cinéma bien plus limitée (nombre de salles de cinéma à proximité, nombre d'écrans, temps d'accès à un cinéma, programmation moins

importante, etc.) et l'accès spécifique par satellite ou câble dans ces territoires à des films et des séries en provenance de pays étrangers alentour. Les montants dépensés pour les autres catégories de biens et services culturels sont inférieurs à ceux des ménages métropolitains. En particulier, en 2017, la part du budget consacré aux dépenses de livres et presse des ménages ultramarins est inférieure de 10 points à celle des ménages métropolitains, celle des dépenses en sorties et divertissement étant inférieure de 8 points. ●

► 8. Écarts à la moyenne des dépenses culturelles selon la taille de l'unité urbaine du lieu de résidence en 2017



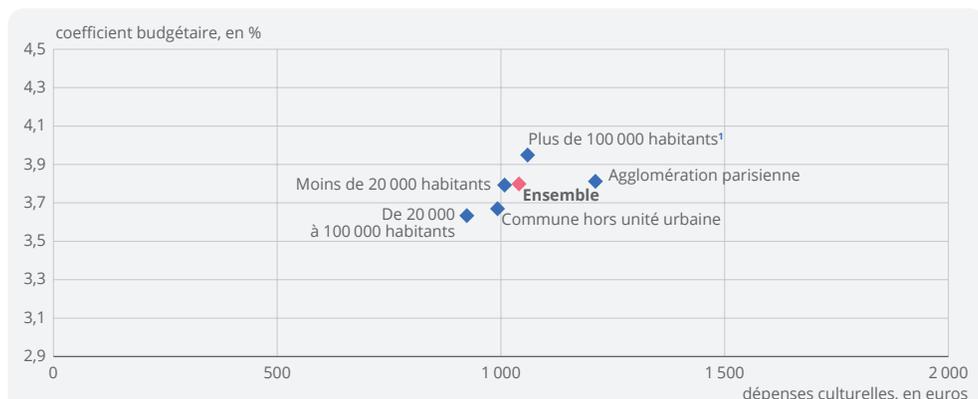
¹ Hors agglomération parisienne.

Lecture : en 2017, les ménages résidant dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants dépensent en biens et services culturels 3 % de moins que la moyenne des ménages. Par unité de de consommation (UC), leur niveau de dépenses est inférieur de 7 % à la moyenne.

Champ : France, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

► 9. Montant et part du budget alloués aux dépenses culturelles selon la taille de l'unité urbaine du lieu de résidence en 2017



¹ Hors agglomération parisienne.

Lecture : en 2017, les ménages résidant dans une unité urbaine de moins de 20 000 habitants consacrent en moyenne 3,8 % de leur budget à la culture. Cela représente 1 008 euros annuels.

Champ : France, ménages vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Budget de famille 2017.

Auteurs :

Ludovic Bourlès (DEPS)

Yann Nicolas (DEPS)

Avec la collaboration de Malou Fournier (DEPS)

► Sources

L'ensemble des résultats repose essentiellement sur l'exploitation des données des deux dernières vagues disponibles de l'**enquête Budget de famille** de l'Insee (2011 et 2017). Cette enquête fournit une estimation de la dépense en euros des différents biens et services consommés par les ménages vivant en logement ordinaire résidant en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Ces dépenses sont réparties dans une nomenclature d'environ 900 postes budgétaires et enrichies de nombreuses informations sur les ressources des ménages. L'enquête 2011 s'est déroulée d'octobre 2010 à septembre 2011 auprès de 15 800 ménages répondants. L'enquête 2017 s'est déroulée de septembre 2016 à septembre 2017 auprès de 16 980 ménages répondants (pour Mayotte, l'enquête est réalisée avec un décalage d'un an). Les protocoles des deux enquêtes étant proches, elles sont comparables. L'évolution des prix et de la consommation finale effective des ménages entre 2011 et 2017 est issue des comptes nationaux.

L'étude porte essentiellement sur les dépenses culturelles des ménages, mesurées en euros courants. Ces dépenses correspondent au champ précisé par Eurostat à partir de la classification des fonctions de consommation des ménages (*Classification of Individual Consumption by Purpose - Household Budget Surveys ; COICOP-HBS*) [Eurostat, 2018]. Ce champ est composé de 14 postes budgétaires formant cinq catégories de dépenses culturelles. Il ne recouvre que partiellement la division « Loisirs et culture » de l'enquête Budget de famille, cette division incluant notamment les dépenses liées aux loisirs de plein air, au jardinage, aux sports et autres services récréatifs, aux jeux de hasard et aux forfaits touristiques, qui ne sont pas des dépenses culturelles. Les dépenses en équipement informatique font partie des dépenses culturelles dans le champ Eurostat comme dans l'enquête Budget de famille.

En 2011, les ménages consacrent en moyenne 2 531 euros aux loisirs et à la culture (9,6 % de leurs dépenses totales). En 2017, le montant s'élève à 2 566 euros (9,4 %). Les dépenses culturelles représentent 46 % de ces dépenses de loisirs et culture en 2011 et 41 % en 2017.

► Définitions

La répartition des ménages par catégorie socioprofessionnelle, âge, diplôme, etc., est faite au regard de la **personne de référence du ménage**. Celle-ci est le principal apporteur de ressources. Lorsqu'il y a plusieurs principaux apporteurs de ressources, elle est en priorité l'actif, le retraité, puis l'autre inactif. À statut égal, la personne de référence est la personne la plus âgée.

Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation (UC)**. Comme c'est le cas en général, celles-ci sont calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Les **quintiles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de niveau de vie, la partitionnent en cinq sous-populations de tailles égales (les cinquièmes). Le 1^{er} quintile de niveau de vie correspond à la plus basse de ces valeurs-seuil ; en deçà vivent les 20 % des ménages les plus modestes (le 1^{er} cinquième).

► Pour en savoir plus

- **Alliance pour les chiffres de la presse et des médias (ACPM)**, #DemainLaPresse, L'Observatoire, 2018.
- **Arcep, Conseil général de l'économie et Agence du Numérique**, *Baromètre du numérique 2019*, novembre 2019.
- **DEPS**, « L'enquête pratiques culturelles – L'enquête 2018 », ministère de la Culture, 2020.
- **Eurostat**, *Guide to Eurostat culture statistics – 2018 edition*.
- **Lombardo P., Wolff L.**, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études* n° 2020-2, ministère de la Culture, DEPS, 2020.
- **Observatoire de l'économie du livre**, *Chiffres-clés du secteur du livre*, ministère de la Culture, avril 2020.
- **OJD - Association pour le Contrôle de la Diffusion des Médias**, *22^e Observatoire de la presse*, mars 2012.

23 millions d'amateurs pratiquent une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique en 2018

En 2018, en France métropolitaine, 23,4 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus ont pratiqué en amateur au moins une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique au cours des douze derniers mois.

La photographie est la plus répandue avec 19 % des 15 ans ou plus qui l'ont pratiquée au cours de l'année. Sa pratique résiste aussi mieux au temps : 21 % seulement des personnes qui en ont fait au cours de leur vie n'en font plus en 2018. D'autres pratiques en amateur sont nettement plus rares, comme le théâtre ou le cirque qui attirent chacune 1 % seulement des personnes de 15 ans ou plus.

Si les activités en amateur séduisent des publics variés, à commencer par les plus jeunes, les hommes et les femmes sont autant engagés, mais choisissent des activités différentes.

En 2018, la pratique en amateur toutes activités confondues s'essouffle par rapport à 2008. L'essor du numérique comme moyen de se former, de créer, de composer ou encore de diffuser ses créations contribue toutefois à redessiner le paysage des pratiques en amateur, tant dans le profil des publics amateurs que dans leur manière de pratiquer.

De nombreuses activités de loisir revêtant une dimension créative, artistique ou scientifique sont **pratiquées en amateur** : la musique, l'écriture, les arts graphiques ou manuels, les arts du spectacle vivant, l'audiovisuel ou encore des activités scientifiques. L'enquête sur les pratiques culturelles permet de dresser un panorama des activités pratiquées en amateur et un portrait des amateurs eux-mêmes, en mettant en évidence les facteurs sociodémographiques qui favorisent la pratique selon le type d'activité ► [source](#) .

En 2018, en France métropolitaine, 23,4 millions de personnes âgées de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une activité de loisir créatif, artistique ou scientifique en amateur au cours des douze derniers mois, soit 45 % de la population de cet âge. Ils sont encore plus nombreux à avoir pratiqué une telle activité au moins une fois au cours de leur vie : 70 % ont joué de la musique, écrit, peint, dessiné, photographié, fait du théâtre, de la danse, effectué des recherches généalogiques ou pratiqué des activités scientifiques techniques, par exemple l'observation des étoiles. La moitié des amateurs ne font qu'une seule activité en 2018, un quart en pratiquent deux, et un autre quart en mènent trois ou plus de front.

La photographie : pratique en amateur la plus répandue, et qui résiste au temps

Avec 19 % de la population des 15 ans ou plus déclarant l'avoir pratiquée au cours des douze derniers mois en 2018, la photographie domine parmi les activités en amateur¹ ► [figure 1](#). Elle est par ailleurs la plus pratiquée en tant qu'activité exclusive : parmi les amateurs qui n'ont qu'une seule activité, 31 % citent la photographie. Parmi ceux qui ont plusieurs activités, un tiers la considèrent comme la plus importante pour eux. La photographie est aussi l'activité dont le taux d'**abandon** est le plus faible : seulement 21 % des personnes ayant fait de la photographie au cours de leur vie n'en font plus en 2018. Le maintien de la pratique photographique est à rapprocher de la diffusion spectaculaire du smartphone au cours de la dernière décennie, qui fournit un nouveau moyen plus accessible et facilement transportable : en 2018, 75 % des 12 ans ou plus possèdent un smartphone, contre seulement 17 % en 2011. La pratique de la photographie est davantage répandue dans les milieux sociaux privilégiés : 43 % des photographes amateurs ont un diplôme de l'enseignement supérieur et 47 % sont cadres ou professions intermédiaires². Le montage audio et vidéo concerne quant à lui 9 % des 15 ans ou plus en 2018.

1 Les photos prises avec le téléphone portable sont incluses si la personne considère faire de la photographie.

2 Les retraités ont été reclassés dans leur dernière catégorie socioprofessionnelle connue.

► 1. Caractéristiques des personnes pratiquant une activité de loisir en amateur en 2018

	Pratiquants (en %)		Taux d'abandon ¹ (en %)	Âge médian (en années)		Part parmi les pratiquants actuels (en %)		
	Au cours de leur vie	Au cours des 12 derniers mois		Au début de la pratique ²	Des pratiquants actuels	Femmes	Diplômés du supérieur	Cadres et professions intermédiaires ³
Pratiques musicales	33	11	67	10	40	47	42	45
Instrument	22	7	68		39	36	50	50
Chant	16	6	63		45	61	36	41
Écriture	21	8	62		39	64	45	44
Écriture (romans, poèmes, nouvelles)	12	4	67	14	36	59	40	39
Journal intime	15	5	67	12	40	72	51	48
Arts graphiques et manuels	33	15	55		38	61	35	36
Peinture, sculpture	21	8	62	12	40	65	38	38
Poterie	10	2	80	14	52	78	46	47
Dessin	23	12	48	10	35	59	33	34
Arts du spectacle vivant	32	8	75		44	69	36	39
Danse	23	7	70	11	45	71	36	38
Théâtre	14	1	93	12	37	63	32	42
Cirque	4	1	75	10	ns	ns	ns	ns
Audiovisuel	32	24	25		44	45	44	48
Montages audiovisuels	17	9	47	19	35	37	45	50
Photographie	24	19	21	18	47	47	43	47
Activités scientifiques	18	11	39		44	39	47	50
Recherches généalogiques, historiques	10	5	50	28	54	45	43	49
Activités scientifiques techniques	11	7	36	15	38	34	50	49
Ensemble	70	45	36		45	53	40	44

ns : non significatif.

1 Personnes déclarant avoir pratiqué l'activité en amateur au cours de leur vie, mais qui ne la pratiquent plus au cours des douze derniers mois en 2018. Au niveau des familles d'activités, il s'agit de l'abandon de toutes les activités de la famille. Idem pour l'ensemble.

2 Dans le cas des pratiques musicales, une seule question sur l'âge au début de la pratique est posée sans distinction entre la pratique instrumentale et/ou celle du chant.

3 Pour les personnes en emploi et les retraités : catégorie socioprofessionnelle actuelle ou dernière catégorie connue.

Lecture : en 2018, 45 % des 15 ans ou plus déclarent avoir pratiqué une activité en amateur au cours des douze derniers mois, la moitié d'entre eux ont moins de 45 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

La musique : commencée jeune, mais souvent abandonnée

La musique est l'activité la plus pratiquée au cours de la vie : en 2018, 33 % des 15 ans ou plus ont déjà pratiqué le chant ou joué d'un instrument de musique au moins une fois dans leur vie. Mais c'est aussi l'une des activités dont l'érosion de la pratique est la plus forte au fil de l'avancée en âge : deux tiers des personnes qui ont joué de la musique ou chanté au cours de leur vie ne le font plus en 2018, si bien que la musique est moins pratiquée en 2018 (11 %) que la photographie. Jouer d'un instrument est plus courant que chanter (22 %, contre 16 % au cours de la vie), mais l'abandon est également plus fréquent (68 % contre 63 %).

L'apprentissage musical démarre plus jeune que les autres activités : la moitié des musiciens amateurs ont débuté leur activité avant 10 ans (que celle-ci soit ou non toujours pratiquée). La familiarisation avec la musique commence souvent dès le plus jeune âge, avec l'éveil musical s'adressant aux très jeunes enfants ; la pratique se poursuit ensuite généralement dans le cadre de cours en école de musique, au conservatoire ou de cours particuliers. Si elle commence dès l'enfance, la pratique musicale est également souvent abandonnée jeune : la moitié des anciens musiciens avaient moins de 15 ans lorsqu'ils ont cessé cette activité.

Les plus diplômés sont surreprésentés parmi les pratiquants amateurs, toutes activités confondues, et ils le sont un peu plus parmi les musiciens amateurs en 2018, et plus particulièrement chez les instrumentistes : la moitié d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur. Les hommes sont majoritaires parmi les instrumentistes (64 %) et les femmes parmi les chanteurs (61 %).

Les arts graphiques et manuels : un peu moins élitaires que les autres activités

Parmi les arts graphiques et manuels, le dessin rassemble le plus d'amateurs : 12 % des 15 ans ou plus en ont fait au cours des douze derniers mois. Viennent ensuite la peinture ou la sculpture (8 %) et la poterie (2 %). Ces activités attirent plus souvent les femmes : 61 % des personnes qui pratiquent un art graphique ou manuel sont de sexe féminin, et plus particulièrement la poterie (78 %). Le public qui crée de ses dix doigts est issu d'un milieu social sensiblement plus modeste que la moyenne des amateurs (35 % sont diplômés de l'enseignement supérieur et 36 % sont cadres ou professions intermédiaires, contre respectivement 40 % et 44 % pour l'ensemble des pratiquants amateurs). Il reste toutefois un peu plus élitare que la moyenne de la population des 15 ans ou plus (respectivement 30 % et 34 %). Les amateurs de poterie, dont 46 % sont diplômés de l'enseignement supérieur et 47 % appartiennent aux catégories sociales intermédiaires ou supérieures, font exception parmi les pratiquants d'activités graphiques ou manuelles. La pratique de la poterie, relativement confidentielle, subit un des effets d'attrition les plus forts : 80 % des personnes ayant modelé une fois dans leur vie ont abandonné l'argile.

Les arts du spectacle vivant : les femmes premières sur scène

Parmi les arts du spectacle vivant, la danse, qui compte 7 % de pratiquants parmi les 15 ans ou plus en 2018, est davantage répandue dans les milieux populaires que la plupart des autres activités en amateur. Cette activité est débutée plutôt jeune, avant 11 ans pour la moitié des pratiquants. Elle est aussi souvent abandonnée ensuite : 70 % n'en font plus en 2018. Les femmes sont majoritaires parmi les danseurs amateurs (71 %).

Le théâtre en amateur est caractérisé quant à lui par la jeunesse de ses pratiquants : la moitié ont moins de 37 ans. Cette activité se distingue surtout par son taux d'abandon très élevé : 93 % des amateurs de théâtre ont abandonné la scène. Seuls 1 % des 15 ans ou plus font du théâtre en 2018, alors que 14 % l'ont pratiqué au cours de leur vie.

En 2018, 1 % des 15 ans ou plus pratiquent les arts du cirque en amateur, et seulement 4 % s'y sont adonnés au cours de leur vie.

L'écriture : moins répandue et fréquemment abandonnée

L'écriture, qui rassemble la rédaction de romans, de nouvelles ou de poèmes ainsi que la tenue d'un journal intime, est moins pratiquée au cours de la vie que les activités précédemment citées. Elle subit de plus une assez forte érosion : 21 % des 15 ans ou plus ont écrit pour le loisir au moins une fois dans leur vie, mais 62 % ont abandonné ensuite. En 2018, 8 % des 15 ans ou plus ont pratiqué cette activité au cours de l'année. L'écriture séduit davantage les femmes (64 %), en particulier lorsqu'il s'agit de la tenue d'un journal intime (72 %).

Les activités scientifiques : un engagement plus durable

Parmi les pratiques en amateur, les activités scientifiques – recherches généalogiques ou historiques et activités scientifiques techniques, comme l'observation des étoiles – sont les moins partagées au sein de la population : 11 % des 15 ans ou plus en pratiquent en 2018 et 18 % en ont pratiqué au cours de leur vie. Ce loisir a ainsi le plus faible taux d'érosion après la photographie (six amateurs sur dix pratiquent toujours). Les amateurs débutent la généalogie relativement tard, à plus de 28 ans pour la moitié d'entre eux, tandis qu'ils découvrent les activités scientifiques techniques beaucoup plus jeunes, à l'âge de 15 ans. Ces activités intéressent davantage les hommes (61 %), et plus particulièrement les activités techniques (66 %). Les pratiques scientifiques figurent parmi les plus élitaires : 47 % des pratiquants sont diplômés de l'enseignement supérieur et 50 % sont cadres ou professions intermédiaires, ce qui est probablement en partie lié à leur nature, exigeant parfois des connaissances préalables.

Une pratique en amateur plus fréquente chez les jeunes et des préférences différentes selon le genre

Quelle que soit l'activité de loisir pratiquée en amateur, les pratiquants restent en moyenne plus jeunes que l'ensemble de la population : 42 % des amateurs ont entre 15 et 40 ans, contre 37 % des 15 ans ou plus. De même, si les hommes et les femmes s'engagent autant dans la pratique en amateur, les arts graphiques et manuels, l'écriture et le spectacle vivant sont plus féminisés que les autres activités.

À autres caractéristiques sociodémographiques identiques³, quelle que soit la famille de pratiques observée, les jeunes de moins de 20 ans ont une probabilité beaucoup plus forte de pratiquer une activité en amateur par rapport aux personnes âgées de 25 à 39 ans, dans des rapports allant de 2,1 pour l'audiovisuel à 4,1 pour la pratique musicale ► **figure 2**. Concernant cette dernière, les jeunes années correspondent à une période de la vie où la prescription scolaire et familiale est encore forte, avec un caractère plus ou moins choisi de la pratique. Mais, et ceci vaut pour toutes les activités pratiquées en amateur pendant le temps libre, il s'agit aussi d'un âge où l'emploi du temps est moins

► 2. Effets de l'âge sur les pratiques en amateur

	Rapport de chances	Niveau de significativité
Pratiques musicales		
15-19 ans	4,1	***
20-24 ans	1,5	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	1,0	***
60 ans ou plus	1,1	***
Écriture		
15-19 ans	2,6	***
20-24 ans	1,5	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	0,8	***
60 ans ou plus	1,1	ns
Arts graphiques et manuels		
15-19 ans	2,4	***
20-24 ans	1,1	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	0,8	***
60 ans ou plus	0,6	***
Arts du spectacle vivant		
15-19 ans	2,2	***
20-24 ans	1,2	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	1,1	ns
60 ans ou plus	0,9	***
Audiovisuel		
15-19 ans	2,1	***
20-24 ans	1,0	*
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	1,1	**
60 ans ou plus	1,1	**
Activités scientifiques		
15-19 ans	2,8	***
20-24 ans	1,2	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	1,1	***
60 ans ou plus	1,5	ns
Toutes activités confondues		
15-19 ans	3,0	***
20-24 ans	1,2	ns
25-39 ans	Réf.	
40-59 ans	1,0	***
60 ans ou plus	1,1	***

ns : non significatif ; * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Note : les résultats sont extraits de modèles de régression sur variable qualitative opérés pour la pratique en amateur (toutes activités confondues) et pour chacune des six familles d'activités. Sept critères sont pris en compte : l'âge du répondant, son sexe, son lieu de résidence, son niveau de diplôme, son groupe socioprofessionnel et celui de chacun de ses parents.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'avoir pratiqué une activité en amateur au cours des douze derniers mois est multipliée par 3,0 pour les personnes âgées de 15 à 19 ans par rapport à celles de 25 à 39 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

3 Des régressions sont réalisées sur chacune des six familles de pratiques en amateur pour mesurer, toutes choses égales par ailleurs, les effets des caractéristiques sociodémographiques sur la probabilité de pratiquer en 2018. Sept critères sont pris en compte : l'âge du répondant, son sexe, son lieu de résidence, son niveau de diplôme, son groupe socioprofessionnel et celui de chacun de ses parents. Le revenu, qui peut constituer un frein à la pratique en raison du coût du matériel ou d'inscription dans une école ou un conservatoire par exemple, n'a pas été pris en compte pour des raisons de qualité (variable peu ou mal renseignée).

contraint que pendant les premières années de la vie active (la mise en couple, l'arrivée des enfants, le travail laissant moins de temps aux loisirs).

L'analyse toutes choses égales par ailleurs confirme également les variations de certaines pratiques selon le genre. À autres caractéristiques égales, les hommes ont une probabilité deux fois plus faible de pratiquer une activité du domaine des arts graphiques et manuels (peinture, sculpture, poterie et dessin) ou du spectacle vivant (danse, théâtre et cirque), mais ils ont une probabilité quasi double de pratiquer une activité scientifique.

Être diplômé de l'enseignement supérieur favorise la pratique en amateur, quoique modérément : selon la famille d'activités, le rapport de chance est de 1,1 ou 1,2 par rapport à une personne détenant le baccalauréat, à l'exception du spectacle vivant où le diplôme n'est pas significatif. Les cadres ont plus souvent une pratique musicale en amateur. La probabilité d'être musicien parmi les cadres est en effet multipliée par 1,9 par rapport aux employés. Avoir des parents cadres, notamment la mère, joue également sur la pratique d'une activité en général, mais dans une moindre mesure : la probabilité de pratiquer une activité en amateur lorsque la mère est cadre est multipliée par 1,6 par rapport à une situation où la mère est employée.

Enfin, les pratiques amateurs varient peu selon le lieu de résidence : seul le fait d'habiter dans l'agglomération parisienne est associé à une pratique plus fréquente des activités d'écriture (la probabilité est 1,7 fois supérieure par rapport à une personne résidant dans une autre unité urbaine de plus de 100 000 habitants), d'arts graphiques et manuels et d'activités scientifiques (rapports de chances de 1,4).

Les danseurs et musiciens amateurs suivent plus souvent des cours

Pour exercer leur activité favorite⁴, 40 % des amateurs se forment ou se sont formés par le passé ► **figure 3**. Les personnes faisant de la danse ou de la musique sont celles qui prennent ou ont pris le plus souvent des cours (respectivement 71 % et 68 %). Une majorité de musiciens ont pris des cours par le passé uniquement (43 % des musiciens). C'est le cas de 30 % des danseurs. La danse est

► 3. Part des pratiquants en amateur, en 2018, prenant ou ayant pris des cours

en %

	Prendent des cours		Ont pris des cours par le passé uniquement	Ensemble
	Sous une forme institutionnalisée ¹	Sous une autre forme		
Musique	15	10	43	68
Écriture (romans, poèmes, nouvelles)	6	2	8	16
Journal intime	ns	ns	ns	3
Peinture, sculpture	14	5	24	43
Poterie	16	6	38	60
Dessin	5	5	31	41
Danse	35	6	30	71
Théâtre	ns	ns	ns	ns
Cirque	ns	ns	ns	ns
Montages audiovisuels	2	14	9	25
Photographie	1	4	11	16
Recherches généalogiques, historiques	3	6	11	20
Activités scientifiques techniques	11	15	31	57
Ensemble	10	7	23	40

ns : non significatif.

1 Cours dispensés dans une structure spécialisée, un conservatoire, une école, ou cours particuliers à domicile ou chez un professeur.

Note : les données sont présentées sur l'activité en amateur principale, c'est-à-dire la seule activité pratiquée ou bien celle considérée comme la plus importante lorsque plusieurs activités sont menées de front.

Lecture : en 2018, 10 % des personnes ayant pratiqué la musique au cours des douze derniers mois prennent des cours sous une autre forme qu'institutionnalisée.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire, déclarant avoir pratiqué au moins une activité en amateur au cours des douze derniers mois.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

4 La seule activité en amateur qu'ils exercent ou bien celle qu'ils considèrent comme la plus importante pour eux lorsqu'ils en mènent plusieurs en même temps.

l'activité pour laquelle les amateurs prennent le plus souvent des cours au moment de l'enquête : 41 % en suivent, 35 % au sein d'une institution ou d'une école et 6 % sous une autre forme. À l'opposé, les diaristes se forment très peu : 3 % prennent des cours ou en ont pris par le passé.

De la découverte à l'abandon d'une pratique

Élan de curiosité pour une pratique fraîchement démarrée ou ancrage dans le cycle de vie, l'engagement des amateurs dans leur activité favorite, appréhendé par la durée de la pratique et selon leur âge, fait émerger des profils de pratiques divers. Les débutants, c'est-à-dire ceux qui pratiquent leur activité depuis moins de six ans, ne représentent que 15 % des amateurs actifs en 2018. Ils constituent logiquement un groupe plus jeune que la moyenne : 35 % ont entre 15 et 19 ans, contre 12 % de l'ensemble des amateurs. Les débutants sont particulièrement nombreux dans les activités scientifiques (19 %) et dans le spectacle vivant (20 %).

À l'autre bout du spectre, les pratiquants expérimentés sont nombreux : 60 % des amateurs pratiquent leur activité favorite depuis au moins la moitié de leur vie, quel que soit leur âge. La part d'expérimentés la plus élevée se trouve parmi les musiciens (72 %). Les amateurs expérimentés et toujours actifs sont nombreux à s'être formés grâce à des cours (44 %), mais les deux tiers de ceux qui ont pris des cours n'en suivent plus actuellement, sans doute un témoignage que la pratique a été apprise puis maîtrisée avec le temps et permet désormais de s'y adonner en autonomie.

L'abandon d'une activité de loisir en amateur est un phénomène relativement fréquent : 28 millions de personnes ont arrêté la pratique d'une activité qu'ils avaient à un moment de leur vie démarrée, soit 54 % des 15 ans ou plus. Parmi elles, moins de la moitié (46 %) n'ont plus aucune pratique en amateur en 2018. Ainsi, cesser une activité ne se traduit pas nécessairement par l'abandon de toute pratique en amateur. Les abandons complets sont plus fréquents chez les femmes : 28 % d'entre elles ont abandonné totalement la pratique d'une activité en amateur, contre 22 % des hommes. Jusqu'à 25 ans, les femmes parviennent davantage à maintenir la pratique d'une activité en amateur que les hommes, avec 24 % d'abandon complet de 15 à 24 ans, contre 28 % chez les hommes. Mais les proportions s'inversent ensuite. Entre 25 et 39 ans, l'écart est très net : 31 % des femmes abandonnent toute activité en amateur, contre 20 % des hommes, suggérant que le maintien d'une activité en amateur devient alors plus difficile pour elles, les activités professionnelles et familiales pesant davantage sur leur temps libre.

Depuis une décennie, les outils numériques s'invitent dans les pratiques en amateur

Les pratiques en amateur ont nettement diminué en dix ans : hors activités scientifiques⁵, 39 % des 15 ans ou plus s'y adonnent en 2018, contre 50 % en 2008. Ce recul est particulièrement fort parmi les plus jeunes, qui sont traditionnellement davantage représentés parmi les amateurs.

Dans le même temps, l'appropriation des outils numériques (ordinateurs, smartphones, tablettes) change la façon de pratiquer ces activités, facilitant en particulier le partage de créations personnelles, grâce à l'émergence de plateformes numériques reposant sur ce principe, mais aussi l'apprentissage et la création. Parmi les amateurs de 15 ans ou plus pratiquant l'une des activités pour lesquelles l'utilisation des outils numériques est considérée comme possible et mesurée dans l'enquête (écriture, dessin, musique, photographie et montage audio et vidéo), la part de ce ceux qui y ont recours pour créer, diffuser ou partager des contenus a fortement augmenté, passant d'un tiers des pratiquants en 2008 à la moitié en 2018. Cette progression s'explique certainement par la diffusion massive des smartphones, des tablettes et des réseaux sociaux, comme celle d'Internet au cours de la dernière décennie : en 2018, 89 % des foyers avaient accès à Internet, contre seulement 56 % en 2008.

⁵ L'enquête de 2008 ne portait pas sur ces activités scientifiques qui doivent donc être exclues du champ pour mesurer l'évolution des pratiques en amateur.

Le recours aux outils numériques est plus développé dans le montage audiovisuel et la photo

En 2018, 61 % des amateurs (pratiques artistiques et scientifiques confondues) ont recours aux outils numériques pour créer, diffuser ou partager des contenus dans le cadre de leurs activités⁶, ou encore se former⁷ ► **figure 4.**

► 4. Recours au numérique dans les pratiques en amateur en 2018

en %

	Pour se former	Pour créer	Pour diffuser	Au moins un des trois usages
Musique ou chant	39	31	26	59
Écriture (romans, poèmes, nouvelles)	24	38	28	60
Journal intime	13	16	14	27
Peinture, sculpture	25	19	19	42
Poterie	22	28	22	46
Dessin	32	34	24	53
Danse	21	12	16	33
Théâtre	ns	ns	ns	ns
Cirque	ns	ns	ns	ns
Montages audiovisuels	49	66	50	86
Photographie	31	55	40	76
Recherches généalogiques, historiques	42	43	35	76
Activités scientifiques techniques	66	42	35	80
Ensemble	34	38	30	61

ns : non significatif.

Note : la description par activité présentée ici attribue l'usage du numérique à l'activité qualifiée de plus importante par le répondant.

Lecture : en 2018, 24 % des amateurs qui ont dessiné ont diffusé leurs créations au moyen d'outils numériques.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en ménage ordinaire, déclarant avoir pratiqué au moins une activité en amateur au cours des douze derniers mois.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

Les amateurs dont la pratique favorite consiste à réaliser des montages audiovisuels ou à faire de la photo utilisent le plus massivement les ordinateurs, smartphones et tablettes (respectivement 86 % et 76 %). Pour ces amateurs, l'outil numérique est plébiscité pour créer (66 % pour créer ou produire du contenu audiovisuel et 55 % pour réaliser ou éditer des photos) mais aussi pour diffuser leurs créations (respectivement 50 % et 40 %).

Face au numérique, les pratiques qui engagent le corps, comme la danse, se distinguent des autres. Les amateurs dont la pratique favorite est la danse ou l'écriture d'un journal intime sont les moins adeptes du support numérique (respectivement 33 % et 27 % des pratiquants ont recours à ces outils), alors que les amateurs qui écrivent des nouvelles ou de la poésie sont 60 % à l'utiliser. Les jeunes générations – généralement plus rompues aux outils numériques – sont pourtant très bien représentées parmi les personnes qui tiennent un journal intime (la moitié ont moins de 40 ans). De ce point de vue, l'écriture d'un journal intime peut donc être vue comme une activité où le support papier a toute son importance dans l'acte personnel et intime de rédaction du diariste.

Si la consultation des réseaux sociaux a bondi de façon spectaculaire en dix ans (en 2018, 53 % des 15 ans ou plus consultent les réseaux sociaux, contre 13 % en 2008), leur utilisation comme moyen de diffusion d'un contenu artistique⁸ produit en tant qu'amateur (musique, écrits, images et vidéos) est restée quant à elle contenue : 15 % des amateurs de 15 ans ou plus ont utilisé les réseaux sociaux pour partager leurs créations en 2018, contre 10 % en 2008.

⁶ Tel qu'il est construit, le questionnaire ne permet pas de s'assurer que les outils numériques ont été utilisés pour une activité en particulier plutôt qu'une autre, ce qui pose une difficulté d'interprétation lorsque le répondant a déclaré s'adonner à plusieurs activités en amateur. La description par activité présentée ici attribue l'usage du numérique à l'activité qualifiée de plus importante, en faisant l'hypothèse que cela reflète bien le comportement de l'amateur.

⁷ L'acte de se former grâce au numérique n'est mesuré qu'à partir de l'enquête de 2018.

⁸ Les activités de spectacle vivant, pour lesquelles les questions sur le recours au numérique n'ont pas été posées en 2008, ainsi que les activités scientifiques techniques sont écartées de l'analyse dans ce paragraphe du fait de la rupture de série avec l'enquête de 2008.

Les amateurs d'activités scientifiques (66 %), les personnes qui réalisent des montages audiovisuels (49 %), celles qui effectuent des recherches généalogiques (42 %) et enfin les musiciens (39 %) ont le plus recours au numérique pour se former. Les outils numériques sont nettement moins utilisés (toutes fins confondues, et en particulier dans un but d'auto-formation) dans le cadre des autres pratiques. ●

Auteur :

Philippe Lombardo (DEPS)

► Source

Depuis le début des années 1970, l'**enquête sur les pratiques culturelles**, produite par le ministère de la Culture, constitue le principal baromètre des comportements culturels des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine. La dernière édition, menée en 2018, a été étoffée sur de nombreux points, en particulier sur la pratique en amateur. Les répondants déclarent s'ils ont pratiqué chaque activité au cours de leur vie, ainsi qu'au cours des douze derniers mois puis sont invités à donner des détails quant à la pratique : l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont débuté et l'âge qu'ils avaient lorsqu'ils ont arrêté de pratiquer l'activité le cas échéant, la prise de cours ou encore le recours aux outils numériques dans le cadre de la pratique. Certaines de ces questions avaient été introduites de façon partielle dans l'édition de 2008, ce qui permet de mesurer quelques évolutions sur dix ans.

► Définitions

Les **pratiques en amateur** sont au nombre de quatorze dans l'enquête sur les pratiques culturelles, regroupées en six familles : pratiques musicales (instrument ou chant), écriture (romans/poèmes/nouvelles ou journal intime), arts graphiques et manuels (peinture/sculpture, dessin ou poterie), arts du spectacle vivant (théâtre, danse ou cirque), audiovisuel (photographie ou montages audio et vidéo) et activités scientifiques (recherches généalogiques/historiques ou activités scientifiques techniques).

L'**abandon** d'une pratique en amateur correspond au fait de l'avoir pratiquée au cours de sa vie alors qu'elle n'est plus pratiquée au cours des douze derniers mois. Le taux d'abandon rapporte la part de ceux qui ne pratiquent plus à celle des personnes ayant pratiqué au cours de leur vie.

► Pour en savoir plus

- **Donnat O.**, *Les amateurs*, Paris, ministère de la Culture, DEP, 1996.
- **Flichy P.**, *Le sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires à l'ère numérique*, Seuil, 2010.
- **Lombardo P., Wolff L.**, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études* n° 2020-2, ministère de la Culture, DEPS, 2020.

Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020

En 2020, deux personnes sur trois déclarent pratiquer une activité physique ou sportive régulièrement. La pratique régulière est plus fréquente chez les hommes (71 %, contre 60 % pour les femmes) et recule avec l'âge, d'abord autour de 30 ans, puis après 50 ans.

Les activités nécessitant peu de matériel ou pouvant être exercées en dehors d'un club ou d'une structure sont plébiscitées : 34 % des 15 ans ou plus pratiquent régulièrement la gymnastique, la danse ou la remise en forme, 25 % la marche, la course ou l'athlétisme, 18 % le vélo ou les sports de cycles et de glisse. Activités moins fréquentes, 9 % des 15 ans ou plus font un sport de raquettes ou de précision, une activité aquatique et nautique, ou un sport collectif, et 3 % un sport de combat.

En tenant compte de l'ensemble des pratiques (y compris balade, baignade et relaxation), régulières comme occasionnelles, neuf personnes sur dix ont exercé une activité physique ou sportive au moins une fois dans l'année. La santé, le bien-être, le plaisir ou le contact avec la nature arrivent en tête de leurs motivations. Celles-ci sont toutefois diverses et dessinent quatre profils-types : les sportifs par plaisir, plus âgés en moyenne (36 %) ; les personnes faisant du sport avant tout pour leur santé, fréquemment en solitaire (29 %) ; le noyau dur des sportifs, pratiquant intensément et dont les deux tiers sont affiliés à un club (20 %) ; les sportifs plus occasionnels, plus souvent attirés par le goût de l'aventure, du risque, et davantage issus de catégories sociales défavorisées (15 %).

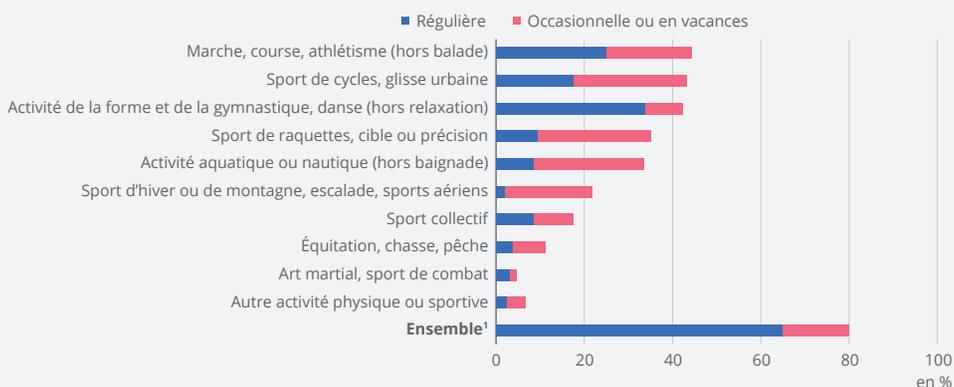
Au cours des dernières décennies, la pratique d'**activités physiques et sportives (APS)** s'est fortement démocratisée : 16 millions de personnes détiennent une licence sportive en 2020, contre 2 millions en 1950. Dans le même temps, elle s'est radicalement transformée, avec le développement d'une pratique autonome en dehors de toute structure, mais aussi l'apparition de nouveaux sports, ou encore l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, permettant à davantage de seniors de continuer à pratiquer une activité sportive [Irlinger *et al.*, 1987].

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives retrace l'ensemble des activités physiques et sportives pratiquées au cours des douze derniers mois en 2020 (hors confinements dus à la crise sanitaire), que cette pratique soit **régulière** ou **occasionnelle**, et que l'activité soit plus ou moins intense physiquement ► [source](#).

En 2020, 65 % des personnes de 15 ans ou plus peuvent communément être qualifiées de sportives : elles déclarent avoir pratiqué au moins 52 séances d'activités physiques et sportives au cours des douze derniers mois, hors balade, baignade et relaxation ► [figure 1](#). 11 % ont une **pratique hebdomadaire** et 54 % une **pratique fréquente** (deux fois par semaine ou plus).

Les pratiques physiques et sportives concernent toutefois un public plus large. Ainsi, 15 % des 15 ans ou plus déclarent une pratique occasionnelle : ils ont eu une ou plusieurs activités physiques et sportives au cours des douze derniers mois, mais moins d'une fois par semaine. Parmi eux, quatre sur dix (6 % des 15 ans ou plus) n'ont pratiqué ces activités que pendant leurs **vacances**. Certaines activités de loisir ou de bien-être situées à la périphérie de la sphère physique et sportive, telles la balade, la baignade ou la relaxation, sont réalisées par un large public : des sportifs réguliers et occasionnels, mais aussi des personnes qui ne pratiquent aucune autre APS (7 % des 15 ans ou plus). Seuls 13 % des 15 ans ou plus ne déclarent aucune APS au cours des douze derniers mois, même en incluant les pratiques à la périphérie de la sphère physique et sportive susmentionnées. Enfin, certaines activités comme la marche ou le vélo sont aussi pratiquées à des fins utilitaires, pour se déplacer : la pratique exclusivement utilitaire concerne environ 2 % de la population.

► 1. Taux de pratique par univers sportif en 2020



1 Hors balade, baignade et relaxation.

Lecture : en 2020, 44,4 % des personnes de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive de l'univers « marche, course, athlétisme (hors balade) » au cours des douze derniers mois, 25,0 % de manière régulière (au moins une fois par semaine en loisir).

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Marche sportive, natation, jogging, musculation et vélo : les sports les plus accessibles sont plébiscités

Les activités de la forme et de la gymnastique arrivent en tête des pratiques régulières : 34 % des 15 ans ou plus pratiquent ces activités au moins une fois par semaine. Elles sont suivies par l'univers de la marche, course et athlétisme (25 %) et par les sports de cycles et glisse urbaine (18 %). En prenant en compte les pratiques occasionnelles ou utilitaires, ces trois univers sportifs restent en tête, chacun rassemblant entre 42 % et 44 % de pratiquants.

Les APS regroupant le plus grand nombre d'adeptes réguliers se situent dans ces univers : la musculation, avec 14 % de pratiquants, suivie du footing (11 %), puis de la marche sportive, la natation, le vélo de ville, le VTT et la randonnée, qui rassemblent chacun entre 5 % et 7 % de pratiquants réguliers ► **figure 2**. Ces activités se distinguent globalement par leur accessibilité : elles ne demandent pas un équipement trop spécifique ou coûteux et peuvent être pratiquées en dehors de toute structure. Le footing, la musculation et le VTT sont majoritairement pratiqués par des hommes, tandis que la marche sportive compte davantage de femmes parmi ses adeptes.

Les activités de la forme et de la gymnastique prédominent chez les femmes : la gymnastique de forme ou d'entretien, le cardio training et le yoga comptent entre 6 % et 7 % de pratiquantes régulières, mais moins de 3 % pour les hommes. Le football, première fédération sportive en nombre de licenciés, est le seul sport collectif présent parmi les 20 activités les plus déclarées ; il est régulièrement pratiqué par 6 % des hommes, mais seulement 1 % des femmes.

Certaines activités comme la pétanque, le ski alpin, le tennis de table et la randonnée en montagne, sont surtout pratiquées en vacances. Plus de 10 % des 15 ans ou plus en font, mais moins de 3 % de façon régulière.

À la frontière entre APS et loisir, la balade est de loin l'activité la plus répandue. Quatre personnes sur dix la pratiquent régulièrement, et jusqu'à deux tiers des 15 ans ou plus en incluant la pratique occasionnelle. La baignade est aussi très répandue (29 %), bien que rarement de façon régulière (moins de 5 %) : il s'agit souvent d'une activité de vacances. Enfin, associée au bien-être physique et psychologique, la méditation/relaxation/sophrologie, rare chez les hommes, est davantage présente chez les femmes, y compris en pratique régulière : elle regroupe 6 % de pratiquantes assidues et 8 % en incluant les occasionnelles.

► 2. Taux de pratique par activité physique ou sportive selon le sexe en 2020

en %

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Au moins une fois dans l'année	dont régulière	Au moins une fois dans l'année	dont régulière	Au moins une fois dans l'année	dont régulière
Marche, course, athlétisme	82,1	54,9	81,9	53,8	82,0	54,4
<i>dont hors balade</i>	40,2	22,2	49,0	28,2	44,4	25,0
Jogging, footing, running	16,8	8,3	24,9	14,0	20,7	11,0
Randonnée pédestre	18,2	4,7	19,3	5,8	18,7	5,3
Marche sportive, rapide	12,1	7,9	9,4	6,0	10,8	7,0
Randonnée en montagne	9,4	1,0	12,1	1,4	10,7	1,2
Course à pied sur route	2,1	1,1	5,8	3,6	3,9	2,3
Balade	69,9	42,7	62,0	36,0	66,1	39,5
Sport de cycles, glisse urbaine	34,3	11,6	52,9	24,2	43,2	17,6
Vélo de ville	19,7	5,5	15,1	5,8	17,5	5,7
VTT	9,2	1,8	25,8	9,2	17,1	5,3
Moto	2,0	0,7	8,1	3,8	4,9	2,2
Vélo de course	0,9	0,3	6,2	3,0	3,4	1,6
Activité de la forme et de la gymnastique, danse	50,1	40,5	38,1	29,6	44,4	35,3
<i>dont hors relaxation</i>	47,9	38,8	36,2	28,3	42,3	33,8
Musculation	12,7	9,3	24,6	19,1	18,4	13,9
Cardio training	8,6	6,6	3,5	2,8	6,2	4,8
Yoga	9,5	5,8	2,4	1,3	6,1	3,6
Gymnastique de forme ou d'entretien	8,4	7,3	1,9	1,6	5,3	4,6
Stretching, stretching postural	5,7	4,0	2,6	1,9	4,2	3,0
Pilates	5,2	3,8	0,5	0,4	3,0	2,1
Aquagym	4,8	3,2	0,5	0,3	2,7	1,8
Relaxation, méditation, sophrologie	8,5	5,6	4,6	2,8	6,6	4,2
Sport de raquettes, cible ou précision	28,0	5,7	42,7	13,5	35,0	9,4
Pétanque	15,9	1,2	24,1	4,1	19,8	2,6
Tennis de table, ping-pong	7,5	1,2	12,9	2,2	10,1	1,7
Badminton	7,2	1,4	7,6	2,1	7,4	1,7
Activité aquatique ou nautique	47,1	13,0	50,9	12,5	48,9	12,8
<i>dont hors baignade</i>	31,2	8,7	36,3	8,5	33,6	8,6
Natation	23,0	7,1	25,8	6,1	24,3	6,6
Baignade en piscine, plan d'eau, mer	29,0	5,0	29,5	4,2	29,2	4,6
Sport d'hiver ou de montagne, escalade, sport aérien	19,4	1,8	24,6	2,4	21,9	2,1
Ski alpin	9,7	0,5	12,5	0,4	11,0	0,5
Sport collectif	9,4	3,6	26,1	13,8	17,4	8,5
Football	2,8	1,0	12,7	6,3	7,5	3,5
Équitation, chasse, pêche	6,3	1,7	16,5	6,0	11,2	3,8
Pêche	3,0	0,3	12,3	3,1	7,4	1,6
Art martial, sport de combat	2,8	1,9	6,7	4,5	4,7	3,2
Autre activité physique ou sportive	5,6	2,0	8,2	3,1	6,8	2,5
Ensemble¹	75,0	59,5	85,2	70,9	79,9	65,0

1 Hors balade, baignade et relaxation.

Lecture : en 2020, 49,0 % des hommes de 15 ans ou plus ont pratiqué au moins une activité physique ou sportive de l'univers « marche, course, athlétisme (hors balade) » au cours des douze derniers mois (hors périodes de confinement liées à la crise sanitaire), 28,2 % de manière régulière (au moins une fois par semaine en loisir).

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Un pratiquant sur cinq détient une licence sportive

En 2020, 42 % des 15 ans ou plus qui pratiquent une activité (hors balade, baignade ou relaxation) adhèrent à une association ou un club sportif pour au moins une de leurs activités ► **figure 3**. Ce taux est plus fort pour les pratiquants fréquents (52 %). Les pratiquants occasionnels (hors vacances) sont quant à eux 14 % à adhérer à une structure, et les sportifs de vacances 7 %.

39 % des sportifs recourent parfois à un moniteur, professeur, éducateur ou animateur, et 19 % toujours pour au moins une activité. Là encore, les pratiquants réguliers sont plus souvent concernés. Par ailleurs, 74 % des adhérents d'une association ou d'un club ont une pratique encadrée.

► 3. Cadres des activités physiques et sportives selon le rythme de pratique en 2020

en %

	Uniquement en vacances	Occasionnelle	Hebdomadaire	Fréquente	Ensemble
Cadres institutionnels¹					
Association ou club sportif	7	14	34	52	42
Pratique encadrée (moniteur, professeur, etc.), dont :	8	13	35	47	39
<i>oui, toujours pour au moins une activité</i>	2	5	20	24	19
Licence sportive	2	5	16	29	22
Tournoi, compétition officielle, rassemblement sportif	3	8	11	26	20
Lieux de pratique¹					
Milieu naturel	62	70	71	80	76
Installation sportive	21	33	56	71	61
Domicile (y compris d'une autre personne)	38	36	43	58	52
Espace urbain	22	33	35	49	43
Lieu de travail ou d'études	2	5	6	14	11
Autres	7	13	13	14	13
Personnes avec qui l'activité est pratiquée¹					
Famille ou conjoint	71	65	67	71	70
Seul	28	49	58	79	69
Amis	40	51	54	69	63
Autres sportifs	3	9	26	40	32
Relations de travail ou d'études	2	7	9	16	13
Membres d'une appli communautaire ou d'un réseau social	1	2	3	5	4
Autres	5	6	9	12	10

1 Pour au moins une activité physique ou sportive hors fins utilitaires, balade, baignade et relaxation.

Lecture : parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une activité sportive ou physique hebdomadaire, 16 % détiennent au moins une licence sportive.

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus, ayant pratiqué au moins une activité physique ou sportive hors fins utilitaires, balade, baignade et relaxation au cours des douze derniers mois.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Prise de licence et participation à des manifestations sportives sont plus rares. Un pratiquant sur cinq (22 %) détient une licence : 29 % parmi les sportifs fréquents et 5 % parmi les occasionnels (hors vacances). Un pratiquant sur cinq (20 %) participe à des compétitions officielles ou des rassemblements sportifs. Ces derniers sont majoritairement affiliés à une association ou un club (73 %) et leur pratique est le plus souvent encadrée (65 %).

La pratique institutionnalisée est plus fréquente chez les plus jeunes : 61 % des sportifs âgés de 15 à 24 ans adhèrent à une association ou un club, 60 % pratiquent au moins une APS encadrée, 38 % détiennent une licence sportive et 37 % participent à des compétitions ou autres manifestations sportives.

Les sportifs privilégient les milieux naturels

Pour exercer une activité physique ou sportive, les milieux naturels sont largement investis (76 % des pratiquants y effectuent au moins une de leurs activités), loin devant les installations sportives (61 %), le domicile (52 %) ou l'espace urbain (43 %). Le lieu de travail ou d'études est cité par 11 % des sportifs et 14 % des pratiquants fréquents.

Les activités physiques et sportives sont souvent effectuées avec des proches : 70 % des pratiquants font du sport en famille ou en couple au moins pour une de leurs activités, et 63 % avec des amis. La pratique solitaire reste néanmoins très courante (69 %), surtout pour les sportifs fréquents (79 %). Les sportifs les plus assidus, plus souvent insérés dans un cadre institutionnalisé, s'entraînent davantage avec d'autres sportifs (40 % des pratiquants fréquents, contre 9 % des occasionnels).

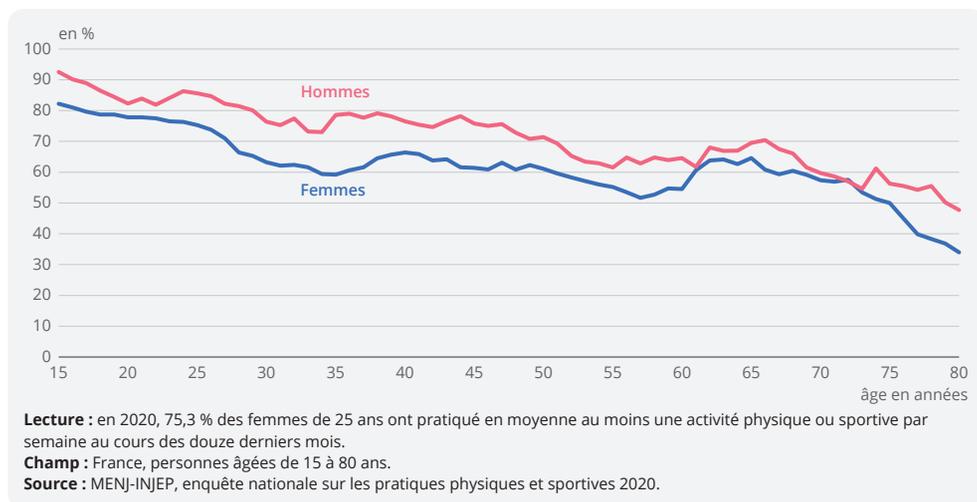
Les hommes et les plus jeunes font plus souvent du sport

En 2020, 71 % des hommes ont une pratique régulière, contre 60 % des femmes. La pratique des hommes est surtout plus souvent fréquente, les écarts étant plus réduits pour la pratique hebdomadaire ou occasionnelle. 25 % des femmes et 15 % des hommes ne déclarent aucune APS au cours des douze derniers mois, hors balade, baignade ou relaxation. Deux fois plus d'hommes que de

femmes participent à des compétitions ou manifestations sportives (21 % contre 10 %). En revanche, les femmes ont plus souvent recours à un encadrement (35 %, contre 26 % des hommes), en lien avec les activités de la forme et de la gymnastique, prépondérantes pour les femmes et plus souvent exercées dans le cadre de cours.

L'activité physique ou sportive régulière diminue avec l'âge : 83 % des 15-24 ans pratiquent chaque semaine, contre 70 % des 25-49 ans, 61 % des 50-64 ans et 50 % des 65 ans ou plus. Chez les femmes, elle diminue fortement entre 25 et 35 ans et augmente à nouveau entre 35 et 45 ans ► **figure 4**. La présence d'enfants en bas âge au domicile pourrait expliquer cette diminution qui ne s'observe pas chez les hommes. Leur pratique régulière du sport varie peu entre 30 et 45 ans. Elle devient moins fréquente entre 45 et 55 ans pour les hommes et les femmes, puis augmente à nouveau vers 60-65 ans, avec le départ en retraite et l'augmentation du temps disponible pour les loisirs. Passés 65 ans, les sportifs réguliers deviennent plus rares, vraisemblablement du fait de la dégradation de l'état de santé des personnes. L'absence de toute pratique physique ou sportive au cours des douze derniers mois est plus fréquente chez les plus âgés, avec un écart plus marqué entre les hommes et les femmes : parmi les 65 ans ou plus, 45 % des femmes et 32 % des hommes n'ont aucune pratique, contre 7 % pour les femmes comme pour les hommes de 15-24 ans.

► 4. Taux de pratique physique ou sportive régulière selon le sexe et l'âge en 2020



Les sportifs appartiennent plus souvent à un milieu socialement favorisé

La part des personnes appartenant aux **catégories sociales** favorisées est plus élevée parmi ceux qui font du sport au moins une fois par semaine (20 %) que parmi les sportifs de vacances (13 %) ► **figure 5**. De même, les diplômés du supérieur sont surreprésentés parmi les pratiquants réguliers, tandis que les peu ou pas diplômés le sont parmi les sportifs de vacances.

La transmission familiale joue également un rôle important [Caille, 2020] : les pratiquants plus assidus avaient plus souvent un ou des parents sportifs durant leur enfance ou adolescence. Enfin, la santé va de pair avec une activité physique régulière : la part de pratiquants se déclarant en bonne ou très bonne santé augmente avec l'assiduité de la pratique (de 43 % des non-sportifs à 61 % des sportifs de vacances ou occasionnels et 76 % des sportifs fréquents), tandis que la prévalence du surpoids et de l'obésité diminuent (de 40 % des non-sportifs à 37 % des sportifs occasionnels et 30 % des sportifs fréquents).

► 5. Profil sociodémographique et de santé selon le rythme de pratique physique ou sportive en 2020

en %

	Jamais ¹		Pratique			Ensemble
		Uniquement en vacances	Occasionnelle	Hebdomadaire	Fréquente	
Répartition des rythmes de pratique	20,1	6,1	8,8	10,7	54,2	100,0
Sexe						
Femmes	65	64	47	53	47	52
Hommes	35	36	53	47	53	48
Âge						
15-24 ans	5	11	9	9	20	14
25-39 ans	13	21	26	22	24	22
40-49 ans	10	21	18	21	16	16
50-64 ans	24	28	28	26	21	24
65 ans ou plus	48	19	19	22	18	25
Composition familiale						
Personnes seules	28	16	14	16	18	19
Familles monoparentales	10	10	8	7	13	11
Couples sans enfant	36	28	35	34	30	32
Couples avec enfants	17	35	32	36	26	26
Autres	9	10	10	7	13	11
Niveau de diplôme						
Diplôme du supérieur	14	25	29	35	34	29
Baccalauréat ou équivalent	12	21	19	17	20	18
Aucun diplôme ou inférieur au baccalauréat	74	55	52	48	46	53
Catégorie sociale						
Favorisée	8	13	17	20	21	17
Moyenne	23	27	29	30	32	29
Défavorisée	70	60	55	50	47	53
Situation financière perçue						
Confortable	54	59	60	65	68	64
Juste	26	26	26	25	22	24
Difficile ou intenable sans faire de dettes	19	16	14	10	9	12
Sans réponse	1	0	0	0	1	1
Au moins un parent sportif						
Oui	27	38	39	40	53	44
Non ou ne sait pas	73	62	61	60	47	56
État de santé perçu						
Bon ou très bon	43	61	61	68	76	66
Assez bon	32	28	29	25	20	24
Mauvais ou très mauvais	22	10	8	5	4	8
Sans réponse	2	2	2	1	1	1
Indice de masse corporelle						
Maigre	3	4	4	5	4	4
Corpulence normale	33	40	41	45	53	46
Surpoids, obésité	40	35	37	35	30	33
Inconnu	24	22	18	15	13	17

1 Hors fins utilitaires, balade, baignade et relaxation.

Lecture : en 2020, 10,7 % des personnes de 15 ans ou plus ont une pratique physique ou sportive hebdomadaire, c'est-à-dire qu'elles déclarent avoir réalisé de 52 à 103 séances au cours des douze derniers mois. Parmi elles, 21 % sont âgées de 40 à 49 ans.

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Les personnes sans aucune activité physique ou sportive cumulent les difficultés sociales

Plus d'une personne sur dix (13 %) se déclare sans aucune activité physique ou sportive à des fins de loisir au cours des douze derniers mois, pas même une activité récréative non régulière comme une balade en forêt.

Plus âgées que la moyenne, ces personnes sont plus souvent des femmes. Elles sont plus fréquemment issues de catégories sociales défavorisées et rencontrent davantage de difficultés financières (seulement 47 % se déclarent à l'aise financièrement, contre 64 % des 15 ans ou plus).

Elles disposent d'un capital scolaire plus modeste (79 % n'ont pas le baccalauréat, contre 53 % de l'ensemble des 15 ans ou plus). Elles vivent plus souvent seules (32 % contre 19 %). Jugeant trois fois plus souvent que leur état de santé est mauvais ou très mauvais, elles sont aussi plus nombreuses à être en surpoids ou obèses (46 %, contre 33 % en moyenne).

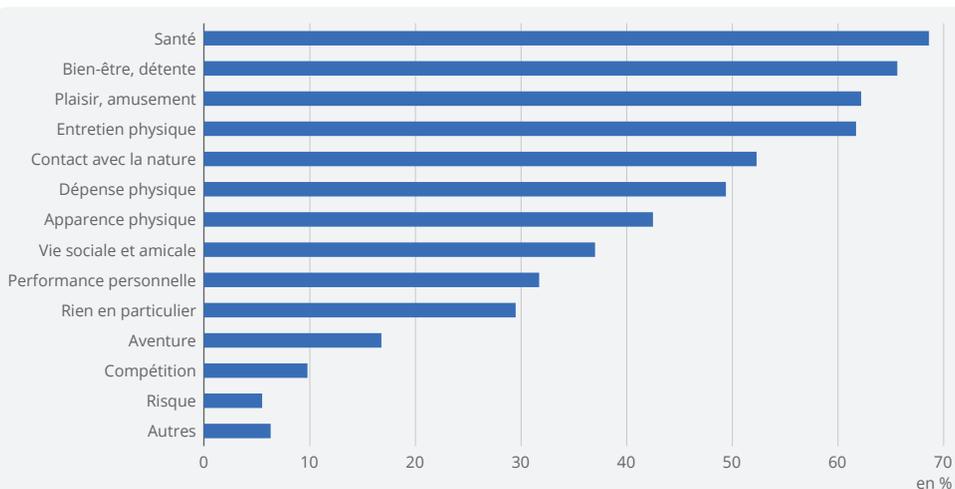
Les sportifs de vacances ont un profil proche de ceux sans aucune activité sportive ou physique, mais ils sont un peu plus jeunes (49 % sont âgés de 40 à 64 ans, contre 29 % des non-pratiquants). En corollaire, ils sont plus souvent en couple avec des enfants (35 % contre 17 %). Ils sont aussi plus diplômés et en meilleure santé.

La santé, le plaisir ou le contact avec la nature motivent plus souvent la pratique que l'attrait de la compétition ou du risque

Les raisons de faire du sport sont multiples. Les plus fréquentes reflètent les grandes tendances sociales actuelles [Croutte *et al.*, 2021]. La santé, et plus généralement l'hygiène de vie, sont les plus citées, par 69 % des sportifs ► **figure 6**. L'hédonisme et la nature sont également très présents. Les raisons comme la compétition, l'aventure, le risque, traditionnellement attachées au sport, sont moins prégnantes (entre 5 % et 17 %).

Les sportifs déclarent une grande diversité de raisons à leur pratique ; la moitié en déclare d'ailleurs six ou plus. Cette diversité de motivations peut néanmoins être résumée en quatre classes de pratique, reliées à des situations sociales et sportives différentes : la pratique pour le plaisir, la pratique pour la santé, le noyau dur des sportifs et la pratique plus ponctuelle, pour l'aventure, le risque et la compétition¹.

► 6. Principales raisons déclarées à la pratique d'activités physiques et sportives



Lecture : en 2020, 52,3 % des personnes de 15 ans ou plus ayant eu une activité physique ou sportive au cours des douze derniers mois déclarent que le contact avec la nature est une raison importante de leur pratique.

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus, ayant pratiqué au moins une activité physique ou sportive hors fins utilitaires au cours des douze derniers mois.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

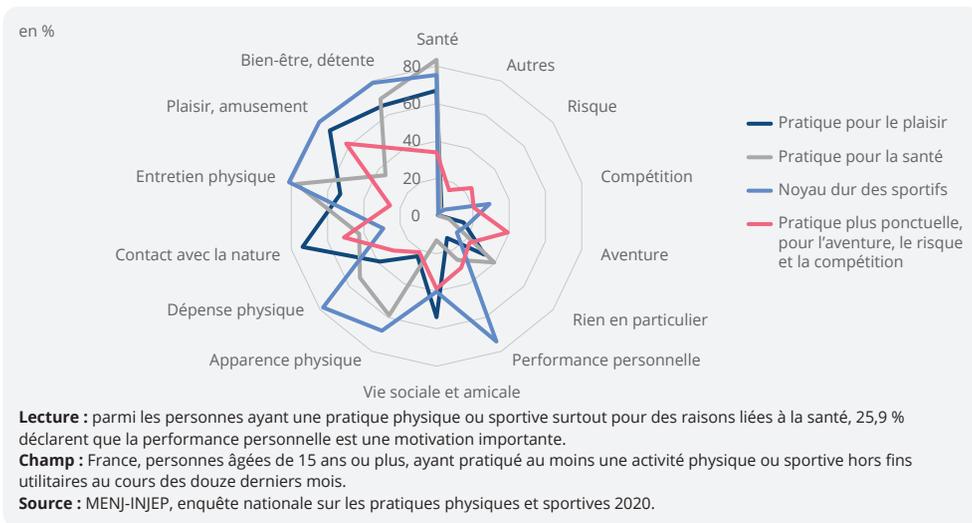
¹ La typologie en quatre classes présentée ici résulte d'une classification ascendante hiérarchique sur composantes principales réalisée sur les raisons expliquant leur pratique physique et sportive. 14 raisons à leurs pratiques physique et sportive étaient présentées aux enquêtés, qui pouvaient les noter de 0 à 5. Ont été retenus comme importants les motifs notés 4 ou 5. Cette méthode statistique permet de regrouper les personnes ayant des motivations proches au sein d'une même classe. *A contrario*, des personnes de deux classes différentes ont des motivations bien distinctes.

36 % des sportifs, plutôt âgés, pratiquent principalement par plaisir

36 % des pratiquants font du sport principalement pour le plaisir. Ils déclarent comme motifs de leur pratique l'interaction avec la nature (74 %), le plaisir (73 %) et la rencontre avec les proches et les autres (54 %), en accord avec leur univers de prédilection : les activités de marche ► **figure 7**. Ces sportifs se distinguent par leur âge plutôt avancé (61 % ont 50 ans ou plus) et le fait de vivre en couple (67 %) ► **figure 8**.

Ils pratiquent peu d'activités différentes (53 % en déclarent de une à quatre) et ont moins souvent que les autres un rythme de pratique fréquent (52 %), le leur étant plus souvent occasionnel (20 %) ou hebdomadaire (15 %).

► 7. Raisons de pratique déclarées importantes pour chaque groupe de sportifs



29 % des sportifs pratiquent avant tout pour leur santé

Les raisons orientées vers la santé réunissent 29 % des pratiquants. Il s'agit plutôt de femmes (58 %), un peu plus âgées que la moyenne. La santé et l'entretien physique sont les principales raisons qui les motivent à faire du sport (respectivement 83 % et 77 %). L'apparence physique compte également (59 %). Ces sportifs considèrent plus souvent que les autres leur pratique comme une contrainte (40 %).

Même si cela reste rare, les personnes de cette classe se disent un peu plus souvent en mauvaise ou très mauvaise santé (8 %), ce qui est cohérent avec les raisons invoquées. Leur pratique est majoritairement fréquente (63 %), en cohérence avec leurs objectifs d'entretien physique.

L'univers le plus investi est celui de la forme et de la gymnastique (60 %). Le contact avec la nature est peu recherché. De même, 79 % pratiquent en solitaire et seuls 13 % disent faire du sport pour être avec des proches ou d'autres personnes.

► 8. Profil sociodémographique et de santé de chaque groupe de sportifs

en %

	Pratique pour le plaisir	Pratique pour la santé	Noyau dur des sportifs	Pratique plus ponctuelle, pour l'aventure, le risque et la compétition	Ensemble
Répartition par classe	36,2	28,7	20,0	15,1	100,0
Sexe					
Femmes	55	58	43	36	51
Hommes	45	42	57	64	49
Âge					
15-24 ans	5	10	37	22	15
25-39 ans	16	25	31	25	23
40-49 ans	18	16	15	15	16
50-64 ans	30	25	12	21	24
65 ans ou plus	31	24	5	17	22
Composition familiale					
Personnes seules	18	22	12	19	18
Familles monoparentales	8	9	20	13	11
Couples sans enfant	39	32	21	28	32
Couples avec enfants	28	28	28	27	28
Autres	7	9	19	15	11
Niveau de diplôme					
Diplôme du supérieur	29	36	37	21	31
Baccalauréat ou équivalent	18	20	21	19	19
Aucun diplôme ou inférieur au baccalauréat	54	45	42	61	50
Catégorie sociale					
Favorisée	16	20	24	13	19
Moyenne	30	30	31	27	30
Défavorisée	53	49	45	60	52
Situation financière perçue					
Confortable	65	65	70	60	65
Juste	24	23	21	26	23
Difficile ou intenable sans faire de dettes	11	11	9	14	11
Au moins un parent sportif					
Oui	40	43	63	47	47
Non ou ne sait pas	60	57	37	53	53
État de santé perçu					
Bon ou très bon	66	65	82	68	69
Assez bon	27	26	15	22	24
Mauvais ou très mauvais	5	8	3	8	6
Sans réponse	1	1	1	2	1
Indice de masse corporelle					
Sous-poids, corpulence normale	66	65	73	69	68
Surpoids, obésité	34	35	27	31	32
Rythme de pratique					
Uniquement balade, baignade ou relaxation	13	11	3	14	11
Occasionnelle ou en vacances	20	15	7	25	17
Hebdomadaire	15	12	7	11	12
Fréquente	52	63	82	50	61
Nombre d'activités pratiquées au cours des douze derniers mois					
1 ou 2	28	28	14	36	26
3 ou 4	25	25	19	21	23
5 ou 6	19	17	18	14	17
7 ou 8	13	12	15	10	13
9 ou 10	7	8	11	6	8
11 ou plus	8	10	24	13	13

Lecture : parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant déclaré avoir pratiqué au moins une activité physique ou sportive au sens large au cours des douze derniers mois, 36,2 % déclarent des motivations liées essentiellement au plaisir, 55 % d'entre elles sont des femmes.

Champ : France, personnes âgées de 15 ans ou plus, ayant pratiqué au moins une activité physique ou sportive hors fins utilitaires au cours des douze derniers mois.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

20 % des pratiquants forment le noyau dur des sportifs

Le noyau dur des sportifs regroupe 20 % des pratiquants. Il correspond à l'archétype du sportif dans l'imaginaire collectif. Les raisons de sa pratique sont nombreuses (44 % en déclarent huit ou plus) et variées. Beaucoup d'entre elles sont individualistes : certaines sont directement liées au sport et spécifiques à cette classe – compétition (29 %), amélioration des performances personnelles (74 %), dépense physique (78 %) –, d'autres sont plus générales – entretien physique (81 %), plaisir (81 %), bien-être (79 %), santé (75 %) et apparence physique (68 %).

Ces personnes se sentent en bonne ou très bonne santé (82 %). Leurs parents étaient plutôt sportifs. Ils sont plutôt jeunes (68 % sont âgés de 15 à 39 ans). Ils vivent moins en couple que les autres. Ils appartiennent plus souvent à une catégorie sociale favorisée (24 %) et, alors que certains sont encore étudiants, 37 % sont diplômés du supérieur. Les hommes sont par ailleurs surreprésentés dans cette classe (57 %).

Ces sportifs ont la pratique la plus assidue, « vorace » et institutionnalisée. 82 % déclarent une pratique fréquente. Ils exercent un grand nombre d'activités différentes (sept APS ou plus pour la moitié d'entre eux), appartenant à des univers des plus variés : les domaines de la forme et de la gymnastique, des sports de raquettes, des sports collectifs, des sports d'hiver, des sports de combat et arts martiaux sont les plus répandus. Ils s'entraînent toute l'année (vacances comprises), en ville, à domicile ou encore sur le lieu de travail ou d'études ; avec des amis, des relations de travail ou d'études ou d'autres sportifs, mais rarement seuls. 64 % sont affiliés à une association ou un club (contre 37 % pour l'ensemble des pratiquants).

15 % des sportifs sont moins assidus, mais cherchent l'aventure, la compétition et la prise de risque

Pour 15 % des sportifs, la pratique est plus ponctuelle, mais tournée vers l'aventure, le risque et la compétition. Plaisir et amusement (62 %), contact avec la nature (51 %) sont les motifs principalement évoqués. Cette classe se distingue surtout par des raisons de pratique usuellement les plus clivantes et minoritaires, correspondant à un engagement physique et psychologique important, plutôt sur le mode de la confrontation au danger, au milieu et à autrui : l'aventure (39 %), le risque (24 %) et la compétition (21 %).

Ces sportifs sont plutôt des hommes (64 %), jeunes (47 % ont moins de 40 ans), ce qui est cohérent avec les raisons de pratique déclarées. Ils sont souvent peu ou pas diplômés (61 % n'ont pas le baccalauréat) et issus majoritairement de catégories sociales défavorisées (60 %, contre 52 % de l'ensemble des pratiquants).

Cette population se caractérise aussi par une faible fréquence de pratique physique et sportive (utilitaire comprise). Ils font du sport de façon beaucoup plus souvent occasionnelle que les autres pratiquants (25 %) et le nombre d'APS différentes déclarées est le plus bas des quatre classes : 36 % en déclarent seulement une ou deux. Ils sont moins souvent affiliés à une association ou un club. Ils s'entraînent rarement seuls, et pas toute l'année. L'univers de la chasse et de la pêche est surreprésenté et les univers sportifs légèrement plus présents sont les sports collectifs, les sports de combat ainsi que les arts martiaux. ●

Auteurs :

Mathilde Didier (INJEP-MEDES)

Brice Lefèvre (Université Claude Bernard-Lyon 1)

Valérie Raffin (INJEP-MEDES)

► Source

L'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) est une enquête statistique publique menée tous les dix ans depuis 2000 par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) et la Direction des sports. Elle répond au besoin d'actualisation des données de référence sur la pratique d'activités physiques ou sportives des personnes résidant en France âgées de 15 ans ou plus (ménages ordinaires). La définition de la pratique d'activité physique ou sportive est très large, la question étant posée ainsi : « *Au cours des douze derniers mois, avez-vous fait, même occasionnellement y compris pendant vos vacances, des activités physiques et sportives (en dehors des cours obligatoires d'éducation physique et sportive à l'école) ?* ». 12 000 personnes ont répondu au questionnaire, entre janvier et juillet 2020, sur Internet, par téléphone ou par voie postale. Pour celles enquêtées pendant et après le confinement du printemps 2020, il a été demandé d'estimer leur pratique en dehors de la situation exceptionnelle de confinement. L'échantillon a été constitué à partir du répertoire Fidéli (Fichiers démographiques sur les logements et les individus) construit par l'Insee à partir de données fiscales (sauf pour la Guyane et Mayotte interrogés en téléphonie aléatoire). Le taux de réponse brut a été de 52 %. Un redressement a permis de limiter les biais liés à la non-réponse, pour que l'échantillon soit représentatif de l'ensemble de la population française du point de vue de l'âge, du sexe, du niveau de diplôme, de la taille d'unité urbaine et de la région.

L'enquête se base sur l'analyse des portefeuilles de « pratiques physiques et sportives » des répondants, observés au cours des douze mois précédant l'enquête. Cette définition inclusive, basée sur une liste très détaillée d'activités, autorise à construire *a posteriori* des définitions plus ou moins restrictives selon différents critères (type et volume de pratique, régularité, affiliation, compétition, etc.). Elle permet d'analyser le continuum allant de la pratique la plus éphémère à la plus systématique.

A contrario, d'autres enquêtes non spécifiquement consacrées à la pratique sportive ne spécifient pas de liste d'activités. Ainsi, l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de l'Insee demande : « *Au cours des douze derniers mois (et en dehors des obligations professionnelles ou scolaires), avez-vous pratiqué une activité sportive (que ce soit dans le cadre ou non d'une association) ?* ». Cette approche plus subjective et moins englobante donne des taux de pratique sportive nettement inférieurs à ceux de l'ENPPS. Par exemple, les personnes ayant effectué une randonnée, une pétanque ou une balade en vélo ne le déclarent pas systématiquement. Elle diffère également de l'approche « médicale », visant à mesurer la sédentarité d'une population sur la base de critères comme le temps passé devant un écran, le temps resté assis ou la quantité de mouvement réalisée chaque jour. Ces enquêtes médicales concluent qu'une grande partie de la population manque d'activité physique (par rapport à un seuil de trente minutes par jour), alors qu'une majorité d'adultes pratiquent régulièrement une APS.

► Définitions

Les **activités physiques ou sportives (APS)** vont de la pratique récréative occasionnelle à la plus compétitive. Une personne a une **pratique régulière** lorsqu'elle déclare avoir réalisé 52 séances d'APS ou plus au cours des douze derniers mois, soit une fois par semaine en moyenne : cette pratique est dite **hebdomadaire** entre 52 et 103 séances et **fréquentive** à partir de 104 séances. La pratique est dite **occasionnelle** lorsque moins de 52 séances ont été réalisées au cours de l'année ; si toutes les séances d'APS ont lieu pendant les congés, on parle alors de sportif **de vacances**.

Sauf précision contraire, les personnes pratiquant toutes leurs activités physiques exclusivement à des fins utilitaires (pour se déplacer et non pour faire de l'exercice) ne sont pas considérées comme ayant eu des loisirs sportifs. La fréquence des pratiques intègre en revanche l'ensemble des pratiques, utilitaires ou de loisir sportif.

La **catégorie sociale** est construite à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de la personne. La catégorie « favorisée » regroupe les cadres et professions intellectuelles supérieures et les chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus. La catégorie « moyenne » réunit les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et les professions intermédiaires. La catégorie « défavorisée » rassemble les employés, les ouvriers, les inactifs (hors retraités) et les personnes de profession inconnue. Pour les élèves, étudiants et personnes en recherche du premier emploi, la catégorie sociale correspond à celle du parent ayant la PCS la plus élevée. Les retraités sont classés en fonction de la dernière profession connue.

► Pour en savoir plus

- **Caille J.-P.**, « Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Croutte P., Müller J., Hoibian S. (dir.)**, « Baromètre national des pratiques sportives 2020 », *Rapports d'étude* n° 2021/03, INJEP, mars 2021.
- **Croutte P., Müller J., Hoibian S. (dir.)**, « Baromètre national des pratiques sportives 2018 », *Rapports d'étude* n° 2019/01, INJEP, janvier 2019.
- **Defrance J.**, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, 2011.
- **Gimbert V., Nehmar K.**, « Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous. Comment mieux intégrer ces pratiques à nos modes de vie ? », *Rapport*, France Stratégie, novembre 2018.
- **Hurtis M., Sauvageot F.**, « L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives », Les avis du CESE n° 2018-20, juillet 2018.
- **Irlinger P., Louveau C., Métoudi M.**, *Les pratiques sportives des Français : enquête sur les usages sportifs du temps libéré*, Paris, Insep, 1987.
- **Lefèvre B., Raffin V.**, « Les freins à la pratique des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes », *INJEP Analyses & Synthèses* n° 52, novembre 2021.

Au-delà de la pratique, le sport comme une expérience culturelle

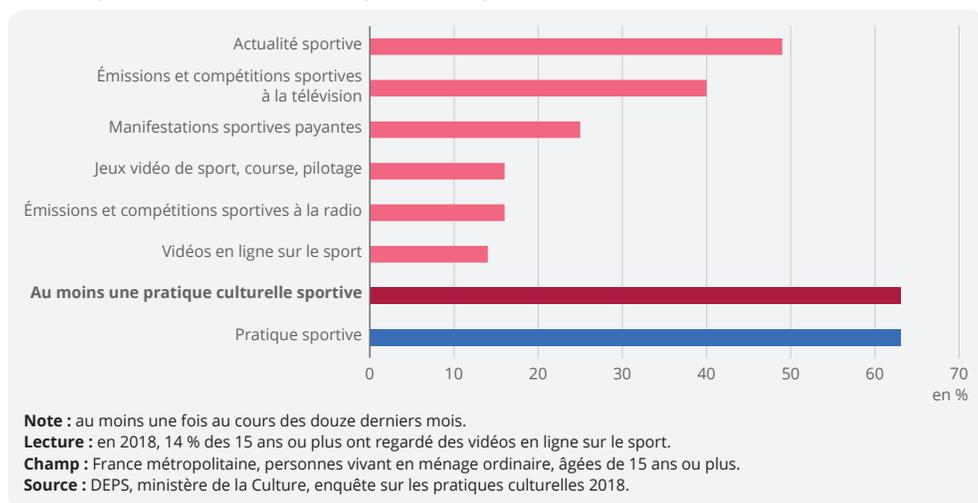
Il n'est pas nécessaire de faire du sport pour s'y intéresser. Ainsi, 63 % des 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine ont eu au moins une pratique culturelle sportive en 2018 : suivre l'actualité sportive, des émissions sportives à la télévision ou à la radio, regarder des vidéos en ligne sur le sport, jouer à des jeux vidéo de sport, ou encore assister à des manifestations sportives payantes. Les sportifs ont toutefois plus souvent que les non-sportifs des pratiques culturelles associées au sport (69 % contre 52 %).

Suivre l'actualité sportive est la pratique la plus répandue (49 %), devant le visionnage d'émissions ou compétitions sportives à la télévision (40 %). Un quart des 15 ans ou plus a assisté à une manifestation sportive payante au cours de l'année. Enfin, 16 % jouent à des jeux vidéo de sport et autant écoutent des émissions de sport à la radio ; ils sont un peu moins nombreux à regarder des vidéos de sport sur Internet (14 %).

Les hommes sont nettement plus adeptes des pratiques culturelles sportives : ils représentent 7 personnes sur 10 regardant du sport à la télévision ou suivant l'actualité sportive et plus de 8 sur 10 de celles regardant du sport en ligne. L'expérience sportive correspond à des profils différents. Les jeunes adeptes du sport *via* les vidéos ou les jeux vidéo multiplient les expériences sportives, à la différence des consommateurs de sport *via* la télévision ou la radio, plus âgés ; par ailleurs, les sportifs délaissant toute pratique culturelle sportive sont principalement des femmes.

En 2018, 63 % des personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine ont eu au moins une pratique culturelle sportive, c'est-à-dire une expérience autre que la pratique sportive elle-même ► [figure 1](#). En dehors de la pratique sportive, le sport alimente en effet de nombreuses pratiques culturelles : jeux vidéo de sport, émissions ou compétitions sportives à la télévision ou à la radio, vidéos en ligne sur le sport, actualité sportive ou encore manifestations et spectacles sportifs. L'enquête sur les pratiques culturelles de 2018 permet d'étudier cette composante culturelle du sport ► [source et méthodes](#).

► 1. Fréquence des différentes expériences sportives en 2018



La moitié des 15 ans ou plus suit l'actualité sportive, une pratique fortement liée à la consommation de médias sportifs

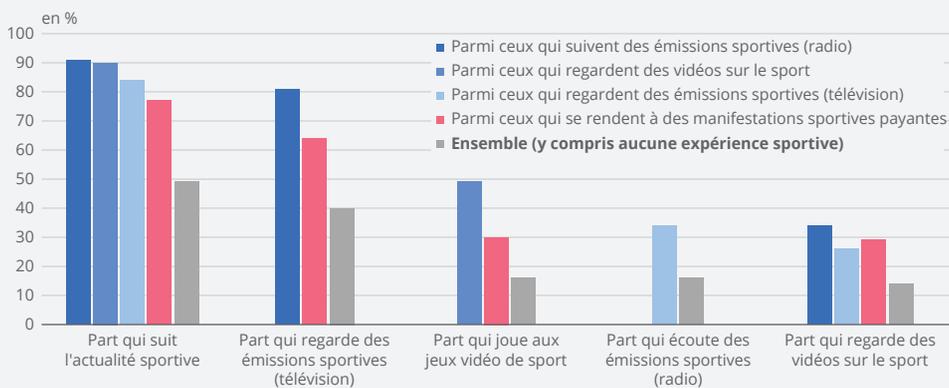
En 2018, la moitié de la population des 15 ans ou plus suit l'actualité sportive. Il s'agit du thème d'actualité le plus suivi après la politique (68 %) et l'actualité sociale (59 %). L'actualité sportive suscite notamment une plus grande audience que celle sur la santé (44 %). Les personnes suivant l'actualité sportive s'intéressent plus souvent que la moyenne à l'actualité mécanique (23 % contre 15 %), le sport automobile pouvant justifier cet intérêt. L'actualité scientifique les touche davantage (39 % contre 33 %) mais les thèmes de la beauté, de la mode ou de la cuisine les concernent moins. Par ailleurs, 46 % des 15 ans ou plus déclarent regarder à la télévision ou écouter à la radio des émissions ou des compétitions sportives, ou encore visionner des vidéos de sport sur Internet. Parmi eux, 83 % déclarent également suivre l'actualité sportive.

La télévision : premier support pour suivre le sport, loin devant la radio et les vidéos en ligne

40 % des personnes de 15 ans ou plus regardent des émissions ou des compétitions sportives à la télévision, faisant de ce média le premier support mobilisé pour suivre le sport, loin devant la radio (16 % écoutent des émissions de sport) ou les vidéos en ligne (14 % regardent sur Internet des vidéos de sport). Les personnes déclarant suivre l'actualité sportive mobilisent encore plus ces médias. Elles sont 69 % à regarder du sport à la télévision, 30 % à en écouter à la radio et 26 % à en regarder en ligne.

Les différents médias sportifs apparaissent complémentaires. Par exemple, 81 % des auditeurs du sport à la radio regardent du sport à la télévision, soit deux fois plus qu'en moyenne ► **figure 2**. 34 % des personnes écoutant du sport à la radio et 26 % de celles qui en regardent à la télévision visionnent également des vidéos de sport en ligne, contre 14 % de l'ensemble de la population.

► 2. Quelques liens entre les pratiques culturelles sportives



Lecture : parmi ceux qui écoutent des émissions de sport à la radio, 91 % suivent l'actualité sportive. Celle-ci est suivie par 49 % de l'ensemble de la population.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

À la télévision ou à la radio, le sport rencontre une audience dans la moyenne par rapport aux autres catégories de programmes. Sur Internet en revanche, les vidéos de sport sont moins prisées, notamment par rapport aux vidéos de musique (23 %) ou aux chaînes vidéos animées par des *youtubers* (19 %). Les personnes visionnant des vidéos de sport regardent plus fréquemment des vidéos de manière générale : 63 % en regardent très régulièrement, au moins 3 jours par semaine, contre 57 % en moyenne. Les amateurs de sport diffusé sur écrans sont plus attachés à la télévision

et aux vidéos en ligne que la moyenne : environ sept sur dix estiment que cela leur manquerait s'ils devaient s'en passer, soit 6 à 8 points de plus que l'ensemble des personnes utilisant ces médias.

Enfin, parmi les téléspectateurs, ceux regardant des programmes sportifs regardent aussi beaucoup d'émissions télévisuelles d'information, à visée satirique ou humoristique, mais également des *talks-shows*, des reportages ou encore des documentaires. De même, les auditeurs de sport à la radio apprécient particulièrement les émissions d'actualité, les interviews, les débats, les reportages ou encore les documentaires. Par exemple, 44 % des auditeurs de programmes sportifs écoutent également des émissions d'actualité, des interviews et des débats, contre 28 % de l'ensemble des personnes écoutant la radio. Ce lien entre la consommation de programmes sportifs et celles de programmes d'information, *talks-shows*, débats, reportages ou documentaires est confirmé par une analyse toutes choses égales par ailleurs, en particulier pour la radio. Ces programmes peuvent porter sur le sport mais c'est également le signe d'une forte appétence pour l'information télévisée et radiophonique dans son ensemble.

16 % des 15 ans ou plus jouent à des jeux vidéo de sport

Parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus, 44 % jouent à des jeux vidéo. Les jeux vidéo de sport (hors danse¹) sont parmi les plus pratiqués : en 2018, 16 % des 15 ans ou plus y ont joué au cours des douze derniers mois. Ils arrivent juste derrière ceux d'action, d'aventure et de rôle (17 %).

Les adeptes de jeux vidéo de sport jouent aussi plus souvent que la moyenne à des jeux vidéo d'action, d'aventure ou de rôle (59 % d'entre eux, contre 40 % de l'ensemble des joueurs) et à des jeux vidéo de combat ou de tir (46 % contre 29 %). À l'inverse, ils jouent moins fréquemment aux jeux vidéo de cartes, d'échecs ou de société (27 % contre 35 %). Par ailleurs, 8 % d'entre eux sont concernés par les jeux d'argent en ligne, incluant les paris sportifs, contre 6 % de l'ensemble des joueurs.

Les adeptes de jeux vidéo de sport sont moins souvent qu'en moyenne des joueurs très réguliers : 43 % jouent au moins 3 jours par semaine, contre 49 % des joueurs dans leur ensemble. Ils sont cependant attachés à la pratique des jeux vidéo, qui manquerait à 48 % d'entre eux s'ils en étaient privés, contre 43 % des joueurs dans leur ensemble.

Jouer à des jeux vidéo de sport va de pair avec le visionnage de vidéos sportives sur Internet : la moitié des personnes regardant du sport en ligne jouent également aux jeux vidéo de sport, soit trois fois plus qu'en moyenne.

Un quart des personnes assiste à des manifestations sportives payantes

En 2018, 25 % des 15 ans ou plus ont assisté à un match ou à une autre manifestation sportive payante au cours de l'année passée. Parmi les spectacles vivants, les manifestations sportives payantes (match professionnel, compétition sportive internationale, course hippique ou automobile, par exemple) sont plus fréquentées que les représentations théâtrales (y compris spectacles solo et improvisations, 21 %), les festivals (19 %), les spectacles de danse (13 %) et de cirque (11 %). Elles sont toutefois loin derrière les spectacles de rue (fêtes locales ou nationales), qui ont attiré 45 % des personnes, et les concerts (34 %).

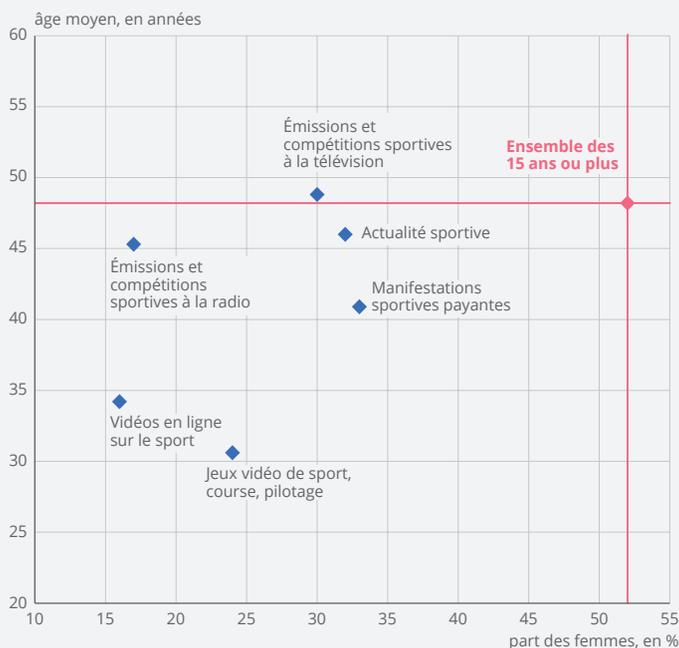
Les spectateurs de manifestations sportives payantes consomment logiquement davantage d'autres pratiques culturelles sportives, à la fois à la télévision, à la radio et sur Internet ; ils suivent plus souvent l'actualité sportive et jouent davantage à des jeux vidéo sportifs.

Le sport comme pratique culturelle concerne une population plus masculine et plus jeune que la moyenne

Les hommes sont largement majoritaires parmi les personnes ayant des pratiques culturelles sportives ► **figure 3**. Les trois activités les plus féminisées comptent au plus un tiers de femmes : assister à une manifestation sportive payante, suivre l'actualité sportive et regarder à la télévision une compétition ou une émission sportive. Seulement 24 % des pratiquants de jeux vidéo de sport sont

1 Les jeux vidéo de danse sont regroupés avec les jeux musicaux dans le questionnaire de l'enquête sur les pratiques culturelles.

► 3. Part des femmes et âge moyen des pratiquants selon les pratiques culturelles sportives



Lecture : l'âge moyen des personnes regardant des émissions et compétitions sportives à la télévision est de 48,8 ans, proche de celui de la population des 15 ans ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

des femmes, alors qu'elles constituent 46 % des joueurs vidéo en général. Enfin, écouter des émissions sportives à la radio et regarder des vidéos en ligne sur le sport sont les expériences sportives dans lesquelles les femmes sont le moins représentées (17 % et 16 % des pratiquants). Au total, moins de 5 % des femmes écoutent des émissions de sport à la radio et moins de 5 % visionnent des vidéos de sport en ligne, contre respectivement 28 % et 25 % des hommes.

À l'exception des amateurs de sport à la télévision, les personnes ayant des pratiques culturelles sportives sont plus jeunes que la moyenne. Celles qui suivent l'actualité sportive ou qui écoutent le sport à la radio n'ont toutefois que 2 à 3 ans de moins que la moyenne (48 ans parmi les 15 ans ou plus). Les 45-59 ans restent le premier public du sport sur les médias traditionnels (télévision et radio). En revanche, les personnes qui regardent le sport en ligne et celles qui pratiquent les jeux vidéo de sport sont beaucoup plus jeunes que la moyenne : respectivement 34 ans et 31 ans. Les adeptes de vidéos sportives en ligne ont ainsi en moyenne 15 ans de moins que les téléspectateurs sportifs. Parmi les jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans, le visionnage du sport sur Internet rattrape presque la télévision : 29 % d'entre eux regardent le sport en ligne et 37 % à la télévision. La fréquentation de manifestations sportives payantes rassemble aussi un public relativement jeune (41 ans en moyenne) : 35 % des 15-29 ans s'y sont rendus en 2018, contre 26 % des 45-59 ans et 16 % des 60-74 ans. Les cadres et professions libérales fréquentent aussi plus souvent ces représentations sportives payantes (33 %, contre 25 % de la population de 15 ans ou plus), à l'inverse des agriculteurs (13 %), des ouvriers (22 %) ou encore des chômeurs (21 %).

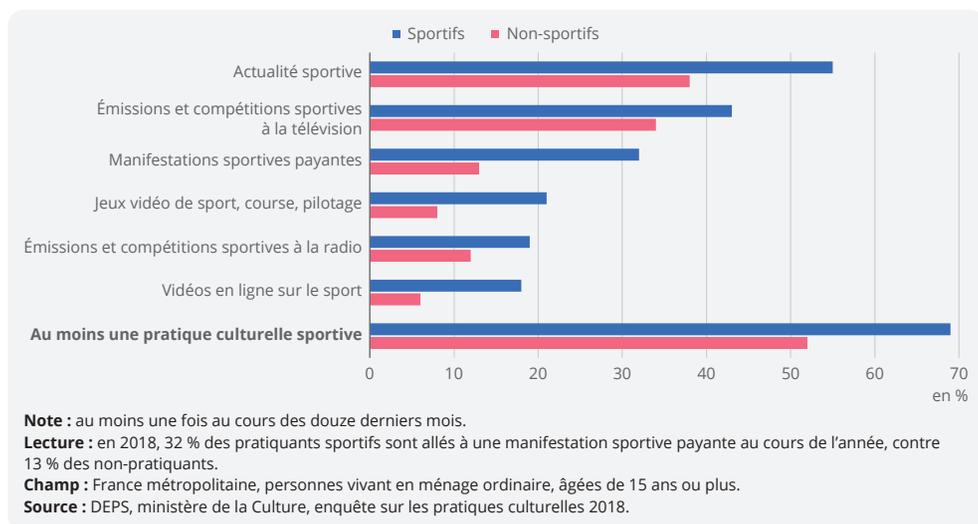
Les sportifs sont fortement consommateurs de pratiques culturelles sportives

Près des deux tiers (63 %) des personnes âgées de 15 ans ou plus ont déclaré avoir pratiqué une activité sportive au cours des douze derniers mois² ► [figure 1](#).

Les sportifs proviennent plus souvent de milieux sociaux plus aisés (plus diplômés, plus souvent cadres) et sont en moyenne plus jeunes que les personnes sans activité sportive [Didier *et al.*, 2022], ce qui influe sur leurs pratiques culturelles, sportives ou non (pratique plus fréquente des jeux vidéo, intérêt pour les vidéos sur Internet, moindre attrait pour la télévision, etc.) [Mignon, 2006].

69 % des sportifs ont des pratiques culturelles sportives, contre 52 % des non-sportifs ► [figure 4](#). Cette pratique différenciée se vérifie à âge, sexe, diplôme, catégorie socioprofessionnelle et lieu de résidence comparables. En particulier, 32 % des sportifs ont assisté à une manifestation sportive payante au cours de la dernière année, contre 13 % des non-sportifs. De même, 55 % suivent l'actualité sportive, 21 % jouent à des jeux vidéo sportifs et 18 % regardent des vidéos en ligne sur le sport, contre respectivement 38 %, 8 % et 6 % des non-sportifs. Les écarts sont moins marqués lorsqu'il s'agit de regarder des programmes télévisés ou d'écouter du sport à la radio, qui ne nécessitent pas une démarche active : les personnes regardant la télévision ou écoutant la radio peuvent en effet suivre une émission sportive par hasard.

► 4. Taux des pratiques culturelles sportives chez les sportifs et les non-sportifs



Pratique du sport et pratiques culturelles sportives : 86 % de la population concernée et six profils distincts

86 % des 15 ans ou plus ont eu au moins une expérience sportive au cours des douze derniers mois³ (pratique culturelle sportive ou pratique du sport) : ils forment ainsi un écosystème sportif, au sein duquel une classification ascendante hiérarchique permet de dégager six groupes homogènes selon la participation aux différentes expériences sportives ► [source et méthodes](#), ► [figure 5](#).

- La mesure de l'activité sportive dans l'enquête sur les pratiques culturelles repose sur la réponse à une unique question sur la pratique sportive, sans que celle-ci soit précisément définie. Elle diffère donc légèrement des résultats de l'enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives (ENPPS) qui fait référence sur le sujet et qui s'appuie sur un questionnaire détaillant les différentes activités possibles. Selon cette dernière, en 2020, 65 % des personnes font du sport régulièrement, c'est-à-dire qu'elles ont réalisé au moins 52 séances d'activités physiques et sportives au cours des douze derniers mois, hors balade, baignade et relaxation [Didier *et al.*, 2022].
- Pour les manifestations sportives, deux périodes sont retenues : y être allé au cours des douze derniers mois et y être allé au moins une fois au cours de la vie.

► 5. L'écosystème sportif

en %

	Personnes ayant eu au moins une expérience sportive (86 %) : écosystème sportif ¹ en 6 groupes						Personnes sans aucune expérience sportive (14 %)	
	Adeptes de vidéos de sport en ligne	Joueurs de sport	Consommateurs de sport à la télévision et à la radio	Consommateurs de sport à la télévision uniquement	Consommateurs de manifestations sportives payantes	Sportifs sans pratique culturelle sportive	Ensemble	
Répartition entre groupes	16	11	10	24	16	22	100	///
Part dans le groupe								
Pratique sportive, dont :	83	77	63	57	55	100	73	///
<i>régulière²</i>	67	60	48	45	45	78	58	///
Expériences culturelles sportives								
Jeux vidéo de sport, course, pilotage	49	100	0	0	0	0	19	///
Émissions et compétitions sportives à la télévision	74	49	76	66	34	0	46	///
Vidéos en ligne sur le sport	100	0	0	0	0	0	16	///
Actualité sportive	90	62	86	80	45	0	57	///
Émissions et compétitions sportives à la radio	39	22	100	0	0	0	19	///
Manifestations sportives payantes dans la vie, dont : <i>au cours des douze derniers mois</i>	86	72	82	57	100	42	70	///
	52	38	44	0	73	0	29	///
Sexe								
Femmes	16	36	26	52	60	76	48	74
Hommes	84	64	74	48	40	24	52	26
Âge								
15-29 ans	44	47	10	11	19	16	23	14
30-44 ans	34	36	14	17	26	23	24	16
45-59 ans	16	14	37	26	29	28	25	22
60-74 ans	6	3	29	29	18	25	20	27
75 ans ou plus	1	0	11	17	8	8	9	21
Niveau de diplôme								
Aucun diplôme ou CEP	9	14	22	27	12	14	17	45
Brevet, BEP, CAP	33	31	37	31	29	27	31	30
Baccalauréat	23	23	18	16	21	20	20	13
Supérieur au baccalauréat	35	31	23	26	38	40	33	12
Catégorie socioprofessionnelle³								
Agriculteurs exploitants	1	1	3	3	1	2	2	5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6	3	7	6	5	6	6	4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	15	12	15	13	16	19	15	4
Professions intermédiaires	19	20	19	22	25	22	21	9
Employés	14	15	19	22	26	28	21	34
Ouvriers	20	20	27	24	15	11	19	22
Chômeurs	6	9	3	3	5	3	5	6
Inactifs (hors retraités)	18	21	8	7	8	8	11	17
Lieu de résidence								
Commune hors unité urbaine	18	22	27	26	21	24	23	25
Unité urbaine de 5 000 à 99 999 habitants	26	29	32	28	30	28	28	33
Unité urbaine de 100 000 habitants ou plus (hors Paris)	32	32	27	31	34	30	31	31
Agglomération parisienne	24	17	14	16	14	18	17	12

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 L'écosystème sportif est constitué des 86 % de la population des 15 ans ou plus ayant eu au moins une expérience sportive. Au sein de celui-ci, une classification ascendante hiérarchique a permis de dégager 6 groupes homogènes.

2 Au moins une fois par semaine.

3 Les retraités sont classés selon la dernière profession exercée.

Lecture : les consommateurs de sport à la télévision uniquement représentent 24 % des personnes ayant au moins une expérience sportive. 45 % d'entre eux font du sport régulièrement.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

Les personnes présentes dans l'écosystème sportif forment une population plus jeune que celle des personnes n'ayant aucune expérience sportive (23 % ont entre 15 et 29 ans, contre 14 % des personnes hors écosystème sportif) et plus diplômée (33 % sont diplômées du supérieur, contre 12 %). Les femmes y sont moins nombreuses que les hommes (48 %), alors qu'elles constituent la majorité des personnes hors écosystème sportif (74 %).

Les deux tiers des personnes de cet écosystème sportif n'ont pas eu plus de trois expériences sportives au cours des douze derniers mois (23 % en ont eu une seule, 24 % deux et 18 % trois) et 27 % ont eu des pratiques culturelles sportives sans pratiquer de sport. Ces dernières constituent un public moins jeune (13 % ont entre 15 et 29 ans), plutôt masculin (56 %) et moins diplômé (18 % sont diplômés du supérieur).

Les adeptes de vidéos de sport, principalement des hommes et des jeunes, cumulent les expériences sportives

Issu de la classification des personnes présentes dans l'écosystème sportif, un premier groupe concentre les personnes regardant des vidéos de sport sur Internet, et qui sont fortement attirées par le sport dans toutes ses expressions. Il représente 16 % des personnes ayant des expériences sportives. Ces personnes ont très souvent une pratique sportive (83 %), y compris de manière régulière (67 %). Elles sont les plus nombreuses à suivre l'actualité sportive (90 %) et participent fortement à l'ensemble des pratiques culturelles sportives, en particulier aux jeux vidéo (49 %, contre 19 % en moyenne) mais aussi à l'écoute d'émissions sportives à la radio (39 % contre 19 %). Le spectacle sportif n'est pas en reste : 52 % des personnes de ce groupe ont assisté à une compétition ou à une manifestation sportive dans l'année (29 % en moyenne). Il s'agit d'un milieu très masculin (84 % sont des hommes), jeune (44 % ont entre 15 et 29 ans) et plutôt diplômé (seulement 9 % n'ont aucun diplôme).

Les joueurs de jeux vidéo sont plutôt sportifs et fréquentent les manifestations sportives

Un deuxième groupe (11 % des personnes ayant des expériences sportives) réunit des personnes jouant toutes aux jeux vidéo de sport, mais qui, contrairement à celles du premier groupe, ne regardent pas du tout de vidéos de sport sur Internet. Elles participent un peu plus que la moyenne aux autres expériences culturelles sportives : 62 % suivent l'actualité sportive, 49 % regardent des émissions sportives à la télévision et 22 % en écoutent à la radio. Leur participation à une manifestation sportive payante dans l'année est plus fréquente (38 %, contre 29 % en moyenne) et elles sont relativement sportives (60 % font du sport régulièrement). Il s'agit ici encore principalement d'hommes (64 %), un peu plus jeunes encore que le groupe précédent (47 % ont entre 15 et 29 ans) et un peu plus souvent non diplômés (14 %). Dans ce groupe, les chômeurs sont surreprésentés (9 %, de même que les inactifs hors retraités (21 %), principalement des étudiants.

Les consommateurs de sport par l'intermédiaire des médias classiques : plutôt des hommes, plus âgés, amateurs de manifestations sportives mais moins sportifs

Les personnes du troisième groupe (10 % de celles ayant eu au moins une expérience sportive) concentrent leurs pratiques culturelles sportives sur les médias classiques, en particulier la radio : toutes écoutent des émissions sportives à la radio, 76 % en regardent à la télévision et 86 % suivent l'actualité sportive. Elles se rendent aussi souvent à des manifestations sportives payantes (82 % y sont allées au moins une fois dans leur vie et 44 % dans l'année). En revanche, elles ne jouent pas aux jeux vidéo de sport, ni ne regardent de vidéos de sport sur Internet. Elles sont également moins sportives (48 % font régulièrement du sport, soit 10 points de moins que la moyenne). Les trois quarts sont des hommes. Les personnes de ce groupe sont plutôt âgées : 37 % ont de 45 à 59 ans et 40 % ont 60 ans ou plus. Les ouvriers sont davantage représentés dans ce groupe. Enfin, ces personnes habitent aussi plus souvent dans des petites unités urbaines (32 %) ou dans des communes hors unités urbaines (27 %).

Les consommateurs de sport à la télévision uniquement : également plus âgés et un intérêt modéré pour le sport

Le quatrième groupe rassemble un quart des personnes ayant au moins une expérience sportive, qui se concentrent surtout sur le suivi de l'actualité sportive (80 %) et le sport à la télévision (66 %). Si toutes ne regardent pas des émissions ou compétitions sportives à la télévision, lorsqu'elles le font c'est le seul média qu'elles utilisent : ces personnes ne suivent pas du tout le sport à la radio, ce qui les distingue du groupe précédent, et comme ce dernier, elles ne regardent pas non plus de sport en ligne et ne jouent pas aux jeux vidéo de sport. Aucune des personnes de ce groupe ne s'est rendue à une manifestation sportive payante dans l'année (elles ont en outre moins souvent assisté à une manifestation sportive dans leur vie). Ces personnes font également moins de sport (45 % régulièrement). Les femmes y sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Il s'agit surtout dans ce groupe de personnes âgées de 60 ans ou plus (46 %), peu diplômées (27 % n'ont aucun diplôme ou au plus un CEP, contre 17 % en moyenne), un peu plus souvent ouvriers ou retraités ouvriers (24 % contre 19 %).

Les amateurs de sport qui préfèrent les manifestations sportives payantes : plus souvent des femmes et plus diplômés

Un cinquième groupe réunit des personnes principalement attirées par les manifestations sportives payantes (16 % des personnes ayant eu au moins une expérience sportive). Ces personnes sont toutes allées en voir une au moins une fois au cours de leur vie et les trois quarts y sont allés au cours de l'année. Elles sont moins sportives que la moyenne (seules 45 % font du sport régulièrement). Elles sont également moins nombreuses à suivre l'actualité sportive (45 %) ou à regarder du sport à la télévision (34 %). Elles ne regardent pas de sport en ligne, ne jouent pas aux jeux vidéo de sport et n'écoutent pas d'émissions de radio sur le sport. Dans ce groupe, 60 % sont des femmes, 38 % des personnes sont diplômées de l'enseignement supérieur (contre 33 % en moyenne) ; les professions intermédiaires, les employés et les cadres sont surreprésentés, de même que les habitants des moyennes et grandes agglomérations (hors Paris).

Les sportifs sans pratique culturelle sportive : le plus souvent des femmes

Enfin, le dernier groupe rassemble des personnes qui font toutes du sport, souvent de façon régulière (78 %), mais qui n'ont aucune pratique culturelle sportive. Elles ont tout au plus assisté à une manifestation sportive au moins une fois dans leur vie (42 %). Ce groupe représente 22 % des personnes de l'écosystème sportif. Trois quarts de ces personnes sont des femmes. Elles sont également plus souvent employées ou cadres, et diplômées du supérieur. ●

Auteur :

Cédric Zimmer (INJEP-MEDES)

► Source et méthodes

Menée tout au long de l'année 2018 auprès d'un échantillon de plus de 9 200 personnes en France métropolitaine, **l'enquête sur les pratiques culturelles** est la sixième édition d'une série commencée au début des années 1970 et destinée à mesurer la participation de la population aux loisirs et à la vie culturelle. Cela comprend notamment la lecture de livres, l'écoute de musique, la fréquentation des équipements et des événements culturels, les pratiques en amateur, ainsi que tous les usages des médias traditionnels (télévision, radio, presse) ou numériques (réseaux sociaux, etc.).

Le terme « **expérience sportive** » désigne :

- la **pratique du sport** proprement dite, mesurée à l'aide de la seule question sur la pratique sportive présente dans l'enquête, à savoir : « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pratiqué une activité physique ou sportive ? » ;
- ainsi que toutes les autres expériences sportives, qualifiées de **pratiques culturelles sportives**, qui peuvent être vécues à la fois par des pratiquants ou des non-pratiquants sportifs, et mesurées grâce aux questions suivantes :
 - pour les jeux vidéo, « Au cours des 12 derniers mois, à quels genres de jeux vidéo avez-vous joué ? », avec la modalité « jeux de sport/course/pilotage » ;
 - pour la télévision, « Quels genres de programmes regardez-vous à la télévision ? », avec la modalité « émissions sur le sport/matches/compétitions sportives » ;
 - pour la radio, « Quels genres d'émissions ou de programmes écoutez-vous ? », avec la modalité « émissions de sport » ;
 - pour les vidéos en ligne, « Quels genres de vidéos regardez-vous sur Internet ? », avec la modalité « vidéos sur le sport/matches/compétitions sportives » ;
 - pour l'actualité, « Quels sont les thèmes dont vous avez suivi l'actualité au cours des 12 derniers mois ? », avec la modalité « sports » ;
 - pour les manifestations sportives payantes, « Parmi la liste d'activités suivantes, quelles sont celles qu'il vous est arrivé de faire au moins une fois au cours de votre vie/au cours des 12 derniers mois ? », avec la modalité « aller voir un match ou un autre spectacle sportif payant ».

La fréquence est mesurée selon les modalités « tous les jours ou presque », « 3 à 4 jours par semaine », « environ 1 ou 2 jours par semaine », « environ 1 à 3 jours par mois », « plus rarement ». La **pratique régulière** est définie comme une pratique déclarée au moins une fois par semaine et la **pratique très régulière** comme une pratique déclarée au moins 3 jours par semaine.

L'attachement à une activité est mesuré grâce à la question « Si vous ne pouviez plus [pratiquer l'activité], cela vous manquerait... », où les réponses possibles s'échelonnent de « Non, pas du tout » à « Oui, beaucoup ». Une personne est alors dite attachée à l'activité lorsqu'elle a répondu « Oui, beaucoup » ou « Oui, un peu » à la question relative à cette activité.

Enfin, une **classification ascendante hiérarchique (CAH)** est réalisée. Cette méthode vise à classer des individus dans un nombre défini de groupes selon certaines de leurs caractéristiques. Les groupes sont construits de manière à ce qu'ils soient les plus homogènes possibles et les plus distincts les uns des autres.

► Pour en savoir plus

- **Coulangeon P., Lemel Y.**, « Les pratiques culturelles et sportives des Français : arbitrage, diversité et cumul », *Économie et Statistique* n° 423, Insee, décembre 2009.
- **Croutte P., Müller J., Hoibian S. (dir.)**, « Baromètre national des pratiques sportives 2020 », *Rapports d'étude* n° 2021/03, INJEP, 2021.
- **Didier M., Lefèvre B., Raffin V.**, « Deux tiers des 15 ans ou plus ont une activité physique ou sportive régulière en 2020 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- **Lombardo P., Wolff L.**, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études* n° 2020-2, ministère de la Culture, DEPS, 2020.
- **Mignon P.**, « De l'identification des publics du patrimoine sportif », les *Cahiers Espaces, Éditions touristiques et européennes*, pp. 16-22, hal-02049267, Insep, 2006.

Loisirs des villes, loisirs des champs : territoires et caractéristiques sociales des personnes influent sur leurs loisirs sportifs et culturels

En 2020, 65 % des personnes de 15 ans ou plus résidant en France métropolitaine pratiquent régulièrement une activité sportive. Toutefois, cette pratique est légèrement plus fréquente dans les villes : 67 % parmi les habitants de l'urbain de densité intermédiaire, contre 60 % des habitants des territoires ruraux les plus isolés. Les raisons de pratiquer ou non un sport sont principalement les mêmes dans l'urbain et le rural ; néanmoins, le coût de la pratique sportive est un frein spécifique dans l'urbain, tandis que le contact avec la nature est une motivation propre au rural.

Au cours d'une année, les habitants du rural autonome ou sous faible influence d'un pôle d'emploi vont moins à la bibliothèque que ceux de l'urbain dense (21 % contre 32 %), au cinéma (respectivement 53 % et 59 %, contre 68 %) ou au musée (22 % contre 37 %). D'autres loisirs peuvent se pratiquer à domicile, comme regarder la télévision ou écouter la radio : 65 % des habitants du rural autonome écoutent la radio tous les jours ou presque, contre 52 % des habitants de l'urbain dense.

Ces écarts de pratique selon les territoires s'expliquent en partie par l'offre disponible mais aussi par les caractéristiques sociodémographiques des habitants.

Quel que soit l'âge, dans quelle mesure vivre en **territoire rural** ou en **espace urbain** implique-t-il des loisirs différents ? Ces différences sont-elles propres aux territoires ou bien liées aux caractéristiques sociodémographiques de leurs habitants ? En particulier, l'accès à un ensemble de services différents, notamment culturels et sportifs, conditionne-t-il la pratique de loisirs ? Cette étude apporte des éléments de réponse en analysant les pratiques sportives et les activités culturelles des personnes de 15 ans ou plus vivant en France métropolitaine selon la **grille communale de densité** de leur commune de résidence [D'Allessandro *et al.*, 2021].

La pratique sportive régulière est un peu plus répandue parmi les urbains

En 2020, en France métropolitaine, 65 % des personnes ont une pratique sportive régulière, c'est-à-dire qu'elles ont réalisé au moins 52 séances sportives dans l'année, soit au moins une séance par semaine en moyenne, hors balade, baignade et relaxation ► **figure 1**, ► **sources**. La part des sportifs réguliers parmi les 15 ans ou plus est légèrement plus élevée dans l'urbain que dans le rural (67 % contre 63 %) ; elle est la plus faible dans le rural autonome hors influence d'un pôle d'emploi (60 %) et la plus élevée dans l'urbain de densité intermédiaire (67 %).

La pratique sportive intensive (plus d'une centaine de séances dans l'année, soit au moins deux séances par semaine en moyenne) est également surreprésentée dans l'urbain dense (57 %) et sous-représentée dans le rural autonome (49 %). Dans le rural sous forte influence d'un pôle, les personnes ayant une pratique sportive peu fréquente (de 1 à 51 séances dans l'année, soit moins d'une séance par semaine en moyenne) sont davantage présentes (18 %), contrairement à celles n'ayant aucune pratique sportive dont la part y est la plus faible¹.

Dans le rural sous forte influence d'un pôle, la population est moins âgée et la part de ménages pauvres plus faible que dans le rural autonome ► **encadré**. La part de couples avec enfants y est également la plus élevée. En tenant compte de ces différences sociodémographiques selon les territoires, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'avoir une pratique sportive régulière n'est pas significativement différente dans le rural sous faible influence d'un pôle et l'urbain dense par rapport au rural sous forte influence d'un pôle ► **figure 2**. En revanche, elle est inférieure de 16 %

1 Hors balade, baignade, relaxation ou déplacement utilitaire.

dans le rural autonome et supérieure de 11 % dans les territoires urbains de densité intermédiaire. Ainsi, le fort taux de pratique sportive régulière observé dans l'urbain dense semble davantage être dû à des facteurs sociodémographiques qu'à un effet inhérent au territoire.

► 1. Pratiquer une activité sportive régulière au cours des douze derniers mois (hors balade, baignade et relaxation) en 2020

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Âge								
15-19 ans	78	85	83	81	85	88	87	85
20-24 ans	72	74	74	73	84	82	83	80
25-39 ans	68	69	73	70	73	73	73	72
40-59 ans	59	64	66	63	65	65	65	65
60 ans ou plus	52	50	56	53	56	52	54	53
Sexe								
Femmes	53	58	64	58	61	61	61	60
Hommes	67	68	68	68	73	73	73	71
Niveau de diplôme								
Aucun diplôme ou CEP	44	43	53	46	43	36	39	41
Brevet, BEP, CAP	56	59	61	58	66	66	66	63
Baccalauréat ou équivalent	71	70	72	71	71	68	69	70
Diplôme du supérieur	70	79	76	75	79	76	77	76
Catégorie socioprofessionnelle¹								
Agriculteurs et indépendants	47	49	53	49	64	64	64	56
Cadres	75	70	72	72	78	77	77	76
Professions intermédiaires	72	68	70	70	75	73	74	73
Employés	56	63	66	61	62	51	56	58
Ouvriers	53	59	58	56	60	55	58	57
Chômeurs	ns	ns	ns	61	59	69	66	65
Inactifs hors retraités	59	69	70	65	63	70	67	67
Ensemble	60	63	66	63	67	66	67	65

ns : non significatif.

1 Les retraités sont classés selon leur dernière catégorie socioprofessionnelle connue.

Note : l'activité sportive régulière est définie comme le fait d'avoir réalisé au moins 52 séances sportives dans l'année, hors séances utilitaires.

Lecture : en 2020, 78 % des 15-19 ans ont une pratique sportive régulière dans le rural autonome.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

► Encadré - Un tiers de la population réside dans une commune rurale, où le niveau de vie médian est plus modeste mais les disparités de revenus plus faibles que dans l'urbain

Depuis 2020, les espaces ruraux ont fait l'objet d'un zonage fin en quatre classes [D'Alessandro *et al.*, 2021]. Ce zonage tient compte de la proportion de personnes en emploi, des zones d'emploi et de l'attractivité des villes :

- les communes classées dans le rural autonome sont hors influence d'un pôle d'emploi et d'une ville, et peuvent appartenir à une **aire d'attraction** de moins de 50 000 habitants. Parmi celles-ci, on distingue les communes peu denses des communes très peu denses ;
- les communes rurales sous faible influence d'un pôle d'emploi appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, mais moins de 30 % des personnes en emploi travaillent dans le pôle de cette aire ;
- les communes rurales sous forte influence d'un pôle appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants et plus de 30 % des personnes en emploi qui résident dans ces communes rurales travaillent dans le pôle de cette aire.





Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire forment, elles, l'espace urbain.

En France, un tiers de la population réside dans une commune rurale. La part des cadres et des professions intermédiaires est plus importante dans les territoires sous forte influence d'un pôle et dans l'urbain, par rapport au rural autonome ou sous faible influence d'un pôle ► **figure A**. Les secteurs d'activité agricoles et industriels sont en revanche plus présents dans le rural, où la part d'agriculteurs et d'ouvriers est plus élevée que dans l'urbain. À l'inverse, les emplois liés aux services aux entreprises sont deux fois plus présents dans l'urbain (23 % des emplois) que dans le rural autonome peu ou très peu dense (respectivement 10 % et 11 %).

A. Taux d'emploi des 15-64 ans et répartition par catégorie socioprofessionnelle selon le type de territoire

	Rural autonome		Rural périurbain		Urbain	Ensemble
	Très peu dense	Peu dense	Sous faible influence d'un pôle	Sous forte influence d'un pôle		
Part de la population	11	2	9	10	67	100
Taux d'emploi	68	66	69	71	63	65
Catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs	13	4	4	2	0	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9	9	8	7	6	7
Cadres	7	8	11	14	22	18
Professions intermédiaires	20	22	25	28	27	26
Employés	25	28	27	27	28	28
Ouvriers	26	29	26	21	17	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Lecture : en 2017, dans le rural périurbain sous forte influence d'un pôle, 71 % des 15-64 ans sont en emploi, parmi lesquels 2 % sont agriculteurs.

Champ : France, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

En 2018, le **niveau de vie médian** est de 22 900 euros dans le rural sous forte influence d'un pôle, contre 19 700 euros dans le rural très peu dense. De même, le **taux de pauvreté** augmente à mesure que les espaces sont éloignés d'une aire d'attraction des villes : 9 % des ménages sont pauvres dans le rural sous forte influence d'un pôle, contre 17 % dans le rural autonome très peu dense ► **figure B**. Les disparités de revenus sont en revanche moins accentuées dans le rural : le rapport entre le niveau de vie des 10 % les plus modestes et celui des 10 % les plus aisés est de 3 dans le rural, contre 3,8 dans l'urbain. Enfin, les personnes de 65 ans ou plus sont plus nombreuses dans le rural autonome que dans l'urbain : 26 % contre 18 %. À l'inverse, celles âgées de 15 à 25 ans représentent 13 % de la population de l'urbain dense, contre 9 % du rural autonome.

B. Répartition des ménages selon leur niveau de vie par type de territoire

	en %				
	Pauvres	Modestes	Médians	Plutôt aisés	Aisés
Urbain	16	25	17	30	12
Rural sous forte influence d'un pôle	9	23	21	37	9
Rural sous faible influence d'un pôle	11	27	21	32	8
Rural autonome peu dense	14	30	21	28	6
Rural autonome très peu dense	17	31	20	26	6

Note : les ménages pauvres ont un niveau de vie inférieur à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages. Les ménages modestes ont un niveau de vie compris entre 60 et 90 % du niveau de vie médian, les ménages médians entre 90 et 110 %, les ménages plutôt aisés entre 110 et 180 % et les ménages aisés au-delà de 180 %.

Lecture : en 2018, dans le rural peu dense, 14 % des ménages sont pauvres.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

Source : Insee, Filosofi 2018.

► 2. Influence du lieu de résidence sur la probabilité d'avoir un loisir culturel ou sportif au cours des douze derniers mois

	Rapports de chance	Niveau de significativité
Pratiquer une activité sportive régulière		
Rural autonome	0,8	***
Rural sous faible influence d'un pôle	1,0	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	1,1	***
Urbain dense	1,0	ns
Aller dans une bibliothèque ou une médiathèque		
Rural autonome	1,0	ns
Rural sous faible influence d'un pôle	0,9	*
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	0,9	ns
Urbain dense	1,3	***
Aller au cinéma		
Rural autonome	0,8	***
Rural sous faible influence d'un pôle	0,9	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	1,0	ns
Urbain dense	1,0	**
Assister à un spectacle vivant		
Rural autonome	0,8	*
Rural sous faible influence d'un pôle	0,9	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	0,8	***
Urbain dense	1,0	***
Fréquenter un musée ou une exposition		
Rural autonome	1,0	ns
Rural sous faible influence d'un pôle	1,0	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	1,0	**
Urbain dense	1,7	***
Lire au moins un livre		
Rural autonome	1,0	ns
Rural sous faible influence d'un pôle	1,0	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	0,9	**
Urbain dense	1,2	***
Participer à un festival		
Rural autonome	1,7	***
Rural sous faible influence d'un pôle	1,7	**
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	1,4	ns
Urbain dense	1,4	ns
Écouter la radio tous les jours ou presque		
Rural autonome	0,9	***
Rural sous faible influence d'un pôle	0,8	ns
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	0,7	ns
Urbain dense	0,5	***
Regarder la télévision tous les jours ou presque		
Rural autonome	0,7	ns
Rural sous faible influence d'un pôle	0,6	**
<i>Rural sous forte influence d'un pôle</i>	<i>Réf.</i>	
Urbain de densité intermédiaire	1,0	***
Urbain dense	0,6	***

ns : non significatif ; * : significatif au seuil de 10 % ; ** : significatif au seuil de 5 % ; *** : significatif au seuil de 1 %.

Note : les résultats sont issus de modèles de régression sur variable qualitative opérés pour chacune des pratiques culturelles et pour la pratique sportive régulière. Les variables contrôlées sont l'âge du répondant, son sexe, son niveau de diplôme, son lieu de résidence et son groupe socioprofessionnel.

Lecture : en 2018, toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de participer à un festival au cours des douze derniers mois est multipliée par 1,7 pour les habitants du rural autonome par rapport aux habitants du rural sous forte influence d'un pôle.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Sources : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018 ; MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Activités de la forme et de la gymnastique plutôt pour les urbains, sports de cycles et équitation plutôt pour les ruraux

Les cinq catégories d'activités sportives les plus pratiquées sont les mêmes, que les personnes résident dans les territoires urbains ou ruraux. Marche, balade, course et athlétisme sont les plus pratiquées dans l'urbain comme dans le rural, devant les activités aquatiques ► **figure 3**. Les activités de la forme et de la gymnastique et les sports de cycles se placent en troisième et quatrième positions, dans un ordre différent toutefois dans l'urbain et le rural. Les sports de raquettes, de précision ou de cible sont la cinquième pratique sportive, dans le rural (à égalité avec les activités de la forme et de la gymnastique) comme dans l'urbain.

► 3. Loisirs sportifs et culturels de la population selon le type de territoire

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Loisirs sportifs²								
Pratiquer une activité sportive régulière (hors baignade, balade et relaxation) ¹	60	63	66	63	67	66	67	65
Marche, balade, course et athlétisme	80	81	84	82	82	83	83	82
Activités aquatiques et nautiques	45	47	51	48	49	51	50	49
Activités de la forme et de la gymnastique	37	39	43	39	44	49	47	45
Sports de cycles	44	49	47	46	43	42	42	44
Sports de raquettes, de précision ou de cible	38	36	41	39	36	33	34	36
Sports d'hiver	21	22	22	22	22	23	23	22
Sports collectifs	13	15	17	15	17	19	18	17
Équitation, chasse et pêche	19	15	14	16	11	7	9	11
Autres (dont : simulateur d'activité physique et sportive ⁴ , échecs)	9	9	11	10	11	13	12	11
Sports de combat	3	4	5	4	4	6	5	5
Loisirs culturels de sortie²								
Aller à la bibliothèque	21	21	26	23	24	32	29	27
Aller au cinéma	53	59	66	58	62	68	65	63
Assister à un spectacle vivant	37	41	46	41	38	48	44	43
Visiter un musée ou une exposition	22	22	27	23	24	37	32	29
Assister à un festival	19	20	15	18	18	20	19	19
Loisirs domestiques²								
Lire un livre	59	62	65	61	61	69	66	64
Loisirs médiatiques								
Regarder la télévision ³	80	78	82	81	84	72	76	78
Écouter la radio ³	65	64	71	66	62	52	56	60
Écouter des podcasts ²	8	10	11	9	8	13	11	11
Loisirs ordinaires²								
Jouer à des jeux de cartes ou de société	48	54	53	51	49	49	49	50
Préparer de bons plats, de nouvelles recettes	50	50	55	52	55	56	56	54
Bricoler ou décorer	54	60	58	57	54	47	50	52
Jardiner	59	63	64	61	49	33	39	47
Pêcher ou chasser	17	12	14	15	11	6	8	11

1 La question porte sur une pratique hebdomadaire.

2 La question porte sur la pratique au moins une fois au cours des douze derniers mois.

3 La question porte sur la pratique tous les jours ou presque.

4 Les simulateurs d'APS sont des jeux vidéo reproduisant ces activités.

Lecture : en 2020, 65 % de la population pratique régulièrement une activité sportive. Cela concerne 60 % des habitants du rural autonome et 66 % des habitants de l'urbain dense.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Sources : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018 ; MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Si les principaux types d'activités sportives sont comparables dans le rural et l'urbain, la part de la population qu'elles rassemblent différencie les territoires : 47 % des 15 ans ou plus vivant dans l'urbain pratiquent les activités de la forme et de la gymnastique, contre 39 % parmi ceux vivant dans des

territoires ruraux. Le jogging est pratiqué par 24 % des habitants de l'urbain dense, contre 14 % de ceux du rural autonome ; la musculation et le fitness le sont également davantage dans l'urbain dense. À l'inverse, l'équitation, la chasse et la pêche sont près de deux fois plus pratiquées dans les territoires ruraux. Les sports de cycles et ceux de raquettes, de précision ou de cible sont davantage pratiqués par les habitants des territoires ruraux, tandis que les sports collectifs le sont un peu plus dans l'urbain. Par exemple, 24 % des 15 ans ou plus du rural sous faible influence d'un pôle font du VTT, contre 13 % dans l'urbain dense. Les caractéristiques des territoires, leur topographie et les installations qui y sont présentes, qui diffèrent fortement, expliquent en partie ces différences.

Les cadres de pratique sportive s'adaptent aux lieux et aux équipements disponibles

L'encadrement de la pratique (notamment dans des structures privées ou *via* des associations et clubs sportifs) ainsi que le lieu de pratique (en ville, en milieu naturel, dans une installation sportive, à domicile ou sur le lieu de travail ou d'études) varient selon la zone de résidence. De manière générale, la pratique encadrée (par un *coach*, un éducateur, en structure privée ou en club ou association) est plus représentée parmi les sportifs réguliers de l'urbain (47 %) que ceux du rural (42 % dans le rural, 37 % dans le rural autonome).

La pratique sportive en structure privée à caractère commercial (par exemple, les salles de sport) concerne d'abord les sportifs réguliers des territoires urbains : 22 % d'entre eux exercent une partie de leur activité dans ce cadre, contre 13 % des sportifs réguliers des territoires ruraux. Ils sont même deux fois plus nombreux dans l'urbain dense (24 %) que dans le rural autonome (12 %). D'après le recensement des équipements sportifs, 83 % des équipements d'activité de forme et de santé (salles de musculation ou de *cardio-training*, salles de cours collectifs et bassins d'exercices aquatiques) se situent en zone urbaine.

Les sportifs réguliers du rural sous forte influence d'un pôle et de l'urbain de densité intermédiaire font davantage de sport en association ou en club sportif (respectivement 42 % et 40 %) que ceux du rural autonome et de l'urbain dense (respectivement 36 % et 35 %). La répartition des clubs sportifs sur le territoire ne peut expliquer à elle seule cet écart. S'ils sont effectivement plus nombreux dans le rural sous forte influence d'un pôle et dans l'urbain de densité intermédiaire que dans l'urbain dense (respectivement 29 et 28 pour 10 000 habitants, contre 18 pour 10 000 habitants), c'est le rural autonome qui en compte le plus (32 pour 10 000 habitants). Il en va de même pour la répartition des équipements sportifs, allant de 25 pour 10 000 habitants dans l'urbain dense à 83 dans le rural autonome. Si la superficie des territoires ruraux permet la construction de davantage d'équipements, leur plus forte présence rapportée à la population ne garantit pas pour autant leur accessibilité et leur proximité [Zimmer, Janelli, 2020]. Ainsi, dans le rural autonome, la moindre pratique en association ou en club sportif pourrait en partie s'expliquer par une moindre accessibilité géographique. Quant à l'urbain dense, le manque de clubs, la surfréquentation des infrastructures ainsi que le coût de la pratique peuvent expliquer cette moindre pratique en club ou association. En conséquence, 31 % des sportifs réguliers du rural sous forte influence d'un pôle sont licenciés d'au moins une fédération sportive, contre 23 % de ceux de l'urbain dense. Ils participent aussi plus souvent à des compétitions ou rassemblements sportifs.

Par ailleurs, la pratique sportive en ville (dans un parc par exemple), dans une installation sportive ou encore sur le lieu de travail ou d'études est plus développée dans l'urbain, tandis que celle en milieu naturel (en forêt par exemple) ou à domicile l'est davantage dans le rural. 67 % des sportifs réguliers résidant dans des territoires urbains pratiquent en ville (73 % au sein de l'urbain dense), contre 40 % de ceux du rural (38 % au sein du rural autonome). Les salles de pratique collective sont davantage présentes dans l'urbain (65 % de l'ensemble), ce qui peut expliquer la pratique sportive dans les installations plus fréquente en territoire urbain : 74 % des sportifs réguliers, contre 65 % dans le rural. De la même manière, 80 % des équipements de sports de nature (boucles de randonnée, pistes de ski, sites d'escalade par exemple) se situent en territoire rural. Ces équipements ainsi que l'environnement favorisent la pratique en milieu naturel des sportifs réguliers des territoires ruraux : 92 % d'entre eux ont pratiqué en milieu naturel dans l'année contre 83 % de ceux de l'urbain, et 94 % dans le rural autonome contre 80 % dans l'urbain dense.

Les freins ou motivations à la pratique sportive sont similaires entre territoires urbains et ruraux malgré quelques particularités

La santé d'une part, ainsi que le bien-être et l'évacuation du stress d'autre part, sont les deux principales motivations à la pratique sportive évoquées par les sportifs réguliers des territoires urbains comme ceux des territoires ruraux ► **figure 4**. Puis, les urbains déclarent l'entretien physique (71 %), le plaisir ou l'amusement (66 %) et la dépense physique (57 %). En milieu rural, les sportifs invoquent le plaisir et l'amusement (67 %) avant l'entretien physique (63 %), puis le contact avec la nature (62 %) avant la dépense physique (51 %).

► 4a. Motivations à la pratique sportive des sportifs réguliers selon le type de territoire

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Raisons de santé	69	71	72	71	72	78	75	74
Bien-être et évacuation du stress	68	70	68	68	70	74	72	71
Entretien physique	63	60	64	63	68	73	71	68
Plaisir, amusement	68	65	68	67	66	66	66	66
Dépense physique	50	53	50	51	55	59	57	55
Contact avec la nature	65	63	58	62	53	46	49	53
Amélioration de l'apparence physique	39	41	45	42	47	52	50	47
Rencontre avec les autres, être avec ses proches	40	43	47	43	42	35	38	40
Amélioration des performances personnelles	31	34	34	33	38	42	40	38
Besoin d'avoir une activité physique	29	32	29	30	31	29	30	30
Aventure	19	20	20	20	19	18	18	19
Compétition	13	13	12	12	12	12	12	12
Risque	6	7	7	7	6	6	6	6
Autre	5	6	7	6	6	7	6	6

Lecture : en 2020, 68 % des sportifs réguliers ont jugé l'entretien physique comme une motivation importante à leur pratique, davantage dans l'urbain (71 %) que dans le rural (63 %).

Champ : France métropolitaine, sportifs réguliers vivant en ménage ordinaire, âgés de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

► 4b. Freins à la pratique sportive des non ou peu pratiquants selon le type de territoire

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Problèmes de santé	38	41	32	37	41	35	38	38
Difficultés physiques liées au métier	37	35	38	37	33	28	30	33
Ne pas parvenir à débiter une pratique sportive	24	26	34	27	33	33	33	31
Ne pas aimer le sport	25	29	30	28	32	28	30	29
Préférer d'autres activités	23	24	31	25	24	27	26	26
Coût de la pratique	20	16	25	20	28	27	27	25
Contraintes professionnelles et scolaires	21	25	31	25	20	25	23	24
Contraintes familiales	19	17	21	19	17	20	19	19
Inadaptation de l'offre des clubs et associations	17	20	23	19	15	17	16	17
Manque de connaissances avec qui pratiquer	11	12	18	13	15	21	18	16
Lieux trop éloignés	17	17	19	18	12	14	13	15
Lieux pas adaptés	6	14	13	10	11	12	12	11
Regard des autres	8	10	10	9	12	11	12	11
Mauvaise expérience dans le passé	8	5	7	7	9	8	8	8
Difficultés à être accepté par les autres	6	8	8	7	5	7	7	7
Autre	23	26	23	24	23	22	22	23

Lecture : en 2020, 21 % des non ou peu pratiquants du rural sous forte influence d'un pôle ont jugé les contraintes familiales comme un frein important à leur pratique sportive.

Champ : France métropolitaine, non-pratiquants ou sportifs peu pratiquants vivant en ménage ordinaire, âgés de 15 ans ou plus.

Source : MENJ-INJEP, enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives 2020.

Quel que soit le type de territoire, les non ou peu pratiquants (moins de 52 séances dans l'année) déclarent quatre freins importants à la pratique sportive : les problèmes de santé, les difficultés physiques liées au métier occupé, le fait de ne pas parvenir à débiter une pratique sportive et enfin le fait de ne pas aimer le sport. Le fait de ne pas parvenir à débiter une activité sportive est un peu plus déclaré par les non ou peu pratiquants de l'urbain (33 %) que par ceux du rural (27 %). Ces derniers déclarent davantage les difficultés physiques liées au métier qu'ils exercent (37 % contre 30 %). Le coût de la pratique sportive constitue également un frein spécifique pour les non ou peu pratiquants de l'urbain : 27 % d'entre eux jugent ce frein important, contre 20 % de ceux du rural. Cela s'explique notamment par une plus forte disparité de revenus dans l'urbain et par une part plus importante de ménages pauvres ► **encadré**. Les écarts sont rarement graduels de l'urbain dense au rural autonome et il existe parfois de fortes différences entre le rural sous forte influence d'un pôle et l'urbain de densité intermédiaire : 41 % des non ou peu pratiquants dans l'urbain de densité intermédiaire jugent les problèmes de santé comme un frein important à leur pratique, contre 32 % de ceux du rural sous forte influence d'un pôle.

Pratiques culturelles, médiatiques et loisirs ordinaires distinguent les urbains des ruraux

L'enquête nationale sur les pratiques culturelles ► **sources** permet de mesurer la participation culturelle de la population résidant en France et apporte une connaissance des loisirs des personnes, qui ont en commun d'être des temps soustraits aux temps contraints (temps de travail et tâches domestiques), qu'ils soient culturels ou bien ordinaires et considérés comme des « semi-loisirs » [Donnat, 2011 ; Coulangeon *et al.*, 2002]. Parmi ces derniers, certains sont partagés par la moitié de la population : jouer à des jeux de cartes ou de société (50 %), cuisiner de nouvelles recettes ou de bons plats (54 %), bricoler ou décorer (52 %) ; d'autres le sont moins : chasser ou pêcher (11 %) ► **figure 3**. Si certains loisirs comme le jardinage dépendent directement du lieu de vie, d'autres – comme le bricolage ou la décoration –, sont davantage prisés des ruraux (60 % pour les habitants du rural sous faible influence d'un pôle) que des urbains (47 % de l'urbain dense). Certaines pratiques culturelles de la population peuvent être réalisées à domicile (lire un livre, par exemple) ; d'autres sont qualifiées de « sortie » et supposent de fréquenter un équipement culturel : aller à la bibliothèque ou au cinéma, assister à un spectacle, visiter un musée, etc. Pour ces dernières, la pratique des personnes est alors en partie dépendante de l'offre territoriale.

Bibliothèque et cinéma : des sorties culturelles plus pratiquées par les urbains malgré des équipements présents sur tout le territoire

La bibliothèque est l'équipement culturel le plus présent en France : 15 700 bibliothèques et médiathèques sont dispersées sur le territoire, dont la moitié sont des points relais implantés dans les communes de moins de 10 000 habitants [Millery *et al.*, 2022]. En 2018, 27 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ont fréquenté une bibliothèque ou une médiathèque au cours des douze derniers mois ► **figure 5**. Les habitants des territoires ruraux autonomes et sous faible influence d'un pôle sont les moins nombreux à les fréquenter (- 6 points par rapport à la moyenne), à l'inverse de ceux de l'urbain dense (+ 5 points). Dans l'urbain dense, souvent de grandes métropoles régionales où se concentrent les établissements d'enseignement supérieur, les jeunes en âge d'étudier (20-24 ans) fréquentent les bibliothèques bien plus qu'ailleurs (51 % d'entre eux l'ont fait dans l'année). L'analyse toutes choses égales par ailleurs confirme l'influence du lieu de résidence sur la fréquentation d'un lieu de lecture publique : à autres caractéristiques égales, le fait de résider dans l'urbain dense multiplie par 1,3 la probabilité de fréquenter une bibliothèque ou une médiathèque par rapport au rural sous forte influence d'un pôle ► **figure 2**.

Deuxième équipement culturel de proximité, le cinéma est présent sur l'essentiel du territoire métropolitain. En 2018, avant la crise sanitaire, 63 % des personnes de 15 ans ou plus sont allés au cinéma au cours des douze derniers mois. Les jeunes le fréquentent plus que les seniors, les diplômés de l'enseignement supérieur plus de deux fois plus que les non-diplômés, et les cadres plus que les ouvriers ou les employés (79 %, contre 60 % et 45 %). Aussi populaire que soit cette pratique, un fort effet territorial est observé pour les habitants du rural autonome (- 10 points par rapport à la moyenne), ainsi que pour ceux du rural sous faible influence d'un pôle (- 4 points). Toutes choses

► 5. Fréquenter une bibliothèque ou une médiathèque au cours des douze derniers mois en 2018

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Âge								
15-19 ans	ns	ns	ns	49	38	56	49	49
20-24 ans	ns	ns	ns	24	17	51	42	36
25-39 ans	21	26	30	25	24	32	29	28
40-59 ans	20	22	24	22	25	29	27	25
60 ans ou plus	16	14	19	16	19	23	21	19
Sexe								
Femmes	26	28	31	26	29	34	34	31
Hommes	16	15	21	19	18	30	23	22
Niveau de diplôme								
Aucun diplôme ou CEP	10	7	9	9	10	15	13	12
Brevet, BEP, CAP	19	19	23	20	20	27	24	22
Baccalauréat ou équivalent	22	21	26	23	32	39	36	31
Diplôme du supérieur	39	38	36	38	35	41	39	39
Catégorie socioprofessionnelle¹								
Agriculteurs et indépendants	14	17	15	15	12	27	20	17
Cadres	32	31	41	35	36	37	37	36
Professions intermédiaires	30	27	30	29	29	39	35	33
Employés	24	20	23	23	21	25	23	23
Ouvriers	11	8	12	11	12	16	14	12
Chômeurs	ns	ns	ns	18	24	33	30	26
Inactifs hors retraités	ns	ns	ns	39	36	45	42	41
Ensemble	21	21	26	23	24	32	29	27

ns : non significatif.

¹ Les retraités sont classés selon leur dernière catégorie socioprofessionnelle connue.

Lecture : en 2018, 21 % des 25-39 ans vivant dans le rural autonome sont allés dans une bibliothèque ou une médiathèque au cours des douze derniers mois.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

égales par ailleurs, le fait de résider dans le rural autonome divise par 1,3 la probabilité d'être allé au cinéma dans l'année, par rapport aux habitants résidant dans le rural sous forte influence d'un pôle. Là encore, l'effet d'offre explique en partie ce phénomène, même si 32 % des cinémas sont situés dans des zones peu ou très peu denses et que plus de la moitié des cinémas classés Art et essai sont situés dans des communes rurales.

Spectacles vivants, musées et expositions : des sorties culturelles plus prisées des habitants de l'urbain dense

En 2018, 43 % des personnes de 15 ans ou plus ont assisté à un spectacle vivant. Les populations résidant dans l'urbain dense ont une pratique supérieure à la moyenne (+ 5 points), à l'inverse de celles du rural autonome (- 6 points).

Les jeunes de 20 à 24 ans sont beaucoup plus nombreux à assister à un spectacle dans l'urbain dense que dans les autres territoires, et cela vaut aussi pour les 40-59 ans et les 60 ans ou plus, mais dans une moindre mesure. Dans l'urbain dense, les peu diplômés (titulaires d'un brevet ou d'un CAP), les diplômés du supérieur ainsi que les cadres et les professions intermédiaires assistent plus qu'ailleurs à des spectacles. À l'inverse, dans les territoires ruraux autonomes, la pratique est toujours inférieure à la moyenne quelles que soient les caractéristiques sociodémographiques des personnes. Cela tient sans doute à un effet d'offre : près de la moitié des équipements de spectacle vivant (théâtres, salles de spectacle et de concert, etc.) sont situés en zone urbaine dense, quand moins d'un sur cinq est situé en zone rurale, autonome ou sous l'influence d'un pôle. Cependant, l'espace urbain dense ne s'oppose pas seulement aux territoires ruraux, mais aussi à l'urbain de densité intermédiaire, dont les habitants ont une fréquentation des spectacles vivants également inférieure à la moyenne (- 5 points) malgré la présence de près d'un quart des équipements sur ces territoires.

En 2018, 29 % des personnes de 15 ans ou plus ont visité un musée ou une exposition au cours des douze derniers mois, avec des écarts importants selon leurs caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, 52 % des diplômés de l'enseignement supérieur ont visité un musée ou une exposition, contre 19 % des titulaires d'un brevet ou d'un CAP et 30 % des bacheliers ; 59 % des cadres, contre 20 % des employés et 10 % des ouvriers ► **figure 6**. Comme pour la sortie au spectacle, l'effet territorial est particulièrement marqué et distingue les habitants de l'urbain dense de ceux du rural autonome et sous faible influence d'un pôle : dans l'urbain dense, la pratique est supérieure de 8 points à la moyenne ; à l'inverse, dans le rural autonome et sous faible influence d'un pôle, elle est inférieure de 7 points. Dans l'urbain dense, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau de diplôme ou la catégorie socioprofessionnelle, la pratique est supérieure à la moyenne. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les habitants de l'urbain dense ont une probabilité 1,7 fois plus élevée d'avoir visité un musée ou une exposition dans l'année que les habitants en milieu rural sous forte influence d'un pôle.

► 6. Visiter un musée ou une exposition au cours des douze derniers mois en 2018

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Âge								
15-19 ans	ns	ns	ns	36	31	37	34	35
20-24 ans	ns	ns	ns	20	15	42	35	30
25-39 ans	21	30	24	24	23	35	32	29
40-59 ans	24	25	30	26	28	40	36	32
60 ans ou plus	18	15	23	18	20	34	28	24
Sexe								
Femmes	22	26	29	24	24	39	34	30
Hommes	21	18	25	22	24	35	31	27
Niveau de diplôme								
Aucun diplôme ou CEP	8	7	8	8	9	11	10	9
Brevet, BEP, CAP	18	17	19	18	17	24	21	19
Baccalauréat ou équivalent	21	29	25	24	27	36	33	30
Diplôme du supérieur	45	39	44	44	43	61	55	52
Catégorie socioprofessionnelle¹								
Agriculteurs et indépendants	18	18	27	20	24	37	31	25
Cadres	49	36	53	48	48	69	63	59
Professions intermédiaires	33	30	36	33	34	48	43	39
Employés	16	23	16	18	16	24	21	20
Ouvriers	11	12	10	11	9	10	10	10
Chômeurs	ns	ns	ns	14	15	34	26	22
Inactifs hors retraités	ns	ns	ns	28	32	31	31	30
Ensemble	22	22	27	23	24	37	32	29

ns : non significatif.

¹ Les retraités sont classés selon leur dernière catégorie socioprofessionnelle connue.

Lecture : en 2018, 21 % des 25-39 ans vivant dans le rural autonome ont visité un musée ou vu une exposition au cours des douze derniers mois.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

Plus de lecteurs dans l'urbain dense que dans tous les autres territoires

En 2018, 64 % des personnes ont lu au moins un livre dans l'année, bandes dessinées et mangas compris. La lecture oppose les non-diplômés aux diplômés du supérieur (ces derniers sont deux fois plus nombreux à avoir lu un livre dans l'année que les non-diplômés), les cadres aux employés et ouvriers (respectivement 86 %, 55 % et 55 % ont lu un livre dans l'année). À la différence des autres loisirs culturels, l'activité de lecture ne suppose pas *a priori* de disposer d'un équipement culturel près de chez soi. Pourtant, ici encore, les habitants de l'urbain dense se distinguent de tous les autres : 69 % d'entre eux ont lu au moins un livre dans l'année, contre 59 % des habitants du rural autonome, et 62 % de ceux du rural sous faible influence d'un pôle. Cette différence territoriale confirme l'analyse de [Coulangeon et al. \(2002\)](#), montrant que la lecture se rapproche de la culture de sortie par les caractéristiques sociales qui lui sont associées. À âge, sexe, diplôme et catégorie socioprofessionnelle donnés, un habitant de l'urbain dense a 1,2 fois plus de chance de lire que dans le rural sous forte influence d'un pôle.

Habiter dans le rural multiplie les chances d'avoir participé à un festival

En 2018, 19 % de la population a participé à un festival au cours des douze derniers mois. Il s'agit d'une des pratiques culturelles qui a le plus augmenté depuis cinquante ans puisqu'elle concernait seulement 8 % de la population en 1973. Cette progression s'explique notamment par la massification des pratiques culturelles et la multiplication du nombre de festivals, et illustre l'événementialisation de la culture². Les festivals sont plus prisés des jeunes, des diplômés du supérieur et des cadres. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, le fait de résider dans le rural autonome ou sous faible influence d'un pôle multiplie par 1,7 la probabilité d'avoir assisté à un festival dans l'année par rapport au rural sous forte influence d'un pôle. La diffusion de cette pratique dans l'ensemble de la population, quel que soit le type de territoire où résident les personnes, s'explique sans doute également en partie par l'implantation rurale comme urbaine des festivals, souvent liée à l'attractivité touristique des territoires, et donc moins corrélée au caractère urbain de l'offre.

Radio et télévision : des médias prisés des habitants des territoires ruraux

60 % des 15 ans ou plus écoutent la radio tous les jours ou presque. En 2018, les personnes qui résident dans les territoires ruraux sont plus nombreuses à déclarer écouter la radio tous les jours ou presque, en particulier celles résidant dans le rural sous forte influence d'un pôle (+ 11 points par rapport à la moyenne) dont les temps de transport domicile-travail peuvent expliquer la plus forte écoute de la radio. À l'inverse, les habitants de l'urbain dense sont moins nombreux à écouter la radio tous les jours ou presque (- 8 points).

En 2018, 78 % de la population de 15 ans ou plus déclare regarder la télévision tous les jours ou presque ► **figure 7**. Les habitants de l'urbain dense la regardent moins que l'ensemble de la

► 7. Regarder la télévision tous les jours ou presque en 2018

en %

	Rural autonome	Rural sous faible influence d'un pôle	Rural sous forte influence d'un pôle	Espace rural	Urbain de densité intermédiaire	Urbain dense	Espace urbain	Ensemble
Âge								
15-19 ans	ns	ns	ns	58	60	58	59	59
20-24 ans	ns	ns	ns	61	71	47	54	56
25-39 ans	75	73	80	76	82	64	69	71
40-59 ans	80	79	82	80	85	75	79	80
60 ans ou plus	91	88	93	91	92	89	90	90
Sexe								
Femmes	79	80	84	85	86	75	77	80
Hommes	82	77	81	77	81	68	75	76
Niveau de diplôme								
Aucun diplôme ou CEP	93	88	93	92	93	85	88	90
Brevet, BEP, CAP	81	78	83	81	85	81	83	82
Baccalauréat ou équivalent	79	75	81	79	78	67	71	74
Diplôme du supérieur	66	72	78	72	79	61	67	68
Catégorie socioprofessionnelle¹								
Agriculteurs et indépendants	84	84	84	84	85	74	79	82
Cadres	67	68	75	70	78	65	69	69
Professions intermédiaires	79	80	84	81	84	72	76	78
Employés	85	86	86	86	88	79	82	83
Ouvriers	88	79	86	85	89	82	86	86
Chômeurs	ns	ns	ns	70	77	67	71	71
Inactifs hors retraités	ns	ns	ns	64	72	63	66	66
Ensemble	80	78	82	81	84	72	76	78

ns : non significatif.

¹ Les retraités sont classés selon leur dernière catégorie socioprofessionnelle connue.

Lecture : en 2018, 75 % des 25-39 ans résidant dans le rural autonome regardent la télévision tous les jours ou presque.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en ménage ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : DEPS, ministère de la Culture, enquête sur les pratiques culturelles 2018.

² Depuis les années 1980 et l'instauration de grandes fêtes nationales, l'événementialisation de la culture consiste à créer des événements culturels festifs pour valoriser l'art et la culture et la rendre attractive au plus grand nombre.

population (- 6 points), et cela quelles que soient leurs caractéristiques sociodémographiques. L'effet territorial distingue donc les habitants de l'urbain dense, par ailleurs plus férus de sorties culturelles, et délaissant, dans leur pratique quotidienne, le média télévision. Toutes choses égales par ailleurs, les habitants de l'urbain dense ont près de deux fois moins de chances (0,6) de regarder la télévision tous les jours ou presque que les habitants du rural sous forte influence d'un pôle. ●

Auteurs :

Edwige Millery (DEPS)

Philippe Lombardo (DEPS)

Cédric Zimmer (INJEP-MEDES)

► Sources

L'**enquête sur les Pratiques culturelles** est réalisée depuis 1973 et interroge la population âgée de 15 ans ou plus sur ses activités de loisir, en particulier culturelles. La dernière édition menée en 2018 a porté sur un échantillon de 9 200 personnes représentatif de la population résidant en France métropolitaine. Trente activités de loisir distinctes ont été sélectionnées pour la présente analyse, classées en trois grandes catégories : loisirs culturels (aller au cinéma, fréquenter une bibliothèque, assister à un spectacle, visiter un musée, participer à un festival, etc.), loisirs médiatiques (regarder des films, écouter la radio, regarder la télévision, écouter des podcasts, etc.) et loisirs ordinaires (jouer à des jeux de cartes ou de société, préparer de bons plats, faire du bricolage, etc.).

L'**enquête nationale sur les pratiques physiques et sportives**, conduite tous les 10 ans depuis 2000, a été menée en 2020 auprès de 12 000 personnes résidant en France. Elle permet notamment de mesurer la participation sportive de la population, les modes de pratique, les motivations et les freins à la pratique sportive. Le **recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES)** a pour objectif de connaître les équipements sportifs et les sites existants, et d'aider à une meilleure perception des inégalités territoriales dans leur répartition.

► Définitions

La **grille communale de densité** définie par Eurostat permet de comparer le degré d'urbanisation des pays européens, avec une méthodologie homogène et relativement indépendante des découpages administratifs de chaque pays. La grille communale s'appuie sur une grille de carreaux de 1 km², dans lesquels la population est calculée à partir des données géolocalisées issues, en France, des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli 2018), base de données issue principalement des fichiers fiscaux liés à la taxe d'habitation.

Depuis 2020, les **territoires ruraux** désignent l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses définies dans la grille communale de densité à laquelle ont été adjoints des critères de mobilité pendulaires liée à l'emploi. Selon le degré d'influence d'un pôle d'emploi, quatre catégories d'espaces ruraux se dessinent, tandis que l'**espace urbain** se découpe en deux catégories selon la densité de population (voir aussi **encadré**).

L'**aire d'attraction d'une ville** désigne un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **taux de pauvreté** correspond à la part des ménages en situation de pauvreté monétaire. En France et en Europe, le seuil de pauvreté est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

► Pour en savoir plus

- **D'Allessandro C., Levy D., Regnier T.**, « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Coulangeon P., Menger M., Roharik I.**, « Les loisirs des actifs : un aspect de la stratification sociale », in *Économie et statistique* n° 352-353, 2002.
- **Croutte P., Müller J., Baron A. et Brosseau R.** (avec le concours de), **Hoibian S.** (sous la dir. de), « Baromètre national des pratiques sportives 2020 », *Rapports d'étude* n° 2021/03, INJEP, mars 2021.
- **Donnat O.**, « Pratiques culturelles 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Culture études* n° 2011-7, ministère de la Culture, DEPS, 2011.
- **Djakouane A., Sahuc P.** (sous la dir. de), *Champs culturels. Pratiques sociales et culturelles des jeunes de l'enseignement agricole*, n° 30, octobre 2020.
- **Lombardo P., Wolff L.**, « Cinquante ans de pratiques culturelles en France », *Culture études* n° 2020-2, ministère de la Culture, DEPS, 2020.
- **Millery E., Delvainquière J.-C., Bourlès L., Picard S.**, « Atlas Culture : dynamiques et disparités territoriales culturelles en France », *Culture études* n° 2022-3, ministère de la Culture, DEPS, 2022.
- **Lefèvre B., Raffin V.**, « Les freins à la pratique sportive des Français peu ou non sportifs : des situations hétérogènes », *INJEP Analyses & Synthèses* n° 52, novembre 2021.
- **Zimmer C., Janelli R.**, « Les lieux de la pratique sportive en France », *Fiches repères* n° 49, INJEP, mai 2020.

Les enfants de moins de 6 ans et les écrans numériques : à chacun son rythme, d'après l'enquête Elfe

Les recommandations en matière éducative prescrivent généralement de maintenir les enfants de moins de trois ans éloignés des écrans et d'accompagner très progressivement leur insertion dans leur quotidien dans les années qui suivent. La réalité, telle que décrite par la cohorte Elfe, est différente : à deux ans, les trois quarts des enfants sont maintenus à distance des écrans numériques (hors télévision), mais dès l'âge de trois ans et demi, plus de quatre sur dix en utilisent régulièrement et plus de la moitié à cinq ans et demi. Durant les six premières années de la vie, seuls quatre enfants sur dix sont durablement maintenus à distance des écrans numériques et plus de cinq sur dix augmentent, parfois fortement, leur temps d'écran. À l'inverse, un enfant sur dix avait une utilisation très développée dès deux ans et voit sa consommation diminuer. Ces trajectoires dépendent non seulement des caractéristiques sociales des familles, notamment de leurs ressources économiques et culturelles, de la place de la fratrie mais également des pratiques des parents, qu'elles soient individuelles ou partagées avec l'enfant avant ses trois ans.

Les normes institutionnelles concernant les relations des enfants en bas âge avec les écrans sont principalement placées sous les auspices de la prévention des risques : la règle du « pas d'écran avant 3 ans », puis celle du « un temps très limité et accompagné jusqu'à 6 ans » prévalent, que ce soit dans l'avis de l'Académie des sciences, *L'enfant et les écrans* (2013), dans celui des Académies de médecine, des sciences et des technologies, *L'enfant, l'adolescent, la famille et les écrans* (2019), au conseil de l'Éducation nationale, qui édite le *Guide de la famille tout écran* depuis 2017, ou encore dans les campagnes « Enfants et écrans », menées depuis 2008 par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Ces avis reprennent la règle dite « 3-6-9-12 » (pas d'écran avant 3 ans puis à chaque âge ses appropriations), formalisée par le psychologue Serge Tisseron [Tisseron, 2018].

Dans ces avis, les écrans numériques (ordinateurs ou tablettes) bénéficient d'un traitement moins défavorable que la télévision, au motif que les premiers permettent une interactivité, tandis que la seconde favoriserait la passivité. Cette distinction, très couramment mobilisée dans le débat public, est cependant à nuancer : les enfants utilisent souvent les tablettes pour visionner des contenus télévisuels, tandis que de plus en plus de télévisions sont connectées, donc potentiellement interactives. De plus, l'interactivité n'est pas systématiquement valorisée, comme le suggèrent les discours critiques des jeux vidéo aussi, voire plus, virulents que ceux sur la passivité supposée du téléspectateur [Maucó, 2013]. Enfin, si les outils numériques apparaissent comme des écrans bien plus légitimes (et bien moins « dangereux ») que la télévision, c'est aussi qu'une valeur de modernité leur est accordée, tandis que le petit écran continue d'être considéré comme un « mauvais objet culturel » [Pasquier, Rebillard, 2021].

Cette étude se concentre sur les **trajectoires** d'accès et d'utilisation des ordinateurs et tablettes¹ des jeunes enfants, en les mettant en regard des consommations télévisuelles. Certains travaux de recherche montrent que les appropriations des outils numériques varient selon les milieux sociaux [Pasquier, 2019]. Les milieux populaires en favorisent l'accès à leurs enfants à la fois pour « faire famille » (c'est-à-dire pour maintenir et resserrer les liens inter et intragénérationnels), mais aussi pour se doter des instruments d'une modernité à laquelle leur propre activité professionnelle ne les familiarise pas [Pasquier, 2018], tandis que les catégories supérieures sont plus protectrices [Berthomier, Octobre, 2019a ; Octobre, 2004]. L'analyse du temps passé par les enfants devant les écrans numériques à partir des données de l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) ► **source** montre une réalité plus complexe. La cohorte Elfe, qui suit des enfants nés en 2011, permet en effet de mettre en évidence la diversité des utilisations du numérique et de son

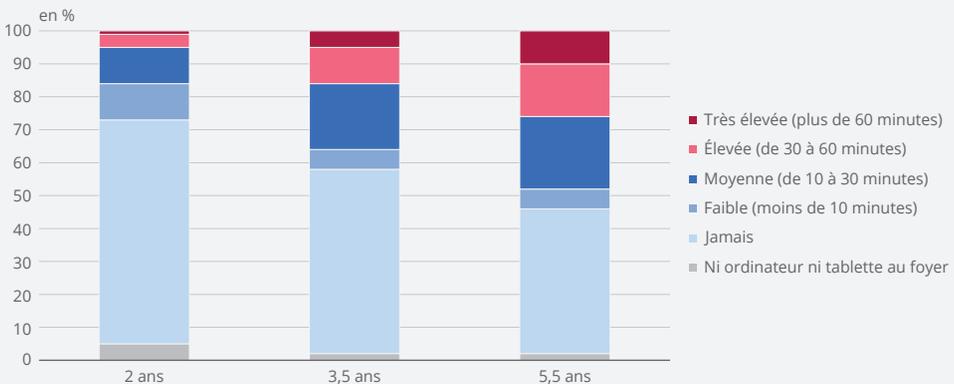
1 Il n'est pas possible d'intégrer systématiquement le smartphone à cette analyse, car l'enquête ne fournit pas d'information sur son utilisation (comme écran ou pour téléphoner) aux trois âges considérés. Cette information est néanmoins disponible à cinq ans et demi, ce qui permet de vérifier les éventuelles porosités entre écrans.

évolution au cours des six premières années de vie des enfants en fonction des contextes familiaux et sociaux.

Près des trois quarts des enfants de deux ans n'ont pas accès aux écrans numériques

La part des enfants utilisateurs des écrans numériques (ordinateurs ou tablettes) augmente au cours des six premières années de la vie ► **figure 1**. À deux ans, les enfants non utilisateurs – qu'ils ne soient pas équipés à domicile ou qu'ils n'y aient pas accès – sont largement majoritaires (73 %). Cette proportion se réduit ensuite à 58 % à trois ans et demi, puis à 46 % à cinq ans et demi. À cet âge, plus d'un enfant sur cinq est un utilisateur modéré des écrans numériques, y consacrant entre 10 et 30 minutes par jour en moyenne. Entre deux ans et cinq ans et demi, la part des forts utilisateurs (entre 30 et 60 minutes) est multipliée par 4, passant de 4 % à 16 %, et celle des très forts utilisateurs (plus d'une heure) par 10, passant de 1 % à 10 %.

► 1. Utilisation des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant



Lecture : à 2 ans, 5 % des enfants vivent dans un foyer sans tablette ou ordinateur.

Champ : France métropolitaine, enfants nés en 2011.

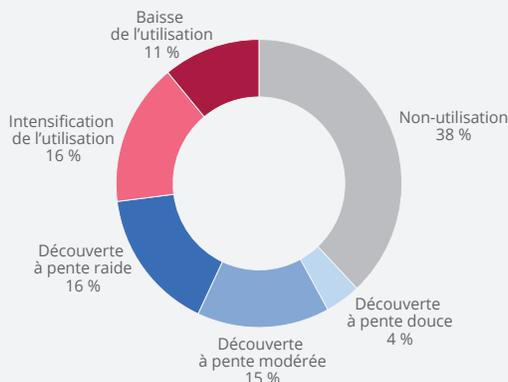
Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) ; calculs DEPS, ministère de la Culture.

Près de deux enfants sur cinq n'utilisent aucun écran numérique entre deux ans et cinq ans et demi

Six types de trajectoire d'utilisation quotidienne se dégagent durant les six premières années de vie de l'enfant : une « trajectoire de non-utilisation » (absence d'utilisation des écrans de deux ans à cinq ans et demi), trois « trajectoires de découverte » (enfants non utilisateurs à deux ans, développant ensuite leur utilisation à un rythme différent), une « trajectoire d'intensification de l'utilisation » des écrans (avec une consommation dès deux ans qui s'accroît par la suite) et enfin, une « trajectoire de baisse de l'utilisation » (avec un temps important consacré aux écrans à deux ans qui diminue ensuite) ► **figure 2**.

La « trajectoire de non-utilisation » des écrans numériques est la plus fréquente : 38 % des enfants sont maintenus à l'écart des écrans numériques, ordinateurs ou tablettes, durant leurs six premières années de vie, bien que la plupart d'entre eux vivent dans des foyers qui en sont équipés. Ces enfants ne se reportent pas sur le smartphone, puisqu'à cinq ans et demi, 81 % n'en utilisent jamais (comme écran ou pour téléphoner), contre 75 % des enfants en moyenne. De plus, ils regardent légèrement moins la télévision que l'ensemble des enfants : 42 minutes par jour à deux ans et 60 minutes à cinq ans et demi (contre respectivement 47 minutes et 65 minutes).

► 2. Répartition des trajectoires d'utilisation des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) durant les 6 premières années de vie



Lecture : entre 2 ans et 5,5 ans, 4 % des enfants ont connu une trajectoire de découverte à pente douce, c'est-à-dire sont passés d'une non-utilisation à une utilisation faible (moins de 10 minutes par jour).

Champ : France métropolitaine, enfants nés en 2011.

Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) ; calculs DEPS, ministère de la Culture.

Plus d'un enfant sur trois commence à utiliser des écrans numériques entre deux ans et cinq ans et demi

Les trois trajectoires de découverte numérique regroupent 35 % des enfants, non-utilisateurs à deux ans et pour qui l'utilisation des tablettes ou ordinateurs est intégrée de manière plus ou moins progressive dans les loisirs au fil de l'avancée en âge.

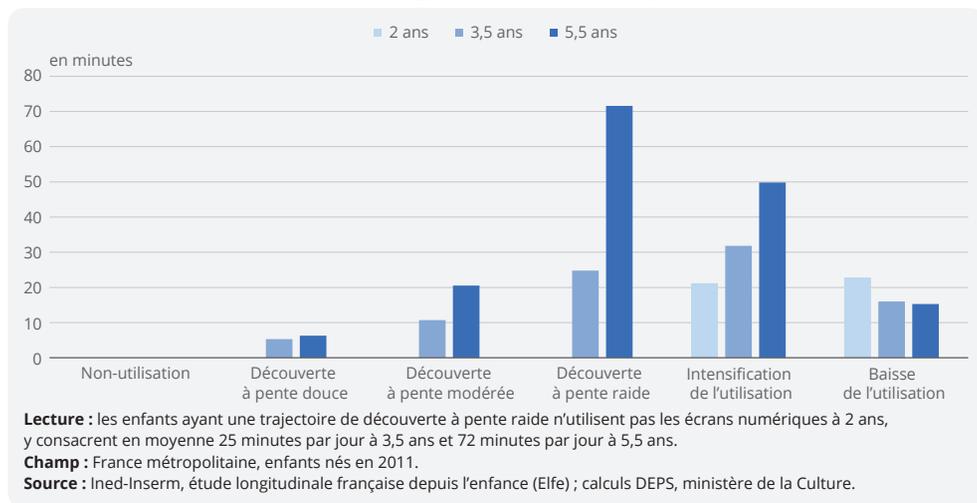
La « trajectoire de découverte à pente douce », vers une utilisation faible à cinq ans et demi, rassemble 4 % des enfants. À trois ans et demi, ils passent en moyenne entre 5 et 6 minutes par jour devant les écrans numériques, durée qui n'augmente que d'une minute dans les deux années suivantes² ► **figure 3**. Ces enfants sont les moins consommateurs parmi ceux qui utilisent les écrans numériques. Ils regardent également moins longtemps la télévision : en moyenne 34 minutes par jour à deux ans et 44 minutes à cinq ans et demi. Néanmoins, 24 % de ces enfants utilisent un smartphone quotidiennement à cinq ans et demi, ce qui les situe dans la moyenne.

La « trajectoire de découverte à pente modérée », vers une utilisation modérée à cinq ans et demi, rassemble 15 % des enfants. À trois ans et demi, ces enfants utilisent ordinateurs ou tablettes en moyenne 11 minutes par jour, puis leur temps d'utilisation double durant les deux années suivantes, et atteint 21 minutes par jour à cinq ans et demi. Cependant, ils consacrent un peu moins de temps que la moyenne des enfants à regarder la télévision : en moyenne 45 minutes à deux ans et 55 minutes à cinq ans et demi. À cinq ans et demi, 23 % d'entre eux utilisent un smartphone, ce qui les situe dans la moyenne.

Enfin, la « trajectoire de découverte à pente raide », vers une utilisation élevée ou très élevée à cinq ans et demi, rassemble 16 % des enfants. Ces derniers, eux aussi non-utilisateurs d'écrans numériques à deux ans, y consacrent déjà 25 minutes par jour en moyenne à trois ans et demi et 72 minutes par jour à cinq ans et demi. Au total, ils deviennent les enfants passant le plus de temps devant les écrans numériques, avec 22 minutes d'utilisation quotidienne de plus que les enfants qui suivent une « trajectoire d'intensification de l'utilisation des écrans », et un temps passé devant l'ordinateur ou la tablette 11 fois plus élevé que celui des enfants inscrits dans une « trajectoire de découverte en pente

² La trajectoire de découverte à pente douce intègre également les trajectoires « stables » de faible utilisation (1 % des enfants) en raison du peu de temps passé sur les écrans à deux ans (4 minutes en moyenne). Ces enfants conservent sur la période une durée moyenne d'utilisation inférieure à 10 minutes par jour, passant à 7 minutes à cinq ans et demi.

► 3. Durée d'utilisation quotidienne moyenne des écrans numériques (ordinateurs et tablettes) selon l'âge de l'enfant et sa trajectoire d'utilisation



douce ». Leur utilisation en forte hausse des écrans numériques s'accompagne d'une utilisation plus fréquente du smartphone : à cinq ans et demi, 31 % l'utilisent, contre 25 % en moyenne. Les enfants qui empruntent cette trajectoire sont également en moyenne ceux qui regardent le plus la télévision : 61 minutes par jour à deux ans et 79 minutes à cinq ans et demi.

Un enfant sur six, qui avait déjà accès aux écrans à deux ans, intensifie son utilisation

La « trajectoire d'intensification de l'utilisation » des écrans numériques rassemble 16 % des enfants³. Leur durée d'utilisation moyenne des écrans à deux ans est de 21 minutes par jour et atteint 50 minutes par jour à cinq ans et demi, soit plus du double. Ils deviennent ainsi les enfants qui utilisent le plus les écrans, après les enfants suivant une « trajectoire de découverte à pente raide ». Ces enfants sont par ailleurs ceux qui ont le plus souvent accès aux smartphones puisque, à cinq ans et demi, 35 % en utilisent tous les jours et 8 % y consacrent plus de 30 minutes en moyenne, temps qui s'ajoute à ceux des autres écrans. Cette forte utilisation des écrans numériques ne s'accompagne cependant pas d'une forte consommation de télévision : ils la regardent 49 minutes par jour à deux ans et 65 minutes à cinq ans et demi, soit des durées proches de la moyenne (respectivement 47 minutes et 65 minutes). Pour ces enfants, l'intensification reste donc centrée sur les écrans numériques.

Un enfant sur dix, qui avait déjà accès aux écrans à deux ans, diminue son utilisation

La dernière trajectoire est plus atypique. Elle concerne des enfants forts consommateurs d'écrans numériques à deux ans (23 minutes en moyenne par jour) qui réduisent leur durée d'utilisation par la suite. Cette « trajectoire de baisse d'utilisation » des écrans numériques n'est pourtant pas exceptionnelle : elle rassemble 11 % des enfants. Ces enfants réduisent leur temps d'écrans numériques essentiellement au moment de l'entrée à l'école. En effet, à trois ans et demi, ils ne consacrent déjà plus que 16 minutes en moyenne par jour aux tablettes ou ordinateurs, puis

³ Les enfants qui ont eu une trajectoire « stable » d'utilisation moyenne (2 %) ou très élevée (2 %) sont classés dans la trajectoire d'intensification de consommation d'écrans numériques, dans la mesure où leur durée d'utilisation augmente avec l'âge : pour les premiers, d'une durée moyenne de 19 minutes à deux ans à 21 minutes à cinq ans et demi ; pour les seconds, de 66 minutes à deux ans à 71 minutes à cinq ans et demi.

15 minutes à cinq ans et demi. Ces enfants deviennent ainsi en moyenne moins utilisateurs d'écrans numériques à cinq ans et demi que ceux de la plupart des autres trajectoires. La réduction de leur durée d'utilisation des tablettes et ordinateurs ne s'accompagne pas d'un report vers les smartphones, puisqu'ils ne les utilisent pas plus que la moyenne des enfants à cinq ans et demi (un quart d'entre eux en utilise un quotidiennement). Le temps devant la télévision ne diminue pas quant à lui : en moyenne 47 minutes par jour à deux ans et 60 minutes à cinq ans et demi, soit des durées proches de la moyenne.

Tel parent, tel enfant : une reproduction intergénérationnelle des rapports aux écrans

Les six trajectoires d'utilisation des écrans numériques ne se distribuent pas aléatoirement au sein de la société. Leur répartition varie tout d'abord selon les rapports (plus ou moins distants) que les parents entretiennent avec les écrans, aussi bien tablettes ou ordinateurs, que smartphones et télévision. Les enfants dont la mère (ou le père) n'utilise jamais ou rarement (une à deux fois par mois) les écrans numériques pour leurs loisirs suivent plus souvent que les autres une « trajectoire de non-utilisation » : respectivement 49 % et 43 % continuent à n'utiliser aucun écran numérique à cinq ans et demi lorsqu'il s'agit de la mère, 46 % et 44 % lorsqu'il s'agit du père, soit entre 13 et 17 points de plus que les enfants dont la mère (ou le père) y passe plus d'une heure et demie par jour en moyenne pour le loisir ► **figure 4**. De même, 42 % des enfants dont la mère (ou le père) ne regarde jamais la télévision suivent la « trajectoire de non-utilisation » numérique, contre 32 % des enfants dont la mère (ou le père) y consacre plus de trois heures par jour.

Cette reproduction des exemples parentaux se retrouve également dans les situations de forte utilisation des écrans : 21 % des enfants dont la mère (19 % pour le père) passe plus de 1h30 par jour devant les écrans numériques pour le loisir suivent une « trajectoire d'intensification » du temps passé devant les écrans, contre 12 % des enfants dont la mère (11 % le père) n'utilise jamais d'ordinateur, de tablette ou de smartphone pour le loisir. De même, les enfants dont la mère (ou le père) est une forte consommatrice de télévision empruntent 1,5 fois plus souvent cette trajectoire que ceux dont la mère (ou le père) ne regarde jamais ou presque la télévision (respectivement 20 % contre 14 % et 19 % contre 12 %). Les enfants dont la mère consacre beaucoup de temps aux écrans numériques ou à la télévision suivent aussi plus souvent une « trajectoire de découverte à pente raide » (8 points de plus que ceux dont la mère n'utilise jamais ou presque d'écrans), mais ce n'est pas le cas avec l'exemple paternel.

L'importance de « faire avec » les parents

Les trajectoires dépendent également de la manière dont les parents ont initié leur enfant aux écrans. Les enfants dont la mère (ou le père) ne regardait que rarement ou jamais la télévision ou un autre écran avec eux quand ils avaient un an restent un peu plus souvent que les autres à distance des écrans à cinq ans et demi (44 % et 43 %, contre 38 % en moyenne) et connaissent davantage une « trajectoire de découverte à pente douce » (5 % et 6 %, contre 4 %). Le poids de cette socialisation précoce se donne surtout à voir dans les trajectoires de forte hausse d'utilisation d'écrans numériques. Par rapport aux enfants qui ne regardaient que rarement ou jamais un écran avec leurs parents lorsqu'ils avaient un an, ceux qui en regardaient souvent suivent nettement plus fréquemment une « trajectoire de découverte à pente raide » (23 % et 21 % des enfants qui en regardaient souvent avec respectivement leur mère ou leur père, contre 12 % parmi les autres) ou une « trajectoire d'intensification d'utilisation des écrans numériques » (21 % et 20 % contre 13 %).

Ces résultats de l'enquête Elfe font écho à d'autres recherches concernant les processus de socialisation à la culture des adolescents [Octobre *et al.*, 2010] : si l'apprentissage par l'exemple joue un rôle majeur dans le rapport aux écrans des enfants et dans l'évolution du temps passé devant l'ordinateur, la tablette et le smartphone, l'initiation culturelle, et plus précisément le fait de regarder la télévision ou un autre écran avec eux, contribue également à la formation précoce de leurs goûts pour ces pratiques.

► 4. Trajectoire d'utilisation des écrans numériques selon le profil sociodémographique et les exemples parentaux aux deux ans de l'enfant

en %

	Non- utilisation	Découverte à pente douce	Découverte à pente modérée	Découverte à pente raide	Intensification de l'utilisation	Baisse de l'utilisation	Ensemble
Sexe de l'enfant							
Garçon	38	4	14	16	17	11	100
Fille	37	4	16	15	16	11	100
Rang dans la fratrie							
Aîné	46	3	11	11	12	17	100
Cadet	36	4	17	18	17	8	100
Enfant unique	39	4	12	13	18	15	100
Diplôme le plus élevé de la mère							
Aucun diplôme	34	2	14	24	18	9	100
CAP, BEP	40	3	14	20	16	8	100
Baccalauréat	37	3	14	19	17	11	100
Bac+2	37	5	16	15	15	12	100
Supérieur à bac+2	39	6	15	10	18	13	100
Mère à temps partiel							
Oui	38	4	17	16	15	10	100
Non	38	5	14	14	18	12	100
Classe sociale¹							
Supérieure (fraction économique)	33	5	13	11	22	15	100
Supérieure (fraction intellectuelle)	40	7	16	10	17	10	100
Moyenne	39	4	16	16	15	10	100
Populaire (fraction qualifiée)	37	2	16	19	16	10	100
Populaire (fraction non qualifiée)	38	3	10	22	16	11	100
Durée d'utilisation des écrans numériques pour le loisir par la mère							
Jamais ou presque	49	7	13	12	12	7	100
1 ou 2 fois par mois	43	5	14	17	14	8	100
Moins de 1h par jour	39	5	16	13	15	12	100
Entre 1h et 1h30 par jour	37	3	17	16	16	11	100
Plus de 1h30 par jour	32	3	13	20	21	11	100
Durée d'utilisation des écrans numériques pour le loisir par le père							
Jamais ou presque	46	3	17	18	11	7	100
1 ou 2 fois par mois	44	4	18	17	9	8	100
Moins de 1h par jour	40	6	15	14	16	10	100
Entre 1h et 1h30 par jour	38	5	16	13	17	11	100
Plus de 1h30 par jour	33	3	13	18	19	14	100
Temps passé par la mère à regarder la télévision							
Jamais ou presque	42	5	14	15	14	11	100
Moins de 1h par jour	39	5	15	14	17	10	100
Entre 1h et 1h30 par jour	40	4	16	14	14	12	100
Entre 1h30 et 2h par jour	37	4	14	14	17	13	100
Entre 2h et 3h par jour	35	3	15	18	19	10	100
Plus de 3h par jour	32	3	13	23	20	8	100
Temps passé par le père à regarder la télévision							
Jamais ou presque	42	4	18	16	12	8	100
Moins de 1h par jour	38	5	15	14	16	12	100
Entre 1h et 1h30 par jour	38	5	14	13	20	10	100
Entre 1h30 et 2h par jour	38	3	15	14	17	12	100
Entre 2h et 3h par jour	36	4	13	19	16	13	100
Plus de 3h par jour	32	4	15	19	19	11	100
Au un an de l'enfant, la mère regarde la télévision ou un autre écran avec lui							
Rarement ou jamais	44	5	16	12	13	10	100
De temps en temps	33	4	15	17	20	12	100
Souvent	30	2	12	23	21	12	100
Au un an de l'enfant, le père regarde la télévision ou un autre écran avec lui							
Rarement ou jamais	43	6	16	12	13	10	100
De temps en temps	35	3	15	17	19	11	100
Souvent	32	2	12	21	20	13	100
Ensemble	38	4	15	16	16	11	100

1 Cinq classes sociales sont définies à partir des professions et catégories socioprofessionnelles des parents ► **définitions.**

Lecture : 46 % des enfants qui sont aînés de leur fratrie suivent une trajectoire de non-utilisation des écrans, contre 38 % des enfants en moyenne.

Champ : France métropolitaine, enfants nés en 2011.

Source : Ined-Inserm, étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe) ; calculs DEPS, ministère de la Culture.

Les trajectoires de découverte à pente raide plus répandues dans les milieux non-diplômés, celles à pente douce dans les milieux diplômés

Au-delà des exemples parentaux, le contexte social et culturel dans lequel vivent les enfants intervient sur la manière dont leur utilisation d'écrans numériques évolue durant les six premières années de la vie. Les enfants dont la mère n'a aucun diplôme empruntent bien plus souvent une « trajectoire de découverte à pente raide » que ceux dont la mère a un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (24 % contre 10 %). À l'inverse, ils suivent moins fréquemment que ces derniers une « trajectoire de découverte à pente douce » (2 % contre 6 %) ou de « baisse d'utilisation » des écrans numériques (9 % contre 13 %). En d'autres termes, plus le niveau de diplôme de la mère est élevé, plus l'utilisation des écrans par les enfants apparaît contrôlée dans le cadre familial. Les écarts d'utilisation des écrans selon le niveau de diplôme du père sont en revanche moins importants.

Les enfants des milieux économiquement favorisés, plus enclins à intensifier ou à diminuer leur utilisation d'écrans numériques

Les enfants des **fractions non qualifiée** et **qualifiée des classes populaires** suivent deux fois plus souvent que les enfants des **fractions intellectuelles** et **économiques des classes supérieures** une « trajectoire de découverte à pente raide » (respectivement 22 % et 19 %, contre 10 % et 11 %), et inversement deux fois moins souvent une « trajectoire de découverte à pente douce » (3 % et 2 %, contre 7 % et 5 %)⁴. Toutefois, tous les enfants des classes populaires n'empruntent pas les mêmes trajectoires : les enfants de la fraction qualifiée sont également bien plus enclins à suivre une « trajectoire de découverte à pente modérée » que ceux de la fraction non qualifiée (16 % contre 10 %).

Au sein des classes supérieures, les trajectoires divergent cependant selon que domine le capital économique ou culturel. Les enfants de la fraction intellectuelle des classes supérieures sont plus enclins à maintenir leur distance aux écrans (40 %) ou à s'engager dans une « trajectoire de découverte à pente douce » (7 %) que ceux de la fraction économique (respectivement 33 % et 5 %). Ces derniers se distinguent quant à eux par une consommation des écrans numériques déjà présente à deux ans, et donc par une surreprésentation dans les trajectoires d'intensification (22 %, contre 17 % dans la fraction intellectuelle) et de baisse du temps consacré aux écrans (15 % contre 10 %). Par ailleurs, au sein de la fraction économique des classes supérieures, les enfants dont la mère est plus diplômée suivent plus souvent une trajectoire de baisse d'utilisation que d'intensification⁵. Dans ces familles davantage dotées en ressources culturelles, l'entrée à l'école de l'enfant s'accompagnerait ainsi d'une réorientation des stratégies éducatives en ce qui concerne les écrans, le contrôle des pratiques enfantines devenant plus fort, favorisant une baisse du temps alloué aux écrans qui était initialement très élevé.

Un effet d'entraînement dans les fratries pour les cadets et les cadettes

Les cadets ou cadettes sont plus enclins que les aînés et les enfants uniques à s'inscrire dans une « trajectoire de découverte à pente modérée » (17 %, contre respectivement 11 % et 12 %) ou « raide » (18 %, contre respectivement 11 % et 13 %). Ils paraissent bénéficier d'un effet d'entraînement, leurs grands frères et grandes sœurs les initiant à l'ordinateur ou à la tablette.

À l'inverse, les aînés sont plus souvent maintenus à distance des écrans numériques que leurs cadets, et même que les enfants uniques (46 %, contre 36 % et 39 %). Leurs frères et sœurs étant trop jeunes pour être initiés aux pratiques numériques, ils en sont eux-mêmes écartés, notamment lorsque celles-ci sont fortement encadrées par les parents. De nombreux travaux ont souligné que les comportements, pratiques et attitudes des aînés étaient plus encadrés et plus suivis par les parents que ceux des cadets. Cette plus grande attention aux premiers nés, liée à une plus grande disponibilité,

⁴ Comme souvent, les enfants des classes moyennes se situent dans une position intermédiaire entre les classes populaires et les classes supérieures [Berthomier, Octobre, 2019b ; Bourdieu, 1979]. Ils ne suivent donc pas de trajectoire particulière, mais empruntent des traits à chacune des deux autres classes. Une analyse plus fine, faisant apparaître des fractions de classes moyennes, permettrait sans doute de souligner la diversité interne de cette catégorie.

⁵ Plus de 60 % des enfants de classes supérieures suivant une « trajectoire de baisse d'utilisation » des écrans ont une mère titulaire d'un bac+2 ou plus, contre un peu moins de 53 % des enfants de classes supérieures connaissant une « trajectoire d'intensification ».

s'accompagne d'un investissement parental plus grand qui favorise, d'une part, le suivi des recommandations institutionnelles, et, d'autre part, le développement des compétences cognitives et sociales [Conley, 2000 ; Price, 2008].

Enfin, les enfants uniques semblent emprunter un peu plus souvent que les autres enfants une « trajectoire d'intensification d'utilisation des écrans numériques » (18 % contre 16 % en moyenne). Cette tendance à l'augmentation du temps passé devant l'ordinateur ou la tablette peut trouver son origine dans la nécessité d'occuper l'enfant pendant que les parents (notamment la mère) s'occupent de préparer le repas ou d'effectuer les autres tâches du travail domestique ou de soin.

L'évolution des pratiques d'utilisation des écrans numériques est principalement liée aux exemples parentaux

Les logiques de socialisation au numérique sont relativement indépendantes des logiques de socialisation télévisuelle. En effet, une analyse en **régression multinomiale** montre que, à milieu social et consommation numérique des parents identiques, les exemples parentaux en matière d'utilisation de la télévision n'influencent pas les trajectoires d'utilisation des écrans numériques des enfants, contrairement aux exemples parentaux concernant l'utilisation des écrans numériques.

En revanche, c'est la socialisation précoce et l'initiation parentale qui pèsent le plus sur les trajectoires numériques des enfants. En effet, une durée élevée d'utilisation des écrans par les parents augmente très fortement la probabilité que les enfants soient exposés aux écrans dès 2 ans, ainsi que celle d'emprunter les trajectoires d'intensification de l'utilisation et de baisse, dans la mesure où elle sont principalement associées à cette consommation précoce.

Les deux parents ont parfois une influence différenciée : une durée d'utilisation plus élevée de la mère augmente la probabilité d'une trajectoire de découverte avec une pente modérée à raide, quand la durée d'utilisation du père n'a pas d'impact significatif sur les trajectoires de découverte. ●

Auteurs :

Kevin Diter (DEPS, Ined)

Sylvie Octobre (DEPS)

► Source

Cette étude s'appuie sur les données de **l'étude longitudinale française depuis l'enfance (Elfe)**, réalisée par l'Ined et l'Inserm. Les enfants de la cohorte Elfe sont suivis dès la naissance et ont été sélectionnés après accord de leurs parents, selon leur date et leur maternité de naissance. Pour obtenir une représentativité de la démographie des naissances, le processus de choix a été le suivant : quatre périodes de l'année 2011 ont été sélectionnées pour représenter chaque saison (du 1^{er} avril au 4 avril, du 27 juin au 4 juillet, du 27 septembre au 4 octobre et enfin du 28 novembre au 5 décembre) et tous les enfants nés pendant ces périodes dans l'une des maternités métropolitaines associées à Elfe ont pu participer à l'étude. Ont été exclus les enfants nés avant 33 semaines d'aménorrhée, les naissances multiples de plus de deux enfants, les enfants nés de parents mineurs ou n'étant pas en mesure de donner un consentement éclairé, les enfants dont les familles ne résident pas en France métropolitaine ou ayant prévu de déménager dans les 3 ans hors de France métropolitaine. La sélection des maternités est issue d'un tirage aléatoire stratifié en France métropolitaine, proportionnelle à la taille des maternités (en fonction du statut juridique, du niveau et de la région des maternités) : au total, 349 maternités ont été retenues sur les 544 existant au moment du démarrage de l'enquête. L'enquête est réalisée en français, arabe, turc ou anglais, langues qui sont le plus souvent parlées par les mères étrangères accouchant en France. Les données sont collectées à plusieurs reprises au cours de la vie de l'enfant.

Les résultats présentés dans cette étude utilisent un échantillon de 9 798 enfants dont les référents ont répondu entièrement aux trois vagues d'enquêtes à deux ans, trois ans et demi et cinq ans et demi. Les données sont pondérées longitudinalement (pondération calculée par l'équipe Elfe).

► Définitions

Les **durées d'utilisation des écrans (ordinateurs ou tablettes) des enfants** sont mesurées pour chacune des vagues à partir de quatre questions posées successivement pour les tablettes et les ordinateurs (soit huit questions au total). Les parents indiquent d'abord si une ou plusieurs personnes du foyer utilisent une tablette/un ordinateur à la maison. À l'affirmative, ils précisent si l'enfant l'utilise, puis indiquent combien de temps (en heures et en minutes) celui-ci passe devant ces différents écrans les jours de semaine et pendant le week-end. Dans cette étude, la durée d'utilisation correspond à la somme des deux types d'écrans sur toute la semaine, week-end compris. La durée d'utilisation des écrans numériques est considérée comme « faible » lorsqu'elle ne dépasse pas 10 minutes, « moyenne » entre 10 et 30 minutes, « élevée » entre 30 et 60 minutes et « très élevée » pour plus de 60 minutes par jour.

Les six **trajectoires d'utilisation des écrans** (ordinateur ou tablette) se fondent sur la comparaison des durées d'utilisation des écrans des enfants à deux ans et à cinq ans et demi.

Les **durées d'utilisation des écrans des pères et des mères pour le loisir**, issues de l'enquête à deux ans, proviennent de trois questions posées aux mères et aux pères (soit six au total). Ceux-ci indiquent leur fréquence d'utilisation d'un ordinateur/une tablette/un smartphone pour leurs loisirs au cours des 12 derniers mois (tous les jours ou presque, 1 à 2 fois par semaine, 1 à 2 fois par mois, jamais ou presque jamais). Ils précisent ensuite le temps (en heures et en minutes) consacré à ces différents écrans, en semaine et le week-end. Les durées d'utilisation correspondent ici à la somme des durées des trois types d'écrans sur une semaine entière.

La **classe sociale** est définie à partir des professions et catégories socioprofessionnelles des parents (ou beaux-parents). Cinq classes sont retenues [Burnod, Chenu, 2001] :

- la **fraction économique des classes supérieures** : chefs d'entreprise, professions libérales, cadres administratifs, techniques et commerciaux d'entreprise ;
- la **fraction intellectuelle des classes supérieures** : professeurs et professions scientifiques, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres de la fonction publique ;
- les **classes moyennes** : professions intermédiaires de la santé, de l'éducation, administratives (secrétaire de direction) et commerciales (conseillers commerciaux), techniciens, artisans et commerçants, agriculteurs sur grande exploitation ;
- la **fraction qualifiée des classes populaires** : employés qualifiés (employés administratifs d'entreprise ou de la fonction publique, aides-soignants, policiers et militaires), ouvriers qualifiés, agriculteurs de petite et moyenne exploitation ;
- la **fraction non qualifiée des classes populaires** : employés non qualifiés (agents de service de la fonction publique, employés de commerce, agents de sécurité, personnels des services directs aux particuliers), ouvriers non qualifiés dont ouvriers agricoles.

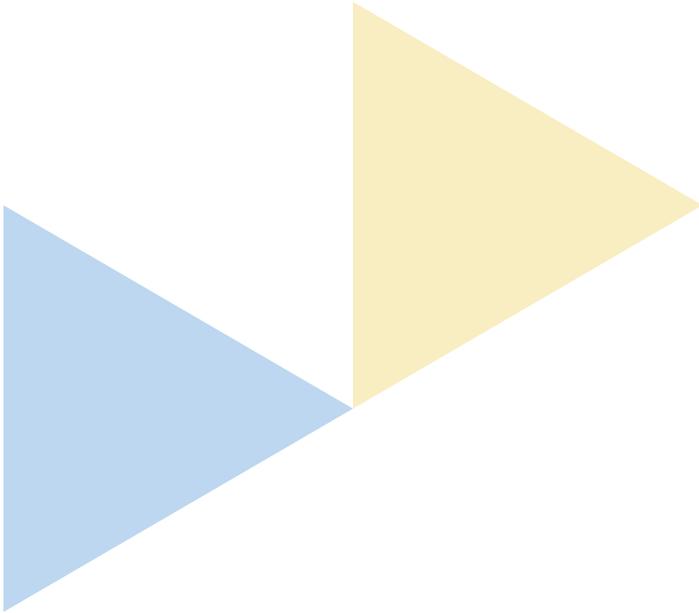
La classe sociale retenue pour l'enfant est celle du parent ou la plus élevée des deux parents (ou beaux-parents) vivant sous le même toit.

La **régression logistique multinomiale**, appelée également polytomique, est une extension de la régression logistique aux variables qualitatives à trois modalités ou plus. De tels modèles permettent de mesurer l'importance des différents facteurs (rang dans la fratrie, diplôme de la mère, pratiques parentales d'utilisation des écrans, etc.) sur les trajectoires d'utilisation des écrans des jeunes enfants.

► Pour en savoir plus

- **Berthomier N., Octobre S.**, « Enfants et écrans de 0 à 2 ans à travers le suivi de la cohorte Elfe », *Culture Études* n° 2019-1, septembre 2019a.
- **Berthomier N., Octobre S.**, « Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux », *Culture Études* n° 2019-2, septembre 2019b.
- **Bourdieu P.**, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit, 1979.
- **Burnod G., Chenu A.**, « Employés qualifiés et non qualifiés : une proposition d'aménagement de la nomenclature des PCS », *Travail et Emploi* n° 86, Dares, avril 2001.
- **Conley D.**, "Sibship sex composition: effects on educational attainment", *Social Science Research* n° 29(3), 2000.
- **Martin C.**, « Être un bon parent », *une injonction contemporaine*, Presses de l'EHESS, 2014.
- **Mauco O.**, « Chapitre 5. La condamnation morale des jeux vidéo comme best-sellers politiques », in Huerre P. éd., *Faut-il avoir peur des écrans ?*, Doin, 2013.
- **Octobre S.**, *Les loisirs culturels des 6-14 ans*, DEPS, ministère de la Culture, 2004
- **Octobre S., Détrez C., Mercklé P., Berthomier N.**, *L'enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, DEPS, ministère de la Culture, 2010.
- **Pasquier D.**, « Le numérique abolit les distances sociales », in Masclat O. éd., *La France d'en bas ? idées reçues sur les classes populaires*, Le Cavalier Bleu, 2019.
- **Pasquier D.**, *L'internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Presses des Mines, 2018.
- **Pasquier D., Rebillard F.**, « Réseaux et la télévision », *Réseaux* n° 229(5), 2021.
- **Price J.**, "Parent-child quality time. Does birth order matter?", *The Journal of Human Resources* n° 43(1), 2008.
- **Tisseron S.**, 3-6-9-12. *Apprivoiser les écrans et grandir*, Érès, 2018.

Dossiers



Les bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour beaucoup parmi les plus pauvres des pauvres

L'aide alimentaire en nature apportée par les associations en France est distribuée principalement sous trois formes : colis, épiceries sociales ou repas prêts à consommer. Les recourants s'adressent à un type de distribution plutôt qu'un autre en fonction avant tout de leurs situations familiale et de logement : à autres caractéristiques comparables, les personnes seules ou sans logement personnel fréquentent bien plus les distributions de repas.

La majorité des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent dans leur propre logement et reçoivent également des aides non alimentaires : prestations sociales, aides associatives ou locales, ou aide informelle de leur entourage. Ceux qui ne reçoivent aucun autre soutien sont plus souvent sans logement personnel, immigrés ou âgés.

En 2021, quatre recourants à l'aide alimentaire sur cinq signalent des difficultés quant à leur alimentation (nécessité de réduire les quantités, la variété des aliments, etc.). De manière plus générale, les recourants ont des conditions de vie particulièrement difficiles et leur ménage se situe le plus souvent parmi les plus pauvres des personnes en situation de pauvreté monétaire : ils déclarent plus que l'ensemble des personnes pauvres un mauvais état de santé et des situations de détresse financière, et près des trois quarts vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 40 % du niveau de vie médian.

L'aide alimentaire en nature apportée par les associations se répartit en trois principaux types : les **colis ou paniers alimentaires**, les **épiceries sociales** et les **distributions de repas**. La distribution de colis ou paniers alimentaires consiste soit à remettre directement aux **recourants** les produits alimentaires d'une liste préétablie, soit à leur laisser choisir les produits du panier, en libre-service ou dans le respect d'un cadre visant à assurer l'équilibre nutritionnel du panier. Les épiceries sociales, elles, fonctionnent comme des magasins usuels, mais assurent des tarifs très bas, de 10 à 30 % des prix du marché. Dans ces deux modes de distribution, les prestations sont souvent réservées aux familles préalablement inscrites sous conditions de ressources. Ce n'est généralement pas le cas des distributions de repas : ici, un repas prêt à consommer (sur place ou à emporter) est distribué, avec le plus souvent un accueil inconditionnel sans inscription préalable, ni conditions de ressources.

Ces aides coexistent avec d'autres : l'aide alimentaire sous forme financière (bons d'achat, chèques alimentaires), l'aide informelle – alimentaire ou non – apportée par la famille ou les amis, diverses aides non alimentaires apportées par les associations et enfin l'aide sociale apportée par les pouvoirs publics. Seul le recours à l'aide alimentaire en nature apportée par les associations est analysé dans cette publication, à partir de l'enquête Aide alimentaire menée fin 2021 ► [sources et méthodes](#).

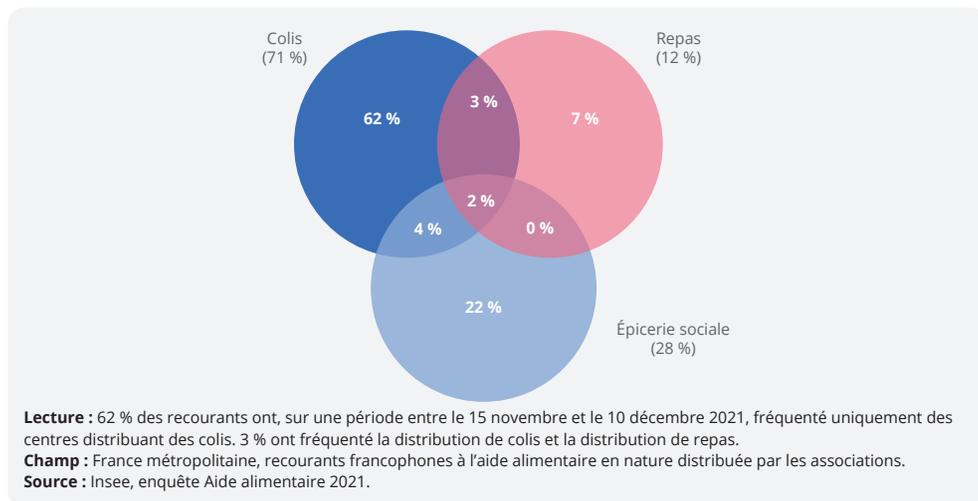
Un recours avant tout aux colis et paniers alimentaires, souvent auprès de la même association

En 2021, sur près de 8 000 sites d'associations distribuant de l'aide alimentaire en nature, 75 % pratiquent la distribution de colis, 20 % sont des épiceries sociales, et 5 % distribuent des repas. Les sites assurant plusieurs types de distribution sont relativement rares. Comme l'affluence varie selon le type de distribution, la répartition des recourants est un peu différente : parmi les 1,2 million de recourants¹ ayant fréquenté un ou plusieurs sites de distribution alimentaire entre le 15 novembre

¹ Ce chiffre est indicatif. Les sources disponibles préexistantes à l'enquête Aide alimentaire conduisent à une fourchette de 2 à 4 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur une année en France métropolitaine. En se fondant sur les données de l'enquête Aide alimentaire, et sous quelques hypothèses additionnelles, on estime qu'en 2021 entre 3,2 et 3,5 millions de personnes, recourantes ou membres de leurs ménages, ont bénéficié de l'aide alimentaire en nature des associations [Accardo *et al.*, 2022].

et le 10 décembre 2021, 71 % fréquentent les distributions de colis, 28 % les épiceries sociales et 12 % les distributions de repas ► **figure 1**. Une minorité fréquente plusieurs types de distribution.

► 1. Répartition des recourants à l'aide alimentaire selon le type de distribution



Neuf recourants sur dix n'ont fréquenté qu'un seul type de distribution au cours des quatre semaines précédant l'enquête. Pour un même type de distribution, les personnes peuvent cependant recourir à plusieurs associations. Par exemple, 12 % des recourants ont, sur cette période de quatre semaines, fréquenté plusieurs centres de distribution de colis relevant d'associations différentes.

Au total, 17 % des recourants ont fréquenté plusieurs structures associatives au cours des quatre semaines précédant l'enquête, éventuellement pour plusieurs types de distribution. Dans 93 % des cas, ils s'en tiennent à deux associations. En revanche, sur une année entière, 30 % des recourants font appel à plusieurs associations.

La situation familiale et le logement, déterminants pour le type de recours à l'aide alimentaire

Le profil des recourants varie beaucoup selon le type d'aide sollicitée. Les bénéficiaires des colis ou des épiceries sociales sont le plus souvent des familles vivant dans leur propre logement. Plus précisément, les personnes se rendant sur les sites de colis ou dans les épiceries sont majoritairement des femmes (72 %), dont près de 40 % élèvent seules un ou plusieurs enfants. Inversement, les recourants aux distributions de repas sont principalement des hommes (77 %), vivant seuls (72 %) et sans logement personnel. Si la plupart des recourants à l'aide alimentaire vivent en **logement ordinaire** (86 %), généralement dans un logement personnel (76 %) ou bien hébergés par des proches, ils sont 8 % à vivre en hébergement collectif (chambre, dortoir, collectivité), 2 % à l'hôtel et 4 % sont sans abri. 83 % des recourants aux colis et épiceries sociales vivent dans un logement personnel, contre seulement 32 % des recourants aux distributions de repas. La proportion de personnes **immigrées** francophones est très importante parmi les recourants aux colis ou épiceries sociales (39 %), et encore plus parmi les recourants aux repas (60 %) ► **encadré**.

La situation de logement est particulièrement déterminante. En effet, stocker les produits alimentaires bruts puis les cuisiner suppose de disposer d'un logement. Les personnes en hébergement collectif, à l'hôtel ou, *a fortiori*, sans abri recourent beaucoup moins aux épiceries sociales que celles disposant d'un logement personnel. Une analyse toutes choses égales par ailleurs des déterminants à chacun

► Encadré – Près de la moitié des recourants à l'aide alimentaire sont immigrés

Les personnes immigrées sont surreprésentées chez les recourants : elles constituent 44 % des recourants du champ de l'enquête Aide alimentaire, contre 10 % de la population métropolitaine. Cette part est du reste sous-estimée, puisqu'elle n'inclut que les recourants en mesure de répondre à un questionnaire en français. Un auto-questionnaire en anglais a été proposé aux personnes non francophones, mais trop peu de personnes ont accepté d'y répondre pour en permettre l'exploitation. Un dénombrement réalisé au moment de l'enquête permet cependant d'estimer le nombre de recourants non francophones à environ 160 000 (correspondant à environ 420 000 bénéficiaires en incluant les familles), soit environ 14 % des recourants francophones (immigrés ou non). Les recourants immigrés non francophones constituent ainsi le quart des recourants immigrés.

Les recourants immigrés sont plus jeunes et plus souvent en couple avec enfants

Les origines des recourants immigrés francophones diffèrent de celles de l'ensemble des immigrés dans la population : neuf sur dix viennent d'Afrique, alors que les immigrés africains représentent à peine la moitié de l'ensemble des immigrés résidant en France en 2021.

Les recourants immigrés francophones se distinguent aussi des autres recourants : 40 % sont des hommes, contre 33 % parmi les non-immigrés ; ils sont plus jeunes (18 % ont entre 16 et 24 ans, contre 6 %), et les couples avec enfants sont deux fois plus fréquents (30 % contre 16 %) ► **figure**. Surtout, ils sont dans des situations nettement plus précaires : 62 % seulement résident dans leur propre logement,

Caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire non immigrés et immigrés francophones

	Immigrés, arrivés en France depuis :			Non-immigrés
	Moins de 3 ans	3 ans ou plus	Ensemble	
en %				
Sexe				
Femme	49	69	61	67
Homme	51	31	40	33
Âge				
16-24 ans	35	6	18	6
25-34 ans	34	18	25	13
35-44 ans	23	26	24	21
45-54 ans	6	23	16	25
55-64 ans	2	17	10	22
65 ans ou plus	1	10	6	14
Configuration familiale				
Personne seule	48	28	37	46
Famille monoparentale	12	25	19	28
Couple sans enfant	2	5	3	7
Couple avec enfants	25	34	30	16
Ménage complexe	13	9	11	4
Logement				
Propriétaire	0	3	2	7
Locataire du parc social	21	49	39	52
Locataire du parc privé	27	17	21	29
Hébergé chez les parents	1	1	1	3
Hébergé par la famille, des amis	13	11	12	3
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	28	8	13	2
Hôtel	6	4	5	1
Sans-abri	4	7	6	2
Autres	0	0	0	1
Cinquième de niveau de vie des recourants				
Inférieur à Q1 (20 % des recourants les plus pauvres)	43	30	36	8
De Q1 à Q2	14	27	22	19
De Q2 à Q3	21	17	18	21
De Q3 à Q4	14	13	13	26
Supérieur à Q4 (20 % des recourants les moins pauvres)	8	14	11	27

Lecture : 6 % des recourants non immigrés ont entre 16 et 24 ans, contre 18 % des recourants immigrés francophones.

Champ : recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations en France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.





contre 88 % des non-immigrés. Leur niveau de vie est aussi plus bas : 58 % font partie des 40 % de recourants les plus pauvres, contre 27 % des non-immigrés. Plus souvent que les non-immigrés, ils ne reçoivent aucune autre aide que l'aide alimentaire (18 % contre 11 %). En particulier ils bénéficient moins souvent de prestations sociales (57 % contre 78 %), notamment du fait d'un statut administratif lui aussi précaire : plus d'un tiers des recourants immigrés francophones ne dispose pas d'un titre de séjour longue durée.

Une analyse plus détaillée de la population des recourants immigrés met en évidence sa forte hétérogénéité, liée en partie aux différences de durée de présence en France. Les traits les plus distinctifs de la population des recourants immigrés sont en effet souvent ceux des personnes arrivées le plus récemment (34 % sont en France depuis moins de 3 ans), tandis que les recourants présents depuis 10 ans ou plus (35 %) apparaissent parfois plus proches de la population non-immigrée que des immigrés récents. C'est très clairement le cas de leur répartition par sexe ou par âge. Dans d'autres dimensions (par exemple la situation de logement ou le niveau de vie), l'écart avec les non-immigrés reste net indépendamment de l'ancienneté sur le territoire.

des trois types de distribution (colis, épicerie sociale, repas) confirme ce rôle important du logement. Ainsi, les personnes qui ne disposent pas de leur propre logement ont beaucoup plus recours aux repas prêts à consommer que celles qui sont locataires ou propriétaires : 3,2 fois plus pour celles en hébergement collectif, 4,3 fois plus pour celles en hôtel et 9,0 fois plus pour les sans-abri ► [figure 2](#). De façon générale, disposer ou non d'un logement personnel est un déterminant majeur des comportements et du ressenti des recourants.

Toutes choses égales par ailleurs, la situation familiale est aussi très déterminante. Les personnes seules fréquentent moins les distributions de colis, souvent conçues pour des familles. À autres caractéristiques identiques, vivre seul plutôt qu'en couple avec enfants réduit de 30 % la probabilité de fréquenter la distribution de colis. À l'inverse, les personnes seules ont une probabilité près de trois fois plus forte de recourir aux distributions de repas. Néanmoins, les femmes, qu'elles vivent seules ou en couple, se rendent très rarement dans les distributions de repas : toutes choses égales par ailleurs, la probabilité qu'une femme les fréquente est trois fois moindre que celle d'un homme.

À autres caractéristiques identiques, le statut migratoire des personnes influe également sur les modes de distribution fréquentés, avec une intensité qui dépend cependant de l'ancienneté d'arrivée en France. Les recourants immigrés arrivés depuis 3 ans ou plus ne se distinguent pas notablement des non-immigrés. En revanche, les immigrés arrivés depuis moins de 3 ans ont, par exemple, 30 % de chances en moins de fréquenter les épiceries sociales, notamment parce que leur accès suppose d'avoir été orienté vers elles par les services sociaux, et donc d'être plus avancé dans le parcours d'insertion que ne le sont beaucoup d'arrivants récents.

Cette analyse n'épuise cependant pas la liste des facteurs susceptibles de jouer sur les modes de recours à l'aide alimentaire. Le recours à tel ou tel type de distribution est aussi conditionné par l'offre locale d'aide alimentaire ainsi que par les critères d'éligibilité édictés par chaque association. Faute d'informations suffisamment précises, ces aspects ne sont pas abordés dans cette étude.

Enfin, le multi-recours, c'est-à-dire avoir bénéficié d'au moins deux distributions parmi les colis, l'épicerie sociale ou la distribution de repas durant le mois précédant l'enquête, est plus répandu parmi les recourants les plus précaires, notamment ceux sans domicile personnel. À autres caractéristiques identiques, vivre en hébergement collectif plutôt que dans un logement personnel multiplie par 2,0 la probabilité du multi-recours, et être sans abri par 2,4.

► 2. Les déterminants du type de distribution fréquenté, du multi-recours et de l'absence d'aide autre qu'alimentaire

	Type de distribution fréquenté			Multi-recours	rapport de chances Aucune aide autre que l'aide alimentaire
	Colis	Épicerie sociale	Repas		
Logement					
<i>Propriétaire ou locataire</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Hébergé par les parents, la famille, des amis	1,9*	0,6*	1,9*	1,4	1,9*
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	1,3	0,8	3,2*	2,0*	1,6*
Hôtel	1,0	0,5*	4,3*	1,2	2,8*
Sans-abri	0,5*	0,6*	9,0*	2,4*	3,9*
Autres	1,0	1,5	2,2	2,5*	2,4
Sexe					
Femme	1,2*	1,2*	0,3*	0,8*	0,8*
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ancienneté de l'arrivée en France des immigrés					
<i>Non-immigré</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Moins de 3 ans	1,6*	0,7*	1,3*	1,1	1,6*
3 ans ou plus	1,0	1,0	1,1	1,1	1,6*
Configuration familiale					
Personne seule	0,7*	0,9	2,9*	1,3	1,2
Famille monoparentale	0,8*	1,1	1,2	0,9	0,8
Couple sans enfant	0,9	1,1	1,4	1,1	1,8*
<i>Couple avec enfants</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ménage complexe	0,7*	1,0	2,1*	1,1	1,3
Âge					
16-24 ans	0,7*	1,2	1,0	0,8	1,0
25-34 ans	0,8*	1,1	0,9	0,9	0,7*
35-44 ans	0,8	1,2	1,3	1,3	0,5*
45-54 ans	0,9	1,1	1,1	1,1	0,6*
55-64 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
65 ans ou plus	0,9	1,1	1,0	1,0	2,3*
Niveau de diplôme					
Aucun diplôme ou CEP	1,2	0,8*	0,9	0,9	0,7*
Brevet ou baccalauréat général	0,8	1,1	1,1	1,1	0,7*
<i>CAP ou baccalauréat professionnel</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Diplôme du supérieur	0,9	1,0	0,8	0,9	0,8
Situation d'études					
<i>Non-étudiant</i>	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Étudiant	0,4*	4,2*	0,2*	1,3	0,5*
Cinquième de niveau de vie des recourants					
Inférieur à Q1 (20 % des recourants les plus pauvres)	2,0*	0,8	0,8	1,8*	0,9
De Q1 à Q2	1,8*	0,7*	0,7*	1,4*	0,7*
De Q2 à Q3	1,5*	0,9	0,8	1,4*	0,8*
De Q3 à Q4	1,3*	0,9	0,8	1,3	0,8
Supérieur à Q4 (20 % des recourants les moins pauvres)	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.

* : significatif au seuil de 5 % ; Réf. : référence.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, vivre en hébergement collectif multiplie par 3,2 la probabilité d'un recourant de s'adresser à un centre de distribution de repas par rapport à une personne habitant un logement personnel (propriétaire ou locataire). Cela multiplie par 2,0 la probabilité d'avoir recours à deux types de distributions ou plus au cours des quatre semaines précédant l'enquête (multi-recours) et par 1,6 la probabilité de ne percevoir aucune aide en dehors de l'aide alimentaire en nature.

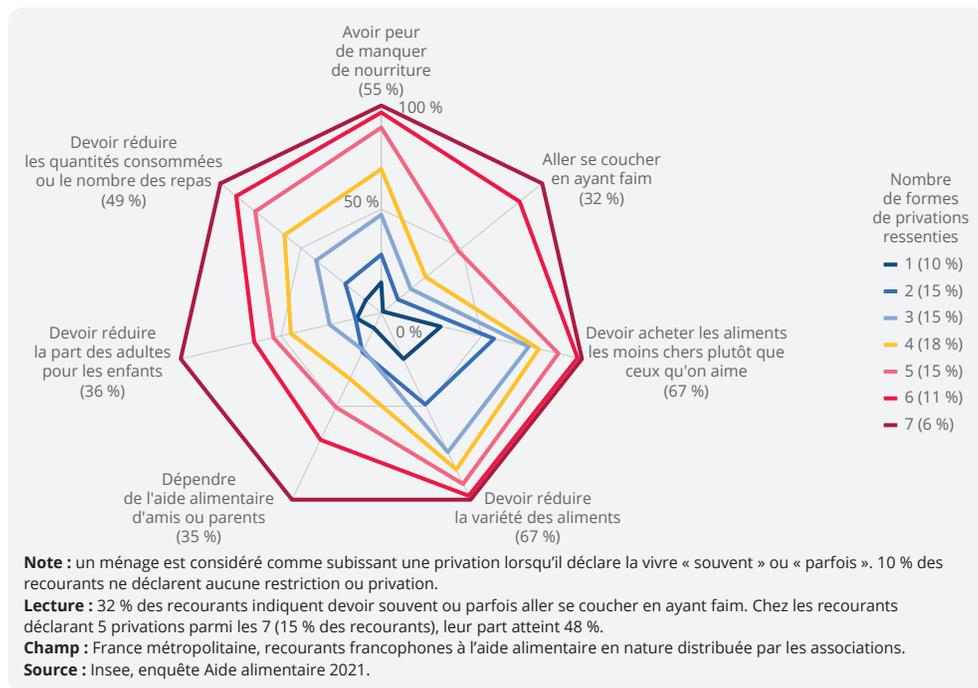
Champ : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021.

Quatre recourants à l'aide alimentaire sur cinq souffrent de plusieurs formes de privations alimentaires

Les recourants fréquentant un ou plusieurs sites de distribution alimentaire font face à diverses difficultés ou privations alimentaires. Les plus citées sont d'une part, l'obligation d'acheter, souvent ou parfois, les aliments les moins chers plutôt que ceux qu'on aime (67 %), et d'autre part, la nécessité de réduire la variété des aliments consommés (67 %) ► **figure 3**. Par ailleurs, 55 % des recourants ont souvent ou parfois peur de manquer de nourriture et 49 % doivent réduire les quantités qu'ils consomment ou sauter des repas. Enfin, 35 % doivent demander de la nourriture à des proches et 32 % disent se coucher souvent ou parfois en ayant faim. 36 % (et même 64 % lorsqu'ils vivent avec un ou plusieurs enfants) déclarent devoir réduire souvent ou parfois la part des adultes au profit des enfants.

► 3. Difficultés et privations subies par les recourants à l'aide alimentaire



Bien qu'elles fassent appel à l'aide alimentaire, 10 % des personnes ne mentionnent aucune de ces privations. Les 90 % restants déclarent entre 1 et 7 privations. 6 % des recourants disent subir toutes les privations mentionnées ; 11 % en déclarent 6. En moyenne, les recourants mentionnent 3,4 privations, un nombre qui varie peu selon leurs caractéristiques. Les personnes de 65 ans ou plus en subissent toutefois en moyenne un peu moins (2,4), tandis que les familles monoparentales en cumulent en moyenne 4,1.

Les recourants sans soutien autre que l'aide alimentaire des associations sont plus souvent sans logement personnel, immigrés ou âgés

La très grande majorité des recourants à l'aide alimentaire en nature bénéficie d'autres formes d'aide, sous forme de prestations sociales (66 % des recourants), de chèques alimentaires ou d'aides en nature non alimentaires reçues des associations ou des communes (26 % ; dons de vêtements, accompagnement pour l'accès au logement, etc.) ou bien encore d'une aide informelle de la part de la famille ou de proches (38 % ; soutien financier, alimentaire ou matériel). L'aide alimentaire apportée par les associations ne constitue ainsi qu'une partie des réponses aux besoins des personnes en grande précarité.

Cependant, 16 % des recourants ne bénéficient d'aucun autre soutien que cette aide alimentaire des associations. Ce sont principalement les personnes dans les situations les plus précaires : vivre en hôtel ou être sans-abri plutôt que dans un logement personnel multiplié par 2,8 à 3,9 la probabilité de ne recevoir que l'aide alimentaire. Du reste, le manque de soutien autre que cette aide alimentaire est surtout la manifestation de l'absence d'aide de la famille ou de services sociaux. Ainsi, par rapport aux non-immigrés, les immigrés ont une probabilité de n'avoir aucune autre aide multipliée par 1,6 à 2,6 (2,6 pour les immigrés arrivés récemment). Il faut le plus souvent disposer d'un titre de séjour assez long pour pouvoir bénéficier d'une prestation.

Les recourants les plus âgés sont aussi davantage susceptibles de ne bénéficier d'aucun autre soutien que l'aide alimentaire des associations (les 65 ans ou plus ont une probabilité 2,3 fois plus élevée

que les 55-64 ans). D'une part, ils bénéficient rarement de transferts familiaux, ceux-ci se faisant très majoritairement des ascendants vers les descendants [Kranklader *et al.*, 2018] ; d'autre part, ils ont souvent un revenu qui, bien que modeste, les situe au-dessus des seuils de perception des minima sociaux².

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont souvent les plus pauvres des pauvres

Les ménages recourant à l'aide alimentaire en nature des associations se retrouvent très majoritairement parmi les personnes **pauvres³ au sens monétaire**, dont ils constituent la fraction ayant les conditions d'existence les plus difficiles. Ainsi, le **niveau de vie** des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire (c'est-à-dire en logement personnel ou hébergés par des proches) s'élève en moyenne à 637 euros par mois ► **figure 4**. Il représente à peine plus du quart du niveau de vie moyen des ménages tel qu'il est mesuré dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) ► **sources et méthodes** et seulement les trois quarts du niveau de vie moyen des ménages pauvres. Les recourants vivant en hébergement collectif, à l'hôtel ou sans abri, que leur situation de logement exclut du champ de SRCV⁴, ont un niveau de vie moyen encore plus bas (435 euros par mois).

► 4. Caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire et des ménages pauvres selon leur situation de logement

	Répartition (en %)		Âge moyen du recourant ou de la personne de référence (en années)		Part des femmes ¹ (en %)		Part des familles avec enfants (en %)		Part des ménages immigrés ² (en %)		Niveau de vie mensuel moyen (en euros)	
	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	Recourants	Ménages pauvres	
Logement ordinaire	86											
Propriétaire	5	28	55	62	74	45	33	14	16	749	903	
Locataire du parc social	54	37	47	51	75	59	48	37	29	638	903	
Locataire du parc privé	30	31	44	43	66	40	32	37	22	666	842	
Hébergé par les parents	2	nd	39	nd	37	19	nd	27	nd	664	nd	
Hébergé par des amis	8	4	40	47	58	35	25	74	8	436	737	
Ensemble	100	100	46	51	70	50	38	38	22	637	877	
Autres situations	14											
En dortoir, ou chambre en hébergement collectif	55	nd	35	nd	34	26	nd	80	nd	479	nd	
Hôtel	17	nd	34	nd	55	54	nd	85	nd	307	nd	
Sans-abri	25	nd	41	nd	9	7	nd	70	nd	418	nd	
Autres	3	nd	37	nd	52	24	nd	26	nd	494	nd	
Ensemble	100	nd	36	nd	32	26	nd	76	nd	435	nd	

nd : non disponible.

1 Parmi les personnes du ménage se rendant sur le site de distribution.

2 Un ménage recourant est considéré comme immigré si le recourant est immigré. Un ménage pauvre est considéré comme immigré si la personne de référence ou son conjoint est immigré.

Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Lecture : 86 % des recourants vivent en logement ordinaire. Parmi eux, 5 % sont propriétaires occupants de leur résidence principale. L'âge moyen de ces derniers est de 55 ans, tandis que dans l'ensemble des ménages pauvres vivant en logement ordinaire et propriétaires de leur résidence principale, l'âge moyen de la personne de référence est de 62 ans.

Champ : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

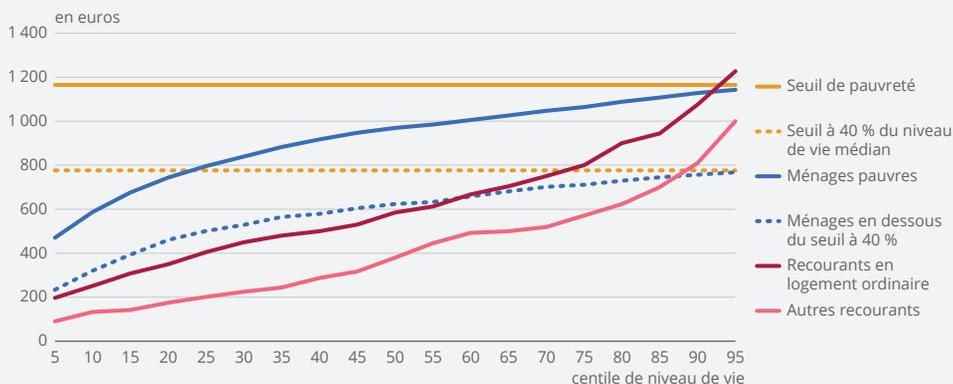
Ainsi, 72 % des recourants vivant en logement ordinaire et 88 % des autres recourants ont un niveau de vie qui se situe en deçà du seuil de 40 % du revenu médian, contre 23 % des ménages pauvres ► **figure 5**. Autrement dit, les recourants à l'aide alimentaire sont bien en général les plus pauvres des

2 Parmi les 55 % des plus de 65 ans ne recevant pas de prestation sociale, près de 43 % indiquent un niveau de vie supérieur au niveau du minimum vieillesse à la date de l'enquête (906 euros/mois). Dans 4 cas sur 5, il est alors inférieur à 1 200 euros/mois.

3 Leur nombre est en moyenne annuelle de 8,9 millions sur la décennie 2010 [Insee, 2021].

4 Le taux de pauvreté est usuellement mesuré pour les ménages vivant en logement ordinaire. Une estimation de la population pauvre tenant compte des personnes vivant hors logement ordinaire augmente de 500 000 personnes environ la taille de cette population pour l'année 2018 [Sicsic, 2021].

► 5. Distribution des niveaux de vie mensuels des recourants à l'aide alimentaire et des ménages pauvres



Note : la pauvreté est définie au seuil de 60 % du niveau de vie médian.

Lecture : 50 % des recourants à l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire ont un niveau de vie inférieur à 585 euros mensuels.

Champ : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

pauvres au sens monétaire. Cependant, 5 % des recourants vivant en logement ordinaire déclarent des revenus dépassant le seuil de pauvreté monétaire (à 60 % du niveau de vie médian).

Les recourants à l'aide alimentaire présentent par ailleurs un éventail de niveaux de vie plus large que la population pauvre : le **coefficient de Gini** est de 0,29 pour les recourants en logement ordinaire, contre 0,13 pour les ménages pauvres.

Parmi les ménages vivant en logement ordinaire, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont beaucoup plus souvent locataires du parc social que les ménages pauvres (54 % des recourants, contre 37 % des ménages pauvres). Ils sont rarement propriétaires occupants (5 %), alors que cette situation concerne 28 % des ménages pauvres. Par ailleurs, parmi les ménages vivant en logement ordinaire, 38 % des recourants sont immigrés, contre 22 % des ménages pauvres, une proportion déjà deux fois supérieure à celle calculée sur l'ensemble de la population.

La pauvreté ressentie est aussi plus forte pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire

Les recourants à l'aide alimentaire en nature s'estiment plus souvent en difficulté financière que les personnes pauvres. Par exemple, ils déclarent deux fois plus souvent que les ménages pauvres devoir faire des dettes pour y arriver, et aussi plus souvent y arriver difficilement ► **figure 6**. Les écarts sont les mêmes lorsqu'on les compare avec les ménages pauvres les plus modestes, c'est-à-dire ceux vivant sous le seuil de 40 % du niveau de vie médian.

Ce sentiment plus grand de difficulté financière pourrait être imputable aux différences sociodémographiques entre les recourants et les ménages pauvres. Par exemple, les ménages proches du niveau de vie médian se jugent moins souvent en difficulté financière quand ils sont propriétaires de leur logement que quand ils sont locataires. Inversement, à ce même niveau de vie, les familles monoparentales indiquent plus souvent que les autres ménages ressentir de telles difficultés [Demoly *et al.*, 2017]. Une analyse toutes choses égales par ailleurs (permettant de contrôler l'effet des caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, la configuration familiale, la situation de logement et la taille du ménage sur le sentiment d'être en difficulté financière) confirme que les bénéficiaires de l'aide alimentaire vivant en logement ordinaire ont une probabilité plus forte de se sentir en difficulté financière que les ménages pauvres ► **figure 7**.

► 6. Situation financière perçue par les recourants à l'aide alimentaire et par les ménages pauvres

en %

	Recourants à l'aide alimentaire		Ménages pauvres	Ménages sous le seuil de 40 % du niveau de vie médian
	En logement ordinaire	Autre situation		
Ne peut y arriver sans faire de dettes	23	23	10	10
Y arrive difficilement	40	29	35	32
Juste, il faut faire attention	33	39	44	45
Ça va	3	9	11	13
Ensemble	100	100	100	100

Lecture : 23 % des recourants vivant en logement ordinaire déclarent ne pouvoir y arriver sans faire de dettes, contre 10 % parmi les ménages pauvres (au seuil de 60 % du niveau de vie médian) et 10 % parmi les ménages sous le seuil à 40 % du niveau de vie médian.

Champ : France métropolitaine, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et personnes pauvres vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

► 7. Les déterminants de la perception d'être en difficulté financière

rapport de chances

Recours à l'aide alimentaire	
Oui	2,3
Non	Réf.
Âge (en logarithme)	1,6
Sexe	
Femme	1,0
Homme	Réf.
Configuration familiale	
Personne seule	Réf.
Famille monoparentale	1,8
Couple sans enfant	0,9
Couple avec enfants	1,3
Ménage complexe	0,8
Situation de logement	
Propriétaire	0,6
Locataire du parc social	Réf.
Locataire du parc privé	0,9
Hébergé par les parents, la famille, des amis	1,0
Taille du ménage (en logarithme)	1,0

Réf. : référence.

Lecture : à autres caractéristique identiques, un recourant à l'aide alimentaire a une probabilité 2,3 fois plus élevée qu'un non-recourant pauvre d'estimer qu'il ne s'en sort pas financièrement ou sinon très difficilement.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, recourants francophones à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et ménages pauvres.

Source : Insee, enquête Aide alimentaire 2021, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2019.

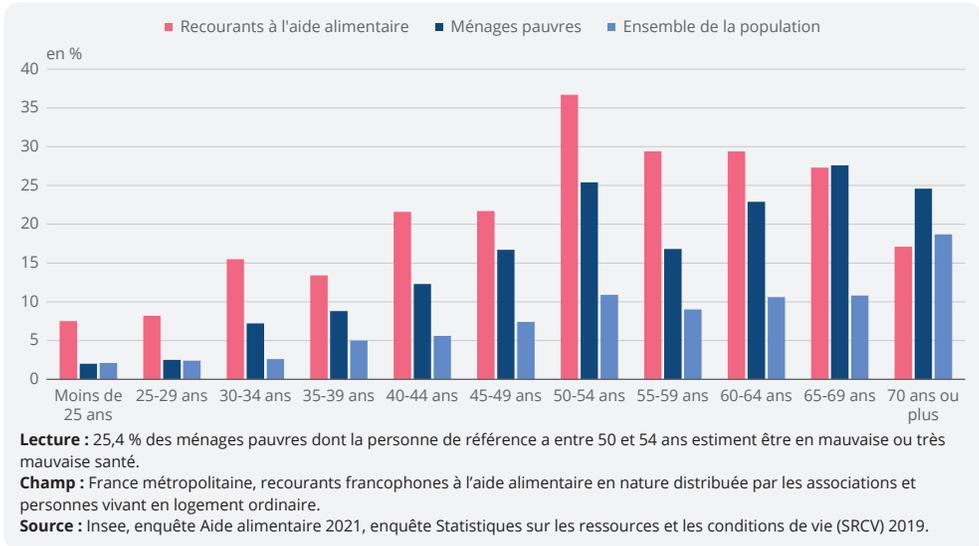
Les recourants à l'aide alimentaire se jugent plus souvent en mauvaise santé que les ménages pauvres

L'état de santé peut également être un indicateur de précarité. Les recourants à l'aide alimentaire se jugent encore plus souvent en mauvaise santé que les personnes pauvres⁵. En moyenne, 9,5 % des personnes vivant en logement ordinaire jugent leur santé mauvaise ou très mauvaise ; mais cette proportion passe à 16 % parmi les personnes appartenant à un ménage pauvre, et à 21 % parmi les recourants vivant en logement ordinaire. L'écart s'observe à tous les âges actifs ► **figure 8**.

⁵ Ce jugement est personnel et recueilli pour le seul recourant dans l'enquête Aide alimentaire. Dans l'enquête SRCV, il est recueilli pour tous les membres du ménage âgés de 16 ans ou plus. Pour assurer la comparabilité des deux sources, seule l'opinion de la personne de référence ou celle de son conjoint est retenue dans SRCV.

Le renoncement aux soins est aussi beaucoup plus fréquent parmi les recourants. Dans l'ensemble des ménages, 4 % déclarent renoncer à une visite chez le médecin ou à des soins dentaires pour au moins un membre du ménage et le double, 8 %, chez les ménages pauvres. Cette proportion s'élève à 22 % chez les recourants à l'aide alimentaire qui vivent en logement ordinaire. ●

► 8. Part des personnes déclarant être en mauvais ou très mauvais état de santé selon l'âge



Auteurs :

Aliocha Accardo (Insee)

Agnès Brun (Insee)

Thomas Lellouch (Insee)

► Sources et méthodes

L'enquête Aide alimentaire (EAA) a été collectée du 15 novembre au 10 décembre 2021 auprès des recourants à l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations dans 235 sites de distribution de France métropolitaine. Le questionnaire, de 17 minutes environ, a été soumis à un échantillon sélectionné au hasard parmi les recourants francophones âgés de 16 ans ou plus présents sur le site enquêté le jour de l'enquête. Au total, 4 515 questionnaires ont été recueillis.

Les thèmes abordés sont la situation de logement du recourant, les aides alimentaires reçues et les associations fréquentées, l'ancienneté du recours alimentaire et l'impact de la crise sanitaire depuis 2020, l'état de santé perçu, la situation d'emploi et les revenus du recourant et de son ménage. L'enquête recueille également quelques éléments biographiques.

L'enquête annuelle **Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)** est une enquête en panel conduite chaque année en France métropolitaine auprès d'un échantillon d'environ 12 000 ménages résidant en logement ordinaire. Même si elle ne constitue pas la source de référence pour la mesure annuelle de la distribution des niveaux de vie⁶, elle apporte une information très riche : elle couvre de nombreux aspects des conditions de vie, tant les revenus du ménage et de ses membres que les privations matérielles et sociales qu'ils subissent. Elle est la déclinaison française de l'enquête européenne *Statistics on Income and Living Conditions*.

La comparaison des deux enquêtes permet de mettre en regard les caractéristiques des recourants à l'aide alimentaire à celle de la population pauvre en général. Toutefois, seuls les recourants vivant en logement ordinaire, c'est-à-dire dans leur logement personnel ou bien hébergés par des proches, sont dans le champ de SRCV, qui n'enquête pas les personnes en hébergement collectif, vivant à l'hôtel ou sans abri. La comparaison entre les recourants et les ménages pauvres n'est donc possible que sur ce champ.

Le niveau de vie est mesuré dans SRCV à partir de sources administratives. L'information sur le revenu des recourants est celle qu'ils déclarent lors de l'enquête Aide alimentaire, elle peut conduire à une sous-estimation de leurs revenus.

Afin d'évaluer la robustesse de l'EAA, les recourants en logement ordinaire et leurs ménages ont été comparés aux ménages pauvres de SRCV sur des critères corrélés au niveau de vie et mesurés de la même façon dans les deux enquêtes, notamment l'opinion sur la situation financière du ménage, dite aussi « sentiment d'aisance financière ». Pour éviter que des différences de structure entre la population des recourants et l'ensemble des ménages pauvres ne faussent l'interprétation de la comparaison, un modèle de régression logistique ordonnée a été utilisé. À caractéristiques identiques (sexe, âge, configuration familiale, situation de logement, taille du ménage), les recourants déclarent 2,3 fois plus souvent que la moyenne des ménages pauvres des difficultés financières, tendant ainsi à confirmer que le niveau très bas des niveaux de vie déclarés n'est pas imputable à une sous-déclaration des enquêtés ► [figure 7](#).

6 L'enquête de référence pour cette mesure est l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

► Définitions

L'aide alimentaire en nature se répartit sous trois types de distribution :

- les **colis ou paniers alimentaires** sont distribués par les associations ou choisis par les personnes en libre-service, les recourants viennent chercher des denrées qu'ils pourront cuisiner ensuite chez eux ;
- les **épiceries sociales** et solidaires sont des structures proposant des produits alimentaires, d'hygiène ou d'entretien à des prix très bas, entre 10 % et 30 % des prix de marché ;
- la **distribution de repas** consiste en des repas chauds ou froids et consommés directement après distribution sur place au sein de la structure ou à l'extérieur.

Un **recourant** à l'aide alimentaire est une personne qui s'est rendue, fin 2021, sur au moins un des centres de distribution d'aide alimentaire en France métropolitaine, pour recevoir ou acheter un repas ou des produits alimentaires, pour elle-même et éventuellement les membres de son ménage.

Les **bénéficiaires** de l'aide alimentaire sont l'ensemble des individus (enfants et adultes) composant les ménages des recourants à l'aide alimentaire.

Le **logement ordinaire** est un logement défini par opposition à un logement en résidence offrant des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées, etc.).

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un individu (ou un ménage) est considéré comme **pauvre (au sens monétaire)** lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60 % du niveau de vie médian.

L'**indice (ou coefficient) de Gini** du niveau de vie correspond à la moitié de l'écart moyen de niveau de vie entre deux individus pris au hasard dans la population, exprimé en pourcentage du niveau de vie moyen dans cette population.

Exemple : un indice de Gini de 0,30 signifie qu'entre deux individus pris au hasard l'écart de niveau de vie est égal à 60 % du niveau de vie moyen.

► Pour en savoir plus

- **Accardo A., Brun A., Lellouch T.**, « La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire », *Insee Première* n° 1907, juin 2022.
- **Demoly E., Ferret A., Grobon S., Renaud T.**, « Les conditions de vie des ménages médians sont marquées par des craintes face à l'avenir et des dépenses orientées vers le nécessaire, mais une satisfaction générale proche de la moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2017.
- **Kranklader É., Ferret A., Schreiber A.**, « La solidarité financière entre ménages – 36 milliards d'euros d'aides annuelles transférées entre ménages », *Insee Première* n° 1707, juillet 2018.
- **Insee**, « Pauvreté – Séries longues 1996 - 2019, Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) », *Insee Résultats*, novembre 2021.
- **Sicsic M.**, « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 » in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée

Les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2020 et 2021, une fois pleinement montées en charge, augmentent de 1,1 % le niveau de vie des personnes résidant en France métropolitaine par rapport à une situation sans leur mise en œuvre. Le gain moyen atteint 280 euros par an et par personne : 240 euros pour les mesures de 2020 et 40 euros pour celles de 2021.

Cette hausse profite surtout à la moitié la plus aisée de la population, particulièrement concernée par les principales réformes pérennes mises en œuvre : la baisse du barème de l'impôt sur le revenu et la suppression progressive de la taxe d'habitation. Les mesures pérennes de 2020 et 2021 représentent près de 90 % de la hausse totale du revenu disponible des ménages. Elles induisent une augmentation du niveau de vie allant jusqu'à 470 euros annuels en moyenne pour les personnes entre les 7^e et 8^e déciles, contre 90 euros pour les 50 % les plus modestes.

À ces mesures pérennes se sont ajoutés des versements exceptionnels – soit les 10 % restants de la hausse totale du revenu disponible des ménages – destinés à atténuer les effets de la crise sanitaire en 2020 et la hausse des prix de l'énergie en 2021. Ils constituent de fait le principal facteur de hausse du niveau de vie des 20 % les plus modestes. Les aides versées ponctuellement en 2020 sont davantage ciblées sur les plus modestes et d'un montant plus important que celles de 2021.

Prises ensemble, les mesures de 2020 et 2021 ont un effet quasi neutre sur le taux de pauvreté (+ 0,1 point). Sans les versements exceptionnels, les mesures de 2020 et 2021 auraient augmenté le taux de pauvreté de 0,3 point.

À consommation inchangée, la hausse des taxes sur le tabac de 2020 réduit le niveau de vie de 50 euros par an en moyenne. Elle pénalise l'ensemble des déciles de niveau de vie, mais pèse davantage sur les plus modestes.

En 2020 et 2021, plusieurs réformes du système sociofiscal ont été mises en œuvre. Parmi celles-ci, certaines sont pérennes, comme la baisse de l'impôt sur le revenu en 2020, la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation en 2020 et 2021, les revalorisations du minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées – Aspa) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (Asi), l'extension de la Garantie jeunes en 2021 et la sous-indexation de certaines prestations par rapport à l'inflation en 2020.

Les années 2020 et 2021 ont aussi été marquées par des mesures exceptionnelles. En 2020, en réponse à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, des aides ponctuelles ont été mises en place, particulièrement ciblées sur les ménages les plus modestes. En fin d'année 2021, d'autres aides exceptionnelles ont été versées à certains ménages, afin de contrer les effets de la hausse des prix : un chèque complémentaire de 100 euros a été envoyé en décembre 2021 aux bénéficiaires du chèque énergie et une « indemnité inflation » de 100 euros a été versée.

Ce dossier évalue les conséquences budgétaires de ces réformes et leurs effets sur le **revenu disponible** et le **niveau de vie** des ménages en 2021. Les réformes prises en compte concernent les prélèvements directs (cotisations et contributions sociales, impôt sur le revenu, taxe d'habitation), les principales prestations monétaires (prestations familiales, minima sociaux), certaines aides sociales dédiées à des dépenses spécifiques (chèque énergie). L'exonération fiscale et sociale de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), entrée en vigueur en 2019 et reconduite depuis, a pu être chiffrée pour la première fois cette année¹ ► **encadré**.

1 Cette mesure est chiffrée à part car elle n'est pas une nouvelle mesure de 2020 ou 2021.

► Encadré – L'exonération sociale et fiscale de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa), dite « prime Macron », s'inscrit parmi les mesures d'urgence économiques et sociales votées par le Parlement fin 2018. Depuis, elle a été renouvelée tous les ans sous des modalités différentes. En 2021, les entreprises peuvent verser un montant exonéré de prélèvements sociaux et fiscaux jusqu'à 1 000 euros (voire 2 000 euros en cas d'accord d'intéressement) à destination des employés dont le salaire est inférieur à un plafond fixé par l'entreprise, ne dépassant pas trois fois le Smic annuel. Au total, le montant de Pepa distribué s'élève à près de 2 milliards d'euros en 2021, à destination de 3,4 millions de salariés, soit en moyenne 570 euros par salarié bénéficiaire, d'après les données de suivi de l'Urssaf.

L'évaluation de l'exonération fiscale et sociale de la Pepa repose sur la comparaison avec une situation contrefactuelle où la prime aurait été soumise aux prélèvements fiscaux et sociaux¹. Afin de tenir compte d'effets d'aubaine (certains employeurs auraient tout de même versé au moins une partie du montant de cette prime sous forme de prime salariale non exonérée en l'absence de cette mesure), plusieurs scénarios définis à partir d'estimations antérieures sont évalués : un scénario haut où l'effet d'aubaine est égal à 100 %, c'est-à-dire qu'en l'absence d'exonération sociale et fiscale, la totalité du montant aurait été versée aux salariés sous forme de prime salariale non exonérée, un scénario intermédiaire dans lequel seulement 40 % des montants l'auraient été et un scénario bas qui suppose le versement de 15 % des montants de Pepa observés en 2021² [Frel-Cazenave, Guggemos, 2020]. Ainsi, plus les employeurs profitent de l'effet d'aubaine de la Pepa, plus les gains de niveau de vie des ménages liés à la double exonération de la prime sont élevés.

Dans le scénario haut, l'exonération conduit à une hausse du revenu disponible des ménages de 460 millions d'euros, dont 280 millions d'euros de prélèvements sociaux et 180 millions d'impôt sur le revenu. Elle a un impact positif sur 2,7 millions de ménages, bénéficiant chacun en moyenne de 170 euros annuels supplémentaires. Dans le scénario intermédiaire, l'effet sur le revenu disponible est de 190 millions et dans le scénario bas, il est de 70 millions d'euros ► **figure**.

Effet moyen et nombre de ménages gagnants et perdants de l'exonération fiscale et sociale de la Pepa en 2021 (effet consolidé)

	Effet sur le revenu disponible total (en millions d'euros)	Nombre de ménages (en millions)		Effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné (en euros)
		Gagnants	Perdants	
Scénario haut - effet d'aubaine à 100 % : effet total	460	2,7	0,0	170
Exonération de cotisations et contributions	280	2,7	0,0	100
Exonération d'impôt sur le revenu	180	1,5	0,0	120
Scénario intermédiaire - effet d'aubaine à 40 % : effet total	190	2,7	0,0	70
Exonération de cotisations et contributions	110	2,7	0,0	40
Exonération d'impôt sur le revenu	70	1,5	0,0	50
Scénario bas - effet d'aubaine à 15 % : effet total	70	2,7	0,0	30
Exonération de cotisations et contributions	40	2,6	0,0	20
Exonération d'impôt sur le revenu	30	1,3	0,0	20

Notes : le niveau d'effet d'aubaine correspond à la part de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) 2021 versée aux salariés sous forme de prime salariale non exonérée en l'absence d'exonération sociale et fiscale (dans la situation contrefactuelle). Seuls les effets de la double exonération sur les prélèvements sociaux et fiscaux sont estimés. La définition du revenu disponible retenue ici est une définition élargie au chèque énergie.

Lecture : par rapport à une situation dans laquelle l'intégralité de la Pepa aurait été soumise aux prélèvements sociaux et fiscaux, son exonération augmente le revenu disponible des ménages de 460 millions d'euros. Cette mesure fait 2,7 millions de ménages gagnants. Le revenu disponible des ménages concernés augmente en moyenne de 170 euros du fait de cette mesure.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021), enquête Budget de famille 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021 en juillet 2022.

1 Seul l'effet de l'exonération de cotisations et d'impôts de la Pepa sur les prélèvements sociaux et fiscaux est évalué. Les effets induits sur les prestations sociales ne sont pas pris en compte.

2 Chaque scénario consiste à comparer une situation contrefactuelle à une situation donnée. Par exemple, le scénario intermédiaire compare une situation contrefactuelle dans laquelle 40 % de la prime observée en 2021 est versée aux ménages et soumise à prélèvements sociaux et fiscaux à une situation donnée dans laquelle 40 % de la prime observée en 2021 est toujours versée aux ménages mais est exonérée socialement et fiscalement.

Les analyses présentées concernent les transferts sociaux et fiscaux qui s'appliquent aux revenus d'activité, de remplacement et du patrimoine. Ainsi, certaines mesures d'importance mises en œuvre ponctuellement en 2020 et 2021 se retrouvent hors du champ de la redistribution et ne font pas l'objet d'une évaluation dans ce dossier ► **source et méthodes**. En particulier, l'élargissement du dispositif d'activité partielle, le fonds de solidarité pour les travailleurs indépendants et la prolongation des droits à l'indemnisation chômage, mis en place pour contrer les effets de la crise sanitaire, sont exclus de l'analyse. C'est également le cas de la réforme de l'assurance chômage et de la sous-indexation des retraites, ainsi que des mesures portant sur les cotisations employeurs, qui ne font pas non plus partie du champ. Par ailleurs, le modèle de microsimulation ne permettant pas de simuler précisément les trajectoires individuelles infra-annuelles de revenus sur plusieurs années, la réforme des aides au logement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, qui consiste à « contemporanéiser » leur mode de calcul, n'est pas évaluée ici.

Les réformes pérennes de 2020 et 2021 mobilisent des masses financières bien supérieures aux mesures exceptionnelles et profitent particulièrement à la moitié la plus aisée des personnes

L'impact d'une mesure sur les inégalités dépend à la fois de son montant global et de son ciblage. Parmi les mesures mises en place en 2020 et 2021, celles concernant les prélèvements directs mobilisent les masses financières les plus importantes, avec une hausse de 11,1 milliards d'euros du revenu disponible total des ménages ► **figure 1**. Plus précisément, les dégrèvements de la taxe d'habitation de 2020

► 1. Effet moyen et nombre de ménages gagnants et perdants des mesures de 2020 et 2021 (effet consolidé)

	Effet sur le revenu disponible total (en millions d'euros)	Nombre de ménages (en milliers)		Effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné (en euros)
		Gagnants	Perdants	
Mesures concernant les prélèvements directs	11 120	24 060	0	460
Mesures pérennes	11 120	24 060	0	460
Baisse de l'impôt sur le revenu, en 2020	5 390	15 320	0	350
Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation, en 2020	3 520	17 220	0	200
Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation, en 2021	2 210	6 210	0	360
Mesures concernant les prestations sociales	1 620	12 420	3 660	100
Mesures pérennes	20	770	10 980	0
Sous-indexations de prestations (PF, PA, AAH, AL), en 2020	- 500	0	11 370	- 40
Minima sociaux	520	770	0	680
Changeement du mode de calcul de l'Asi, en 2020, et revalorisations exceptionnelles de l'Asi, en 2020 et 2021	30	30	0	1 000
Revalorisation exceptionnelle de l'Aspa, en 2020	250	700	0	360
Extension de la Garantie jeunes, en 2021	240	40	0	6 000
Mesures exceptionnelles	1 610	12 620	0	130
Mesures exceptionnelles (AES et majoration d'ARS), en 2020	2 060	5 130	0	400
Mesures exceptionnelles, en 2021	- 460	8 960	4 490	- 30
Extinction des mesures exceptionnelles 2020, en 2021	- 2 060	0	5 130	- 400
Indemnité inflation, en 2021	1 170	9 600	0	120
Bonus du chèque énergie, en 2021	430	4 310	0	100
Ensemble, dont :	12 740	27 150	950	450
mesures 2020	10 970	25 500	1 850	400
mesures 2021	1 780	13 950	4 420	100
mesures pérennes (prélèvements et prestations)	11 140	23 580	3 710	410

PF : prestations familiales, PA : prime d'activité, AAH : allocation aux adultes handicapés, AL : aides au logement, Asi : allocation supplémentaire d'invalidité, Aspa : allocation de solidarité aux personnes âgées, AES : aide exceptionnelle de solidarité, ARS : allocation de rentrée scolaire.

Notes : les nombres de ménages gagnants ou perdants des différentes mesures ne s'additionnent pas, car certains ménages peuvent être l'un ou l'autre pour différentes mesures. Ils ne sont comptés qu'une fois au niveau agrégé. En conséquence, cela s'applique aussi à l'effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné. La définition du revenu disponible retenue ici inclut l'impôt sur la fortune immobilière et est élargie au chèque énergie.

Lecture : le versement du bonus du chèque énergie en 2021 augmente le revenu disponible de l'ensemble des ménages de 430 millions d'euros. Cette mesure fait 4,31 millions de ménages gagnants et aucun ménage perdant. Pour les ménages concernés, le revenu disponible augmente en moyenne de 100 euros du fait de cette mesure.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

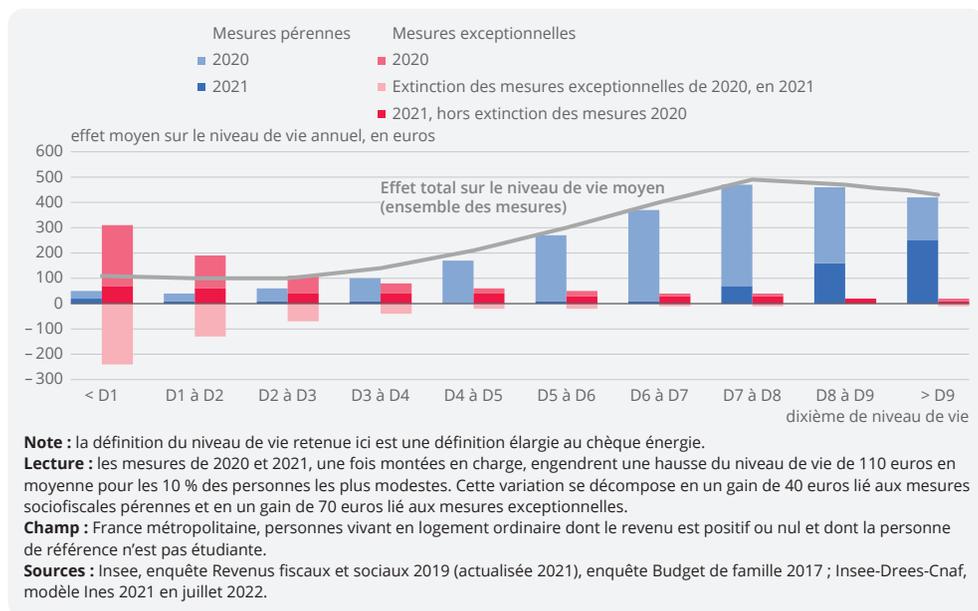
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021), enquête Budget de famille 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021 en juillet 2022.

et 2021 relèvent le revenu disponible de 5,7 milliards d'euros et la réforme de l'impôt sur le revenu de 5,4 milliards d'euros. Ces mesures profitent de manière plus marquée aux 50 % de personnes les plus aisées : le gain moyen lié à la réforme de l'impôt sur le revenu s'accroît jusqu'au 8^e décile et le dégrèvement de la taxe d'habitation profite pour la première fois en 2021 aux 20 % les plus aisés.

Les réformes des prestations intervenues en 2020 et 2021 (mesures exceptionnelles et réformes pérennes) représentent en 2021 une hausse de 1,6 milliard d'euros du revenu disponible des ménages, soit bien moins que celles des prélèvements. Parmi elles, les mesures exceptionnelles sont particulièrement ciblées sur les plus modestes : en 2020, le versement des aides exceptionnelles de solidarité (AES) et de la majoration de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) a mobilisé 2,1 milliards d'euros, dirigés aux quatre cinquièmes vers les 30 % des personnes les plus modestes [Buresi, Cornuet, 2021]. Mécaniquement, ces dispositifs ponctuels non reconduits l'année suivante se traduisent en 2021 par une baisse d'autant du revenu disponible des ménages concernés. Le bonus exceptionnel du chèque énergie versé en 2021 en réponse à la hausse des prix de l'énergie (430 millions d'euros) bénéficie pour plus des quatre cinquièmes aux 20 % les plus modestes. L'indemnité inflation a mobilisé en 2021 une masse de 1,2 milliard d'euros, davantage répartie sur l'ensemble de l'échelle de niveaux de vie². Quant aux réformes pérennes des prestations, elles ont un effet globalement nul sur le revenu disponible. En effet, les augmentations de l'Aspa, de l'Asi et de la Garantie jeunes sont contrebalancées par les mesures de sous-indexation de certaines prestations sociales (prestations familiales, aides au logement, prime d'activité, allocation aux adultes handicapés).

Au total, les nouvelles mesures de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible de 12,7 milliards d'euros en 2021, principalement du fait des mesures pérennes, en raison du poids des réformes sur les prélèvements directs. Pour les 20 % les plus modestes, l'effet des mesures exceptionnelles est plus élevé que celui des mesures pérennes (+ 70 euros contre + 40 euros). Au-delà, l'effet des mesures pérennes domine et augmente plus fortement le niveau de vie des ménages intermédiaires et aisés (+ 440 euros environ pour les 30 % les plus aisés) ► **figure 2**. À noter que l'effet des mesures exceptionnelles de 2020 et 2021 correspond à l'effet des seules aides versées en 2021, puisque celles de 2020 n'ont pas été reconduites.

► 2. Décomposition de l'effet des mesures pérennes et des mesures exceptionnelles en 2020 et 2021 sur le niveau de vie, par dixième de niveau de vie (effet consolidé)



2 Seul un tiers des bénéficiaires de l'indemnité inflation l'a perçue en 2021 pour un montant total de 1,2 milliard d'euros. Début 2022, les deux tiers restants l'ont reçue.

Les mesures de 2020 augmentent le niveau de vie de tous, celles de 2021 bénéficient surtout aux 20 % les plus aisés

Prises ensemble, les mesures de 2020 et 2021 augmentent en 2021 le niveau de vie de la population de 1,1 %, soit de 280 euros par personne en moyenne : 240 euros en raison des réformes de 2020 et 40 euros de celles de 2021 ► **figure 3**. En cumulant les mesures des deux années, le gain moyen de niveau de vie est quasi stable jusqu'au 3^e décile puis croît jusqu'au 8^e décile, atteignant + 490 euros pour les personnes situées entre le 7^e et le 8^e déciles, puis diminue légèrement (+ 430 euros pour les personnes dont le niveau de vie est supérieur au 9^e décile).

► 3. Effet consolidé sur le niveau de vie et les inégalités des réformes de 2020 et 2021 par rapport à une législation contrefactuelle

	Mesures de 2020		Mesures de 2021		Ensemble	
	en % du niveau de vie de 2021	en euros	en % du niveau de vie de 2021	en euros	en % du niveau de vie de 2021	en euros
Niveau de vie moyen par dixième						
Inférieur à D1	2,6	260	- 1,5	- 150	1,1	110
D1 à D2	1,2	170	- 0,4	- 60	0,7	100
D2 à D3	0,8	130	- 0,1	- 20	0,6	100
D3 à D4	0,7	130	0,1	10	0,7	140
D4 à D5	0,9	190	0,1	20	1,0	210
D5 à D6	1,1	270	0,1	30	1,3	300
D6 à D7	1,4	370	0,1	30	1,5	400
D7 à D8	1,4	410	0,3	90	1,6	490
D8 à D9	0,8	300	0,5	170	1,3	470
Supérieur à D9	0,3	180	0,4	250	0,7	430
Ensemble	0,9	240	0,2	40	1,1	280

Notes : la législation contrefactuelle est celle qui aurait été appliquée en l'absence de réformes en 2020 et 2021. L'évolution du niveau de vie est calculée à partir de la définition élargie du niveau de vie. Les déciles sont calculés dans la situation contrefactuelle, en l'absence des réformes.

Lecture : par rapport à la législation contrefactuelle dans laquelle aucune mesure n'aurait été prise en compte en 2020 et 2021, le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus aisées augmente de 0,3 % en 2021 une fois les mesures de 2020 évaluées montées en charge.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021), enquête Budget de famille 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021 en juillet 2022.

Les nouvelles mesures de 2020 augmentent le niveau de vie des 20 % les plus modestes de 220 euros en moyenne, en raison principalement de la mise en place d'aides exceptionnelles, et de 310 euros le niveau de vie de la moitié la plus aisée de la population, du fait des baisses de prélèvements directs. À l'inverse, les mesures de 2021 bénéficient aux 20 % les plus aisés (+ 210 euros en moyenne), du fait notamment du dégrèvement de la taxe d'habitation, alors que leur effet est faible, voire défavorable, pour le reste de la population. En effet, les nouvelles mesures exceptionnelles de 2021, bien qu'augmentant ponctuellement leur niveau de vie, ne suffisent pas à compenser l'extinction des mesures exceptionnelles de 2020.

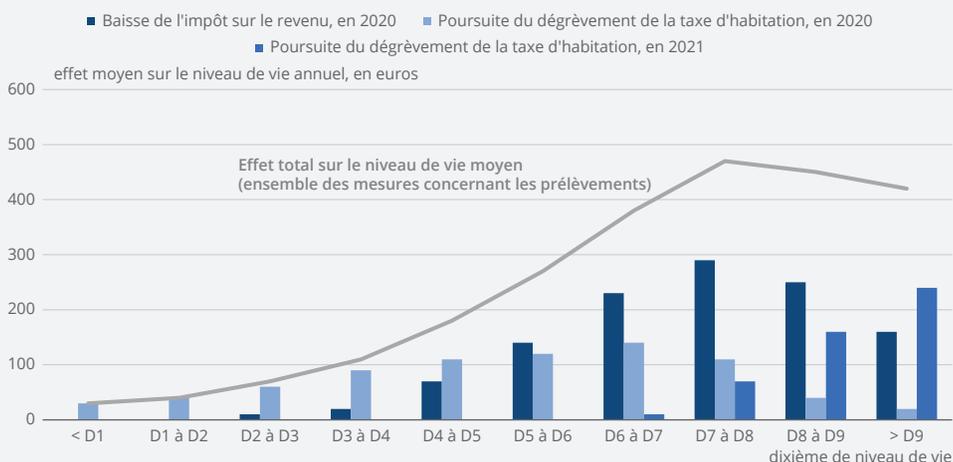
Les mesures pérennes mises en œuvre en 2020 contribuent globalement à augmenter le taux de pauvreté de 0,3 point, l'effet de celles mises en œuvre en 2021 étant nul. Quant aux mesures exceptionnelles, celles de 2020 auraient contribué à réduire le taux de pauvreté de 0,5 point en 2020 mais elles n'ont pas été reconduites en 2021. Les mesures exceptionnelles de 2021 ont un impact à la baisse sur le taux de pauvreté de 0,2 point. L'effet cumulé de l'ensemble de ces mesures sur 2021 est de + 0,1 point sur le taux de pauvreté monétaire.

La baisse d'impôt sur le revenu augmente le revenu disponible de la moitié la plus aisée des personnes

La loi de finances pour 2020 instaure une baisse d'impôt sur les revenus 2020 : le taux applicable à la première tranche du barème est abaissé de 14 % à 11 % et le barème est ajusté pour neutraliser cette mesure pour les foyers fiscaux imposés marginalement à 41 % ou 45 % (moins de 2 % des foyers fiscaux). Cette réforme se traduit par une baisse des taux de prélèvement à la source dès 2020.

La baisse d'impôt représente une augmentation du revenu disponible de 5,4 milliards d'euros pour 15,3 millions de ménages, soit un gain annuel de revenu disponible de 350 euros en moyenne par ménage concerné. La réforme a peu d'impact sur la moitié la plus modeste de la population, dont peu de foyers fiscaux sont imposables ► **figure 4**. Elle favorise donc principalement les personnes se situant au-dessus du niveau de vie médian, avec un gain annuel moyen croissant jusqu'au 8^e décile, atteignant 290 euros entre les 7^e et 8^e déciles. Le gain moyen décroît ensuite légèrement tout en haut de la distribution. Comme elle bénéficie aux personnes de revenus intermédiaires, cette mesure relève le revenu médian, donc le seuil de pauvreté, ce qui contribue à accroître de 0,2 point le taux de pauvreté monétaire ► **figure 5**.

► 4. Décomposition de l'effet des principales mesures concernant les prélèvements directs sur le niveau de vie, par dixième de niveau de vie (effet consolidé)



Note : la définition du niveau de vie retenue ici est une définition élargie au chèque énergie.

Lecture : les mesures concernant les prélèvements de 2020 et 2021, une fois montées en charge, engendrent une hausse du niveau de vie de 420 euros en moyenne pour les 10 % des personnes les plus aisées. Cette augmentation résulte d'un gain de 160 euros dû à la baisse de l'impôt sur le revenu en 2020, et de 260 euros engendré par la poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation en 2020 et en 2021.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021), enquête Budget de famille 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021 en juillet 2022.

► 5. Décomposition par mesure de la variation du taux de pauvreté entre la législation 2021 et une législation contrefactuelle (effet consolidé)

en points

	Effet sur le taux de pauvreté
Mesures concernant les prélèvements directs	0,3
Mesures pérennes	0,3
Baisse de l'impôt sur le revenu, en 2020	0,2
Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation, en 2020	0,1
Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation, en 2021	0,0
Mesures concernant les prestations sociales	- 0,2
Mesures pérennes	0,0
Sous-indexations de prestations (PF, PA, AAH, AL), en 2020	0,2
Minima sociaux	- 0,1
Changement du mode de calcul de l'Asi, en 2020, et revalorisations exceptionnelles de l'Asi, en 2020 et 2021	0,0
Revalorisation exceptionnelle de l'Aspa, en 2020	- 0,1
Extension de la Garantie jeunes, en 2021	0,0
Mesures exceptionnelles	- 0,2
Mesures exceptionnelles (AES et majoration d'ARS), en 2020	- 0,5
Mesures exceptionnelles, en 2021	0,3
Extinction des mesures exceptionnelles 2020, en 2021	0,5
Indemnité inflation, en 2021	0,0
Bonus du chèque énergie, en 2021	- 0,2
Ensemble	0,1

PF : prestations familiales, PA : prime d'activité, AAH : allocation aux adultes handicapés, AL : aides au logement, Asi : allocation supplémentaire d'invalidité, Aspa : allocation de solidarité aux personnes âgées, AES : aide exceptionnelle de solidarité, ARS : allocation de rentrée scolaire.

Note : la législation contrefactuelle est celle qui aurait été appliquée en 2021 en l'absence de réformes en 2020 et 2021.

Lecture : une fois monté en charge, le versement du bonus du chèque énergie en 2021 induit une baisse du taux de pauvreté de 0,2 point.

Champ : France métropolitaine, ménages vivant en logement ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021), enquête Budget de famille 2017 ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021 en juillet 2022.

La poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation profite aux ménages de niveau de vie intermédiaire en 2020 et aux ménages aisés en 2021

Les lois de finances pour 2020 et 2021 poursuivent le dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale initié en 2018. Pour les 80 % de foyers au revenu fiscal de référence le plus faible, la taxe d'habitation est désormais supprimée en 2020³. Le dégrèvement de 2021 concerne les 20 % de foyers restants et s'élève à 30 % du montant de la taxe.

Le volet de 2020 représente une augmentation du revenu disponible de 3,5 milliards d'euros pour 17,2 millions de ménages, soit un gain annuel de revenu disponible de 200 euros en moyenne par ménage concerné. Ce dégrèvement favorise principalement les ménages de niveau de vie intermédiaire, entre les 3^e et 8^e déciles, avec un gain de niveau de vie annuel de 110 euros en moyenne, contre 40 euros pour les 30 % de ménages les plus modestes.

Le volet de 2021 représente un gain de 2,2 milliards d'euros et concerne 6,2 millions de ménages, bénéficiaires de 360 euros en moyenne sur l'année. L'effet du dégrèvement de 2021 est quasi nul pour les 70 % les moins aisés, mais il augmente de 70 euros en moyenne le niveau de vie des ménages entre les 7^e et 8^e déciles, de 160 euros entre les 8^e et 9^e déciles et de 240 euros pour les 10 % les plus aisés.

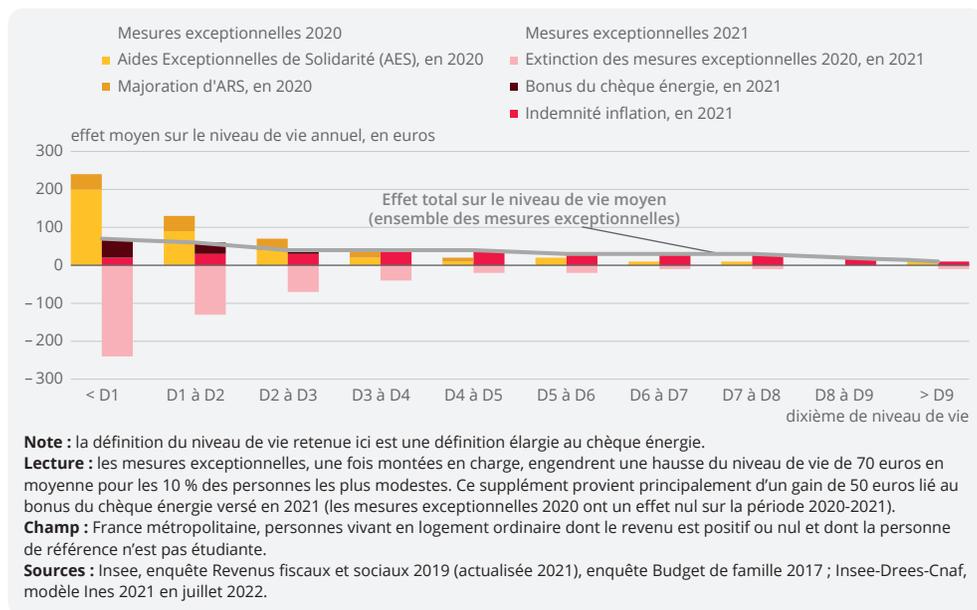
Le dégrèvement de 2020, qui concerne les ménages de niveau de vie intermédiaire, contribue à augmenter le taux de pauvreté monétaire de 0,1 point en relevant le seuil de pauvreté. Quant au volet de 2021, il ne concerne que les 30 % de ménages les plus aisés et est sans effet sur le revenu médian et le taux de pauvreté.

³ Depuis 2018, un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale est mis en place. Ainsi, 80 % de la population bénéficie de cette réforme de façon progressive sur trois ans (2018, 2019, 2020). Elle représente un gain de 3,1 milliards d'euros en 2018 [Biotteau *et al.*, 2019] et de 3,7 milliards d'euros en 2019 [Cornuet *et al.*, 2020], à destination des ménages de niveau de vie intermédiaire.

Les aides exceptionnelles versées en 2020 sont davantage ciblées sur les plus modestes que celles de 2021

En 2020, en réponse aux conséquences sociales de la crise sanitaire, des aides exceptionnelles ont été versées aux ménages modestes bénéficiaires de certaines prestations : revenu de solidarité active (RSA), allocation de solidarité spécifique (ASS), aides au logement (AL) et allocation de rentrée scolaire (ARS). En moyenne, ces aides augmentent le niveau de vie des 30 % les plus modestes de 150 euros pour 2020 ► **figure 6**, contribuant à réduire le taux de pauvreté de 0,5 point ponctuellement. Toutefois, ces aides n'ont pas été reconduites en 2021 : leur suppression représente donc une perte pour les ménages modestes d'une année sur l'autre.

► 6. Décomposition de l'effet des mesures exceptionnelles sur le niveau de vie, par dixième de niveau de vie (effet consolidé)



En 2021, les mesures d'urgence ont pour objectif de répondre à la hausse des prix. En fin d'année, le montant du chèque énergie est exceptionnellement augmenté de 100 euros. 4,3 millions de ménages bénéficient de cette mesure⁴. Elle est ciblée sur les 20 % de personnes les plus modestes, dont elle augmente le niveau de vie annuel de 40 euros en moyenne ; l'effet est quasi nul au-delà du 3^e décile.

La loi de finances rectificative pour 2021 prévoit également une aide exceptionnelle de 100 euros, dite « indemnité inflation », afin de limiter l'impact de la reprise de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages. Les personnes ciblées ont un revenu net inférieur à 2 000 euros par mois. Un tiers d'entre elles – principalement des salariés du secteur privé et des travailleurs indépendants⁵ – ont effectivement perçu cette indemnité, pour un total de 1,2 milliard d'euros en 2021⁶. Le gain de niveau de vie moyen dans la population totale est de 30 euros en 2021 et cette mesure exceptionnelle est neutre sur le taux de pauvreté.

⁴ Les estimations font l'hypothèse d'un taux d'utilisation de 80 % qui est le taux observé en 2019 et en 2020.

⁵ Les étudiants boursiers ont également reçu cette prime du Crous en décembre 2021. Cependant, les bourses n'étant pas simulées dans le modèle Ines, cette partie de la prime inflation n'est pas évaluée dans ce dossier.

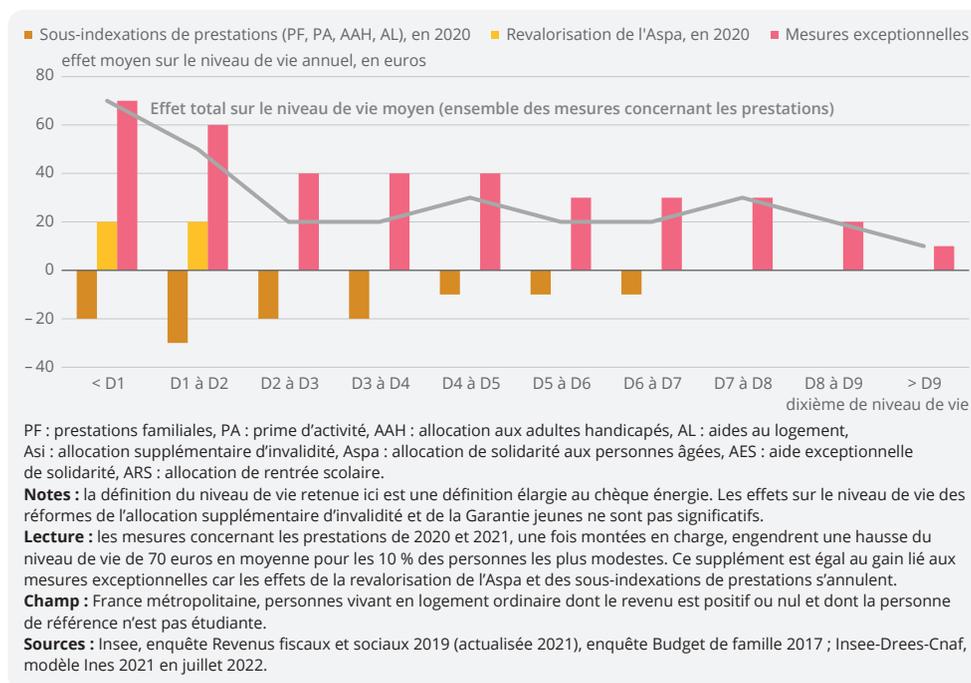
⁶ Au premier trimestre 2022, les deux tiers restants ont perçu la prime, ce qui ne fait pas l'objet d'une évaluation dans ce dossier. Il s'agit principalement des fonctionnaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, bénéficiaires de pensions d'invalidité, retraités ainsi que des étudiants.

Prestations sociales : plusieurs mesures pérennes ciblées, mais qui ont globalement très peu d'effet sur le niveau de vie des plus modestes

Prises ensemble, les mesures pérennes de 2020 et 2021 concernant les prestations sociales ont un effet moyen quasi nul sur toute l'échelle des niveaux de vie.

En 2020, la revalorisation exceptionnelle de l'Aspa s'est poursuivie avec une augmentation de 35 euros de son montant. Dans le même temps, l'Asi a fait l'objet de revalorisations exceptionnelles en 2020 et en 2021 et d'une refonte de son mode de calcul : désormais, l'Asi est une allocation différentielle qui garantit un revenu minimum de 750 euros par mois pour une personne seule. Ces revalorisations augmentent le revenu disponible des ménages de 250 millions d'euros pour l'Aspa et de 30 millions d'euros pour l'Asi. La revalorisation de l'Aspa concerne l'ensemble de ses bénéficiaires, pour un gain de 360 euros annuels par ménage en moyenne. Les 20 % de personnes les plus modestes sont les bénéficiaires de ces deux mesures ► [figure 7](#).

► 7. Décomposition de l'effet des principales mesures concernant les prestations sur le niveau de vie, par dixième de niveau de vie (effet consolidé)



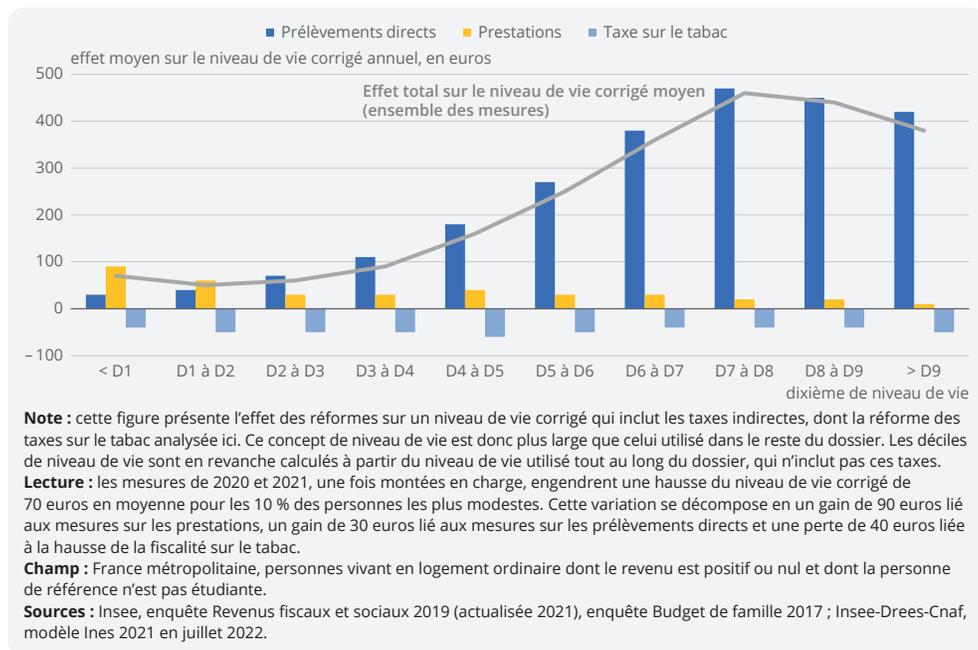
À l'inverse, les sous-indexations des prestations familiales, de l'allocation aux adultes handicapés, de la prime d'activité et des aides au logement en 2020 ont abaissé le niveau de vie des ménages, en particulier celui des plus modestes. Cette sous-indexation réduit le revenu disponible de 11,4 millions de ménages qui perdent au total 500 millions d'euros (40 euros annuels par ménage concerné).

Enfin, l'assouplissement des critères de la Garantie jeunes en 2021 a conduit à doubler le nombre de ses bénéficiaires : 40 000 ménages sont gagnants, avec un gain moyen de 6 000 euros annuels.

La hausse de la fiscalité sur le tabac de 2020 affecte davantage le niveau de vie des plus modestes

En 2020, les prix du tabac ont augmenté en moyenne entre 13 % et 16 % suivant le type de produit, à la suite de la hausse de leur fiscalité. En revanche, la fiscalité sur le tabac a été gelée en 2021. En année pleine, c'est-à-dire si l'ensemble des hausses de la fiscalité de 2020 étaient intervenues dès le 1^{er} janvier, et sans tenir compte de l'ajustement des quantités consommées lié à la hausse de prix, ces augmentations de la fiscalité du tabac diminuent le revenu des ménages de 2 milliards d'euros. Cette perte est assez peu différenciée selon le niveau de vie (- 50 euros sur l'année en moyenne) ► **figure 8** ; toutefois, rapportée à leur niveau de vie, elle est plus importante pour les personnes les plus modestes.

► 8. Décomposition de l'effet des prélèvements directs et indirects et des prestations sur le niveau de vie corrigé, par dixième de niveau de vie (effet consolidé)



En intégrant les baisses de niveau de vie liées à la hausse des taxes sur le tabac de 2020, l'ensemble des mesures de 2020 et 2021 augmentent le niveau de vie ainsi corrigé des ménages de 230 euros annuels (+ 0,9 %). Pour les 10 % les plus modestes, la hausse est de 0,7 %, soit 70 euros. Elle est plus faible (+ 0,4 %) pour les personnes dont le niveau de vie est compris entre les 1^{er} et 4^e déciles, puis augmente avec le niveau de vie, jusqu'à + 1,5 % (+ 460 euros) entre les 7^e et 8^e déciles. Elle décroît légèrement pour les 20 % de personnes les plus aisées (+ 1,2 %, soit + 440 euros entre les 8^e et 9^e déciles, puis + 0,7 %, soit + 380 euros pour les 10 % les plus aisés). ●

Auteurs :

Gabriel Buresi (Insee)
 Jules Cornetet (Cnaf)
 Flore Cornuet (Insee)
 Quynh-Chi Doan (Cnaf)
 Camille Dufour (Drees)
 Raphaël Trémoulu (Drees)

► Source et méthodes

Le **modèle de microsimulation Ines** simule les prélèvements sociaux et fiscaux et les prestations sociales [Fredon, Sicsic, 2020]. Pour 2021, il est adossé à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2019, qui s'appuie sur un échantillon d'environ 50 000 ménages représentatifs de la population vivant en France métropolitaine dans un logement ordinaire. Le modèle est statique, sans hypothèse sur les comportements individuels, mais ces données sont « vieilles » afin de refléter la structure et les revenus de la population de 2021. Le module de taxation indirecte [André et al., 2016] utilisé ici pour estimer l'impact de la hausse de la fiscalité sur le tabac de 2020 est quant à lui fondé sur l'enquête Budget de famille 2017. Les évaluations sont réalisées avec le modèle Ines 2021 dans la version de juillet 2022.

Les ménages dont la personne de référence est étudiante ainsi que ceux dont les revenus primaires ou le revenu disponible sont négatifs sont exclus de l'analyse. La notion de revenu disponible mobilisée dans ce dossier est élargie au chèque énergie ; le chèque énergie s'apparente en effet à une prestation sous condition de ressources, puisque pratiquement tous les ménages ont des dépenses d'énergie. Dans la dernière partie, l'analyse porte en outre sur un revenu disponible dit « corrigé » des taxes sur le tabac, afin de présenter une évaluation des réformes affectant les prélèvements indirects sur le tabac, qui ont un effet sur le pouvoir d'achat du revenu.

Les montants des dispositifs évalués sont comparés à ceux qui auraient été payés ou perçus si ces réformes n'étaient pas entrées en vigueur, situation dite « contrefactuelle »¹. La différence entre la situation effective et la situation contrefactuelle correspond à l'effet des mesures évaluées intervenues en 2020 et 2021, indépendamment des évolutions conjoncturelles qui ont eu lieu dans le même temps et de la montée en charge de réformes précédemment mises en œuvre. Dans ce dossier, les mesures sont analysées de façon **consolidée**, c'est-à-dire comme si elles étaient pleinement montées en charge. Par ailleurs, lorsqu'une mesure, ponctuelle ou pérenne, n'est pas reconduite d'une année sur l'autre, les effets de sa suppression sur le revenu disponible sont intégrés l'année de son extinction.

L'ordre dans lequel sont considérées les mesures joue sur l'évaluation de leur effet propre. Celui retenu dans le modèle Ines découle de l'interdépendance réglementaire des différentes mesures, et non de la date de leur adoption ou de l'ampleur de leurs effets. L'effet global est, quant à lui, indépendant de cet ordre.

Par ailleurs, pour évaluer l'impact d'une évolution législative concernant un dispositif simulé par Ines, l'hypothèse est faite que les ménages ne modifient pas leurs revenus primaires ou leur consommation du fait de cette évolution législative. En outre, cette évolution législative est supposée ne pas avoir non plus d'effet à court terme sur les prix.

Enfin, l'exercice de bilan effectué dans cette analyse porte de façon inédite sur l'impact redistributif d'un ensemble de mesures mises en œuvre sur deux années consécutives, 2020 et 2021. Pour l'ensemble des mesures 2020, les résultats en distribution sont très proches selon que l'on mobilise une situation contrefactuelle fondée sur l'année 2020 ou 2021. De ce fait, les mesures des deux années sont évaluées avec la même situation contrefactuelle, présentant les revenus avant redistribution dans la situation socioéconomique de 2021. Ces revenus incluent les revenus d'activité, les pensions de retraite et de chômage ou encore les indemnités d'activité partielle de 2021. Le contrefactuel prend également en compte les revalorisations légales des barèmes des prestations ou des impôts.

Certaines mesures mises en œuvre en 2020 et 2021 ne sont pas évaluées dans ce dossier. Elles présentent des difficultés méthodologiques d'évaluation ou sont hors champ. En effet, le champ usuel des dispositifs pris en compte dans les travaux réalisés avec Ines inclut les prestations sociales monétaires, les cotisations salariales et des indépendants et les impôts directs. À l'inverse, les revenus primaires (revenus d'activité, du patrimoine et de remplacement) sont usuellement considérés hors du champ de la redistribution opérée par le système sociofiscal.

Le renforcement de l'activité partielle en 2020 et 2021

En 2020 et en 2021, le dispositif d'activité partielle a été élargi dans le contexte de la crise sanitaire afin de compenser les pertes de salaire liées aux baisses d'activité et prévenir les pertes d'emploi. Ce dispositif est pris en compte sous la forme d'un module spécifique dans le modèle Ines. En 2020, 8,5 millions de salariés en ont bénéficié. En moyenne, selon les estimations réalisées avec la version 2020 du modèle Ines, les indemnités auraient représenté 610 euros par personne [Buresi, Cornuet, 2021]. En 2021, environ 2 millions de salariés ont perçu des indemnités d'activité partielle, pour un montant annuel moyen de 220 euros selon le modèle Ines.

Toutefois, tout comme les allocations chômage ou les pensions de retraite, ce dispositif, qui intervient en remplacement des revenus d'activité, n'entre pas dans le champ classique de la redistribution sociofiscale analysée dans ce dossier. De plus, les chiffrages dans ce bilan redistributif reposent sur la comparaison avec une situation contrefactuelle, difficile à établir pour ce dispositif : d'une part, l'hypothèse que les comportements d'offre et de demande de travail auraient été inchangés en l'absence d'élargissement de la prise en charge publique des situations d'activité partielle est difficilement tenable, d'autre part, réaliser des conjectures sur ces comportements est complexe.

Les aides exceptionnelles à destination des travailleurs indépendants en 2020 et 2021

En 2020 et en 2021, le fonds de solidarité aux entreprises (FSE) à destination des travailleurs indépendants a été mis en place pour compenser la baisse de leurs revenus d'activité. En 2020, selon une simulation précédente, les aides auraient été versées à près d'un tiers des travailleurs indépendants [Buresi, Cornuet, 2021]. Toutefois, cette évaluation repose elle aussi sur de fortes hypothèses de baisses d'activité et de chiffre d'affaires subies par les travailleurs indépendants.

Des reports et annulations de cotisations ont également été accordés aux indépendants en 2020 et en partie remboursés en 2021. Ces mesures n'ont pas été chiffrées car leur recours n'est pas systématique, ce qui complexifie leur modélisation.

¹ Le niveau de vie dans cette situation contrefactuelle est pris comme référence tout au long de ce dossier. Les déciles sont définis au sens de ce niveau de vie avant réformes de 2020 et 2021.





La prolongation des droits aux allocations chômage en 2020 et 2021

En 2020 et 2021, différentes mesures ont été mises en place pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur la situation des demandeurs d'emploi indemnisés. Ainsi, les chômeurs arrivés en fin de droits entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020 puis entre le 30 octobre 2020 et le 30 juin 2021 ont bénéficié d'une prolongation de leurs droits à l'assurance chômage jusqu'à la fin de chacune des périodes. Cette mesure a représenté 680 millions d'euros d'allocations versées à 360 000 allocataires arrivés en fin de droits de mars à mai 2020 [Unedic, 2021a], puis 2,6 milliards d'euros de fin octobre 2020 à fin juin 2021 [Unedic, 2021b].

La réforme des aides au logement en 2021

En 2021, les revenus pris en compte dans le calcul des aides au logement pour l'année N ne sont plus ceux de l'année N-2, mais ceux des douze derniers mois glissants ; ils sont en outre recalculés tous les trois mois. Par ailleurs, une grande partie des ressources est désormais récupérée automatiquement dans le dispositif de ressources mensuelles (DRM), les autres devant être déclarées par l'allocataire. Le modèle Ines 2021 est un modèle statique, qui s'appuie sur les revenus de l'ERFS 2019 vieilliss de deux ans mais qui ne permet pas d'appréhender les trajectoires individuelles infra-annuelles de revenu. Il n'est pas possible de chiffrer l'impact d'une telle réforme avec ce type de modèle.

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) estime qu'elle aurait réduit les montants d'aides au logement versés aux ménages de 1,1 milliard d'euros pour l'année 2021. D'une part, les ressources des personnes ont augmenté, en particulier pour les entrants dans la vie active. D'autre part, la situation des allocataires est actualisée trimestriellement. La réforme n'a aucun impact sur le montant versé pour la moitié des foyers bénéficiaires. Le montant de l'aide au logement est plus élevé qu'en l'absence de réforme pour 18 % des foyers. Un tiers des foyers perçoit une aide moins élevée, de 73 euros en moyenne en janvier 2021. Les foyers les plus pénalisés par la réforme sont ceux des actifs, notamment des plus jeunes dont les ressources augmentent au cours de l'année [Jacquemin, 2022].

La sous-indexation des pensions de retraite en 2020

En 2020, dans les régimes de retraite de base, les pensions ont été revalorisées de 1,0 % au 1^{er} janvier pour les retraités dont la pension tous régimes est inférieure à 2 000 euros bruts par mois conformément à la règle normale de revalorisation. En revanche, les pensions des retraités dont la pension est supérieure à ce seuil ont été revalorisées de 0,3 % de façon dérogatoire. Cette sous-indexation représenterait une perte de 600 millions d'euros pour les retraités [Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020, 2019]. Elle est hors du champ des mesures nouvelles traitées ici.

Extinction du CITE et remplacement par MaPrimeRénov' en 2021

En 2021, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) est supprimé et remplacé par une prime de transition énergétique « MaPrimeRénov' » versée sous condition de ressources. L'évaluation de l'extinction du crédit d'impôt aussi bien que celle de la nouvelle prime impliquent de définir des hypothèses comportementales trop fortes pour être analysées dans ce dossier.

Changement de calendrier de la prime à la naissance en 2021

Le calendrier de versement de la prime à la naissance de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) en 2021 a été modifié, passant du deuxième mois de l'enfant au septième mois de grossesse : ce changement représenterait une avance pour les ménages de 200 millions d'euros [Commission des comptes de la Sécurité sociale, 2022]. D'effet consolidé nul, cette mesure n'est pas présentée dans cet article.

► Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus bruts d'activité (salaires bruts, revenus d'activité des indépendants), de remplacement (pensions de retraite, allocations chômage, indemnités journalières maladie et maternité, indemnités d'activité partielle) et du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers) de chacun de ses membres perçus au cours de l'année, dont sont déduits les cotisations et contributions sociales assises sur ces revenus, l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et l'impôt sur la fortune immobilière, et ajoutés les prestations familiales, les minima sociaux, la prime d'activité, les aides au logement et certaines aides ciblées sur des dépenses spécifiques (chèque énergie).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Si on ordonne une distribution de niveaux de vie, les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ainsi, le 1^{er} décile (noté D1) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent les 10 % des personnes les plus modestes ; le 9^e décile (noté D9) est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 90 % des individus. Dans ce dossier, les déciles de niveau de vie utilisés pour caractériser les ménages sont calculés à partir du niveau de vie contrefactuel, c'est-à-dire avant toutes mesures évaluées ici, sur le champ élargi au chèque énergie.

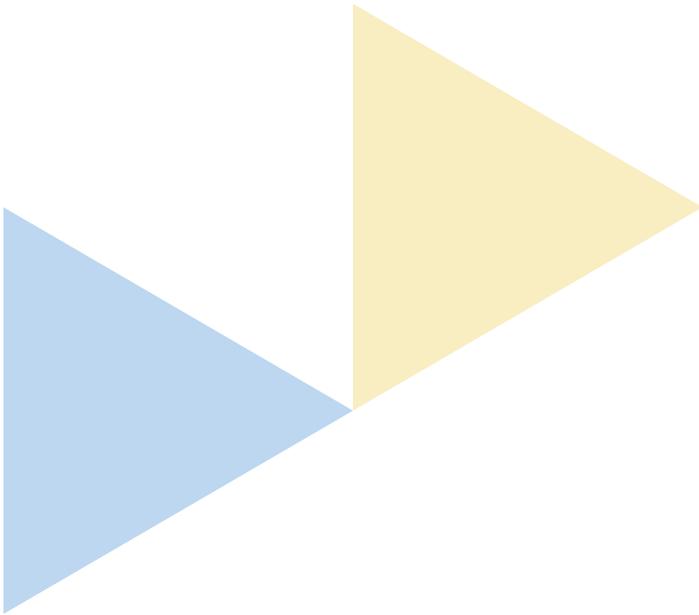
L'**effet consolidé** d'une mesure correspond à l'effet qu'elle aurait eu si elle était pleinement montée en charge, donc en prenant en compte son effet en année pleine, quelle que soit sa date effective de mise en œuvre.

L'**indice de Gini** est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu.

► Pour en savoir plus

- **André M., Biotteau A.-L., Duval J.**, « Module de taxation indirecte du modèle Ines - Hypothèses, principes et aspects pratiques », *Documents de travail - série Sources et méthodes* n° 60, Drees, novembre 2016.
- **André M., Cazenave M.-C., Fontaine M., Fourcot J., Sireyjol A.**, « Effet des nouvelles mesures sociales et fiscales sur le niveau de vie des ménages : méthodologie de chiffrage avec le modèle de microsimulation Ines », *Documents de travail* n° F1507, Insee, décembre 2015.
- **Biotteau A.-L., Fredon S., Paquier F., Schmitt K., Sicsic M., Vergier N.**, « Les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018, principalement du fait des réformes qui concernent les détenteurs de capital », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- **Buresi G., Cornuet F.**, « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités - En 2020, les inégalités et le taux de pauvreté seraient stables », *Insee Analyses* n° 70, novembre 2021.
- **Commission des comptes de la Sécurité sociale**, « Les Comptes de la Sécurité sociale, Résultats 2021, Prévisions 2022 », Rapport, juillet 2022.
- **Cornuet F., Fredon S., Paquier F., Sicsic M., Vergier N.**, « Les réformes socio-fiscales de 2019 augmentent fortement le revenu disponible des ménages, surtout pour ceux de niveau de vie intermédiaire et ceux en emploi », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Fredon S., Sicsic M.**, « Ines, le modèle qui simule l'impact des politiques sociales et fiscales », *Courrier des statistiques* n° 4, juin 2020.
- **Frel-Cazenave É., Guggemos F.**, « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en 2019 : entre hausse des salaires et aubaine pour les entreprises », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Jacquemin L.**, « Bilan économique et social de la réforme des aides au logement de 2021 », *L'essentiel* n° 210, Cnaf, 2022.
- **Projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2020**, « Annexe 9 », 2019.
- **Unedic**, « Prolongement de l'indemnisation des allocataires en fin de droit », Note, mai 2021a.
- **Unedic**, « Situation financière de l'assurance chômage pour 2021-2023 », Note, octobre 2021b.

Chronologie



L'année sociale et législative en quelques dates, septembre 2021 – août 2022

I. Mesures liées à la crise sanitaire

Année 2021

Septembre

1^{er} Fin de l'obligation pour les employeurs de fixer un nombre minimum de jours de télétravail.

3 Harmonisation des règles d'indemnisation des parents en cas d'enfant positif à la Covid-19 : lorsqu'un enfant est déclaré positif à la Covid-19, l'un des parents du foyer peut bénéficier d'indemnités journalières dérogatoires, sans délai de carence, avec un complément employeur s'il est dans l'incapacité de télétravailler et ce, qu'il soit vacciné ou non.

11 Promulgation d'une **loi** qui **prolonge l'état d'urgence sanitaire** jusqu'au 15 novembre 2021 en Guyane, à La Réunion, en Martinique, en Guadeloupe, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et en Polynésie et déclare l'état d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie, applicable jusqu'à la même date.

22 Signature d'une **ordonnance** précisant le bénéfice de l'**activité partielle de longue durée (APLD)**, qui permet à une entreprise confrontée à une baisse durable de son activité de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. L'APLD est ainsi ouverte aux salariés en contrat à durée déterminée (CDD) dans le cadre d'un emploi saisonnier qui bénéficient d'une garantie de reconduction de leur contrat de travail prévue par leur contrat, une convention collective ou un accord collectif de travail. Elle est également ouverte aux salariés qui ont effectué ou effectuent au moins deux saisons dans la même entreprise sur deux années consécutives. L'ordonnance prolonge, par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard, la garantie d'une indemnité horaire minimale pour les salariés à temps partiel et les intérimaires, mise en place depuis le premier semestre 2020 dans le cadre des mesures d'urgence exceptionnelles en matière d'activité partielle.

Octobre

15 L'assurance maladie ne rembourse plus les tests RT-PCR et antigéniques de dépistage de la Covid-19 des majeurs non vaccinés contre la Covid-19 et qui ne bénéficient pas d'une prescription médicale pour réaliser un tel test. Toutefois, la fin de la gratuité de ces tests n'est pas applicable à Mayotte et n'entre en vigueur qu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe.

Novembre

10 Promulgation d'une **loi** qui **prolonge** jusqu'au 31 juillet 2022 le **régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire** et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. L'application de l'état d'urgence sanitaire est prolongée en Guyane et en Martinique jusqu'au 31 décembre 2021.

26 Le ministre des Solidarités et de la Santé présente de nouvelles règles pour la vaccination et le passe sanitaire. Pour la troisième dose, le rappel vaccinal s'ouvre à tous les adultes de 18 ans ou plus à partir de cinq mois après leur dernière injection. Le port du masque est de nouveau obligatoire dans les lieux publics clos, y compris ceux soumis au passe sanitaire. Par ailleurs, les préfets sont habilités à rendre obligatoire le port du masque en extérieur.

29 Les tests RT-PCR et antigéniques effectués pour obtenir un passe sanitaire sont désormais valables pendant 24 heures (et non plus 72 heures).

Décembre

15 Le passe sanitaire est désactivé pour les 65 ans ou plus si un rappel du vaccin n'a pas été fait dans un délai de sept mois après la dernière injection (ou après l'infection à la Covid-19).

Année 2022

Janvier

3 Dans le cadre du nouveau protocole sanitaire national pour assurer la santé et la sécurité des salariés, les entreprises sont de nouveau obligées de recourir au télétravail. Cette organisation du travail doit être mobilisée, lorsque cela est possible, au moins trois jours hebdomadaires pendant une période de trois semaines, ce minimum étant porté à quatre jours dans les entreprises qui en ont la possibilité.

15 Le passe sanitaire est désactivé pour les adultes de 18 à 64 ans si un rappel vaccinal n'a pas été fait dans un délai de sept mois après la dernière injection.

16 L'Assemblée nationale adopte définitivement le projet de **loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire**. Le passe sanitaire est transformé en passe vaccinal pour les 16 ans ou plus. Pour accéder aux lieux recevant du public soumis jusqu'ici au passe sanitaire, les salariés, intervenants et visiteurs d'au moins 16 ans devront justifier d'un schéma vaccinal complet. Le texte renforce également les pouvoirs de contrôle et les sanctions encourues en cas de fraude, et institue une amende administrative spécifique à l'encontre des employeurs, en cas de situation dangereuse liée à l'exposition à la Covid-19. Son montant maximum s'élève à 500 euros par salarié concerné, dans la limite totale de 50 000 euros.

24 Le rappel vaccinal est ouvert à tous les 12-17 ans, celui-ci étant déjà possible pour les 12-17 ans souffrant de pathologies chroniques.

25 L'obligation de télétravailler au moins trois jours par semaine pour les postes qui le permettent, est prolongée jusqu'au 1^{er} février inclus. Après cette date, le télétravail redeviendra une simple recommandation au sein du protocole national.

28 Deux **décrets** prolongent jusqu'au 28 février la **prise en charge intégrale de l'activité partielle** dont bénéficient les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire, alors qu'elle devait s'éteindre au 31 janvier 2022.

Février

2 L'obligation de télétravailler au moins trois jours par semaine est levée. L'obligation de port du masque en extérieur prend également fin. Les limites de jauge dans les établissements accueillant du public assis (stades, salles de concerts, théâtres, etc.) sont levées. Toutefois, dans ces lieux, le port du masque reste obligatoire.

11 Les dispositifs d'**exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions sociales** sont reconduits pour les périodes d'emploi de décembre 2021 et janvier 2022 en vertu du **décret n° 2022-170**, pour les entreprises de moins de 250 salariés ayant fait l'objet d'une interdiction totale d'accueil du public ou qui ont subi une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30 %. Le décret s'applique aux entreprises des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel ainsi qu'aux secteurs dépendants de ces activités.

15 Les adultes ayant un schéma vaccinal initial complet doivent recevoir leur dose de rappel dans le délai maximal de quatre mois suivant la dernière dose reçue, contre sept mois auparavant, sous peine de perdre le bénéfice du passe sanitaire ou vaccinal.

16 Dans le respect du protocole sanitaire, les discothèques, fermées depuis le 10 décembre, peuvent rouvrir et les concerts debout peuvent reprendre.

26 Deux **décrets** prolongent jusqu'au 31 mars 2022 la **prise en charge intégrale de l'activité partielle** dont bénéficient les entreprises continuant à subir des mesures de restriction sanitaire.

Mars

9 En raison du recours élevé au télétravail en 2021, ayant conduit un grand nombre de salariés à engager des frais professionnels, le ministère de l'Économie, des finances et de la relance annonce reconduire les mesures exceptionnelles pour le traitement fiscal des frais professionnels engagés en 2021.

14 Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise cesse de s'appliquer. L'obligation de porter un masque dans les lieux clos est levée. L'obligation ne subsiste que dans les transports collectifs. Le passe vaccinal prend fin, mais l'obligation vaccinale reste requise pour les personnels des établissements de soins, médico-sociaux et sociaux.

Avril

1^{er} À compter du 1^{er} avril, seuls les salariés vulnérables ou contraints de garder un enfant et ne pouvant pas télétravailler continuent d'avoir droit à une prise en charge intégrale de l'activité partielle.

13 Une **ordonnance** prolonge la période de bénéfice du dispositif d'**activité partielle de longue durée (APLD)** jusqu'à fin 2022. Les entreprises françaises touchées par la guerre en Ukraine peuvent bénéficier de ce dispositif pour maintenir l'emploi de leurs salariés.

Mai

13 Un **décret** permet aux entreprises de moins de 250 salariés relevant des secteurs les plus touchés par les dernières restrictions sanitaires de bénéficier à nouveau, sur le mois de février 2022, des **dispositifs d'exonération et d'aide au paiement des cotisations**, selon des modalités adaptées par rapport à celles mises en œuvre pour les deux mois précédents (nouvelle modification du décret n° 2021-75 après celle du 11 février 2022).

Juillet

30 La **loi** du 30 juillet met **fin à l'état d'urgence sanitaire** et au régime post-crise instauré par la suite pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Elle prolonge néanmoins les outils informatiques destinés à surveiller la circulation du virus et permet d'imposer aux voyageurs un test Covid négatif aux frontières, sous certaines conditions.

Août

31 L'**ordonnance** du 31 août prolonge le bénéfice des indemnités journalières complémentaires de l'employeur, sans délai de carence, jusqu'au 31 décembre 2022, pour le salarié malade ou cas contact. Cette mesure s'applique à tous les arrêts de travail qui ont débuté à partir du 1^{er} août 2022.

II. Lois et textes officiels de référence

Année 2021

Novembre

8 Promulgation de la **loi autorisant la ratification de la convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail (OIT), première norme internationale relative à l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail**. Cette convention est accompagnée de la recommandation n° 206 sur la violence et le harcèlement, texte non juridiquement contraignant qui précise les conditions de sa mise en œuvre. La convention permet de prendre des mesures visant à garantir des moyens de recours et de réparation. Elle rappelle le rôle central des employeurs en matière de prévention de la violence et du harcèlement.

15 Promulgation d'une **loi visant à améliorer les conditions de présence parentale auprès d'un enfant dont la pathologie nécessite un accompagnement soutenu**. La loi améliore l'aide aux parents d'enfants gravement malades. Elle ouvre la possibilité de doubler le congé de présence parentale (CPP) et l'allocation journalière de présence parentale (AJPP).

Décembre

1^{er} Promulgation de la **deuxième loi de finances rectificative pour 2021**.

- Pour soutenir les ménages face à la hausse des prix, en particulier de l'énergie, la loi instaure l'indemnité inflation de 100 euros, annoncée par le Premier ministre le 21 octobre 2021.

Cette aide exceptionnelle s'adresse aux personnes âgées de 16 ans ou plus, dont les revenus ne dépassent pas 2 000 euros nets par mois. Exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, elle est exclue du calcul des ressources pour les allocations et prestations sociales.

- La loi prévoit par ailleurs 600 millions d'euros pour le complément au chèque énergie annoncé en septembre 2021 par le gouvernement. Il s'agit d'un chèque exceptionnel supplémentaire de 100 euros, versé aux ménages modestes en décembre 2021, qui concerne les 5,8 millions de ménages déjà bénéficiaires du chèque énergie.
- La loi finance des mesures structurelles pour lutter contre les causes du chômage de longue durée et réduire les tensions de recrutement. Dès 2021, 900 millions de crédits sont ouverts en faveur de la formation des salariés et des demandeurs d'emploi, dont ceux de longue durée. Ces crédits permettent le versement de la prime de 8 000 euros pour l'embauche en contrat de professionnalisation des chômeurs de longue durée.
- La loi met en œuvre des redéploiements au sein de l'enveloppe de 100 milliards d'euros du plan France Relance. 2,3 milliards d'euros d'autorisations d'engagement sont prévus pour soutenir le programme « écologie », l'extension du dispositif « Territoires d'industrie » et la prolongation de la prime à l'embauche des jeunes et des apprentis en 2021 et 2022 au titre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Signature de l'**ordonnance relative à la mise en œuvre de la création de la cinquième branche du régime général de la Sécurité sociale** relative à l'autonomie. L'ordonnance modifie plusieurs articles du code de la Sécurité sociale pour les étendre à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et regroupe dans ce code toutes les dispositions législatives applicables à la CNSA, qui est désormais une caisse nationale de Sécurité sociale chargée de la cinquième branche consacrée à l'autonomie.

23 Promulgation de la **loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022**. Le budget de la Sécurité sociale pour 2022, comme celui de 2020 et 2021, est affecté par la crise sanitaire et économique. Le déficit de la Sécurité sociale (régime général et fonds de solidarité vieillesse) est évalué à 33,5 milliards d'euros en 2021. La loi prévoit, entre autres mesures, la poursuite des engagements du « Ségur de la santé », plusieurs mesures de soutien aux travailleurs indépendants, le versement en temps réel du crédit d'impôt et des aides sociales liées aux services à la personne (aide à domicile, garde d'enfants, etc.), le remboursement de la contraception pour toutes les femmes jusqu'à 26 ans, le remboursement des consultations chez un psychologue de ville à partir de l'âge de 3 ans dès 2022 sur lettre d'adressage d'un médecin, et enfin le renforcement de la lutte contre les impayés de pensions alimentaires (celles fixées courant 2022 se feront par l'intermédiaire de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa), sauf refus des parents). 400 millions d'euros sont également budgétés pour le grand âge et l'autonomie.

24 Promulgation de la **loi n° 2021-1774 dite « loi Rixain », visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre femmes et hommes**.

Pour faciliter l'autonomie financière des femmes, la loi du 13 juillet 1965 est complétée : le versement du salaire ou des prestations sociales doit se faire sur un compte bancaire ou postal dont le bénéficiaire est le détenteur ou le codétenteur ; le salarié ne peut pas désigner un tiers pour recevoir son salaire. Le code monétaire et financier est complété : la détention d'un compte joint ne peut pas faire obstacle à l'ouverture d'un compte individuel.

L'accès à la formation des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), principalement des mères, doit être facilité par Pôle Emploi et les organismes versant les prestations familiales, avec pour objectif d'améliorer leur retour à l'emploi.

La loi prévoit la publication d'ici deux ans par les établissements d'enseignement du supérieur et les établissements publics de la recherche, d'un index de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, pour chacune de leurs formations. Les jurys de sélection pour l'accès aux formations du supérieur devront comprendre au moins 30 % de femmes.

À partir du 1^{er} mars 2022 (avec délai possible jusqu'au 1^{er} septembre 2022), les entreprises d'au moins 1 000 salariés doivent publier annuellement les écarts de représentation entre les femmes

et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes. À compter du 1^{er} mars 2026, elles doivent atteindre un objectif d'au moins 30 % de femmes pour les cadres dirigeants comme pour les instances dirigeantes ; à compter du 1^{er} mars 2029, les objectifs chiffrés passent de 30 % à 40 %. Dans le cas où ces objectifs ne sont pas atteints, l'entreprise concernée dispose d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité. Si à l'expiration de ce délai, les objectifs ne sont pas atteints, l'employeur encourt une pénalité financière, d'un montant maximum de 1 % des rémunérations et gains.

28 Promulgation de la **loi organique relative à la modernisation de la gestion des finances publiques**, qui réforme le cadre des finances publiques, 20 ans après l'adoption de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Le texte consolide notamment le rôle central du Parlement dans l'examen et le contrôle des finances publiques.

30 Promulgation de la **loi de finances pour 2022**, qui met en place un « bouclier tarifaire » pour contenir la forte hausse des prix de l'énergie : baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, de manière à ce que le tarif réglementé de vente aux particuliers n'augmente pas de plus de 4 % en moyenne par rapport au niveau d'août 2021 (ce « bouclier tarifaire » est applicable jusqu'au 31 janvier 2023, jusqu'à la première réévaluation des tarifs réglementés au 1^{er} février 2023) ; gel des prix de vente du gaz naturel à leur niveau d'octobre 2021 et modulation de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel.

La loi comporte en outre des dispositions visant à pérenniser ou à prolonger certaines mesures temporaires relatives à l'activité partielle, comme l'inscription, dans le Code du travail, des règles d'indemnisation des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui s'appliquent depuis le début de la crise sanitaire. Elle fixe également le cadre légal du contrat d'engagement jeune, et allonge la durée du bénéficiaire du statut de jeune entreprise innovante. De nouveaux ajustements relatifs au système de financement de la formation et à la taxe d'apprentissage sont également apportés. Le mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est modifié, avec pour les allocataires vivant en couple, la création d'un abattement forfaitaire de 5 000 euros sur les revenus des conjoints des bénéficiaires de l'AAH, majoré de 1 100 euros par enfant. La baisse de la taxe d'habitation encore acquittée par les ménages les plus aisés se poursuit : les 20 % les plus aisés bénéficient en 2022 d'une exonération de 65 %. La taxe d'habitation sur les résidences principales doit être supprimée pour tous les contribuables en 2023.

Année 2022

Janvier

13 Un arrêté publié au *Journal officiel* supprime toute référence au genre des partenaires sexuels dans la sélection des candidats au don du sang. Cette décision s'inscrit dans le prolongement de la loi bioéthique et rend le don du sang accessible à tous sur la base des mêmes critères. À partir du 16 mars 2022, les hommes ayant des relations homosexuelles ne devront plus respecter une période d'abstinence pour pouvoir donner leur sang.

31 Promulgation d'une **loi**, qui interdit les **pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité de genre** d'une personne, et vise à mieux lutter contre les thérapies de conversion.

Février

7 Promulgation de la **loi relative à la protection des enfants**, qui entend améliorer la situation des enfants protégés par l'aide sociale à l'enfance (ASE). Elle interdit notamment les placements à l'hôtel et reconnaît le droit à la prise en charge par l'ASE des majeurs de moins de 21 ans qui ne bénéficient pas de ressources et de soutiens suffisants, lorsqu'ils ont été confiés à l'ASE avant leur majorité.

14 Promulgation de la **loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante**, qui s'inscrit dans le plan en faveur des indépendants annoncé par le président de la République le 16 septembre 2021. Un statut unique pour les entrepreneurs individuels, protecteur de leur patrimoine personnel, est créé. Ce nouveau statut permet que le patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel devienne par défaut insaisissable par les créanciers professionnels, alors qu'aujourd'hui seule la résidence principale est protégée. La loi prévoit notamment de permettre que les dettes professionnelles d'une personne

soient prises en compte, en même temps que ses autres dettes, pour l'appréciation de sa situation de surendettement.

21 Promulgation de la **loi visant à réformer l'adoption**, qui a pour objectifs de faciliter et sécuriser le recours à l'adoption, et de renforcer le statut de pupille de l'État. Afin de tenir compte des évolutions de la famille, la loi ouvre l'adoption aux couples non mariés. Le texte prévoit également de réduire de deux à un an la durée de vie commune exigée dans le cas de l'adoption par un couple et d'abaisser l'âge minimum requis du (ou des) parent(s) adoptant(s) de 28 à 26 ans. Un amendement prévoit un dispositif transitoire pour régler les situations de séparation conflictuelle de couples de femmes ayant eu recours à l'étranger à une assistance médicale à la procréation (PMA) avant la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique : demande d'adoption possible en cas de refus de reconnaissance conjointe de l'enfant. Le texte et améliore le fonctionnement des conseils de famille, organes chargés de la tutelle des pupilles de l'État avec le représentant de l'État dans chaque département.

Publication au *Journal officiel* de la **loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification**, qui instaure diverses mesures de simplification de l'action publique locale. La loi comporte, dans le champ social, des dispositions visant à favoriser le passage des travailleurs handicapés des établissements et services d'aide par le travail (Ésat) vers les entreprises en milieu ordinaire et à automatiser, dans certains cas, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Le texte encadre en outre l'apprentissage transfrontalier en l'inscrivant dans le Code du travail, et renforce la coordination territoriale en matière de formation des chômeurs. Une nouvelle expérimentation (« territoires zéro non-recours aux droits sociaux ») est également mise en place.

23 Promulgation de la **loi** qui reconnaît la **responsabilité de la France** dans les conditions d'accueil et de vie indignes des **harkis et de leurs familles**, rapatriés d'Algérie après les accords d'Évian de 1962. Un droit à réparation est ouvert à une partie des harkis et à leurs familles. Une commission nationale de reconnaissance et de réparation est créée.

Le **décret n° 2022-257** organise le **cumul intégral des revenus d'activité et de la pension d'invalidité** jusqu'à ce que le revenu disponible de l'assuré redevienne similaire à celui précédant son passage en invalidité. Au-delà de ce seuil, la pension sera réduite à hauteur de la moitié seulement des gains constatés.

25 À la suite de la loi Rixain du 24 décembre 2021 et l'obligation des entreprises d'au moins 50 salariés de calculer et publier leurs résultats obtenus à l'index de l'égalité professionnelle, le **décret n° 2022-243** fixe à 85 points (au lieu de 75) le score en dessous duquel les entreprises doivent définir et publier des objectifs de progression pour chacun des indicateurs pour lesquels la note maximale n'a pas été obtenue. En outre, celles dont le score global est inférieur à 75 points doivent également publier, avant le 1^{er} septembre 2022, leurs mesures de correction.

28 La **loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur** ouvre un droit de résiliation sans frais à tout moment de l'assurance emprunteur immobilier. Elle réduit aussi à cinq ans le droit à l'oubli pour les personnes ayant eu un cancer et supprime le questionnaire médical pour les prêts immobiliers inférieurs à 200 000 euros.

Mars

2 Promulgation de la **loi n° 2022-299** visant à combattre le **harcèlement scolaire**. Elle crée un délit de harcèlement scolaire pouvant être puni jusqu'à 10 ans de prison en cas de suicide ou tentative de suicide de la victime. Le droit de suivre une scolarité sans harcèlement scolaire devient une composante du droit à l'éducation.

Promulgation de la **loi visant à renforcer le droit à l'avortement**. La loi allonge de 12 à 14 semaines de grossesse le délai de recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

14 Promulgation de la **loi organique relative aux lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS)**. L'information du Parlement est renforcée, le calendrier d'examen du PLFSS est avancé et une nouvelle catégorie de loi de financement est créée : la loi d'approbation des comptes de la Sécurité sociale (LACSS), dont le projet doit être déposé avant le 1^{er} juin de l'année suivant celle de l'exercice auquel il se rapporte.

25 Pour contenir l'impact de la flambée des prix des carburants à la pompe, le **décret n°2022-423 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants** instaure une « remise à la pompe » de 15 centimes d'euro hors taxe par litre (18 centimes TTC), du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 juillet 2022.

Avril

6 Une ordonnance renforce l'autonomie et les droits des travailleurs indépendants des plateformes de mobilité (chauffeurs VTC et livreurs). Elle complète les règles organisant le dialogue social entre plateformes et chauffeurs VTC et livreurs à vélo ou scooter (ordonnance du 21 avril 2021) ainsi que les missions de la nouvelle autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (Arpe), établissement public chargé de réguler le dialogue social entre plateformes et travailleurs indépendants.

Juillet

1^{er} Un décret prolonge l'aide exceptionnelle à l'embauche d'alternants et la majoration de l'aide unique à l'embauche d'apprentis jusqu'au 31 décembre 2022.

23 Le décret n° 2022-1042 prolonge la « remise à la pompe » jusqu'au 31 août 2022.

Août

16 La **loi de finances rectificative pour 2022 (LFR)** est adoptée. Les salariés pourront désormais monétiser leurs jours de réduction du temps de travail (RTT). Le plafond de défiscalisation des heures supplémentaires est rehaussé ; le plafond d'exonération de la prime transport et du forfait mobilité durable est relevé, ainsi que celui de la participation patronale aux titres-restaurant. La loi ouvre 44 milliards d'euros de crédits pour financer notamment les mesures portées par la loi d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat et la renationalisation à 100 % d'EDF.

La **loi n° 2022-1158 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat** est adoptée. Entre autres mesures, la loi prévoit :

- la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 ;
- la revalorisation exceptionnelle de 4 % avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2022 des pensions de retraite et d'invalidité de base, des allocations familiales, des minima sociaux (Aspa, RSA, AAH) et de la prime d'activité ;
- l'aide personnalisée au logement (APL) est revalorisée de façon anticipée, au 1^{er} juillet plutôt qu'au 1^{er} octobre, de 3,5 % et la loi prévoit un bouclier pour plafonner les loyers jusqu'au 30 juin 2023 ;
- la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés : les ressources du conjoint des allocataires en couple ne seront plus prises en compte dans le calcul de l'AAH, avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} octobre 2023 au plus tard ;
- la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, dite prime « Macron », reconduite annuellement depuis 2019, est remplacée par une prime salariale pérenne de partage sur la valeur (PPV), à la discrétion de l'employeur : destinée aux salariés dont la rémunération ne dépasse pas trois Smic, elle doit être ouverte à l'ensemble des salariés à partir de 2024. La prime est exonérée de cotisations sociales, jusqu'à 3 000 euros ou 6 000 euros dans certaines conditions, et pour les salariés gagnant moins de trois fois le Smic, exonérée d'impôt sur le revenu jusque fin 2023 ;
- une aide exceptionnelle de rentrée de 100 euros par foyer, majorée de 50 euros par enfant, destinée aux bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité ;
- la revalorisation de 4 % des bourses étudiantes à la rentrée universitaire ;
- le maintien du repas à 1 euro pour les étudiants précaires pendant toute l'année universitaire 2022-2023 ;
- la suppression dès 2022 de la contribution à l'audiovisuel public.

22 Le **décret n°2022-1168** modifie le décret du 25 mars 2022 relatif à l'**aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants** : il prolonge le dispositif jusqu'au 31 décembre 2022, et porte la remise à 25 centimes d'euro hors taxe par litre (30 centimes TTC) du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022, puis à 8,33 centimes d'euro hors taxe par litre (10 centimes TTC) du 1^{er} novembre au 31 décembre 2022.

III. Autres mesures sociales et fiscales marquantes

Année 2021

Octobre

1^{er} Le Smic est revalorisé de 2,2 % pour suivre le niveau de l'inflation. Par arrêté du 27 septembre, le taux horaire brut du Smic passe ainsi de 10,25 euros à 10,48 euros (7,91 euros à Mayotte), le montant mensuel pour un temps plein s'établissant, quant à lui, à 1 589,47 euros bruts. Cette revalorisation est le résultat de l'application stricte du mécanisme légal d'indexation.

Afin de tenir compte de l'évolution du Smic horaire, un **décret** revalorise les taux horaires minimums de l'allocation d'activité partielle accordée aux employeurs pour compenser les indemnités qu'ils versent à leurs salariés au titre des heures chômées. Le taux horaire minimum est relevé à 7,47 euros.

Entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage, qui instaure un nouveau mode de calcul du salaire journalier de référence (SJR) et de détermination de la durée d'indemnisation.

Année 2022

Janvier

1^{er} Sans ordonnance et sans avance de frais, le test de dépistage du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) est gratuit depuis le 1^{er} janvier 2022 dans tous les laboratoires d'analyse médicale.

Les mesures suivantes prennent effet : le congé de proche aidant est étendu et revalorisé, l'allocation journalière de présence parentale est rehaussée, la durée de la prestation de compensation du handicap (PCH) est étendue, et un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple est appliqué pour le calcul de l'allocation aux adultes handicapés.

Pour éviter une baisse brutale des ressources, les prestations familiales sont dorénavant maintenues pendant trois mois après le décès d'un enfant pour lequel elles étaient attribuées.

Le Smic est revalorisé de 0,9 % pour suivre le niveau de l'inflation. Le Smic horaire brut est ainsi porté à 10,57 euros, le montant mensuel pour un temps plein s'établissant à 1 603,12 euros bruts. Cette revalorisation est le résultat de l'application stricte du mécanisme légal d'indexation

Les pensions de retraite sont revalorisées de 1,1 %.

Entrée en application du protocole d'accord entre l'Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS), la CFDT, la CGT et FO conclu le 13 juillet 2021, pour apporter des solutions adaptées aux besoins des salariés ayant un rôle d'aidant auprès de leurs proches (salariés bénéficiaires d'un congé légal dit « d'aidants », proches aidants d'une personne bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'allocation aux adultes handicapés, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou de la prestation de compensation du handicap), afin de leur assurer une meilleure articulation entre vies professionnelle et privée. Le protocole s'applique pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et comprend :

- un dispositif d'information et de sensibilisation à la situation de proche aidant à destination des services RH, des managers et des salariés ;
- la mise en place d'un panier de services d'aide à domicile, de livraison de courses ou de médicaments, garde des enfants ou de la personne aidée, la présence d'un proche au domicile de l'aidé, etc ;

- le versement d'un complément de rémunération par l'employeur aux salariés bénéficiaires d'une allocation journalière dans le cadre d'un congé de solidarité familiale, d'un congé de présence parentale ou d'un congé de proche aidant ;
- la possibilité d'un aménagement des horaires du salarié (ou des autorisations d'absence non rémunérées) en cas de maladie ou d'hospitalisation d'un membre de sa famille, sur présentation d'un justificatif médical.

Mars

1^{er} Lancement du « contrat d'engagement jeune » (CEJ). Les jeunes de moins de 26 ans sans formation ni emploi depuis plusieurs mois pourront bénéficier de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine pour découvrir un métier, se former, trouver un apprentissage ou un emploi. Le dispositif ouvre droit à une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois, versée sous condition de revenus, d'assiduité et d'acceptation des offres d'activité présentées aux bénéficiaires pour favoriser leur accès à l'emploi.

Avril

1^{er} Les professionnels de l'immobilier doivent indiquer le loyer maximum correspondant au bien proposé à la location dans les zones d'encadrement des loyers. Cette obligation d'information et de transparence doit permettre de rendre effective la réglementation de limitation de hausse des loyers dans les villes où les loyers sont encadrés.

Les allocations familiales et minima sociaux sont revalorisés de 1,8 %.

Mai

1^{er} Le Smic est revalorisé de 2,65 %. Le Smic horaire brut est ainsi porté, par arrêté du 19 avril, à 10,85 euros, le montant mensuel pour un temps plein s'établissant, quant à lui, à 1 645,48 euros bruts. Cette revalorisation automatique en cours d'année est le résultat de l'application stricte du mécanisme légal d'indexation.

Août

1^{er} Le Smic est revalorisé de 2,01 %. Le Smic horaire brut est ainsi porté, par arrêté du 29 juillet, à 11,07 euros, le montant mensuel pour un temps plein s'établissant, quant à lui, à 1 678,95 euros bruts. Cette seconde revalorisation automatique en cours d'année est le résultat de l'application stricte du mécanisme légal d'indexation.

IV. Événements marquants

Année 2022

Janvier

1^{er} La France exerce la présidence du Conseil de l'Union européenne (UE) pour la treizième fois, jusqu'au 30 juin 2022.

Février

23 Le Conseil de l'UE arrête un premier ensemble de mesures visant à réagir à la décision prise par la Russie de reconnaître comme des entités indépendantes les régions non contrôlées par le gouvernement des oblasts de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, ainsi que la décision qui s'en est suivie d'y envoyer des troupes russes. L'ensemble de mesures arrêté comprend des sanctions ciblées visant 351 membres de la Douma d'État russe et 27 personnes supplémentaires, des restrictions applicables aux relations économiques avec les régions non contrôlées par le gouvernement des oblasts de Donetsk et de Louhansk, des restrictions de l'accès de la Russie aux marchés et services financiers de l'UE.

24 La Russie lance une offensive militaire d'envergure en Ukraine. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se réunissent pour un Conseil européen extraordinaire. Ils adoptent un deuxième train de sanctions qui concernent le secteur financier, les secteurs de l'énergie et des transports, les biens à double usage, le contrôle des exportations et le financement des exportations, la politique des visas, et des sanctions supplémentaires contre des ressortissants russes

28 L'UE approuve de nouvelles mesures en réaction à l'agression militaire menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ce troisième train de sanctions prévoit notamment une interdiction des transactions avec la Banque centrale russe, un train de mesures de soutien d'un montant de 500 millions d'euros visant à financer des équipements et des fournitures destinées aux forces armées ukrainiennes, une interdiction de survol de l'espace aérien de l'UE et d'accès aux aéroports de l'UE par les transporteurs russes et de nouvelles sanctions à l'encontre de 26 personnes et une entité supplémentaires.

Mars

2 L'UE approuve la suspension des activités de diffusion dans l'UE des médias *Sputnik* et *Russia Today* jusqu'à ce que l'offensive contre l'Ukraine prenne fin et jusqu'à ce que la Fédération de Russie et ses médias associés cessent de mener des actions de désinformation et de manipulation de l'information contre l'UE et ses États membres. L'UE exclut sept banques russes du système SWIFT et établit l'interdiction d'investir dans de futurs projets cofinancés par le *Russian Direct Investment Fund*, d'y participer ou d'y contribuer d'une autre manière, de vendre, de fournir, de transférer ou d'exporter des billets de banque libellés en euros à la Russie ou à toute personne physique ou morale ou toute entité en Russie. L'UE prend également un ensemble de sanctions individuelles et économiques visant 22 membres de haut rang du personnel militaire biélorusse.

9 En réponse à l'implication de la Biélorussie dans l'offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine, le Conseil de l'UE adopte des mesures supplémentaires ciblant le secteur financier biélorusse et décide d'imposer des mesures restrictives à l'encontre de 160 personnes supplémentaires.

15 L'UE impose un quatrième train de sanctions économiques et individuelles en réaction à l'offensive militaire de la Russie contre l'Ukraine. Les nouvelles mesures prévoient notamment l'interdiction de toutes les transactions avec certaines entreprises publiques, de la fourniture de services de notation de crédit à toute personne ou entité russe, de nouveaux investissements dans le secteur de l'énergie russe. L'UE instaure également des restrictions commerciales concernant le fer, l'acier et les produits de luxe et des sanctions à l'encontre de 15 personnes et 9 entités supplémentaires.

16-17 La Russie est exclue du Conseil de l'Europe et accusée de crimes de guerre.

23 Le Conseil de l'UE double le financement au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées ukrainiennes, pour atteindre 1 milliard d'euros au total.

Avril

8 Le Conseil de l'UE adopte une cinquième série de sanctions contre la Russie, comprenant les interdictions suivantes : importations de charbon et d'autres combustibles fossiles solides en provenance de Russie ; accès aux ports de l'UE pour tous les navires russes ; entrée sur le territoire de l'UE pour les transporteurs routiers russes et biélorusses ; importations d'autres biens tels que le bois, le ciment, les produits de la mer et les spiritueux ; exportations de carburateurs et d'autres biens à destination de la Russie ; dépôts sur des portefeuilles de crypto-actifs.

L'UE adopte également des sanctions contre 217 personnes et 18 entités. Une interdiction totale de transactions est notamment imposée à quatre grandes banques russes, représentant 23 % de parts de marché dans le secteur bancaire russe.

9-10 Premier tour des élections présidentielles en France métropolitaine, à La Réunion, Mayotte, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Polynésie française. Emmanuel Macron et Marine Le Pen sont au second tour.

23-24 Deuxième tour des élections présidentielles. Emmanuel Macron est réélu président de la République.

Mai

16 Élisabeth Borne est nommée Première Ministre.

25 Le Conseil de l'UE adopte de nouvelles règles permettant à Eurojust, l'Agence européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale, de :

- stocker et conserver des éléments de preuve relatifs à des crimes de guerre, dont des images satellites, des photographies, des vidéos, des enregistrements audio, des profils ADN et des empreintes digitales ;
- traiter et analyser ces éléments, en étroite collaboration avec Europol, et partager ces informations avec les autorités nationales et internationales compétentes, y compris la Cour pénale internationale.

30 Lors du premier jour du sommet européen extraordinaire des 30 et 31 mai 2022, les dirigeants de l'Union européenne s'accordent sur un embargo des importations de pétrole russe par bateau, mais pas celles par oléoduc. Il est demandé au Conseil de l'UE de finaliser et d'adopter sans délai cet embargo. L'accord final prévoit par ailleurs l'exclusion de trois banques russes du système financier international SWIFT, de nouvelles sanctions contre plus de 80 hauts responsables réputés proches du Kremlin et l'arrêt de la diffusion de trois médias contrôlés par Moscou.

Juin

3 Le Conseil adopte un sixième train de sanctions en réaction à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Ce train de sanctions comprend : une interdiction des importations de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés en provenance de Russie, à quelques exceptions près ; l'exclusion du système SWIFT en ce qui concerne trois autres banques russes et une banque biélorusse ; la suspension des activités de diffusion dans l'UE de trois médias publics russes supplémentaires.

L'UE adopte également des sanctions à l'encontre de 65 personnes et de 18 entités supplémentaires.

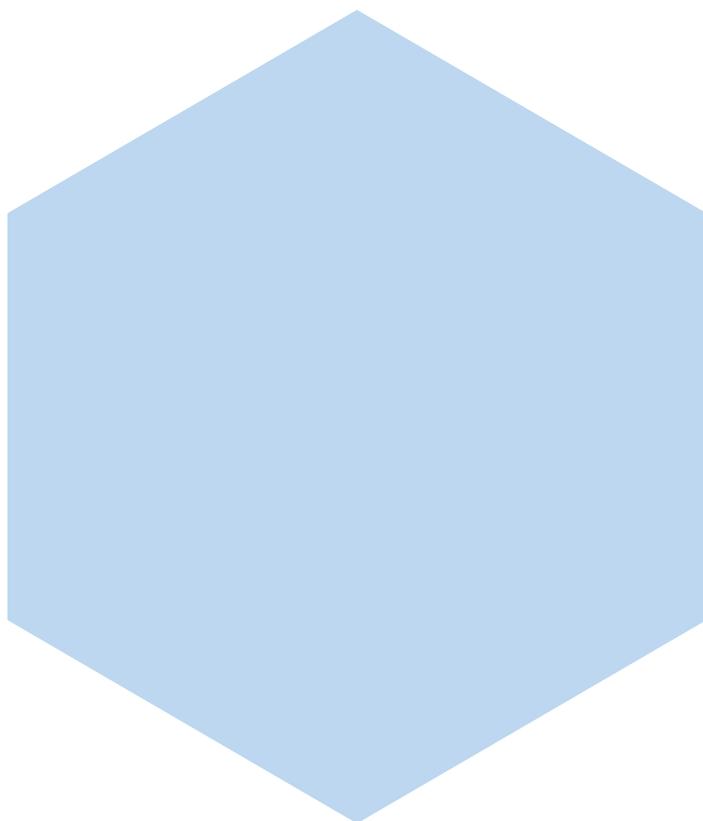
23 Le statut d'État candidat à l'adhésion à l'UE est accordé à l'Ukraine et à la Moldavie par le Conseil européen.

30 La présidence française du Conseil de l'Union européenne prend fin. La France passe le relais à la République tchèque, qui prend la présidence du Conseil de l'UE pour les six prochains mois.

Autrice :

Hayet Bendekkiche (Insee)

Fiches



Fiches

Population



1.1 Démographie

Au 1^{er} janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants : 65,6 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer ► **figure 1**. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. De 2014 à 2019, la population augmentait en moyenne de 0,4 % par an.

En 2021, le **solde naturel**, différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès, s'éleva à + 81 000. En 2020, il s'est établi à + 66 300, son niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, du fait de la forte hausse du nombre de décès pendant les deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19. En 2021, le solde naturel remonte légèrement grâce au maintien du nombre de naissances et à une baisse du nombre de décès. Le **solde migratoire** est quant à lui estimé provisoirement à + 140 000 personnes. Il contribuerait ainsi pour près des deux tiers à la hausse de la population en 2021.

Au 1^{er} janvier 2022, les femmes représentent 51,7 % de la population en France ► **figure 2**. Elles sont 2,2 millions de plus que les hommes. Pourtant, jusqu'à 25 ans, les hommes sont

un peu plus nombreux que les femmes : ils représentent 51,1 % des moins de 26 ans. En effet, chaque année, il naît un peu plus de garçons que de filles. À partir de 26 ans, le rapport s'inverse et l'écart se creuse progressivement en faveur des femmes. Les hommes représentent seulement 43,2 % de la population de 65 ans ou plus et 39,4 % des 75 ans ou plus. Si plus de 26 000 femmes sont centenaires début 2022, c'est le cas de moins de 5 000 hommes.

Au 1^{er} janvier 2022, la proportion de jeunes de moins de 20 ans en France est l'une des plus élevées de l'Union européenne (23,7 %), grâce à une fécondité relativement dynamique depuis plus de quinze ans ► **figure 3**. Un peu plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus (21,0 %) et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses nées après-guerre. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du *baby-boom* de l'après-guerre dans cette tranche d'âge. ●

► Définitions

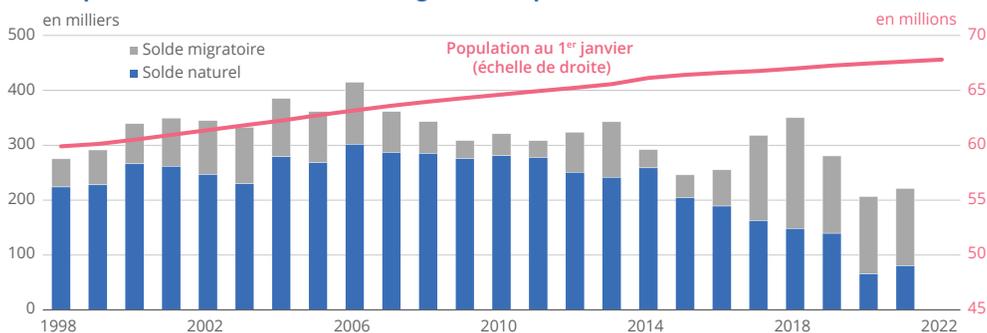
Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

► Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2021 - La fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19 », *Insee Première* n° 1889, janvier 2022.
- « 68,1 millions d'habitants en 2020 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.
- « Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accroît avec l'avancée en âge des *baby-boomers* », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Population et soldes naturel et migratoire depuis 1995



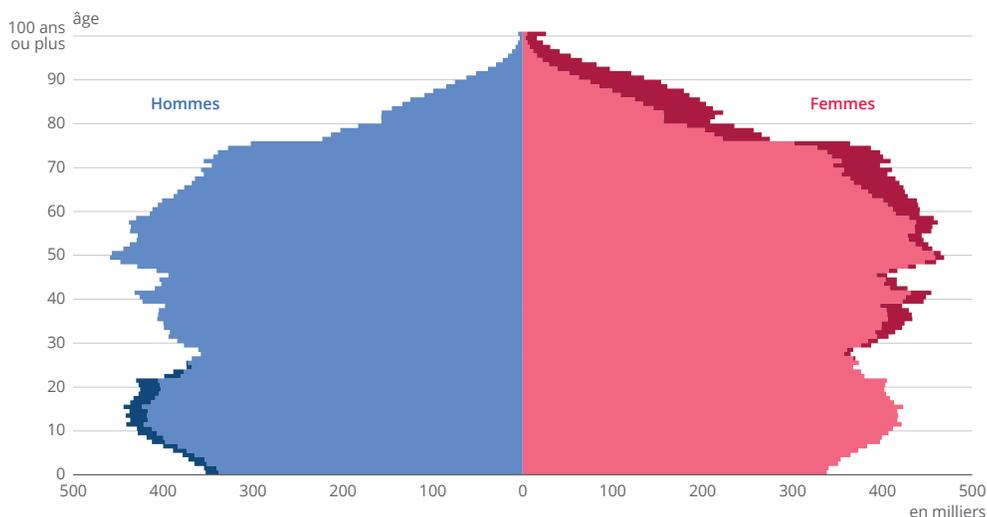
Note : les données de population sont provisoires pour les années 2020, 2021 et 2022, le solde naturel est provisoire pour 2021, le solde migratoire est provisoire pour les années 2019, 2020 et 2021.

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, la population française est de 67,8 millions. En 2021, le solde naturel est de + 81 000 et le solde migratoire est estimé à + 140 000.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

► 2. Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2022



Note : les parties foncées correspondent aux excédents par rapport à l'autre sexe.

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, 208 700 femmes ont 80 ans en France, soit 51 800 de plus que d'hommes.

Champ : France.

Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés à fin décembre 2021).

► 3. Répartition par âge de la population

	en %				
	Moins de 20 ans	20-59 ans	60-64 ans	65 ans ou plus	dont 75 ans ou plus
1995	26,4	53,7	5,0	14,9	6,0
2000	25,8	53,8	4,6	15,8	7,1
2005	25,3	54,0	4,4	16,3	8,0
2010	24,8	52,6	6,0	16,6	8,8
2015	24,6	50,9	6,1	18,4	9,1
2020p	24,1	49,4	6,1	20,4	9,4
2021p	23,9	49,3	6,1	20,7	9,5
2022p	23,7	49,2	6,1	21,0	9,8

p : résultats provisoires arrêtés à fin février 2022.

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, 21,0 % de la population française est âgée de 65 ans ou plus.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

1.2 Naissances, mariages, décès

En 2021, 738 000 bébés sont nés en France, soit 3 000 de plus qu'en 2020 (+ 0,4 %). L'année 2021 reste néanmoins particulière. Le nombre de naissances a chuté en début d'année, neuf mois après le confinement du printemps 2020, le contexte de crise sanitaire et de forte incertitude économique ayant pu inciter les couples à reporter leur projet de parentalité.

Le nombre de naissances dépend à la fois du nombre de femmes en âge de procréer et de leur fécondité. La population féminine de 20 à 40 ans, âges où les femmes sont les plus fécondes, a globalement diminué depuis le milieu des années 1990 et marque un palier depuis 2016 ► **figure 1**. Les évolutions depuis 2016 s'expliquent donc principalement par l'évolution de la fécondité.

En 2021, l'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** s'établit à 1,83 enfant par femme, en très légère hausse (1,82 en 2020). Il avait diminué chaque année entre 2015 et 2020. Les femmes sont les plus fécondes entre 25 et 34 ans. Toutefois, le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans baisse depuis les années 2000. En 2021, 10,4 enfants naissent pour 100 femmes âgées de 25 à 29 ans, contre 12,7 en 2011 et 13,2 en 2001. Le taux de fécondité des femmes de 30 à 34 ans, qui a baissé plus tardivement, a quant à lui rebondi en 2021 : il retrouve son niveau de 2016, à 12,9 enfants pour 100 femmes. Le taux de fécondité à 35-39 ans, stable entre 2017 et 2020 (6,9 enfants pour 100 femmes), augmente lui aussi, à 7,2 enfants pour 100 femmes en 2021.

En 2021, 657 000 personnes sont décédées en France, soit 12 000 de moins qu'en 2020 (- 1,8 %),

mais nettement plus qu'en 2019, avant la pandémie (+ 44 000, soit + 7,1 %). Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du *baby-boom* à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019). L'augmentation en 2020 a été d'une toute autre ampleur du fait de la forte mortalité lors des deux premières vagues de l'épidémie de Covid-19.

En 2021, l'**espérance de vie à la naissance** est de 85,4 ans pour les femmes et de 79,3 ans pour les hommes ► **figure 2**. Les femmes gagnent 0,3 an d'espérance de vie par rapport à 2020 et les hommes 0,2 an. Du fait de la forte baisse en 2020 (- 0,5 an pour les femmes, - 0,6 an pour les hommes), l'espérance de vie ne retrouve cependant pas son niveau d'avant l'épidémie.

En 2021, 220 000 mariages ont été célébrés, dont 6 000 entre personnes de même sexe ► **figure 3**. Après une année 2020 marquée par un recul historique (- 31 % par rapport à 2019), le rebond en 2021 permet presque de revenir au niveau de 2019, malgré les restrictions sanitaires qui se sont poursuivies tout au long de l'année (notamment le confinement en avril et le couvre-feu jusqu'en juin).

En 2020, 174 000 pactes civils de solidarité (Pacs) ont été conclus, soit une baisse de 11 % par rapport à 2019, une chute bien moindre que celle des mariages. Le nombre de Pacs a augmenté chaque année de 2002 à 2018, à l'exception de 2011, année depuis laquelle les couples ne peuvent plus établir trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. ●

► Définitions

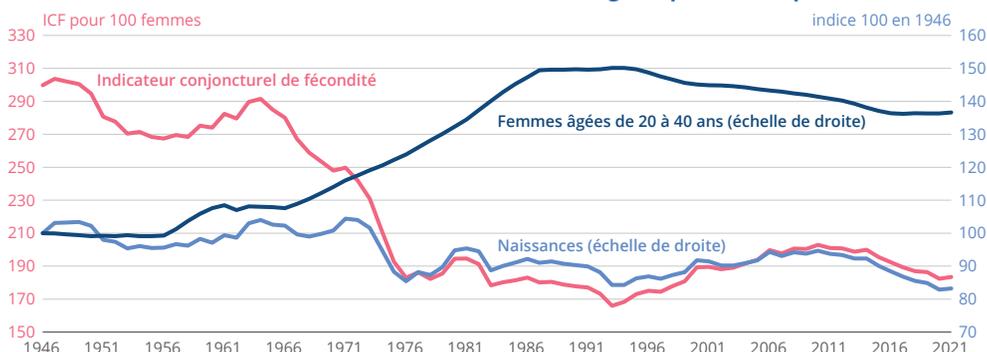
L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)**, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

► Pour en savoir plus

- « Une chute historique du nombre de mariages en 2020 à la suite des restrictions sanitaires », *Insee Focus* n° 260, février 2022.
- « Bilan démographique 2021 - La fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19 », *Insee Première* n° 1889, janvier 2022.
- « Baisse des naissances neuf mois après le premier confinement : plus marquée pour les femmes les plus jeunes et les plus âgées », *Insee Focus* n° 251, septembre 2021.

► 1. Fécondité, nombre de naissances et de femmes en âge de procréer depuis 1946



Notes : l'indicateur conjoncturel de fécondité est provisoire pour les années 2019, 2020 et 2021. Le nombre de femmes de 20 à 40 ans est provisoire pour les années 2020 et 2021. Le nombre de naissances est provisoire pour 2021.

Lecture : en 2021, l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) est de 183 enfants pour 100 femmes. Par rapport à 1946, le nombre de femmes âgées de 20 à 40 ans est en 2021 supérieur de 36,6 % et le nombre de naissances inférieur de 16,8 %.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1993, France hors Mayotte de 1994 à 2014 (2013 pour l'ICF), France à partir de 2015 (2014 pour l'ICF).

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

► 2. Espérance de vie

	À la naissance		À 60 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1995	81,9	73,8	24,9	19,7
2000	82,8	75,2	25,6	20,4
2005	83,8	76,7	26,4	21,4
2010	84,6	78,0	27,1	22,4
2015	85,1	79,0	27,4	22,9
2016	85,3	79,3	27,6	23,1
2017	85,3	79,4	27,6	23,2
2018	85,4	79,5	27,7	23,3
2019p	85,6	79,7	27,8	23,4
2020p	85,1	79,1	27,3	22,8
2021p	85,4	79,3	27,5	23,0

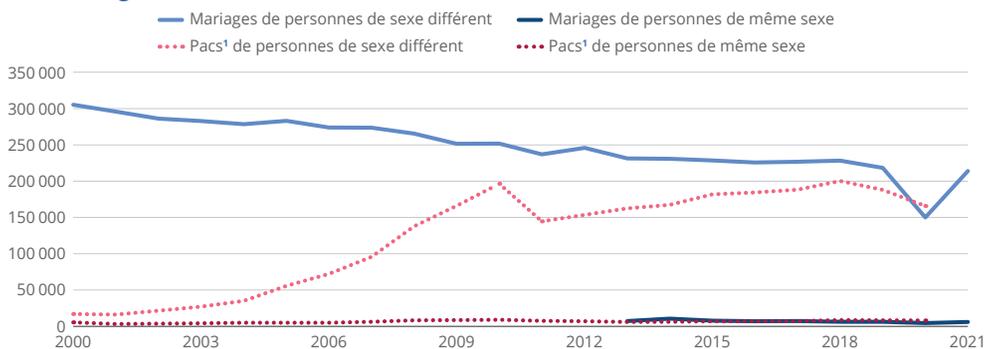
p : résultats provisoires arrêtés à fin décembre 2021.

Lecture : en 2021, l'espérance de vie à 60 ans des hommes est de 23,0 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans dans les conditions de mortalité par âge observées en 2021.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

► 3. Mariages et Pacs



1 Pacte civil de solidarité.

Note : les données sont provisoires en 2021 pour les mariages et depuis 2018 pour les Pacs, arrêtées à fin novembre 2021.

Lecture : en 2021, 214 000 couples de sexe différent et 6 000 couples de même sexe se sont mariés en France.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France à partir de 2014.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil réalisées fin novembre 2021 (mariages) ; ministère de la Justice, Conseil supérieur du notariat (Pacs).

1.3 Ménages, couples et familles

En 2019, en France hors Mayotte, 65,5 millions de personnes habitent dans 30,0 millions de résidences principales, constituant autant de **ménages**. La taille des ménages diminue depuis les années 1970 : 2,2 personnes en moyenne en 2019, contre 3,1 en 1968, notamment en raison du vieillissement de la population et de la plus grande fragilité des unions. Par ailleurs, 1,5 million de personnes vivent hors ménage : personnes vivant dans des habitations mobiles, bateliers, sans-abri et personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, établissements pénitentiaires, etc.).

En 2019, les personnes aux âges actifs vivent moins souvent en **couple** qu'en 1990 ► **figure 1**. À l'inverse, les seniors, et notamment les femmes, vivent plus longtemps avec leur conjoint qu'auparavant, car la baisse de la mortalité a entraîné la diminution du veuvage.

En 2019, 37 % des ménages sont constitués d'une seule personne ; ils regroupent 17 % de la population, contre 10 % en 1990 ► **figure 2**. Avant 55 ans, les personnes habitant seules sont en majorité des hommes mais, après 80 ans, huit sur dix sont des femmes, celles-ci survivant souvent à leur conjoint. Entre 1990 et 2019, la part des personnes vivant en couple sans **enfant** au domicile a baissé entre 40 et 65 ans, mais elle a augmenté entre 25 et 40 ans et chez les seniors. Dans l'ensemble, la part des ménages constitués

d'un couple sans enfant s'est légèrement accrue : 25 % des ménages en 2019, contre 23 % en 1990. La part des ménages avec au moins un enfant mineur a, en revanche, diminué (27 % en 2019, contre 35 % en 1990).

En 2020, 67 % des enfants mineurs vivent dans une **famille « traditionnelle »**, 22 % dans une **famille monoparentale** et 11 % dans une **famille recomposée** ► **figure 3**. Les enfants des familles monoparentales vivent plus souvent avec leur mère (84 %). En outre, 480 000 enfants mineurs vivent en résidence alternée et passent donc la moitié du temps chez chacun de leurs parents. Dans l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur (8,0 millions en 2020), la part des familles monoparentales a doublé depuis 1990, passant de 12 % à 25 %. Celle des familles recomposées est stable depuis 1999 (9 %).

En 2020, 1,7 million de familles résident avec trois enfants ou plus à la maison dont au moins un est mineur. Ces familles nombreuses représentent 21 % de l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur au domicile. Les trois quarts de ces familles comprennent exactement trois enfants (1,3 million), et un quart comprend quatre enfants ou plus (456 000). La part des familles nombreuses et le nombre moyen d'enfants dans ces familles sont les mêmes qu'en 2011. ●

► Définitions

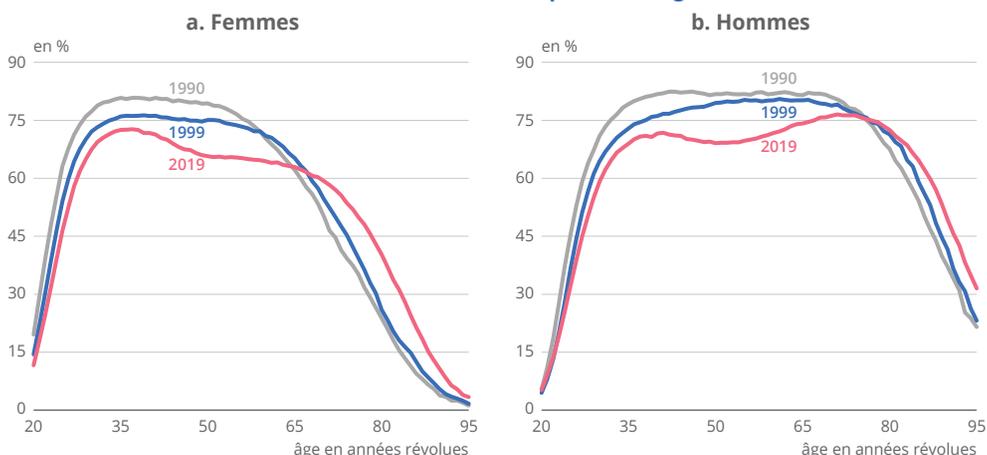
Un **ménage**, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Un enfant en résidence alternée est rattaché au ménage du parent chez qui il séjournait le premier jour de collecte de l'enquête de recensement.

Couple, enfant d'une famille, famille « traditionnelle », famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Les familles en 2020 : 25 % de familles monoparentales, 21 % de familles nombreuses », *Insee Focus* n° 249, septembre 2021.
- « En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée », *Insee Première* n° 1841, mars 2021.
- « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- « Des ménages toujours plus nombreux, toujours plus petits », *Insee Première* n° 1663, août 2017.

► 1. Part des femmes et des hommes vivant en couple selon l'âge



Lecture : en 2019, 65,7 % des femmes de 50 ans vivent en couple.

Champ : France hors Mayotte, population totale.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2019 (exploitations complémentaires).

► 2. Ménages et population des ménages

	Ménages				Population			
	Répartition (en %)			Nombre (en milliers)	Répartition (en %)			Nombre (en milliers)
	1990	1999	2019		1990	1999	2019	
Ménage composé uniquement								
d'un homme seul	10,1	12,4	16,0	4 805	3,9	5,1	7,3	4 805
d'une femme seule	16,9	18,4	20,9	6 257	6,5	7,6	9,6	6 257
d'une famille monoparentale, dont :	6,8	7,6	9,3	2 780	6,7	8,0	10,8	7 089
avec enfants de moins de 18 ans	3,7	4,5	5,8	1 727	4,1	5,2	7,3	4 785
d'un couple sans enfant	23,4	24,5	25,4	7 614	18,1	20,3	23,2	15 227
d'un couple avec enfants, dont :	36,4	31,6	24,5	7 336	55,4	50,8	43,1	28 237
avec enfants de moins de 18 ans	29,1	25,0	19,8	5 934	45,8	41,8	36,1	23 634
Ménage complexe¹, dont :	6,4	5,5	3,9	1 167	9,4	8,1	5,9	3 884
avec enfants de moins de 18 ans	2,0	1,7	1,1	323	4,2	3,7	2,4	1 595
Ensemble	100,0	100,0	100,0	29 959	100,0	100,0	100,0	65 500

1 La moitié des ménages complexes est constituée de personnes sans lien de couple ou de filiation directe. L'autre moitié est constituée de couples avec ou sans enfants et/ou de familles monoparentales et d'autres personnes.

Lecture : en 2019, 7,3 millions de ménages sont constitués d'un couple avec enfants, soit 24,5 % des ménages.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages.

Source : Insee, recensements de la population 1990 (sondage au quart), 1999 et 2019 (exploitations complémentaires).

► 3. Familles avec enfants de moins de 18 ans

	Familles			Enfants mineurs		
	Répartition (en %)		Nombre (en milliers)	Répartition (en %)		Nombre (en milliers)
	2011	2020		2011	2020	
Famille « traditionnelle »	69,2	66,3	5 293	69,7	67,2	9 489
Famille recomposée	9,2	9,0	717	11,0	10,6	1 493
Famille monoparentale	21,6	24,7	1 969	19,3	22,2	3 129
Mère-enfants	18,3	20,3	1 622	16,6	18,6	2 621
Père-enfants	3,3	4,3	347	2,7	3,6	508
Ensemble	100,0	100,0	7 979	100,0	100,0	14 111

Note : certaines familles partagent leur logement avec d'autres personnes ou familles et appartiennent donc à un ménage complexe ; les chiffres présentés ici par type de famille ne sont donc pas directement comparables avec ceux de la figure 2 par type de ménage.

Lecture : en 2020, 1 493 milliers d'enfants mineurs vivent dans 717 milliers de familles recomposées.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans.

Sources : Ined-Insee, enquête Migrations, famille et vieillissement 2010 ; Insee, enquête Famille et logements 2011, recensement de la population 2011, enquête annuelle de recensement 2020.

1.4 Immigrés et descendants d'immigrés

En 2021, 6,9 millions d'**immigrés** vivent en France hors Mayotte, soit 10,2 % de la population ► **figure 1**. L'immigration en France est un phénomène ancien : en 1911, les immigrés sont 1,1 million en France métropolitaine, puis 2,3 millions en 1954 et 3,9 millions en 1975. Leur nombre croît modérément de 1975 à 1999, leur part dans la population restant stable (7,3 % en 1999), mais augmente à nouveau depuis 1999. En 2021, 36 % des immigrés possèdent la nationalité française.

En 2021, 52 % des immigrés sont des femmes, contre 44 % en 1968. Jusqu'au milieu des années 1970, l'immigration est majoritairement masculine, comblant les besoins de main-d'œuvre de l'après-guerre puis des Trente Glorieuses. Depuis, la part des femmes croît et celles-ci migrent de plus en plus souvent pour d'autres raisons que le regroupement familial (suivre des études, trouver un emploi en adéquation avec leur diplôme, etc.). Parmi les immigrés arrivés en 2020, les femmes sont majoritaires (52 %), en particulier parmi ceux originaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam (64 %), de Chine (61 %), d'Amérique et d'Océanie (56 %) et du Maghreb (54 %).

En 2021, 47 % des immigrés sont nés en Afrique ► **figure 2**. 30 % sont originaires du Maghreb, une proportion stable depuis les années 1980. En dix ans, le nombre d'immigrés originaires d'Afrique a augmenté de 2,9 % par an en moyenne (4,6 % pour l'Afrique hors Maghreb). 34 % des immigrés viennent d'Europe, contre 66 % en 1975. Les origines européennes sont

de plus en plus variées : le nombre d'immigrés originaires d'Espagne, d'Italie et du Portugal stagne, tandis que ceux venus des autres pays d'Europe continuent de croître, en particulier hors Union européenne (+ 2,7 % par an en moyenne). Enfin, 14 % des immigrés sont originaires d'Asie. La migration en provenance de Chine ainsi que des pays du Moyen-Orient s'est accrue au cours des dix dernières années.

Nés en France, les 7,3 millions de **descendants d'immigrés** (10,9 % de la population) n'ont pas connu eux-mêmes la migration ► **figure 3**. 43 % d'entre eux sont nés de deux parents immigrés. Dans 9 cas sur 10, les deux parents immigrés ont le même pays d'origine. En 2021, 54 % des descendants d'immigrés ont moins de 30 ans.

L'origine des descendants d'immigrés, comme leur âge, est liée à l'ancienneté des différentes vagues de migration. 39 % des descendants d'immigrés ont une origine européenne. Ceux ayant un parent venu d'Espagne ou d'Italie (16 %) sont nettement plus âgés compte tenu de l'ancienneté de l'immigration en provenance de ces deux pays. Un tiers des descendants d'immigrés sont originaires du Maghreb ; parmi ceux-ci, deux sur trois ont moins de 30 ans. Entre 2011 et 2021, le nombre de descendants d'immigrés originaires d'Afrique a augmenté de 2,5 % en rythme annuel (3,4 % pour l'Afrique hors Maghreb) pour atteindre, en 2021, 45 % de l'ensemble des descendants. L'immigration plus récente en provenance d'Afrique explique que 69 % de leurs descendants ont moins de 30 ans. ●

► Définitions

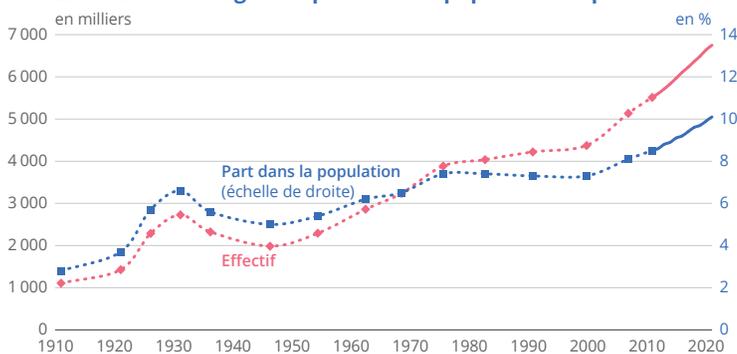
Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française. La nomenclature des origines est celle de l'enquête Trajectoire et origines (TeO2).

Un **descendant d'immigré** est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré (2^e génération).

► Pour en savoir plus

- « La diversité des origines et la mixité des unions progressent au fil des générations », *Insee Première* n° 1910, juillet 2022.
- « En 2017, 44 % de la hausse de la population provient des immigrés », *Insee Première* n° 1849, avril 2021.
- « Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des *baby-boomers* », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Effectif des immigrés et part dans la population depuis 1911



Note : données provisoires pour 2020 et 2021.
Champ : France métropolitaine jusqu'en 1982, France hors Mayotte à partir de 1990.
Source : Insee, recensements de la population et estimations de population.

► 2. Origine géographique des immigrés en 2021 et évolution entre 2011 et 2021

	2021				Évolution 2021/2011		
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 60 ans ou plus (en %)	Effectifs (moyenne annuelle en %)	Part des moins de 30 ans (en points)	Part des 60 ans ou plus (en points)
Afrique	3 210	46,8	18,6	22,6	2,9	- 1,1	2,5
Maghreb, dont :	2 038	29,7	13,8	27,8	2,1	- 2,5	2,6
<i>Algérie</i>	887	12,9	13,7	28,7	1,9	- 1,7	0,5
<i>Maroc, Tunisie</i>	1 151	16,8	13,9	27,1	2,2	- 3,3	4,4
Autres pays d'Afrique	1 173	17,1	27,0	13,6	4,6	- 0,3	4,8
Europe	2 304	33,6	18,8	37,5	0,9	3,3	- 0,1
Espagne, Italie, Portugal	1 129	16,5	15,0	48,0	0,0	6,5	2,7
Autres pays de l'UE	613	8,9	19,4	29,4	1,1	- 1,8	- 1,3
Autres pays d'Europe	562	8,2	26,1	25,1	2,7	- 1,1	- 0,7
Asie	945	13,8	19,9	20,3	2,0	- 3,1	6,3
Turquie, Moyen-Orient, dont :	385	5,6	17,1	20,4	1,5	- 3,5	5,9
<i>Turquie</i>	251	3,6	11,4	19,2	0,1	- 10,1	6,3
Autres pays d'Asie, dont :	560	8,2	21,9	20,1	2,4	- 2,9	6,6
<i>Cambodge, Laos, Vietnam</i>	163	2,4	10,2	41,0	0,0	- 2,1	16,9
Amérique, Océanie	404	5,9	27,5	15,6	2,7	- 5,9	4,7
Ensemble	6 863	100,0	19,4	26,9	2,0	0,0	1,5

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, recensement de la population de 2011, estimations de population 2021 (données provisoires).

► 3. Origine¹ géographique des descendants d'immigrés en 2021 et évolution entre 2011 et 2021

	2021				Évolution 2021/2011 des effectifs (moyenne annuelle en %)
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Part des moins de 30 ans (en %)	Part de ceux ayant deux parents immigrés (en %)	
Afrique	3 333	45,4	69,1	48,8	2,5
Maghreb, dont :	2 445	33,3	63,6	50,3	2,2
<i>Algérie</i>	1 118	15,2	57,2	47,6	1,1
<i>Maroc, Tunisie</i>	1 327	18,1	69,0	52,6	3,3
Autres pays d'Afrique	888	12,1	84,1	44,7	3,4
Europe	2 853	38,8	25,9	35,9	- 1,2
Espagne, Italie, Portugal	1 808	24,6	19,3	42,1	- 1,5
Autres pays de l'UE	734	10,0	27,9	22,8	- 1,6
Autres pays d'Europe	312	4,2	59,3	30,4	1,4
Asie	816	11,1	76,7	54,8	3,7
Turquie, Moyen-Orient, dont :	398	5,4	76,9	64,8	2,9
<i>Turquie</i>	320	4,4	78,1	67,2	3,3
Autres pays d'Asie, dont :	418	5,7	76,6	45,2	4,5
<i>Cambodge, Laos, Vietnam</i>	178	2,4	61,2	46,6	2,3
Amérique, Océanie	345	4,7	79,9	26,3	8,2
Ensemble	7 347	100,0	53,6	43,4	1,1

1 pays de naissance du parent immigré s'il n'y en a qu'un ou du père lorsque les deux parents sont immigrés.

Champ : France hors Mayotte, descendants d'immigrés vivant en ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2011 et 2021.

1.5 Population par département

Entre 2013 et 2019, la population a augmenté de 2,1 % en France. En France métropolitaine, l'évolution de la population est plus marquée sur la bordure atlantique, ainsi que dans le Sud et le Sud-Est ► **figure 1**. Dans ces départements, le dynamisme démographique est surtout dû aux migrations, notamment des populations plus âgées attirées par les territoires littoraux et ensoleillés. Ainsi, en Gironde, en Haute-Garonne, dans l'Hérault, en Loire-Atlantique, en Haute-Savoie et en Corse, où les hausses de population dépassent 6 % en six ans, le **solde naturel** n'explique qu'une partie de la croissance démographique ► **figure 2**. Dans d'autres départements, comme le Rhône et l'Isère, la croissance dynamique est davantage soutenue par le solde naturel que par le **solde migratoire**. La plupart de ces départements étaient déjà très **denses**, comme le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique et l'Hérault, qui accueillent des métropoles, ainsi que la Haute-Savoie, proche de Genève ► **figure 3**.

En Île-de-France, l'évolution de la population due au solde naturel est importante (de 3,0 % à Paris à 6,3 % en Seine-Saint-Denis), ce qui explique un certain dynamisme démographique. Paris est cependant l'unique département de la région où la population diminue (-2,9 %), du fait d'un important déficit migratoire.

Dans le reste de la France métropolitaine, la population progresse peu ou diminue. En particulier, sur la diagonale des faibles densités (allant du Nord-Est au Massif central), le cumul de soldes naturels et migratoires négatifs renforce la situation de territoires présentant déjà de faibles densités de population. Dans la Nièvre, la Meuse et en Haute-Marne, la population diminue de plus de 4 %.

Dans les départements d'outre-mer, la population augmente fortement à Mayotte (+20,7 % entre 2012 et 2017) et en Guyane (+15,4 % entre 2013 et 2019), majoritairement en raison du solde naturel. La hausse est supérieure de 1 point à la moyenne nationale à La Réunion, grâce à l'excédent naturel qui compense en partie les nombreux départs, notamment vers la France métropolitaine. En Guadeloupe et en Martinique, la population diminue de plus de 4 %, malgré un solde naturel toujours positif.

Dans les départements où l'excédent naturel est fort, la part des moins de 25 ans dans la population est d'autant plus importante ► **figure 4**. Paris est une exception notable. Du fait des départs de familles avec enfants, la proportion de moins de 25 ans y est inférieure à la moyenne nationale (27 % contre 30 %). En contrepartie, la proportion de jeunes est particulièrement élevée dans les autres départements franciliens, qui accueillent une partie de ces familles. La population est également jeune au Nord, au Nord-Ouest et dans une partie du sud-est du pays, ainsi que dans les départements qui contiennent une métropole et ceux d'outre-mer. Mayotte est le département le plus jeune de France, avec 60 % de sa population âgée de moins de 25 ans.

Les 25 à 64 ans représentent environ la moitié de la population, et leur part est relativement homogène sur le territoire ► **figure 5**. Elle est toutefois un peu plus importante en Île-de-France (56 % à Paris) et dans l'Est, et plus faible en Guyane (45 %) et à Mayotte (37 %). La population est en revanche plus âgée sur la diagonale des faibles densités, à l'exception de sa partie nord ► **figure 6**. ●

► Définitions

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

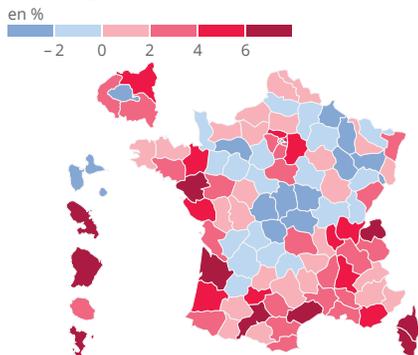
Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire (ici le département) et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

La **densité de population** correspond au nombre d'habitants du département rapporté à sa surface en km².

► Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2021 – La fécondité se maintient malgré la pandémie de Covid-19 », *Insee Première* n° 1889, janvier 2022.
- « La dégradation du solde naturel affaiblit le dynamisme démographique entre 2013 et 2019 », *Insee Focus* n° 257, décembre 2021.
- *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2021.

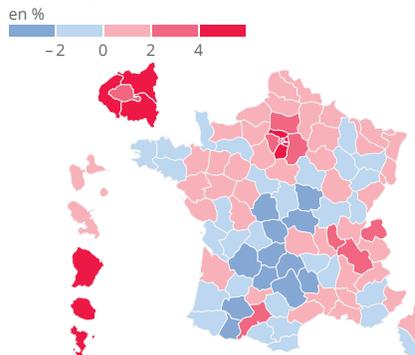
► 1. Évolution de la population entre 2013 et 2019



Lecture : entre 2013 et 2019, la population a diminué de 5,0 % dans la Nièvre.

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2019 (2012 et 2018 pour Mayotte).

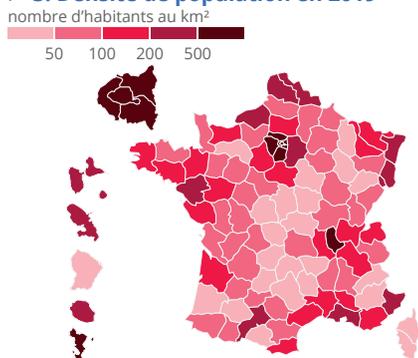
► 2. Évolution de la population entre 2013 et 2019 due au solde naturel



Lecture : entre 2013 et 2019, la différence entre le nombre de naissances et de décès entraîne une baisse de population de 3,0 % dans la Nièvre.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et recensements de la population 2013 et 2019 (2012 et 2018 pour Mayotte).

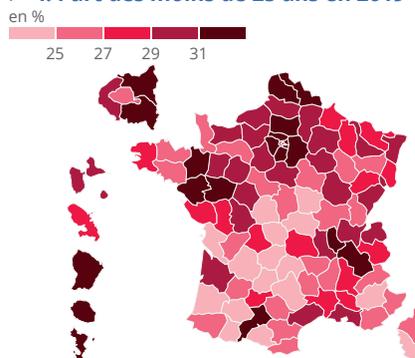
► 3. Densité de population en 2019



Lecture : en 2018, la densité de population est de 20 545 habitants au km² à Paris.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (2018 pour Mayotte).

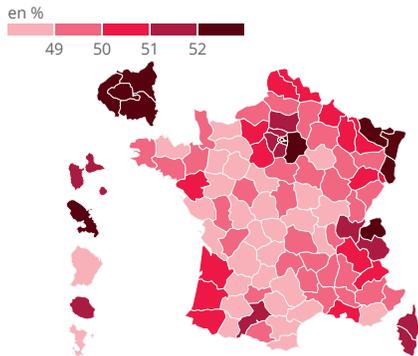
► 4. Part des moins de 25 ans en 2019



Lecture : à La Réunion, 36,3 % de la population a moins de 25 ans en 2018.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (2018 pour Mayotte).

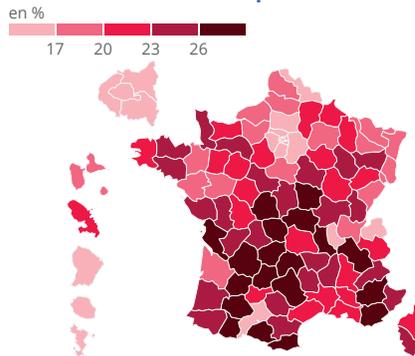
► 5. Part des 25 à 64 ans en 2019



Lecture : dans le Jura, 49,6 % de la population a entre 25 et 64 ans en 2018.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (2018 pour Mayotte).

► 6. Part des 65 ans ou plus en 2019



Lecture : en Dordogne, 28,7 % de la population a 65 ans ou plus en 2018.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (2018 pour Mayotte).

Fiches

Scolarité, éducation et inégalités de destin



2.1 Population scolarisée des 1^{er} et 2^d degrés

À la rentrée 2021, 12,8 millions d'enfants sont scolarisés dans les premier et second degrés en France ► **figure 1**. Cette **population scolarisée** baisse légèrement depuis 2018 (- 95 000 élèves). Au sein du premier degré public et privé sous contrat, les effectifs diminuent dans les niveaux élémentaires et surtout préélémentaires (- 136 000 élèves depuis 2018). Cela reflète notamment les naissances moins nombreuses depuis 2014. Au contraire, les effectifs augmentent dans le second degré public et privé sous contrat (+ 38 000 élèves), en lien avec l'arrivée à ces âges des enfants du *baby-boom* des années 2000. Les effectifs diminuent toutefois légèrement dans les formations professionnelles en lycée (- 14 000 élèves). En effet, au cours des années récentes, les flux d'orientation à la sortie du collège ont évolué en faveur de la voie générale et technologique. Toutefois, les effectifs augmentent très nettement dans l'apprentissage (+ 82 000 élèves), dans un contexte de réforme de la filière.

En 2019, **l'espérance de scolarisation à 2 ans** atteint 18,6 années ► **figure 2**. Elle a augmenté de 1,7 an depuis 1985. Cette hausse se situe à la fois au niveau du secondaire, avec un accès plus fréquent au baccalauréat, notamment professionnel, et de l'enseignement supérieur,

auquel les nouvelles générations accèdent plus massivement. L'espérance de scolarisation a cependant connu diverses fluctuations depuis 1985. À partir de 1995, elle se stabilise, puis baisse au début des années 2000, car les durées dans le premier degré et le second degré diminuent, en partie liées à la réduction des redoublements. Depuis 2008, elle augmente de nouveau, car la durée d'études espérée dans le supérieur, qui était restée stable depuis 1995, repart à la hausse. L'espérance de scolarisation est légèrement plus élevée pour les filles que pour les garçons, car celles-ci s'orientent davantage vers les formations longues.

Depuis le milieu des années 2000, la part de l'enseignement professionnel s'est globalement réduite. Après la troisième, les garçons vont davantage dans l'enseignement professionnel que les filles : 39 % contre 25 % en 2020 ► **figure 3**. L'écart s'est légèrement accentué ces dernières années (respectivement 44 % et 32 % en 2006). Inversement, les parts des filles et des garçons dans l'enseignement général et technologique ont augmenté, avec un écart qui s'est accentué en faveur des filles. En outre, quel que soit l'enseignement, les spécialités suivies distinguent aussi les parcours des filles et des garçons. ●

► Définitions

La **population scolarisée** comprend les élèves et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux chargés de l'agriculture et de la santé).

L'espérance de scolarisation à 2 ans est la somme des taux de scolarisation par âge de 2 à 29 ans. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait, tout au long de sa vie scolaire, les taux de scolarisation observés une année donnée.

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2022.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2022.
- « De l'école élémentaire à l'entrée dans l'enseignement supérieur : filles et garçons construisent des parcours distincts », in *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2022.

► 1. Population scolarisée dans les premier et second degrés par niveau

en milliers

	2015	2018	2019	2020	2021
Premier degré public et privé sous contrat	6 776	6 704	6 653	6 566	6 482
Préélémentaire	2 552	2 473	2 442	2 375	2 337
Élémentaire	4 176	4 180	4 161	4 138	4 090
Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)	49	51	51	53	54
Premier degré privé hors contrat	29	46	50	51	57
Second degré public et privé sous contrat	5 509	5 616	5 647	5 657	5 655
Collège, dont :	3 309	3 362	3 399	3 414	3 408
<i>enseignement adapté¹</i>	89	85	86	87	87
Lycée professionnel	657	641	637	638	627
Lycée général et technologique	1 543	1 614	1 612	1 604	1 621
Second degré privé hors contrat	28	29	30	29	31
Second degré agriculture²	144	137	137	133	135
Établissements spécialisés de la santé²	71	70	67	67	67
Apprentis de l'enseignement secondaire	266	273	275	306	354
Ensemble	12 824	12 876	12 858	12 809	12 781

1 L'enseignement adapté inclut les effectifs des section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) en lycée et en établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

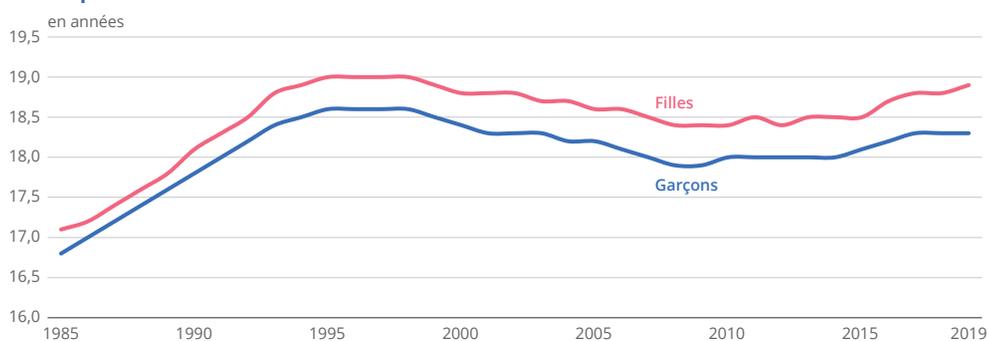
2 Ministères chargés de l'agriculture et de la santé (établissements médico-sociaux et hospitaliers).

Lecture : à la rentrée 2021, 6 482 milliers d'élèves étaient scolarisés dans le premier degré.

Champ : France.

Source : Depp.

► 2. Espérance de scolarisation à 2 ans entre 1985 et 2019



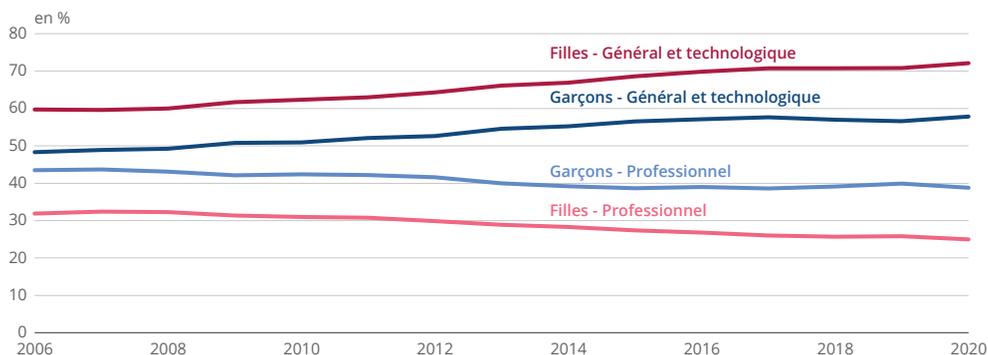
Note : données 2018 et 2019 provisoires.

Lecture : en 2019, les filles ont une espérance de scolarisation à 2 ans de 18,9 années.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte de 1999 à 2012, France depuis 2013 ; public et privé.

Sources : Depp, MESR-SIES, ministères chargés de l'agriculture et de la santé ; calculs Depp.

► 3. Orientations à la sortie de troisième selon le sexe



Lecture : en 2020, 25 % des filles s'orientent vers le second cycle professionnel après la troisième.

Champ : France, y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : Depp, systèmes d'information des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'agriculture, systèmes d'information des centres de formation d'apprentis.

2.2 Scolarisation des jeunes de 18 à 29 ans

Au 1^{er} janvier 2022, 9,3 millions de jeunes sont âgés de 18 à 29 ans en France, soit 13,7 % de la population. La part de ces jeunes adultes encore en études baisse sensiblement avec l'âge.

À 18 ans, le **taux de scolarisation** s'élève à 79,5 % à la rentrée 2020 ► **figure 1**.

En 1995, il atteignait 84,8 % du fait d'une forte progression de la poursuite d'études au lycée. Il a régulièrement diminué au cours des dix années suivantes (76,3 % en 2008), avant de repartir lentement à la hausse. Du fait de la baisse des redoublements, les jeunes arrivent plus souvent, l'année de leurs 18 ans, au baccalauréat.

À 21 ans, 47,2 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2020. Ce taux a doublé entre 1986 et 1995, en lien avec le développement de l'accès à l'**enseignement supérieur**, y compris en apprentissage, mais il s'est globalement stabilisé depuis : la baisse de 4 points observée à la fin des années 1990 a été compensée par une lente remontée amorcée en 2008. Bien qu'à un niveau moindre, la scolarisation à 25 ans a également doublé au cours des années 1980 et 1990. En 2020, 12,9 % des jeunes poursuivent toujours leurs études à cet âge.

La part des jeunes en études se réduit avec l'âge : en 2021, 78 % des femmes et 68 % des hommes sont en études entre 18 et 20 ans, contre 7 % des femmes comme des hommes entre 25 et 29 ans ► **figure 2**. Une partie d'entre eux cumule emploi et études : 17 % des jeunes sont dans ce cas entre 18 et 20 ans, 14 % entre 21 et 24 ans et 5 % entre 25 et 29 ans. La part des jeunes qui occupent un emploi en ayant interrompu ou terminé leurs études augmente avec l'âge : 9 % des femmes et 16 % des hommes entre 18 et

20 ans, contre respectivement 70 % et 76 % entre 25 et 29 ans. Les jeunes hommes occupent plus souvent un emploi que les femmes, celles-ci poursuivant en moyenne plus longtemps leurs études initiales et se portant moins souvent sur le marché du travail (15 % sont inactives de 25 à 29 ans, contre 8 % des hommes).

À la rentrée 2021, 2 969 000 étudiants (y compris BTS en apprentissage) sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France ► **figure 3**, soit une augmentation de 584 000 en 10 ans. L'évolution des effectifs a été absorbée principalement par l'université (+ 227 000), puis les écoles de commerce (+ 113 000) et les sections de techniciens supérieurs (STS) en apprentissage (+ 102 000). La part des inscriptions à l'université, hors autres établissements membres ou composantes, reste dominante (56 % en 2021, contre 60 % en 2011). Les formations en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales (SHS) représentent trois inscriptions universitaires sur dix en 2021. Les STS, scolaires ou en apprentissage, regroupent 14 % des étudiants.

Si 56 % des étudiants sont des femmes, elles sont 29 % dans les formations d'ingénieurs hors université, 32 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps), mais 87 % dans les écoles paramédicales et sociales. Par ailleurs, 65 % des étudiants en apprentissage dans les STS et 36 % dans les parcours STS scolaires ont des parents ouvriers ou inactifs, contre seulement 7 % dans les formations d'ingénieurs (hors universités) et les écoles de commerce, et 8 % dans les formations artistiques et de journalisme. ●

► Définitions

L'**âge** est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

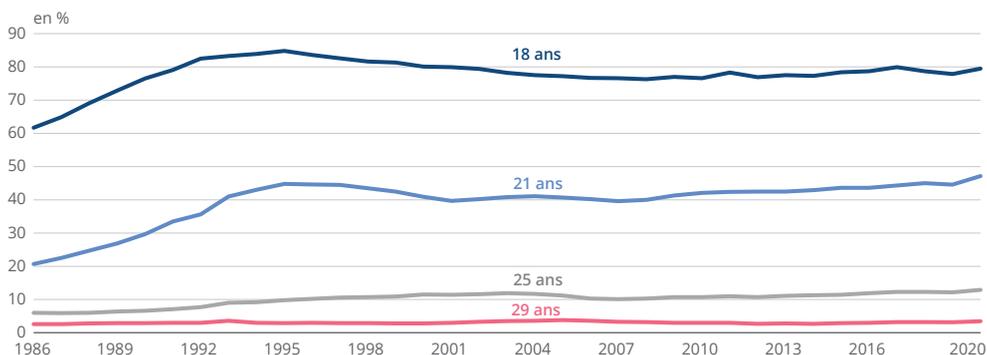
Le **taux de scolarisation** est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge.

L'**enseignement supérieur** regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent.

► Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2022.
- « Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 », *Note Flash* n° 20, MESR-SIES, juillet 2022.
- « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.

► 1. Taux de scolarisation de la population de 18 à 29 ans depuis 1986



Note : les données 2019 et 2020 sont provisoires. Elles sont calculées à partir des estimations de population de l'Insee.

Lecture : en 2020, 79,5 % des jeunes de 18 ans sont scolarisés en France.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, France hors Mayotte à partir de 1999, France à partir de 2018 ; public et privé.

Sources : Depp ; MESR-SIES ; SSP ; Drees ; Insee ; traitements Depp.

► 2. Situation vis-à-vis de l'activité au sens du BIT des 18-29 ans par âge et sexe en 2021

en %

	Femmes			Hommes		
	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans	18-20 ans	21-24 ans	25-29 ans
En études initiales	61,5	23,9	2,8	52,0	20,6	2,3
Cumul études-emploi	16,6	15,7	4,4	16,4	12,7	4,6
En emploi	9,2	41,2	70,0	15,6	46,0	75,8
Au chômage	5,5	7,9	7,9	6,9	11,1	9,3
Inactivité (hors études initiales)	7,2	11,3	14,9	9,0	9,6	8,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2021, 16,6 % des femmes âgées de 18 à 20 ans cumulent études et emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 18 à 29 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

► 3. Effectifs de l'enseignement supérieur en 2021-2022

	2011-2012		Femmes (en %)	2021-2022	
	Effectifs (en milliers)	Effectifs (en milliers)		Élèves de parents ¹ (en %)	
				Cadres	Ouvriers ou inactifs
Universités ²	1 430	1 657	58,9	33,1	18,0
Préparation au DUT	115	115	40,1	30,4	18,0
Droit, sciences politiques	200	217	69,7	36,3	16,6
Économie, AES	187	194	53,9	28,1	22,4
Arts, lettres, langues, SHS	429	526	70,2	26,8	21,0
Staps	40	62	32,1	30,4	16,9
Santé	206	217	66,0	48,8	10,1
Sciences	229	294	44,5	33,7	17,9
Formations d'ingénieurs	25	32	30,7	45,1	11,4
Formations d'ingénieurs hors université ³	106	145	28,9	55,2	7,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	127	239	51,4	49,4	7,0
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	67	92	60,8	46,6	8,1
Écoles paramédicales et sociales ⁴	141	142	86,7	23,5	18,7
CPGE et prépas intégrées	80	99	39,5	54,1	9,7
STS et assimilés (scolaires)	55	252	48,5	15,5	35,5
STS et assimilés (apprentis)	55	157	43,2	6,4	64,7
Autres écoles et formations ⁵	134	188	55,3	45,4	10,8
Ensemble	2 385	2 969	55,6	33,9	19,1

1 Hors étudiants dont l'origine sociale n'est pas renseignée (16 % en moyenne). La part de valeurs manquantes est inférieure à 15 % sauf dans les écoles de commerce (39 %), les autres écoles et formations (30 %), les écoles artistiques (44 %) et les STS en apprentissage (56 %).

2 Périmètre hors autres établissements intégrés dans les établissements publics expérimentaux (EPE).

3 Y compris en partenariat.

4 Données 2020 reconduites en 2021.

5 Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les ENS et les écoles juridiques et administratives.

Note : les inscriptions simultanées en licence et CPGE ne sont comptabilisées qu'une fois depuis 2018-2019.

Lecture : en 2021-2022, 217 000 étudiants sont inscrits à l'université en droit ou sciences politiques, dont 69,7 % de femmes.

Champ : France.

Sources : MESR-SIES, systèmes d'information SISE et Scolarité ; enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur ; enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

2.3 Niveau d'éducation de la population

Le niveau de diplôme de la population augmente au fil des générations. En 2021, 12 % des 25-34 ans résidant en France (hors Mayotte) sont peu ou pas diplômés (au plus le brevet des collèges), contre 27 % des 55-64 ans. De même, les jeunes détiennent moins fréquemment un CAP, BEP ou équivalent que les plus âgés. En revanche, ils sont beaucoup plus souvent bacheliers ou diplômés du supérieur : 72 % contre 41 % pour les 55-64 ans. La différence est marquée pour les diplômés du supérieur long : 38 % des 25-34 ans ont un niveau de diplôme supérieur à bac+2, contre 15 % des 55-64 ans.

Les femmes sont globalement plus diplômées que les hommes : 54 % des 25-34 ans sont diplômées du supérieur, contre 46 % des hommes ► **figure 1**. Cet écart entre femmes et hommes est apparu au fil des générations : il est de 8 points pour les 25-34 ans, et de 2 points pour les 55-64 ans. Il est particulièrement important s'agissant des diplômes du supérieur long. En bas de l'échelle des diplômes, 11 % des femmes de 25-34 ans sont peu ou pas diplômées, contre 13 % des hommes du même âge ; l'écart est inversé parmi les 55-64 ans (29 % des femmes, contre 25 % des hommes).

En 1985, la **proportion de bacheliers dans une génération** était de 29 % ; elle s'élève à 83 % en 2021 ► **figure 2**. Cette proportion a d'abord augmenté de plus de 30 points entre 1985 et 1995, la hausse concernant tous les types de baccalauréat, mais surtout le baccalauréat général (+ 17 points). Elle s'est ensuite stabilisée jusqu'en 2010, avant de

croître à nouveau du fait de l'augmentation des baccalauréats professionnels entre 2010 et 2012 et des baccalauréats généraux. Après une progression plus lente entre 2015 et 2019, cette proportion a fortement augmenté en 2020 (+ 7 points) puis a diminué en 2021 (- 4 points). Du fait de l'épidémie de Covid-19, les modalités d'organisation du baccalauréat ont été adaptées pour la session 2020 et, dans une moindre mesure, pour la session 2021.

En 2021, 31 % des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur ► **figure 3**. Cette part reste néanmoins beaucoup plus élevée parmi les personnes dont au moins l'un des parents est diplômé du supérieur (82 %). L'accès à l'enseignement supérieur s'est progressivement ouvert à tous les milieux, mais des disparités existent selon l'origine sociale. En 2021, 29 % des personnes âgées de 25 à 44 ans dont les parents forment un ménage à dominante ouvrière ou sans emploi au sens de la **PCS Ménage** sont diplômées du supérieur. Cette part atteint 76 % pour les personnes dont les parents composent un ménage à dominante cadre ou intermédiaire. Le différentiel selon l'origine sociale est encore plus important parmi les personnes titulaires d'un diplôme de niveau au moins bac+5 : elles sont 5 fois plus nombreuses parmi les enfants des ménages à dominante cadre ou intermédiaire (36 %) que parmi les enfants des ménages à dominante ouvrière ou sans emploi (7 %). ●

► Définitions

La **proportion de bacheliers dans une génération** correspond à la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient à chaque âge les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée.

La **PCS Ménage** est une grille d'analyse de la société du point de vue des ménages, combinant la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage et de son éventuel conjoint. Cette grille complète l'approche conventionnelle classant les ménages selon une personne de référence du ménage (selon différents critères possibles).

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2022.
- « PCS 2020, PCS Ménage, classes d'emploi : une lecture enrichie de la société », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Bilan Formation-Emploi 2022 », *Insee Résultats*, 2022.
- « Résultats définitifs de la session 2021 du baccalauréat », *Note d'Information* n° 22.10, Depp, mars 2022.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2021

en %

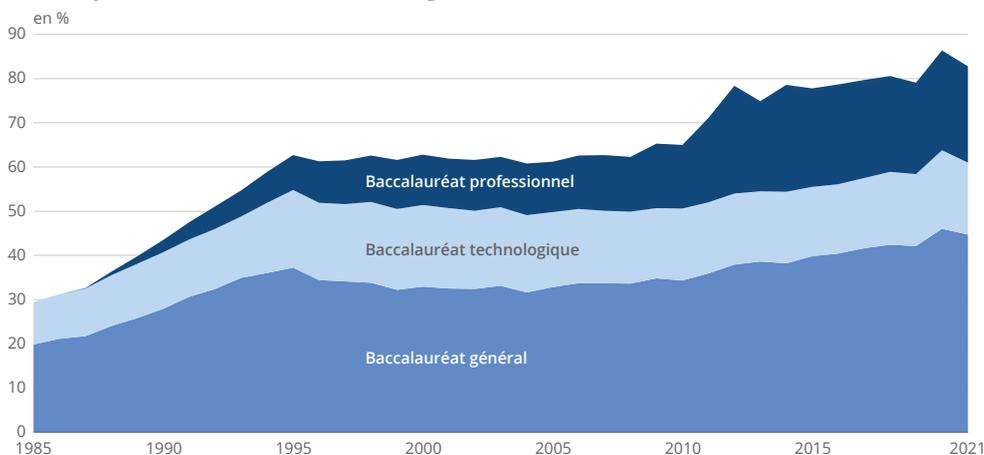
	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme, certificat d'études primaires	7,4	9,0	9,8	11,0	13,1	14,7	21,1	19,2
Brevet des collèges	3,5	4,0	3,4	3,5	3,8	3,4	8,0	5,7
CAP, BEP ou équivalent	13,8	18,0	15,0	21,6	23,1	28,3	27,3	37,3
Baccalauréat ou équivalent	21,0	23,0	20,0	20,4	17,8	16,9	16,2	12,2
Diplôme de niveau bac+2 (supérieur court)	12,7	11,6	19,9	15,5	17,3	14,4	13,2	9,7
Diplôme de niveau bac+3 ou bac+4	16,3	11,1	15,0	10,1	15,2	10,2	8,4	6,6
Diplôme de niveau bac+5 ou plus	25,3	23,3	16,9	17,9	9,7	12,1	5,8	9,3
Ensemble	100,0							
Part de bacheliers ou plus	75,3	69,0	71,8	63,9	60,0	53,6	43,6	37,8
Part de diplômés du supérieur	54,3	46,0	51,8	43,5	42,2	36,7	27,4	25,6

Lecture : en 2021, 13,1 % des femmes de 45-54 ans n'ont aucun diplôme ou un certificat d'études primaires.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire âgées de 25 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

► 2. Proportion de bacheliers dans une génération



Note : les données 2020 et 2021 sont provisoires.

Lecture : une génération qui, au cours de sa vie, connaîtrait les taux de candidature et de réussite par âge de 2021, compterait 44,7 % de bacheliers généraux.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France hors Mayotte à partir de 2001.

Sources : Depp ; Insee ; ministère chargé de l'agriculture.

► 3. Diplôme le plus élevé obtenu selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle des parents en 2021

en %

	Diplôme le plus élevé des parents			Ménage des parents à dominante...		
	Peu ou pas diplômé ¹	Diplôme du secondaire	Diplôme du supérieur	Ouvrière ² ou inactive n'ayant jamais travaillé	Employée ou petit indépendant ³	Cadre ou intermédiaire ⁴
Aucun diplôme, certificat d'études primaires, brevet des collèges	24,8	7,9	3,0	20,3	11,3	4,0
CAP, BEP ou équivalent	20,8	17,9	3,8	28,5	18,1	6,8
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	23,3	25,5	11,5	22,7	22,4	13,5
Diplôme de niveau bac+2 (supérieur court)	12,6	18,3	14,2	13,7	19,9	17,5
Diplôme de niveau bac+3 ou bac+4	8,8	14,1	19,7	7,9	14,6	21,6
Diplôme de niveau bac+5 ou plus	9,7	16,3	47,8	6,9	13,8	36,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Part de diplômés du supérieur	31,1	48,7	81,7	28,5	48,2	75,6

1 Pas de diplôme autre que le certificat d'études primaires ou le brevet des collèges.

2 Ménages à dominante ouvrière et ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier.

3 Les ménages à dominante employée regroupent également certains ménages dont l'un des membres seulement exerce une profession intermédiaire. Les « petits indépendants » correspondent aux exploitants agricoles, artisans et commerçants.

4 Inclut les cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi que les chefs d'entreprise de plus de 10 personnes en activité (les chefs d'entreprise retraités sont classés avec les petits indépendants).

Lecture : parmi les personnes de 25-44 ans dont les parents sont peu ou pas diplômés, 9,7 % sont diplômés de niveau bac+5 ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 25 à 44 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

2.4 Inégalités sociales dans l'enseignement scolaire

À l'entrée en CP, les élèves ont une maîtrise du français et des mathématiques très différente selon les établissements. Les élèves scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), qui concentre des difficultés sociales et scolaires particulièrement importantes et dont les établissements bénéficient de moyens supplémentaires pour y faire face, ont systématiquement des taux de maîtrise inférieurs à ceux en réseau d'éducation prioritaire (REP). Ces derniers ont eux-mêmes des taux de réussite inférieurs à ceux des élèves de l'enseignement public hors éducation prioritaire, et plus encore à ceux de l'enseignement privé sous contrat, en particulier s'agissant des tâches complexes. Entre les élèves de REP+ et ceux de l'enseignement privé, l'écart atteint 30 points de pourcentage pour la résolution de problèmes mathématiques et 40 en français pour la compréhension de mots à l'oral ► **figure 1**.

Au collège, 40 % des élèves ont des **parents ouvriers ou inactifs** lorsqu'ils sont scolarisés dans un établissement public, contre 16 % lorsqu'ils le sont dans un établissement privé sous contrat ► **figure 2**. Cette part s'élève à 73 % dans les collèges REP+.

Parmi les élèves scolarisés dans un collège public, 7 % sont dans l'un des 362 collèges en REP+. Cette proportion est nettement supérieure dans les départements d'outre-mer ► **figure 3**, notamment à La Réunion (27 %), à Mayotte (42 %)

et en Guyane (96 %). En France métropolitaine, cette proportion est la plus élevée en Seine-Saint-Denis (22 %), dans le Nord et l'Est, le département du Rhône, ainsi que sur le pourtour méditerranéen, tandis que 31 départements n'ont aucun collège REP+.

Après le collège, le processus d'orientation aboutit à des contextes de scolarisation au lycée très différenciés selon l'origine sociale. Parmi les élèves scolarisés en voie générale et technologique dans un lycée public, 30 % ont des parents ouvriers ou inactifs. C'est le cas de 55 % des élèves en baccalauréat professionnel et de 67 % des élèves en CAP dans le public. Dans l'enseignement privé sous contrat, les proportions d'élèves de parents ouvriers ou inactifs sont nettement plus faibles.

À l'âge de 15 ans, la France compte parmi les pays européens où les inégalités sociales concernant les résultats scolaires sont les plus fortes. En 2018, les élèves de **milieu social** favorisé ont, en France, un score moyen en compréhension de l'écrit comparable à leurs homologues de Suède et du Royaume-Uni (550), alors que les élèves français de milieu social défavorisé ont un niveau inférieur à ceux de ces deux pays, respectivement de 17 et 28 points ► **figure 4**. L'écart de score entre les élèves de milieu social favorisé et défavorisé atteint 107 points en France. Il est du même ordre que celui constaté en Allemagne et en Belgique, mais au-dessus de la moyenne de l'OCDE (89 points). ●

► Définitions

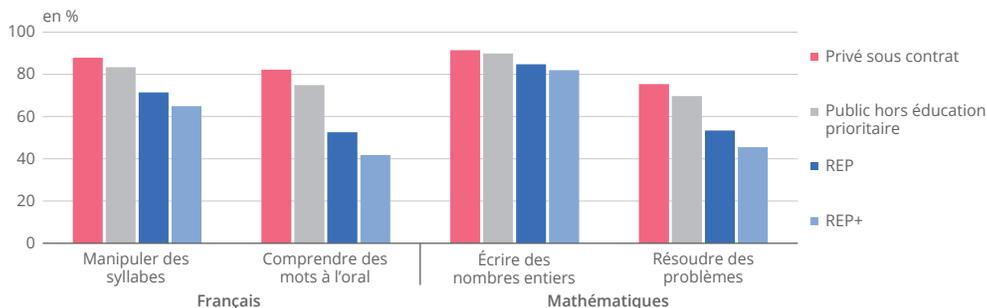
Les élèves de **parents ouvriers ou inactifs** sont ceux dont le père, si sa profession est renseignée, ou sinon la mère (ou une autre personne), occupe un emploi d'ouvrier, est inactif ou chômeur n'ayant jamais travaillé, ou encore retraité employé ou ouvrier.

Le **milieu social**, ou statut économique, social et culturel (SESC), est défini dans le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) à partir d'un indice synthétisant le niveau de diplôme des parents, leurs professions, ainsi que les ressources financières et culturelles du foyer. Les élèves issus d'un milieu social défavorisé sont ceux dont l'indice appartient au quart le plus faible, ceux de milieu social favorisé appartiennent au quart le plus élevé.

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2022.
- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2022.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2020.

► 1. Proportion d'élèves présentant une maîtrise satisfaisante des mathématiques et du français en début de CP en septembre 2021



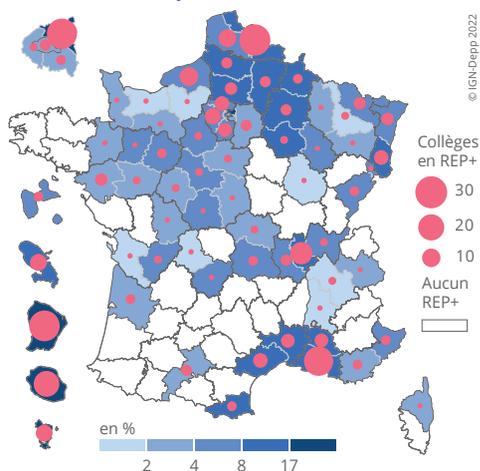
Lecture : en début de CP, 46 % des élèves accueillis dans une école de REP+ présentent une maîtrise satisfaisante en mathématiques dans le domaine « Résoudre des problèmes », contre 75 % des élèves accueillis dans une école privée sous contrat.
Champ : France, Polynésie française et Saint-Pierre-et-Miquelon ; public et privé sous contrat.
Source : Depp, Repères CP.

► 2. Proportion d'élèves du second degré de parents ouvriers ou inactifs à la rentrée 2021

	Secteur de l'établissement	
	Public	Privé sous contrat
Formations en collège ¹ , dont :	40,2	16,4
en REP+	73,1	///
en REP	59,2	///
public hors éducation prioritaire	37,6	///
Formations GT ² en lycée	29,9	10,5
Formations prof. en lycée, dont :	56,7	31,2
Bac pro (y c. BMA ³)	54,8	29,5
CAP	66,7	40,5
Ensemble	39,0	16,3

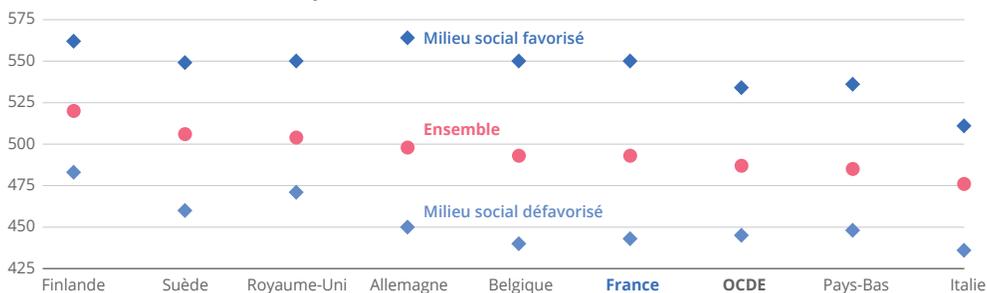
/// : absence de résultat due à la nature des choses.
1 Y compris élèves scolarisés en lycée (notamment les troisièmes prépa-métier).
2 Générales et technologiques.
3 Brevet des métiers d'art.
Source : Depp.

► 3. Part de collégiens et nombre de collèges du secteur public en REP+ en 2021



Champ : France, élèves scolarisés dans un collège public sous tutelle de l'Éducation nationale.
Source : Depp.

► 4. Score moyen des élèves de 15 ans à l'épreuve de compréhension de l'écrit selon le statut économique, social et culturel en 2018



Lecture : en France, parmi les élèves de milieu social défavorisé, le score moyen obtenu à Pisa en compréhension de l'écrit est 443.
Champ : élèves de 15 ans.
Source : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018, traitement Depp.

2.5 Insertion professionnelle

En moyenne en 2021, 86 % des jeunes **sortis de formation initiale** depuis 1 à 4 ans sont **actifs** au sens du Bureau international du travail (BIT) ► **figure 1**. 73 % sont en **emploi**, soit 4 points de plus qu'en 2019, alors que les jeunes ont subi fortement les pertes d'emplois liées à la crise sanitaire en 2020. Dans cette phase d'insertion professionnelle, un jeune sur cinq est au **chômage** ou dans son **halo** (respectivement 13 % et 6 %), soit un niveau identique à 2019 et inférieur au pic à 21 % de 2020. Enfin, 8 % sont inactifs sans appartenir au halo autour du chômage.

Les hommes en phase d'insertion sur le marché du travail sont plus souvent au chômage ou dans son halo que les femmes (21 % contre 19 %). De même, les peu ou pas diplômés sont plus souvent dans cette situation (45 %, contre 13 % des diplômés du supérieur). Ils sont également plus souvent inactifs sans chercher d'emploi (22 % contre 3 %).

De 1 à 4 ans après leur sortie d'études, 30 % des jeunes qui travaillent ont un emploi à durée limitée (CDD, intérim, etc.), soit quatre fois plus que parmi les personnes sorties de formation depuis plus de 10 ans (8 %). Les jeunes peu ou pas diplômés ont davantage un emploi à durée limitée (53 %, contre 23 % des diplômés du supérieur). Les jeunes en insertion sur le marché du travail sont en revanche moins souvent à temps partiel que les personnes sorties de formation depuis plus de 10 ans (15 % contre 18 %). Plus précisément, les jeunes femmes ayant récemment fini leurs études sont nettement moins souvent à temps partiel que celles sorties depuis plus de 10 ans (20 % contre 29 %), tandis que les jeunes hommes le sont plus souvent (10 % contre 7 %). Les sortants d'études les moins diplômés sont aussi plus souvent à temps partiel (27 %, contre 11 % des diplômés

du supérieur). Enfin, 9 % des jeunes en emploi ayant récemment terminé leurs études sont en situation de **sous-emploi**, notamment car ils travaillent à temps partiel tout en souhaitant travailler davantage et en étant disponibles pour le faire. Le sous-emploi des jeunes en phase d'insertion retrouve un niveau proche d'avant-crise, après une hausse de 5 points en 2020 due au chômage partiel.

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail ont varié différemment selon le diplôme au cours des 35 dernières années ► **figure 2**. Les diplômés du supérieur sortis d'études depuis 1 à 4 ans ont connu un chômage accru dans les années 1990, mais restent peu affectés par les aléas économiques. À l'inverse, les peu ou pas diplômés sont près de cinq fois plus souvent au chômage que les diplômés du supérieur depuis la crise de 2008, contre trois fois plus au milieu des années 1990. En 2021, 45 % d'entre eux sont au chômage. En 35 ans, les emplois à durée limitée se sont particulièrement développés pour les jeunes peu ou pas diplômés.

En 2021, les jeunes récemment sortis de formation initiale occupent des emplois plus qualifiés que leurs aînés : 25 % sont cadres et 27 % occupent une profession intermédiaire, contre 21 % et 25 % des personnes sorties de formation depuis plus de 10 ans ► **figure 3**. L'accès aux postes de cadre 1 à 4 ans après la fin des études initiales est surtout réservé aux diplômés du supérieur long (50 %). Les diplômés du supérieur court accèdent plus souvent aux professions intermédiaires (42 %) ou d'employés qualifiés (21 %). Les sortants d'études ayant au plus le baccalauréat sont très majoritairement employés ou ouvriers. Ceux qui disposent d'un CAP ou BEP sont plutôt employés ou ouvriers qualifiés (53 %), ceux peu ou pas diplômés plutôt employés ou ouvriers peu qualifiés (60 %). ●

► Définitions

La **sortie de formation initiale** est la première interruption de plus d'un an du parcours d'études amorcé à l'école élémentaire.

Actifs, emploi, chômage, halo autour du chômage, sous-emploi : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Bilan formation-emploi », *Insee Résultats*, novembre 2022.
- « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus* n° 229, mars 2021.
- « Femmes et hommes sur le marché du travail : des écarts moins marqués en début de vie active », *Insee Focus* n° 168, novembre 2019.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Situations d'activité des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans en 2021

en %

	Taux de chômage	Situation sur le marché du travail ¹				Situation dans l'emploi ²			
		Emploi	Chômage	Halo autour du chômage	Inactivité hors halo	Ensemble	Emploi à durée limitée ³	Temps partiel	Sous-emploi
Femmes	14,5	72,8	12,3	6,6	8,3	100,0	34,5	19,8	10,5
Hommes	16,6	72,8	14,5	6,1	6,6	100,0	25,9	9,9	6,6
Diplôme du supérieur	9,8	84,3	9,1	3,4	3,1	100,0	22,8	10,7	5,4
CAP, BEP, baccalauréat	19,9	65,6	16,3	8,0	10,1	100,0	41,5	20,8	13,1
Aucun diplôme, brevet des collèges	45,4	33,0	27,5	17,1	22,4	100,0	53,0	27,2	20,1
Ensemble	15,5	72,8	13,4	6,3	7,5	100,0	30,2	14,8	8,5

1 Parmi les personnes de 60 ans ou moins.

2 Parmi les personnes en emploi.

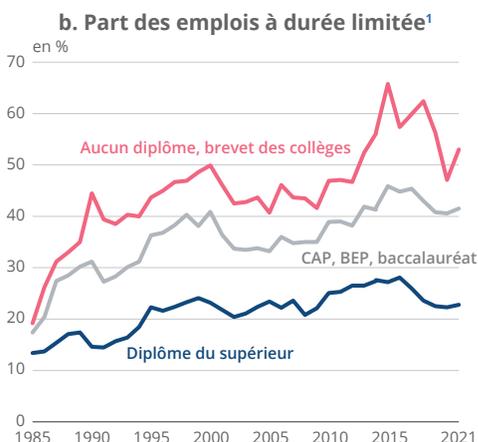
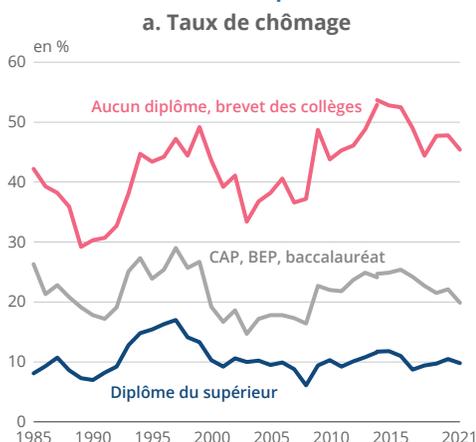
3 CDD, intérim, alternance, stage ou sans contrat.

Lecture : en 2021, 12,3 % des femmes de 60 ans ou moins sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

► 2. Taux de chômage et part des emplois à durée limitée des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans



1 Parmi les personnes en emploi.

Note : rupture de série en 2003, 2013 et 2021.

Lecture : en 2021, 19,9 % des actifs sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans avec un CAP, BEP ou le baccalauréat sont au chômage.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014, France hors Mayotte à partir de 2014, personnes vivant en logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en activité.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

► 3. Catégorie socioprofessionnelle des personnes sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans selon le niveau de diplôme en 2021

en %

	Diplôme du supérieur long	Diplôme du supérieur court	Baccalauréat ou équivalent	CAP, BEP ou équivalent	Aucun diplôme, brevet des collèges	Ensemble
Indépendants	1,5	4,6	2,5	0,8	3,2	2,2
Cadres	50,4	3,0	1,9	0,2	1,4	25,2
Professions intermédiaires	32,9	42,4	17,2	4,6	6,8	26,9
Employés qualifiés	10,8	21,1	23,0	26,4	14,0	16,8
Employés peu qualifiés	2,5	8,3	21,3	22,1	30,6	10,8
Ouvriers qualifiés	1,0	12,4	20,6	26,9	14,4	10,3
Ouvriers peu qualifiés	0,9	8,2	13,5	19,0	29,5	7,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2021, 50,4 % des personnes en emploi sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans diplômées du supérieur long sont cadres.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, sorties de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

2.6 Mobilité sociale

En 2015, 65 % des hommes de nationalité française âgés de 35 à 59 ans relèvent d'un **groupe socioprofessionnel** différent de celui de leur père, selon l'**enquête Formation et qualification professionnelle** ► **figure 1**. Ce taux de **mobilité sociale** est resté globalement stable depuis 40 ans (64 % en 1977, 67 % en 1993). La nature de la mobilité sociale a en revanche évolué. Elle est de moins en moins liée à l'évolution de la structure du marché du travail. Le déclin de l'emploi agricole et l'extension du salariat ayant ralenti au milieu des années 1970, la **mobilité non verticale** (notamment entre indépendants et salariés) ne concerne plus que 23 % des hommes en 2015, contre 33 % en 1977. Les trajectoires **ascendantes** et **descendantes** entre groupes de salariés sont toutes deux plus fréquentes, mais les déclassements sociaux se sont davantage accrus. En 2015, 28 % des hommes occupent une position sociale plus élevée que celle de leur père et 15 % une position inférieure, contre respectivement 23 % et 7 % en 1977. En 2015, la mobilité sociale devient la plus forte pour les fils de commerçants, artisans et chefs d'entreprise, proche de celle des fils d'employés et d'ouvriers non qualifiés, pour qui elle baisse depuis 1993 ► **figure 2**.

En 2015, 71 % des femmes de nationalité française âgées de 35 à 59 ans ne relèvent pas du même groupe socioprofessionnel que leur mère. Ce taux de mobilité sociale a progressé de 12 points en 40 ans, principalement entre 1977 et 1993. Les trajectoires sociales des femmes par rapport à leur mère, nettement plus favorables

que celles des hommes par rapport à leur père, reflètent l'amélioration de leur place sur le marché du travail. En 2015, la mobilité sociale ascendante des femmes comparées à leur mère (40 %) est entre trois et quatre fois plus fréquente que la mobilité descendante (12 %) ; elle l'était trois fois plus en 1977 (17 % contre 6 %). La mobilité non verticale des femmes a, quant à elle, reculé davantage que celle des hommes, passant de 37 % en 1977 à 19 % en 2015. En 2015, la mobilité sociale devient la plus forte pour les filles de non-salariées ; en revanche, elle tend à se réduire pour les filles de cadres depuis 2003.

Les mobilités ascendantes sont plus fréquentes depuis les échelons inférieurs de l'échelle sociale. Toutefois, elles se font le plus souvent vers les positions sociales les plus proches. En 2021, selon l'**enquête Emploi**, 39 % des fils de père employé ou ouvrier peu qualifié sont employés ou ouvriers qualifiés, mais seuls 10 % d'entre eux sont cadres ► **figure 3**. De même, 31 % des filles de mère employée ou ouvrière peu qualifiée sont employées ou ouvrières qualifiées, mais seulement 10 % d'entre elles sont cadres. La transmission des inégalités entre générations reste importante : les hommes ayant un père cadre sont 2,9 fois plus souvent cadres que ceux dont le père est employé ou ouvrier qualifié. Les femmes ayant une mère cadre le sont 2,5 fois plus souvent. Globalement, en 2021, la mobilité sociale ascendante des femmes par rapport à leur mère est plus élevée que celle des hommes par rapport à leur père (41 % contre 30 %). ●

► Définitions

Le **groupe socioprofessionnel** correspond au premier niveau de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles. Les employés et les ouvriers sont regroupés, puis distingués selon qu'ils sont qualifiés ou peu qualifiés.

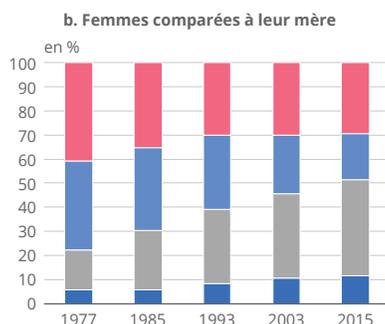
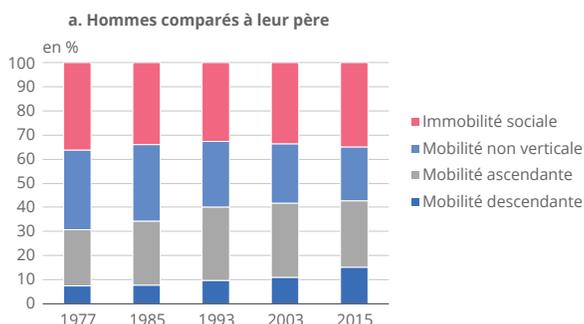
La **mobilité sociale** désigne les situations où une personne relève d'un groupe socioprofessionnel différent de celui du parent auquel elle est comparée. Lorsqu'il s'agit de groupes de salariés, la mobilité est dite **ascendante** si la position sociale du fils ou de la fille est jugée supérieure à celle du parent, **descendante** si elle est jugée inférieure. La mobilité sociale est dite **non verticale** lorsqu'elle a lieu entre des groupes socioprofessionnels difficilement hiérarchisables, principalement quand l'un est salarié et l'autre non-salarié.

Enquête Formation et qualification professionnelle, enquête Emploi : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Une nouvelle mesure de la mobilité intergénérationnelle des revenus en France », *Insee Analyses* n° 73, mai 2022.
- « La mobilité sociale des femmes et des hommes : évolutions entre 1977 et 2015 », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.

► 1. Mobilité sociale observée de 1977 à 2015

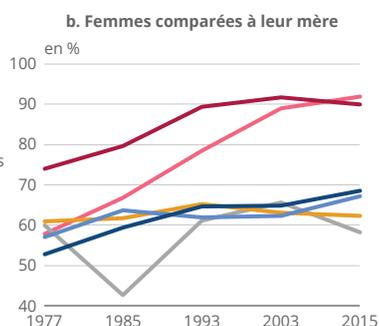
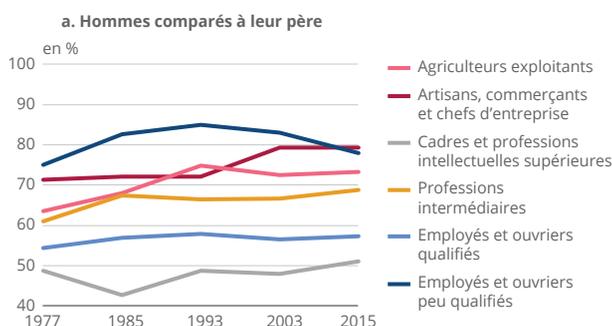


Lecture : en 2015, 27,6 % des hommes ont une mobilité sociale ascendante.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

► 2. Mobilité sociale selon le groupe socioprofessionnel du parent de 1977 à 2015



Note : les fortes variations entre 1977 et 1993 de la mobilité sociale des filles de mères cadres sont à considérer avec précaution, dans la mesure où les effectifs de mères cadres sont de plus en plus faibles en remontant dans le passé.

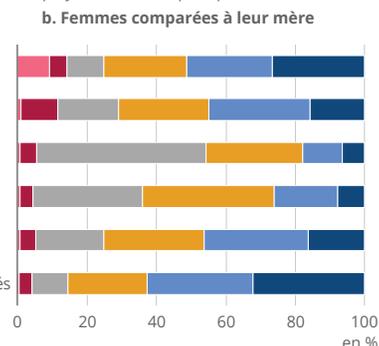
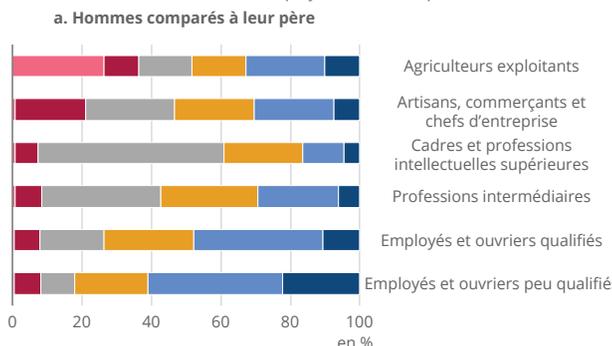
Lecture : en 2015, 73,3 % des hommes de père agriculteur exploitant relèvent d'un groupe différent de celui de leur père.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquêtes Formation et qualification professionnelle (FQP) 1977, 1985, 1993, 2003 et 2014-2015.

► 3. Destinées sociales selon le groupe socioprofessionnel du parent en 2021

■ Agriculteurs exploitants ■ Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ■ Cadres et professions intellectuelles supérieures
 ■ Professions intermédiaires ■ Employés et ouvriers qualifiés ■ Employés et ouvriers peu qualifiés



Lecture : en 2021, 9,9 % des hommes de père agriculteur exploitant sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.

Champ : France métropolitaine, femmes et hommes de nationalité française en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année d'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

Fiches

Marché du travail



3.1 Population active

En moyenne en 2021, la **population active au sens du Bureau international du travail (BIT)** compte 30,1 millions de personnes en France hors Mayotte, dont 14,7 millions de femmes et 15,4 millions d'hommes ► **figure 1**.

Le **taux d'activité** des personnes de 15 à 64 ans est de 73,0 %. Il augmente de 1,0 point en 2021, après avoir reculé en 2020 (- 0,6 point) sous l'effet de la crise sanitaire. Il atteint ainsi son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure au sens du BIT (1975). La hausse en 2021 résulte d'une augmentation sensible de la part de l'emploi dans la population (+ 1,2 point), alors que celle du **chômage au sens du BIT** diminue légèrement (- 0,2 point).

Le taux d'activité des 15-24 ans, après avoir fortement reculé de 1975 à la fin des années 1990 sous l'effet de l'allongement de la durée des études, puis augmenté légèrement jusqu'à la crise économique de 2008-2009, s'est globalement stabilisé jusqu'en 2019 ► **figure 2**. En 2021, il atteint 39,7 %, soit son plus haut niveau depuis 2010, grâce à un fort rebond de l'emploi, notamment dans l'alternance. Il augmente ainsi de 1,8 point par rapport à 2019 et de 2,9 points par rapport à 2020, la crise ayant particulièrement affecté les jeunes par le net recul des embauches et le non-renouvellement des contrats à durée limitée (CDD ou intérim).

Sous l'effet du relèvement de l'âge de départ à la retraite, le taux d'activité des seniors augmente fortement sur la dernière décennie et continue de progresser en 2021 : il atteint 69,3 % pour les 50-64 ans, soit 1,0 point de plus qu'en 2020. Les seniors, qui ont plus d'ancienneté dans leur emploi et occupent plus fréquemment des emplois à durée indéterminée, ont été relativement protégés lors de la crise sanitaire en 2020.

Le taux d'activité des 25-49 ans progresse de 0,6 point en 2021, atteignant 88,1 %. À ces âges, le taux d'activité des hommes s'est érodé de 4,5 points depuis 1975, passant de 96,9 % à 92,4 % en 2021. Dans le même temps, celui des femmes a fortement augmenté, passant de 60,7 % en 1975 à 84,0 % en 2021.

En 2021, le taux d'activité des hommes de 15 à 64 ans reste supérieur de 6 points à celui des femmes : 76,2 % contre 70,0 %. Cet écart a très nettement diminué entre 1975 et le milieu des années 2000, passant de près de 30 points à moins de 10 points.

En 2021, 70,1 % des **immigrés** âgés de 15 à 64 ans sont actifs, un taux supérieur à celui des **descendants d'immigrés** (67,1 %), mais inférieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (74,2 %) ► **figure 3**. Ces écarts reflètent en partie des effets de structure par âge : les descendants d'immigrés sont en moyenne plus jeunes et donc plus souvent en études. Entre 25 et 49 ans, le taux d'activité est ainsi plus élevé pour les descendants d'immigrés (84,6 %) que pour les immigrés (76,3 %), tout en restant inférieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (90,7 %). Parmi les seniors, les taux d'activité sont proches quel que soit le statut d'immigration.

Le taux d'activité des 15-64 ans résidant dans une commune-banlieue au sein d'une **unité urbaine** atteint 75,9 % en 2021 ; il est ainsi supérieur à celui des habitants des villes-centres (71,1 %), des villes isolées (72,7 %) et des communes hors unité urbaine (73,2 %). Pour les jeunes de 15 à 24 ans, le taux d'activité est le plus faible hors des unités urbaines. ●

► Avertissement

En 2021, l'enquête Emploi a fait l'objet d'une refonte importante. Un travail de réropolation a rendu comparables les chiffres de 2021 à ceux des années précédentes dans cette fiche, mais pas à ceux des éditions précédentes.

► Définitions

La **population active au sens du Bureau international du travail (BIT)** comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Chômeur au sens du BIT, immigré, descendant d'immigrés, unité urbaine : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2021 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2022.
- « Une photographie du marché du travail en 2021 – L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes », *Insee Première* n° 1896, mars 2022.

► 1. Population active et taux d'activité selon le sexe et l'âge

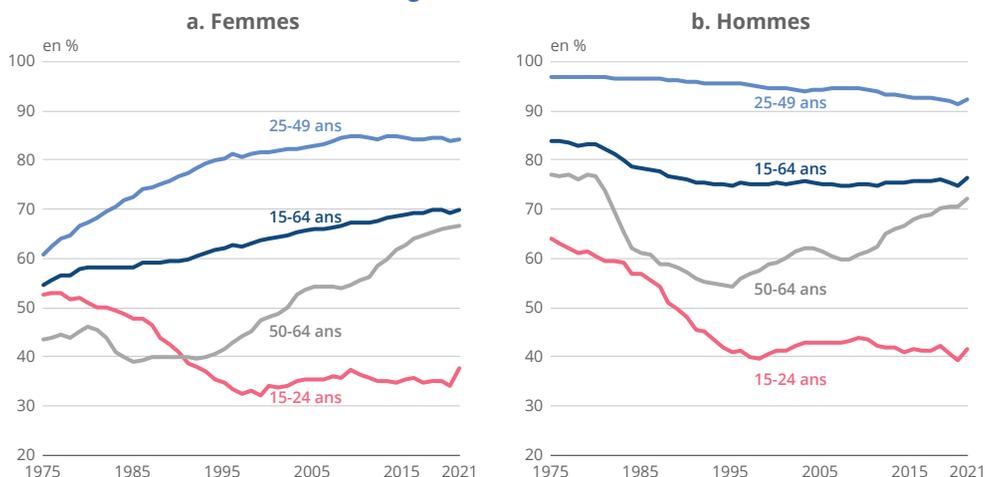
	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2021
Population active (en milliers)	23 181	25 056	26 094	28 213	29 718	29 626	30 093
Femmes	9 176	10 766	11 959	13 419	14 468	14 538	14 709
Hommes	14 005	14 290	14 135	14 794	15 250	15 089	15 384
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,1	68,2	68,3	70,4	72,2	72,0	73,0
Sexe							
Femmes	54,5	58,1	62,1	65,9	69,0	69,2	70,0
Hommes	83,9	78,4	74,7	75,2	75,6	74,8	76,2
Âge							
15-24 ans	58,4	52,3	37,8	39,1	38,5	36,8	39,7
25-49 ans	78,9	84,6	87,9	88,4	88,4	87,5	88,1
50-64 ans, dont :	59,4	49,6	47,8	57,6	65,3	68,3	69,3
55-64 ans	50,2	37,1	32,6	41,7	54,1	58,6	59,7

Lecture : en moyenne en 2021, 73,0 % de la population de 15 à 64 ans est active (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

► 2. Taux d'activité selon le sexe et l'âge



Lecture : en 2021, 66,7 % des femmes âgées de 50 à 64 ans sont actives.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

► 3. Taux d'activité par âge selon le statut d'immigration et la catégorie de commune de résidence

	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	Ensemble
Statut d'immigration				
Immigrés	37,5	76,3	67,7	70,1
Descendants d'immigrés	32,1	84,6	70,0	67,1
Sans ascendance migratoire directe	41,2	90,7	69,5	74,2
Catégorie de la commune de résidence				
Ville-centre	41,8	85,3	67,4	71,1
Banlieue	42,0	92,3	69,4	75,9
Ville isolée	41,1	88,6	67,5	72,7
Hors unité urbaine	36,3	88,1	71,3	73,2
Ensemble	39,7	88,1	69,3	73,0

Lecture : en moyenne en 2021, 37,5 % des immigrés âgés de 15 à 24 ans sont actifs (en emploi ou au chômage).

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

3.2 Emploi

En moyenne en 2021, selon l'**enquête Emploi**, 27,7 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France hors Mayotte ► **figure 1**. Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 67,3 %, son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975). Il augmente de 1,2 point en moyenne sur l'année, après avoir reculé de 0,3 point en 2020.

Parmi les 15-24 ans, 32,2 % sont en emploi en 2021, soit 3,3 points de plus qu'en 2020 et 2,1 points de plus qu'en 2019, principalement grâce à un net essor de l'alternance. Au début de la crise sanitaire, en 2020, les jeunes avaient particulièrement pâti de la chute des embauches et du non-renouvellement des contrats. Le taux d'emploi des 25-49 ans augmente plus modérément en 2021 : + 0,7 point, après - 0,4 point en 2020. Celui des 50-64 ans continue d'augmenter (+ 0,8 point) et s'établit à 65,3 %, son plus haut niveau depuis 1975.

Parmi les 15-64 ans, le taux d'emploi des **immigrés** s'établit à 61,2 % en 2021 et celui des **descendants d'immigrés** à 59,4 %, contre 69,1 % pour les personnes sans ascendance migratoire directe. Le moindre taux d'emploi des descendants d'immigrés reflète en partie des différences de structure par âge : les jeunes, moins actifs que leurs aînés, sont plus représentés parmi eux que dans le reste de la population.

En 2021, 73,7 % des personnes en emploi sont en CDI ou fonctionnaires ► **figure 2**. Les femmes sont plus fréquemment que les hommes en emploi à durée indéterminée ou en CDD, mais moins souvent intérimaires, en alternance ou en stage. Généralement moins diplômés ou suivant un cursus professionnalisant, les 15-24 ans déjà

en emploi occupent plus rarement un emploi à durée indéterminée que les personnes de 25 ans ou plus (40,6 %, contre 77,2 % pour les 25-49 ans). 12,6 % des personnes en emploi sont des indépendants au titre de leur emploi principal (non-salariés classiques, micro-entrepreneurs ou chefs d'entreprise salariés).

En 2021, 21,6 % des personnes en emploi sont cadres. Cette part dépasse désormais celle des ouvriers, alors qu'au début des années 1980, les ouvriers étaient plus de trois fois plus nombreux que les cadres. Les hommes sont plus souvent cadres que les femmes (24,3 % contre 18,7 %), même si l'écart se réduit : 5,6 points en 2021, contre 15,0 points en 1982. Les hommes sont aussi plus fréquemment ouvriers (30,0 % contre 7,6 %), alors que les femmes sont plus souvent employées (41,1 % contre 11,8 %).

En 2021, 18,0 % des personnes en emploi travaillent à temps partiel ► **figure 3**. Cette part est plus élevée pour les femmes (28,0 %) que pour les hommes (8,3 %). Cependant, depuis le début des années 2000, le temps partiel masculin progresse, alors que celui des femmes a fluctué avant de baisser nettement depuis 2014.

En 2021, 6,4 % des personnes en emploi sont en situation de sous-emploi, soit 3,1 points de moins qu'en 2020, mais 0,6 point de plus qu'en 2019. Le sous-emploi inclut des personnes à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire, mais aussi des personnes en chômage partiel ou technique, dont le nombre a fortement augmenté depuis 2020 sous l'effet de la crise sanitaire. Le sous-emploi concerne davantage les employés peu qualifiés, les jeunes, et deux fois plus les femmes que les hommes. ●

► Avertissement

En 2021, l'enquête Emploi a fait l'objet d'une refonte importante. Un travail de réropolation a rendu comparables les chiffres de 2021 à ceux des années précédentes dans cette fiche, mais pas à ceux des éditions précédentes.

► Définitions

Une personne en **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes.

Enquête Emploi, immigré, descendant d'immigrés : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2021 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2022.
- « Une photographie du marché du travail en 2021 – L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes », *Insee Première* n° 1896, mars 2022.

► 1. Taux d'emploi selon les caractéristiques des personnes

en %

	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2021
Personnes en emploi (en milliers)	22 347	22 772	23 493	25 709	26 645	27 246	27 728
Taux d'emploi des 15-64 ans	66,6	61,9	61,5	64,2	64,7	66,1	67,3
Sexe							
Femmes	51,7	51,7	54,9	59,5	62,1	63,6	64,5
Hommes	81,7	72,3	68,2	69,0	67,4	68,7	70,1
Âge							
15-24 ans	53,8	40,7	29,6	30,4	28,5	28,9	32,2
25-49 ans	76,9	79,0	79,9	81,3	80,0	81,1	81,8
50-64 ans, dont :	58,1	46,9	44,9	54,7	60,6	64,5	65,3
60-64 ans	40,5	20,8	11,4	14,8	29,1	34,6	35,5
Statut d'immigration							
Immigrés	nd	nd	nd	nd	55,8	60,1	61,2
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	nd	59,2	58,9	59,4
Sans ascendance migratoire directe	nd	nd	nd	nd	66,5	67,9	69,1

nd : non disponible.

Lecture : en 2021, 64,5 % des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

► 2. Caractéristiques des emplois en 2021

en %

	Ensemble	Femmes	Hommes	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus
Personnes en situation de sous-emploi	6,4	8,6	4,3	10,4	6,0	6,1
Temps de travail						
Temps complet	82,0	72,0	91,7	76,4	84,8	78,6
Temps partiel	18,0	28,0	8,3	23,6	15,2	21,4
Statut d'emploi¹						
Indépendants, dont :	12,6	9,5	15,6	3,8	11,8	16,5
<i>Micro-entrepreneurs</i>	3,0	2,9	3,1	1,7	3,2	3,1
Salariés	87,4	90,5	84,4	96,3	88,2	83,5
Emploi à durée indéterminée	73,7	75,8	71,7	40,6	77,2	76,6
CDD de moins de 3 mois	2,0	2,5	1,6	8,3	1,6	1,2
CDD de 3 mois ou plus	5,5	6,9	4,3	12,3	5,7	3,3
CDD de durée inconnue	0,2	0,2	0,2	0,4	0,1	0,1
Intérim	2,0	1,3	2,7	5,6	2,0	1,0
Alternance, stage	2,9	2,8	3,1	26,7	0,9	0,0
Groupe socioprofessionnel¹						
Agriculteurs	1,5	0,8	2,2	0,5	1,1	2,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	6,5	4,1	8,8	1,7	6,2	8,4
Cadres	21,6	18,7	24,3	8,5	23,2	22,1
Professions intermédiaires	24,7	27,2	22,4	22,5	26,7	21,7
Employés	26,2	41,1	11,8	36,5	24,3	26,6
Ouvriers	19,1	7,6	30,0	28,8	18,2	18,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1 Le statut d'emploi est inconnu pour 1,1 % des personnes (salariés sans contrat ou avec un contrat non précisé) ; le groupe socioprofessionnel, pour 0,4 % des personnes en emploi.

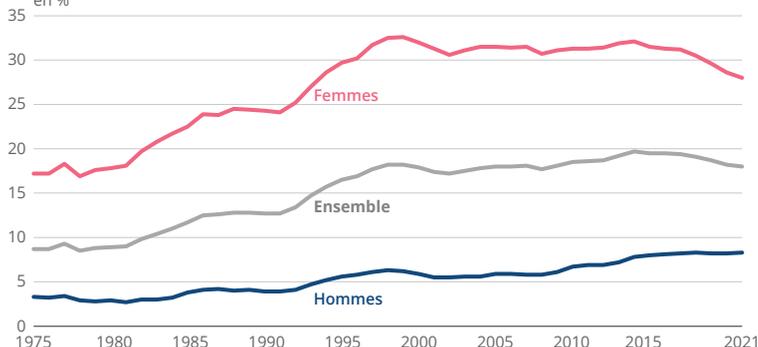
Lecture : en 2021, 28,0 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel au titre de leur emploi principal.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2021.

► 3. Part de personnes à temps partiel

en %



Lecture : en 2021, 28,0 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel.
Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.
Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

3.3 Chômage

En moyenne en 2021, la France hors Mayotte compte 2,4 millions de **chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)** ► **figure 1**. Le **taux de chômage** s'établit à 7,9 % de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport à 2020. Il atteint son plus bas niveau depuis 2008 (7,4 %).

Le léger repli du taux de chômage en 2021 fait suite à quatre années de baisse (-0,5 point en moyenne chaque année entre 2016 et 2019), puis à une diminution en trompe-l'œil en 2020 (-0,4 point) malgré le recul de l'emploi imputable à la crise sanitaire : les démarches de recherche d'emploi ont été limitées et la disponibilité pour travailler réduite sous l'effet des restrictions d'activité, surtout pendant le premier confinement.

Aussi, en 2020, en contrepartie de la baisse du chômage, le **halo autour du chômage** a nettement augmenté : +0,8 point parmi les 15-64 ans ► **figure 2**. En 2021, le halo diminue par contrecoup : -0,7 point parmi les 15-64 ans, et retrouve presque son niveau d'avant-crise sanitaire (4,5 % en moyenne en 2019). En cumulant chômage et halo autour du chômage en moyenne sur l'année 2021, 10,4 % des 15-64 ans sont sans emploi et souhaitent travailler. Cette proportion diminue de 0,8 point en moyenne sur un an, après une hausse de 0,5 point en 2020.

Depuis une dizaine d'années, le taux de chômage des hommes est proche de celui des femmes, alors qu'il était historiquement inférieur.

Par ailleurs, en 2021, le taux de chômage recule particulièrement pour les jeunes : -2,6 points sur un an pour les 15-24 ans. S'établissant à 18,9 %, son plus bas niveau depuis 2002, il reste toutefois plus de deux fois plus élevé que pour la moyenne des actifs. Cependant, peu de jeunes sont comptabilisés comme actifs. Aussi, rapporté à l'ensemble de la population, actifs et inactifs confondus, l'écart avec leurs aînés est plus réduit : la part de chômage est de 7,5 % pour les 15-24 ans, contre 5,8 % pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

En 2021, le taux de chômage est plus faible pour les cadres (3,7 %) et les professions intermédiaires (4,9 %). En revanche, il est plus élevé pour les employés (9,4 %) et les ouvriers (11,4 %), en particulier lorsque ces derniers sont peu qualifiés (16,7 %). Entre 2019 et 2021, le taux de chômage recule nettement pour les ouvriers (-1,5 point), alors qu'il évolue plus modérément pour les autres groupes socioprofessionnels.

Le taux de chômage des **immigrés** (12,7 % en 2021) et des **descendants d'immigrés** (11,5 %) est nettement supérieur à celui des personnes sans ascendance migratoire directe (6,8 %).

En 2021, le taux de **chômage de longue durée** s'établit à 2,3 % de la population active ► **figure 3**. Le taux de chômage de longue durée est plus élevé pour les hommes (2,5 % en 2021, contre 2,2 % pour les femmes) et pour les seniors (2,8 % pour les 50 ans ou plus, contre 2,4 % pour les 15-24 ans et 2,1 % pour les 25-49 ans). ●

► Avertissement

En 2021, l'enquête Emploi a fait l'objet d'une refonte importante. Un travail de réropolation a rendu comparables les chiffres de 2021 à ceux des années précédentes dans cette fiche, mais pas à ceux des éditions précédentes.

► Définitions

Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre d'actifs au sens du BIT (personnes en emploi et chômeurs).

Halo autour du chômage, immigrés, descendants d'immigrés, chômage de longue durée : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Activité, emploi et chômage en 2021 et en séries longues », *Insee Résultats*, juin 2022.
- « Une photographie du marché du travail en 2021 - L'emploi augmente fortement, notamment celui des jeunes », *Insee Première* n° 1896, mars 2022.

► 1. Chômage au sens du BIT selon les caractéristiques des personnes

en %

	1975	1985	1995	2005	2015	2019	2020	2021
Nombre de chômeurs (en milliers)	834	2 284	2 601	2 504	3 073	2 519	2 381	2 365
Taux de chômage	3,6	9,1	10,0	8,9	10,3	8,4	8,0	7,9
Sexe								
Femmes	5,0	11,0	11,5	9,6	9,9	8,4	8,0	7,8
Hommes	2,7	7,7	8,7	8,2	10,8	8,5	8,1	8,0
Âge								
15-24 ans	7,9	22,2	21,7	22,3	26,1	20,7	21,5	18,9
25-49 ans	2,6	6,5	9,0	8,0	9,5	7,6	7,3	7,1
50 ans ou plus	2,1	5,3	5,9	5,1	7,0	6,2	5,4	5,7
Groupe socioprofessionnel								
Cadres	nd	3,3	4,9	4,0	3,8	3,3	3,6	3,7
Professions intermédiaires	nd	4,2	6,1	5,0	6,0	4,8	4,9	4,9
Employés	nd	8,3	11,3	9,6	10,8	9,5	9,1	9,4
Ouvriers	nd	12,0	11,9	11,7	15,5	12,9	11,9	11,4
Ouvriers qualifiés	nd	9,6	8,5	7,7	11,5	9,2	8,6	8,5
Ouvriers non qualifiés	nd	14,7	17,2	18,1	22,6	19,3	17,7	16,7
Statut d'immigration								
Immigrés	nd	nd	nd	nd	18,1	13,3	12,9	12,7
Descendants d'immigrés	nd	nd	nd	nd	13,8	12,4	11,6	11,5
Sans ascendance migratoire directe	nd	nd	nd	nd	9,0	7,3	7,0	6,8

nd : non disponible.

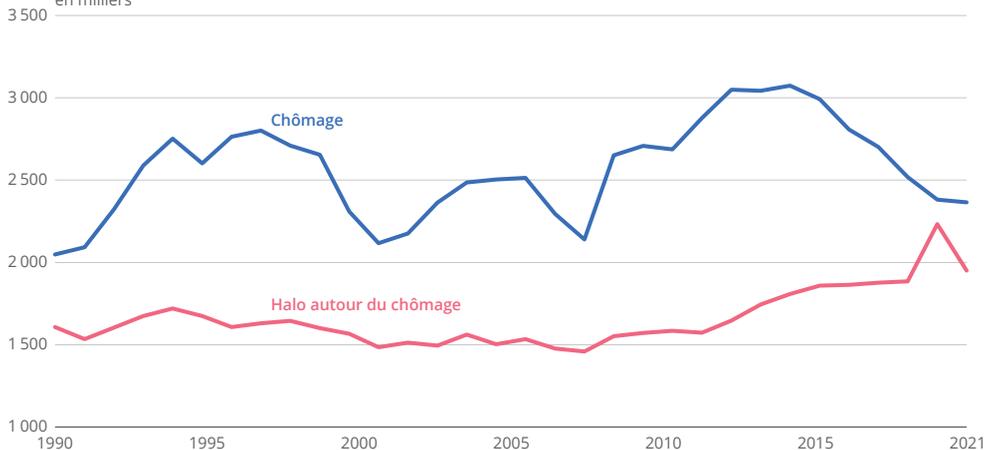
Lecture : en 2021, le taux de chômage des femmes s'élève à 7,8 %.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

► 2. Nombre de personnes au chômage au sens du BIT et dans le halo autour du chômage

en milliers



Lecture : en 2021, 1,95 million de personnes de 15 ans ou plus se situent dans le halo autour du chômage.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2021, séries longues sur le marché du travail.

► 3. Taux de chômage de longue durée selon l'âge

en %

	1975	1985	1995	2005	2015	2020	2021
Personnes au chômage depuis un an ou plus	0,4	2,9	3,3	2,4	3,1	1,9	2,3
15-24 ans	0,7	5,3	3,5	2,7	3,8	2,2	2,4
25-49 ans	0,3	2,3	3,3	2,3	2,9	1,7	2,1
50 ans ou plus	0,5	2,7	3,1	2,5	3,3	2,3	2,8
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus	nd	nd	nd	nd	1,7	1,0	1,0

nd : non disponible.

Lecture : en 2021, 2,4 % des actifs de 15-24 ans sont au chômage depuis un an ou plus.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, actives.

Source : Insee, enquêtes Emploi et séries longues sur le marché du travail.

3.4 Durée et conditions de travail

En 2021, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus en emploi est de 36,9 heures en moyenne en France hors Mayotte : 39,9 heures à temps complet et 22,9 heures à temps partiel ► **figure 1**. Cette durée est de 36,0 heures pour les salariés, mais est largement supérieure pour les non-salariés, notamment les agriculteurs (53,0 heures). 17,8 % des salariés travaillent à temps partiel : 27,8 % des femmes et 7,6 % des hommes. Contrairement à la durée effective du travail, cette durée habituelle n'a pas été affectée par la crise sanitaire.

Sur quatre semaines, deux personnes sur cinq travaillent au moins une fois le samedi, près d'une sur quatre le dimanche, près de trois sur dix le soir et une sur dix la nuit ► **figure 2**. Les employés travaillent plus souvent le samedi et le dimanche, les ouvriers la nuit et en horaires alternés, les cadres le soir et à domicile. Ces **horaires de travail atypiques**, qui s'étaient réduits en 2020, n'ont pas retrouvé en 2021 leurs niveaux d'avant la crise sanitaire. Le travail à domicile fait exception et poursuit sa progression, bénéficiant du développement du télétravail.

En 2019, les ouvriers du régime général sont les plus exposés aux **accidents du travail avec arrêt** (37 par million d'heures salariées, contre 21 pour l'ensemble des salariés affiliés au régime général ou agricole) ► **figure 3**. En moyenne, les hommes subissent 23 accidents par million d'heures de travail, contre 18 pour

les femmes. Cet écart provient principalement de la surexposition des ouvriers aux accidents du travail, ceux-ci étant en majorité des hommes. Si la fréquence des accidents est plus élevée parmi les ouvrières, les hommes ouvriers subissent le plus d'accidents graves.

Les hommes employés sont quant à eux surreprésentés dans les activités les plus à risque, comme le transport et l'acheminement du courrier, le commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres ou encore la restauration rapide. La fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge. En effet, les salariés de moins de 20 ans, et notamment les hommes, travaillent plus souvent que leurs aînés dans des secteurs où le risque d'accident est plus important (construction, commerce, hébergement et restauration, intérim, etc.).

Par ailleurs, 52 500 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2019 par le régime général et le régime agricole de la sécurité sociale ; 26 800 d'entre elles ont occasionné une incapacité. 69 % des maladies professionnelles reconnues par le régime général affectent des ouvriers ; ces derniers constituent aussi l'essentiel des victimes de maladies professionnelles graves. Ils représentent notamment 92 % des cas de surdités et des affections liées à l'amiante reconnues en 2019. Ces dernières touchent essentiellement des hommes, alors que les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle touchent majoritairement les femmes (53 %). ●

► Définitions

La **durée habituelle hebdomadaire du travail** s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut toutes les heures habituellement effectuées.

Les **horaires de travail atypiques** s'opposent aux horaires en journées standardisées, c'est-à-dire le matin et l'après-midi, du lundi au vendredi.

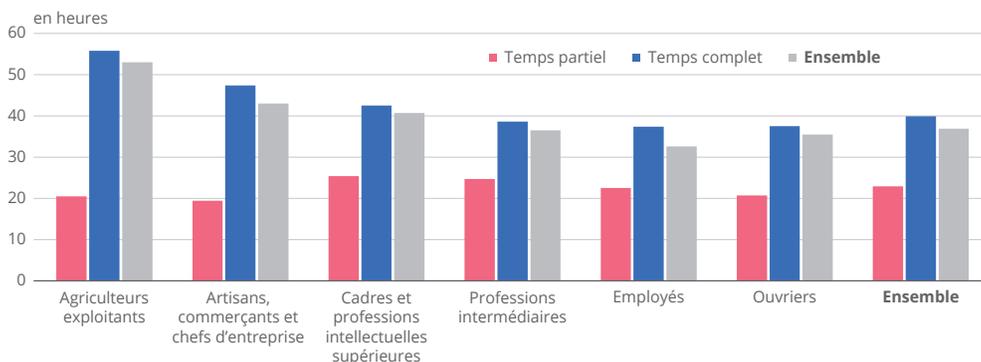
Un **accident du travail avec arrêt** est un accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam ou la Mutualité sociale agricole et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Une **maladie professionnelle** est une atteinte à la santé, contractée au cours du travail, qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels une origine et une date certaines ne peuvent être assignées.

► Pour en savoir plus

- *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Depuis 1975, le temps de travail annuel a baissé de 350 heures, mais avec des horaires moins réguliers et plus contrôlés », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2019.
- « Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ? », *Dares Analyses* n° 30, juin 2018.

► 1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2021



Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Lecture : hors événement exceptionnel (congé, chômage partiel, etc.), les cadres travaillent habituellement 40,7 heures en moyenne dans la semaine, et 42,5 heures pour ceux à temps complet.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2021 ; calculs Dares.

► 2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2021

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	... le soir (20h-0h)	... la nuit (0h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail habituel		
Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)							
Agriculteurs exploitants (2 %)	53	19	90	77	47	ns	ns
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	39	9	71	34	45	ns	ns
Cadres et professions intellectuelles supérieures (22 %)	39	9	35	21	66	1	22
Professions intermédiaires (25 %)	28	10	36	22	34	6	21
Employés (26 %)	19	8	45	27	10	6	24
Ouvriers (19 %)	21	15	29	13	2	14	17
Ensemble (100 %)	28	10	40	23	29	7	21

ns : non significatif.

1 Organisation des horaires habituels dans l'emploi principal, hors indépendants.

Lecture : en 2021, 21 % des ouvriers ont travaillé au moins une fois le soir au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Champ : France hors Mayotte, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2021 ; calculs Dares.

► 3. Accidents du travail et maladies professionnelles en 2019

	Accidents du travail reconnus (par million d'heures rémunérées)			Maladies professionnelles reconnues		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Catégorie socioprofessionnelle¹						
Cadres et chefs d'entreprise	5	5	5	2 205	1 497	708
Professions intermédiaires	14	14	14	1 089	840	249
Employés	20	19	22	11 855	10 105	1 750
Ouvriers	37	42	36	34 233	12 010	22 223
Ensemble (régime général)	49 382	24 452	24 930			
Âge						
15-19 ans	40	32	44	63	35	28
20-29 ans	26	22	29	1 802	1 056	746
30-59 ans	20	17	22	45 079	23 288	21 791
60 ans ou plus	15	16	15	5 584	1 525	4 059
Ensemble	21	18	23	52 528	25 904	26 624

1 La catégorie socioprofessionnelle (CS) n'étant pas disponible pour les salariés du régime agricole, la fréquence par CS ne concerne que les salariés du régime général.

Lecture : en 2019, les femmes ouvrières subissent en moyenne 42 accidents du travail reconnus par million d'heures de travail rémunérées.

Champ : France, salariés du régime général et du régime agricole.

Sources : Cnam, MSA (accidents du travail) ; Insee, DADS et DSN (heures rémunérées).

3.5 Revenu salarial

Le **revenu salarial**, somme de tous les salaires nets perçus par un individu au cours d'une année donnée, intègre deux dimensions : le **saalaire annuel en équivalent temps plein (EQTP)**, prix d'une unité de travail salarié, et le volume de travail salarié au cours de l'année, en équivalent temps plein. En 2019, le revenu salarial annuel moyen pour l'ensemble des salariés du secteur privé et de la fonction publique s'élève à 21 790 euros ► **figure 1**. Cette moyenne recouvre des situations hétérogènes : les femmes perçoivent en moyenne un revenu salarial inférieur de 22 % à celui des hommes, les salariés à temps partiel ont un revenu salarial inférieur de 53 % à celui des temps complets.

Le revenu salarial des moins de 25 ans est, en moyenne, inférieur de 70 % à celui des 50-54 ans : d'une part, leur salaire moyen en EQTP est inférieur de 42 %, en raison principalement de leur moindre expérience professionnelle ; d'autre part, leur volume de travail moyen est moitié moindre, en raison d'insertions sur le marché du travail en cours d'année, d'allers-retours entre emploi et chômage et d'une part élevée de contrats à temps partiel.

Les salariés diplômés de l'enseignement supérieur long (bac+3 ou plus) ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,4 fois celui des non-diplômés. Cela correspond surtout à des différences de salaires en EQTP, et plus modérément de volume de travail. Les cadres ont un revenu salarial annuel moyen égal à 2,7 fois celui des ouvriers et 2,9 fois celui des employés, du fait de salaires en EQTP plus élevés et, dans une moindre mesure, d'un volume de travail plus important. Le revenu salarial est plus

élevé en moyenne dans la fonction publique que dans le secteur privé (+ 7 %), le volume de travail annuel y étant supérieur (+ 12 %), tandis que le salaire en EQTP y est en moyenne un peu plus faible.

Entre 1995 et 2009, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés a augmenté en euros constants ► **figure 2**, avant de baisser entre 2009 et 2013. Depuis, il augmente chaque année (sauf en 2017) : sur 2013-2019, la hausse en euros constants est de 0,5 % en moyenne par an. En 2019, le revenu salarial moyen a augmenté de 0,9 %, surtout sous l'effet de la hausse du salaire en EQTP (+ 0,8 %). Entre 1995 et 2019, l'évolution de revenu salarial a été plus favorable aux femmes (+ 0,7 % par an) qu'aux hommes (+ 0,4 % par an), et l'écart de niveau entre les femmes et les hommes a diminué de presque 5 points (de 27 % à 22 %).

Les 10 % de salariés les moins bien rémunérés en 2019 perçoivent un revenu salarial annuel de moins de 2 820 euros, tandis que les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 39 410 euros, soit 14,0 fois plus (**rapport interdécile** D9/D1) ► **figure 3**. Les écarts relatifs sont plus importants dans la moitié basse de la distribution, où se concentrent notamment les salariés avec un faible volume de travail annuel, que dans la moitié haute : le rapport entre la **médiane** et le 1^{er} **décile** (D5/D1) est de 6,9, contre 2,0 entre le 9^e décile et la médiane (D9/D5). La dispersion du revenu salarial est plus forte parmi les femmes que parmi les hommes, surtout dans la moitié inférieure de la distribution. Elle est également plus forte chez les non-diplômés que chez les diplômés. Cela reflète la plus grande hétérogénéité des volumes de travail des femmes et des non-diplômés. ●

► Définitions

Le **revenu salarial** correspond à la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales et contributions sociales (CSG et CRDS).

Le **saalaire annuel en équivalent temps plein (EQTP)** est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Pour un salarié ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Rapport interdécile, médiane, décile : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.

► 1. Revenu salarial annuel moyen en 2019

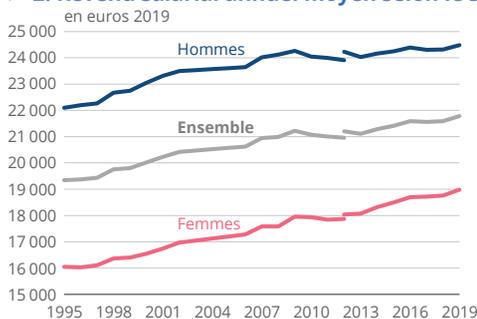
	Revenu salarial annuel moyen	Salaire annuel moyen en équivalent temps plein	Volume de travail moyen en équivalent temps plein
	(en euros)		
Sexe			
Femmes	18 980	26 400	0,72
Hommes	24 480	31 450	0,78
Âge			
Moins de 25 ans	8 180	18 650	0,44
25-39 ans	20 290	26 200	0,78
40-49 ans	26 040	31 240	0,83
50-54 ans	27 210	32 270	0,84
55 ans ou plus	25 940	34 480	0,75
Niveau de diplôme			
Sans diplôme	15 430	21 930	0,70
CAP, BEP ou moins	18 280	23 950	0,76
Baccalauréat	21 000	25 880	0,81
Bac+2	26 400	30 940	0,85
Bac+3 ou plus	37 210	42 790	0,87
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres et chefs d'entreprise salariés	42 280	48 760	0,87
Professions intermédiaires	23 600	28 760	0,82
Employés	14 380	21 510	0,67
Ouvriers	15 930	22 210	0,72
Condition d'emploi			
Temps complet	25 350	30 080	0,84
Temps partiel	11 930	24 310	0,49
Secteur			
Secteur privé	21 460	29 370	0,73
Fonction publique	22 970	28 130	0,82
Ensemble	21 790	29 080	0,75

Notes : le revenu salarial est calculé sur l'ensemble des salariés, tandis que la décomposition en salaire en équivalent temps plein et en volume de travail n'est réalisée que sur les individus pour lesquels il est possible de calculer un volume de travail en équivalent temps plein. La catégorie socioprofessionnelle, la condition d'emploi et le secteur sont relatifs au poste principal du salarié.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 2. Revenu salarial annuel moyen selon le sexe entre 1995 et 2019



Notes : évolutions lissées entre 2002 et 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial. Leur montant a été estimé pour 2012, afin de permettre la comparaison entre le revenu salarial en 2012 et en 2013.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 3. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe et le niveau de diplôme en 2019

	Ensemble	Femmes	Hommes	Sans diplôme	CAP, BEP ou moins	Baccalauréat	Bac+2	Bac+3 ou plus
Revenu salarial (en euros)								
1 ^{er} décile (D1)	2 820	2 440	3 340	2 340	3 730	5 920	9 170	11 630
1 ^{er} quartile	9 910	8 610	11 780	7 450	10 560	13 730	18 040	22 040
Médiane (D5)	19 380	17 690	21 220	15 440	18 220	19 970	24 530	31 050
3 ^e quartile	27 820	25 170	30 400	21 310	23 880	26 520	32 420	44 000
9 ^e décile (D9)	39 410	34 660	44 030	27 120	30 620	34 610	42 600	64 150
Indicateurs d'inégalités								
Rapport interdécile D9/D1	14,0	14,2	13,2	11,6	8,2	5,8	4,6	5,5
D9/D5	2,0	2,0	2,1	1,8	1,7	1,7	1,7	2,1
D5/D1	6,9	7,3	6,4	6,6	4,9	3,4	2,7	2,7

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles et apprentis stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

Fiches

Niveaux de vie et redistribution



4.1 Niveaux de vie

En 2019, en France métropolitaine, la moitié de la population a un **niveau de vie** inférieur à 22 040 euros annuels, soit 1 837 euros par mois (niveau de vie **médian**) ► **figure 1**. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 660 euros (1^{er} **décile** ou D1). Pour les 10 % les plus aisées, il dépasse 39 930 euros (9^e **décile** ou D9). Le **rapport interdécile** D9/D1 s'établit ainsi à 3,4. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisées en détiennent 37,9 %, soit 4,4 fois plus.

Entre 2018 et 2019, le niveau de vie médian augmente de 2,6 % en **euros constants**. Cette hausse est la plus forte depuis 2001 et est très supérieure à la moyenne des vingt dernières années (+ 0,8 % par an). Elle traduit le dynamisme des salaires, en partie lié aux réformes du système sociofiscal (suppression des cotisations salariales d'assurance chômage, exonérations des heures supplémentaires, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat), et s'explique aussi par l'élargissement et la revalorisation de la prime d'activité.

Entre 2018 et 2019, les niveaux de vie augmentent pour l'ensemble de la distribution, mais la progression est plus soutenue pour les 50 % les moins aisés. Ces ménages bénéficient à la fois de la baisse du chômage et du dynamisme des salaires. Au-dessus du premier décile, leur niveau de vie est en outre rehaussé par la forte revalorisation de la prime d'activité. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes progresse un peu plus fortement que la médiane en 2019

(+ 2,8 %), après avoir diminué en 2018. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés augmente plus légèrement du fait du repli des revenus financiers (+ 1,0 %).

Les inégalités de niveau de vie reculent nettement en 2019, après avoir fortement progressé en 2018 : l'**indice de Gini** est de 0,289 en 2019, après 0,298 en 2018. Après une augmentation temporaire à la suite de la crise économique de 2008, qui a affecté en premier les ménages les plus modestes, les inégalités sont restées stables entre 2013 et 2017.

Le niveau de vie médian des personnes au **chômage** de 18 ans ou plus (15 310 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes en **emploi** (24 440 euros) ► **figure 2**. Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs** (21 020 euros). Parmi les inactifs, les retraités ont le niveau de vie médian le plus élevé, avec 22 380 euros.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge, en raison de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis des revenus du patrimoine du fait de l'accumulation du patrimoine au cours de la vie. Ainsi, en 2019, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 9 % à celui des 30-39 ans ► **figure 3**. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : les pensions de retraite sont inférieures aux revenus d'activité, les personnes vivent plus souvent seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières plus souvent incomplètes. ●

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Médiane, décile, rapport interdécile, euros constants, indice de Gini, chômage, emploi, inactifs : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités de 1998 à 2019

	1998	2002	2006	2010	2014	2018	2019
Niveau de vie (en euros 2019)							
1 ^{er} décile (D1)	9 940	11 060	11 210	11 400	11 290	11 340	11 660
Médiane	18 430	20 030	20 510	21 270	21 080	21 490	22 040
9 ^e décile (D9)	33 840	37 350	38 030	39 470	38 580	39 560	39 930
Moyenne	21 010	23 200	23 900	24 920	24 250	24 920	25 190
Indicateurs d'inégalités							
Rapport interdécile D9/D1	3,4	3,4	3,4	3,5	3,4	3,5	3,4
S20 (en %) ¹	9,1	9,2	8,9	8,6	8,8	8,7	8,7
S50 (en %) ¹	31,2	31,0	30,6	30,1	30,8	30,3	30,8
S80 (en %) ¹	62,8	62,1	61,4	60,8	62,0	61,3	62,1
(100-S80)/S20 ¹	4,1	4,1	4,3	4,6	4,3	4,5	4,4
Indice de Gini²	0,279	0,284	0,293	0,302	0,289	0,298	0,289

1 La masse de niveaux de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des niveaux de vie détenus par les 20 % (respectivement 50 % et 80 %) les plus modestes. Le ratio (100-S80)/S20 met en évidence les écarts entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus modestes.

2 L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Lecture : en 2019, les 20 % de personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 37,9 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80), soit 4,4 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1998-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2019.

► 2. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'activité en 2019

	Niveau de vie (en euros)				Rapports interdéciles		
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Moyenne	D9/D1	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	12 980	23 820	42 990	27 300	3,3	1,8	1,8
En emploi	14 110	24 440	43 800	28 140	3,1	1,8	1,7
Au chômage	8 580	15 310	29 160	17 780	3,4	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	11 440	21 020	37 980	24 050	3,3	1,8	1,8
Retraités	13 370	22 380	38 500	25 390	2,9	1,7	1,7
Autres inactifs dont étudiants	8 830	16 480	35 950	20 850	4,1	2,2	1,9
Enfants de moins de 18 ans	10 580	19 830	36 310	22 530	3,4	1,8	1,9
Ensemble	11 660	22 040	39 930	25 190	3,4	1,8	1,9

Note : la situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4^e trimestre.

Lecture : en 2019, 10 % des actifs de 18 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 42 990 euros annuels (9^e décile).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

► 3. Distribution du niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalités selon l'âge en 2019

	Niveau de vie (en euros)				Rapports interdéciles		
	1 ^{er} décile (D1)	Médiane (D5)	9 ^e décile (D9)	Moyenne	D9/D1	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	10 580	19 830	36 310	22 530	3,4	1,8	1,9
18-29 ans	10 150	20 920	36 560	23 000	3,6	1,7	2,1
30-39 ans	12 250	22 530	39 000	24 930	3,2	1,7	1,8
40-49 ans	11 760	22 490	40 230	25 360	3,4	1,8	1,9
50-64 ans	12 310	24 450	46 360	28 740	3,8	1,9	2,0
65 ans ou plus	13 400	22 500	39 740	26 120	3,0	1,8	1,7
Ensemble	11 660	22 040	39 930	25 190	3,4	1,8	1,9

Lecture : en 2019, 10 % des personnes de 65 ans ou plus ont un niveau de vie supérieur à 39 740 euros annuels (9^e décile).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

4.2 Pauvreté monétaire

En 2019, en France métropolitaine, 9,2 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian** ► **figure 1**. Ce seuil s'établit en 2019 à 1 102 euros par mois, en hausse de 2,6 % sur un an.

En 2019, le **taux de pauvreté monétaire** s'élève à 14,6 % de la population. Il baisse de 0,2 point, après avoir fortement augmenté en 2018 (+ 0,7 point) ; il reste supérieur à son niveau de 2017 (14,1 %). La réduction du taux de pauvreté en 2019 résulte du fait que le niveau de vie des ménages les plus modestes progresse davantage que la médiane, en raison notamment du recul du chômage et, dans une moindre mesure, de la revalorisation de la prime d'activité. Le taux de pauvreté tend à s'accroître depuis 2004 (12,7 %) : le niveau de vie des ménages les plus modestes a moins progressé que le niveau de vie médian sur l'ensemble de la période (+ 5,3 % pour le premier décile de niveau de vie, contre + 12,0 % pour la médiane entre 2004 et 2019) ; en particulier, il a été plus affecté par la crise économique de 2008 (- 4,4 %, contre - 1,1 % entre 2008 et 2012).

La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 885 euros mensuels en 2019 (+ 2,4 % sur un an). L'**intensité de la pauvreté** est quasi stable, à 19,7 %. Elle varie peu depuis 2008, entre 19,6 % et 20,2 %, à l'exception d'un point haut en 2012 (21,4 %).

Parmi les **actifs**, l'écart de taux de pauvreté entre les personnes au **chômage** (38,9 %, en hausse de 1,1 point) et celles en **emploi** (8,1 %, en baisse de 0,3 point) s'amplifie en 2019 ► **figure 2**. Le recul du chômage a en effet été moins marqué pour les actifs les plus pauvres, en particulier les

ouvriers. Au sein des **inactifs**, le taux de pauvreté des retraités (9,5 %) progresse de 0,8 point. Pénalisés par la non-revalorisation des pensions du régime général, les retraités les plus modestes n'ont pas bénéficié du rétablissement à 6,6 % du taux de contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus de remplacement. La part des allocataires de minima sociaux en situation de pauvreté monétaire s'accroît en 2019, à 52,5 % pour les personnes vivant dans un ménage percevant le minimum vieillesse (+ 4,8 points) et 66,7 % pour les personnes vivant dans un ménage bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ; + 0,7 point).

Le taux de pauvreté des familles monoparentales (32,8 %) recule de 2,5 points ► **figure 3**. Ces familles ont bénéficié de la baisse du chômage et de la plus forte hausse des salaires dans le bas de la distribution.

En France, la pauvreté varie fortement d'un département à l'autre. La proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté national est deux à quatre fois plus élevée dans les quatre départements d'outre-mer historiques (Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion) qu'en France métropolitaine, et cinq fois plus à Mayotte ► **figure 4**. En France métropolitaine, le taux de pauvreté atteint 28,4 % en Seine-Saint-Denis et est élevé dans la plupart des départements du pourtour méditerranéen, en Corse et le long de la frontière belge. À l'inverse, il est relativement faible dans les départements de l'Ouest, de l'est de la Bourgogne-Franche-Comté et du nord des Alpes. Le taux de pauvreté est inférieur à 10 % en Haute-Savoie, en Vendée et dans les Yvelines. ●

► Définitions

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre (au sens de la **pauvreté monétaire**) lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de pauvreté monétaire.

L'**intensité de la pauvreté** permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Comme Eurostat, l'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

Niveau de vie, médiane, actifs, chômage, emploi, inactifs : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue », *Insee Première* n° 1875, octobre 2021.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Indicateurs de pauvreté monétaire de 1998 à 2019

	1998	2002	2006	2010	2014	2018	2019
Taux de pauvreté monétaire (en %)	13,9	13,1	13,3	14,3	14,0	14,8	14,6
Seuil de pauvreté mensuel (en euros 2019)	922	1 001	1 026	1 064	1 054	1 074	1 102
Niveau de vie mensuel médian des personnes pauvres (en euros 2019)	743	825	831	852	841	864	885
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 986	7 607	7 944	8 739	8 732	9 327	9 244
Intensité de la pauvreté (en %)	19,4	17,6	19,0	19,9	20,2	19,6	19,7

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1998-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2019.

► 2. Pauvreté monétaire selon l'activité en 2019

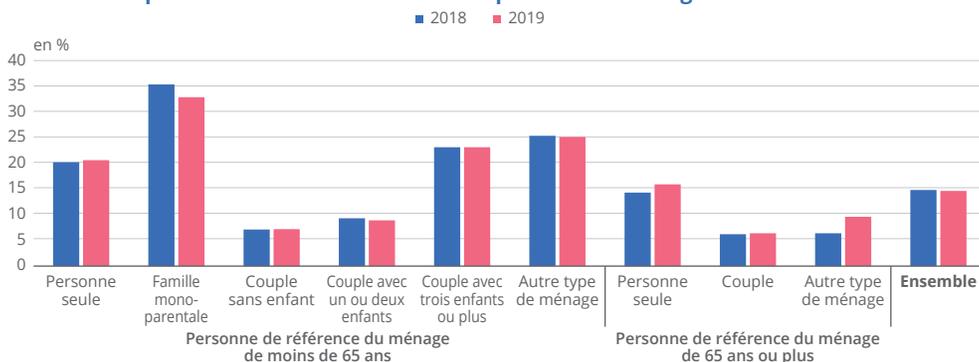
	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté monétaire (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 032	10,6	21,4
En emploi	2 136	8,1	19,6
Au chômage	897	38,9	25,2
Inactifs de 18 ans ou plus	3 392	16,3	18,2
Retraités	1 400	9,5	12,5
Autres inactifs dont étudiants	1 992	32,5	24,6
Enfants de moins de 18 ans	2 820	20,2	19,9
Ensemble	9 244	14,6	19,7

Note : la situation vis-à-vis de l'emploi est mesurée au sens du Bureau international du travail (BIT) au 4^e trimestre.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019.

► 3. Taux de pauvreté monétaire selon la composition du ménage

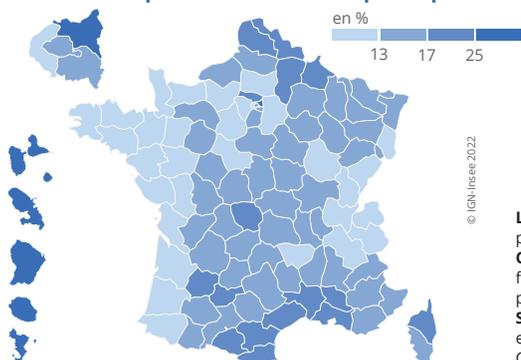


Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants, mais qui ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 et 2019.

► 4. Taux de pauvreté monétaire par département en 2018



Lecture : en 2018, 8,9 % des habitants de Haute-Savoie sont pauvres.

Champ : France, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2018 ; Insee, Budget de famille 2017 pour Guadeloupe, Guyane et Mayotte.

4.3 Protection sociale

En 2020, le système de **protection sociale** joue un rôle majeur pour contenir les effets économiques et sociaux de la crise sanitaire pour les ménages. Les prestations versées augmentent de 6,9 % ► **figure 1**.

À partir de mars 2020, l'activité économique est considérablement affectée par les mesures sanitaires mises en œuvre pour contenir la progression de l'épidémie de Covid-19. Le recours au chômage partiel est massif, il concerne jusqu'à 8,4 millions de bénéficiaires en avril 2020. Ce dispositif, versé par l'État et l'Unédic, limite les pertes d'emplois et stabilise les ressources des ménages. La progression spectaculaire en 2020 des prestations liées à l'emploi (+ 61,2 %) est aussi portée par la forte hausse des allocations chômage. Les dépenses de santé augmentent (+ 4,6 %), notamment à l'hôpital public, en raison des surcoûts engendrés par la crise (masques pour les soignants, intensification des soins des patients ayant la Covid-19, etc.). En ville, les consultations de médecins baissent nettement mais sont compensées par la forte hausse des actes de laboratoire (dépistages). Par ailleurs, du fait des arrêts maladie et des arrêts de travail dérogatoires des personnes vulnérables, les versements d'indemnités journalières augmentent. Outre les prestations, la Sécurité sociale verse en 2020 des compensations aux professionnels libéraux et aux cliniques privées, notamment pour faire face à leurs pertes de recettes et soutenir le système de santé dans son ensemble.

En 2020, les prestations versées au titre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale augmentent également nettement (+ 13,2 %). Deux aides exceptionnelles de solidarité, de 150 euros, plus 100 euros par enfant, sont versées aux foyers les plus modestes en mai et en novembre 2020 pour faire face aux effets de la crise sanitaire, ce qui représente 2,0 milliards d'euros (Md€). Les prestations de revenu de solidarité active augmentent de 6,3 % en 2020 en raison de l'accroissement du nombre de bénéficiaires (+ 5,7 %) ► **figure 2**.

Les montants de prime d'activité versés augmentent également en 2020.

L'allocation de rentrée scolaire destinée aux familles est majorée de 100 euros à l'été 2020. Les parents ayant gardé leurs enfants pendant les confinements bénéficient de maintien de salaires *via* le dispositif de chômage partiel dont une partie a été comptabilisée dans les prestations liées à la famille. Les dépenses de l'aide sociale à l'enfance augmentent également, du fait du maintien exceptionnel des jeunes majeurs dans le dispositif durant la crise. La baisse de l'activité d'accueil des jeunes enfants (crèches, assistantes maternelles) pendant les confinements limite en revanche à 3,0 % la hausse totale des prestations familiales. Enfin, les droits aux aides au logement des ménages les plus en difficulté sont maintenus automatiquement pendant la crise. Cette mesure limite la baisse des prestations logement : - 0,3 % en 2020, après - 3,6 % en évolution moyenne annuelle entre 2017 et 2019. Moins sensibles aux effets conjoncturels, les pensions (de retraites pour l'essentiel) continuent de progresser en 2020 (+ 2,0 %), à un rythme proche de la tendance observée depuis 2015.

Les dépenses de protection sociale augmentent de 7,7 % en 2020. L'effet de la baisse de l'activité économique sur les principales sources de financement du système de protection sociale (cotisations et contributions sociales) est compensé par la forte hausse des contributions publiques (+ 20,6 %). Ainsi, les ressources de la protection sociale sont stables en 2020 (- 0,1 %), ► **figure 3**. En effet, une large partie des dépenses directement causées par la crise (notamment le dispositif étendu de chômage partiel) est financée par l'État. Au total, la crise sanitaire dégrade fortement le solde de la protection sociale, à - 49 Md€ en 2020 (821 Md€ de ressources, contre 871 Md€ de dépenses, hors ajustement comptable) après + 13 Md€ en 2019. Le déficit record de 2020 ne reflète toutefois qu'en partie l'ampleur du choc absorbé par l'ensemble des administrations publiques, dont le déficit total s'élève à 206 Md€ en 2020. ●

► Définition

Protection sociale : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

La protection sociale en France et en Europe en 2020 - Résultats des comptes de la protection sociale, coll. « Panoramas de la Drees - Social », édition 2021.

► 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2020 (en %)	Répartition des prestations en 2020 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2020 (en points)
	2017	2018	2019	2020			
Veillesse-survie	331,3	339,6	346,6	353,5	2,0	43	0,9
Santé	255,6	261,0	267,4	279,7	4,6	34	1,6
Maladie	208,7	213,1	218,2	229,2	5,0	28	1,4
Invalidité et accidents du travail	47,0	47,9	49,2	50,5	2,6	6	0,2
Famille	54,8	55,3	55,6	57,3	3,0	7	0,2
Emploi	44,7	44,7	46,2	74,4	61,2	9	3,7
Pauvreté-exclusion sociale	23,0	24,2	28,7	32,5	13,2	4	0,5
Logement	18,2	17,2	16,9	16,8	-0,3	2	0,0
Ensemble des prestations	727,6	741,9	761,4	814,3	6,9	100	6,9
Autres dépenses ¹	46,9	48,7	47,7	57,3	20,0	-	-
Ensemble des dépenses	774,6	790,6	809,1	871,6	7,7	-	-

¹ Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Note : les données pour l'année 2020 sont semi-définitives.

Lecture : en 2020, les prestations sociales liées au risque veillesse-survie s'élèvent à 353,5 milliards d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport à 2019.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

► 2. Nombre de bénéficiaires des principales prestations sociales

	Effectifs au 31 décembre (en milliers)				Évolution (en %)	
	2017	2018	2019	2020	2019	2020
Retraite de droit direct	16 252	16 496	16 712	16 907	1,3	1,2
Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) et allocation supplémentaire veillesse (ASV) ¹	550	568	601	635	5,9	5,6
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1 129	1 172	1 192	1 224	1,7	2,7
Allocations familiales (AF)	5 063	5 108	5 101	5 091	-0,1	-0,2
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 113	3 154	3 135	3 132	-0,6	-0,1
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)	2 081	2 145	2 087	2 008	-2,7	-3,8
Revenu de solidarité active (RSA)	1 849	1 894	1 903	2 012	0,5	5,7
Prime d'activité	2 740	3 044	4 348	4 421	42,8	1,7
Aide exceptionnelle de solidarité (mai 2020)	-	-	-	4 407	-	-
Aide exceptionnelle de solidarité (novembre 2020)	-	-	-	4 424	-	-
Chômage indemnisé hors formation ²	3 144	3 112	3 068	3 261	-1,4	6,3
Aides au logement ³	6 517	6 360	6 269	6 303	-1,4	0,5

¹ En 2007, l'Aspa s'est substituée pour les nouveaux bénéficiaires aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

² Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle.

³ Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement sociale (ALS) et allocation de logement familiale (ALF).

Note : effectifs en nombre de foyers, sauf pour les retraités de droit direct et les bénéficiaires de l'AAH (en nombre d'individus).

Lecture : au 31 décembre 2020, 16 907 000 personnes bénéficient d'une retraite de droit direct, soit une hausse de 1,2 % sur un an.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi ; Dares.

► 3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

	Montants (en milliards d'euros courants)				Évolution 2020 (en %)	Répartition en 2020 (en %)	Contribution à l'évolution des prestations en 2020 (en points)
	2017	2018	2019	2020			
Cotisations sociales	474,7	470,2	453,6	437,2	-3,6	53	-2,0
Effectives	417,9	412,4	395,3	378,8	-4,2	46	-2,0
Imputées ¹	56,7	57,8	58,4	58,4	0,1	7	0,0
Impôts et taxes affectés, dont :	189,0	210,6	243,3	244,8	0,6	30	0,2
<i>contribution sociale généralisée</i>	99,4	125,3	126,5	123,6	-2,3	15	-0,4
<i>taxe sur la valeur ajoutée</i>	11,4	9,1	46,1	45,3	-1,8	6	-0,1
Contributions publiques²	96,5	99,5	105,8	127,6	20,6	16	2,6
Autres ressources	19,6	20,2	19,8	12,1	-38,9	2	-0,9
Ensemble des ressources	779,7	800,5	822,7	821,8	-0,1	100	-0,1

¹ Prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui ne sont pas financées entièrement par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés (par exemple les pensions versées aux anciens fonctionnaires).

² Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Note : les données pour l'année 2020 sont semi-définitives.

Lecture : en 2020, les cotisations sociales (effectives et imputées) s'élèvent à 437,2 milliards d'euros, soit 53 % de l'ensemble des ressources.

Source : Drees, comptes de la protection sociale, base 2014.

4.4 Redistribution monétaire

En 2021, le **niveau de vie** annuel moyen avant **redistribution monétaire** est de 60 850 euros pour les 20 % de personnes les plus aisées, contre 7 750 euros pour les 20 % les plus modestes, soit 7,9 fois moins ► **figure 1**.

En 2021, les indemnités de chômage partiel, comptabilisées dans le niveau de vie avant redistribution, ont continué de compenser une partie des baisses de salaires liées à la crise sanitaire. Avec la reprise de l'activité, elles représentent des montants moindres qu'en 2020 : 1,3 % du niveau de vie avant redistribution pour les 20 % les plus pauvres (100 euros en moyenne) et 0,5 % pour les 20 % les plus aisées (300 euros en moyenne).

La redistribution atténue les inégalités de niveaux de vie : elle augmente de 61 % le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes et diminue de 21 % celui des 20 % les plus aisées. Le rapport entre les deux est ainsi réduit à 3,8. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : avant redistribution, les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie annuel moyen de 4 030 euros, contre 79 030 euros pour les 10 % les plus aisées, soit 19,6 fois plus. Après redistribution, ce rapport est réduit à 5,5.

L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités, est fonction de sa **progressivité** et de son poids dans le revenu disponible des ménages.

Du côté des **prélèvements directs**, l'impôt sur le revenu est le plus redistributif : en 2021, il participe pour 28 % à la réduction des inégalités

de niveau de vie ► **figure 2**. Les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les cotisations d'allocations familiales, faiblement progressives, participent à hauteur de 7 % seulement à la baisse des inégalités.

Du côté des **prestations sociales**, les masses monétaires sont deux fois moins importantes que pour les prélèvements, mais elles contribuent pour 62 % à la réduction des inégalités en 2021. Elles sont particulièrement progressives, car souvent dotées d'un barème ciblé sur les ménages à faibles revenus. Les aides au logement apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent : elles représentent 10 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (17 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent pour 14 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux et la prime d'activité représentent 19 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (31 % pour les 10 % les plus modestes) et contribuent pour 28 % à la réduction des inégalités. En 2021, la prime inflation, versée à une partie des bénéficiaires seulement, contribue pour 1 % à la réduction des inégalités. Cette aide touche l'ensemble de l'échelle des niveaux de vie, bien qu'elle soit sous conditions de ressources, mais son poids est faible. Enfin, les prestations familiales contribuent pour 21 % à la réduction des inégalités. Leur forte redistributivité est due au fait que les ménages avec enfants sont plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie et que la plupart des prestations familiales sont versées sous conditions de ressources. ●

► Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire**, dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages, regroupe les **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et les **prélèvements directs** non contributifs (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations patronales famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation, impôt sur la fortune immobilière). Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ.

Un prélèvement est **progressif** si sa part dans le revenu augmente à mesure que le niveau de vie initial s'accroît. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Niveau de vie, indice de Gini : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les réformes sociofiscales de 2020 et 2021 augmentent le revenu disponible des ménages, en particulier pour la moitié la plus aisée », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2022.

► 1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2021

en euros par unité de consommation

	Niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	<D1	<Q1	Q1 à Q2	Q2 à Q3	Q3 à Q4	>Q4	>D9	
Niveau de vie avant redistribution [A]	4 030	7 750	17 640	24 200	32 060	60 850	79 030	28 500
<i>dont indemnités de chômage partiel</i>	<i>60</i>	<i>100</i>	<i>200</i>	<i>230</i>	<i>260</i>	<i>300</i>	<i>340</i>	220
Prélèvements [B]	- 250	- 480	- 1 260	- 2 270	- 3 930	- 13 270	- 19 720	- 4 250
Financement de la protection sociale	- 260	- 510	- 1 300	- 2 100	- 2 930	- 6 240	- 8 410	- 2 620
Cotisations sociales ²	- 90	- 180	- 420	- 610	- 860	- 1 770	- 2 350	- 770
Contributions sociales ³	- 180	- 330	- 880	- 1 490	- 2 070	- 4 470	- 6 050	- 1 850
Impôts directs	10	30	40	- 170	- 1 000	- 7 030	- 11 310	- 1 630
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	10	30	40	- 170	- 920	- 6 440	- 10 490	- 1 490
Taxe d'habitation	0	0	0	0	- 70	- 470	- 590	- 110
Impôt sur la fortune immobilière	0	0	0	0	- 10	- 120	- 230	- 30
Prestations [C]	6 980	5 210	1 650	850	480	280	270	1 690
Prestations familiales	1 780	1 570	780	520	280	130	100	660
Allocations familiales	800	720	400	310	220	100	70	350
Autres ⁴	980	850	380	210	60	30	30	310
Aides au logement	1 820	1 270	180	40	30	40	50	310
Prime d'activité et minima sociaux⁵	3 360	2 340	650	250	140	100	110	690
Prime inflation⁶	20	30	40	40	30	10	10	30
Niveau de vie [A+B+C]	10 760	12 470	18 040	22 770	28 600	47 860	59 590	25 950
Taux de redistribution (B+C)/A (en %)	167,0	60,9	2,3	- 5,9	- 10,8	- 21,3	- 24,6	- 8,9

1 <D1 : 10 % de personnes les plus modestes ; <Q1 : 20 % les plus modestes, ..., >Q4 : 20 % les plus aisées ; >D9 : 10 % les plus aisées.

2 Uniquement les cotisations patronales famille, qui sont les seules non contributives. Hors micro-entrepreneurs, le forfait social ne permettant pas de distinguer les cotisations famille.

3 Hors part de la CSG affectée à la maladie.

4 Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, prestation partagée d'éducation de l'enfant de la Paje, complément familial, allocation de base et prime à la naissance de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

5 Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément et garantie jeunes.

6 Seuls les montants versés en 2021 sont comptabilisés (un tiers des bénéficiaires).

Note : les niveaux de vie, prélèvements et prestations sont estimés à partir de ceux observés à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) en 2019, actualisés en 2021 selon des hypothèses d'évolution des revenus, de l'activité et de la structure démographique et à l'aide de modèles économétriques pour simuler l'activité partielle. Les montants pourront donc différer de ceux mesurés directement à partir de l'ERFS pour 2021, qui seront disponibles en 2023.

Lecture : en 2021, les 20 % de personnes situées entre les 2^e et 3^e quintiles de niveau de vie (Q2 à Q3) acquittent en moyenne 170 euros d'impôt sur le revenu par unité de consommation.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021, calculs Insee.

► 2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2021

	Part dans le niveau de vie (en %)	Progressivité ¹	Contribution à la réduction des inégalités ¹ (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	- 16,3	2,2	37,5
Financement de la protection sociale	- 10,1	0,7	7,1
Cotisations sociales ²	- 3,0	0,4	1,3
Contributions sociales ³	- 7,1	0,8	5,9
Impôts directs	- 6,3	4,4	30,4
Impôt sur le revenu (y c. crédits d'impôt)	- 5,7	4,4	28,0
Taxe d'habitation	- 0,4	4,2	1,8
Impôt sur la fortune immobilière	- 0,1	5,4	0,6
Prestations	6,5	9,3	62,5
Prestations familiales	2,5	8,0	20,9
Allocations familiales	1,3	7,1	9,9
Autres ⁴	1,2	9,0	11,1
Aides au logement	1,2	10,9	13,6
Prime d'activité et minima sociaux⁵	2,7	9,9	27,5
Prime inflation⁶	0,1	4,6	0,5
Niveau de vie	100,0	///	100,0

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1 La progressivité d'un prélèvement ou d'une prestation (colonne B) est mesurée par la différence en valeur absolue entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliée par 10 par souci de lisibilité). La contribution à la réduction des inégalités (colonne C) correspond au produit |AxB| en pourcentage.

2, 3, 4, 5, 6 ► figure 1.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,5 % du niveau de vie et contribuent pour 62,5 % à la réduction des inégalités.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2019 (actualisée 2021) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2021, calculs Insee.

Fiches

Santé, dépendance



5.1 État de santé de la population

Alors que l'espérance de vie a généralement tendance à augmenter, elle diminue en 2020 de 0,6 an pour les hommes et de 0,5 an pour les femmes du fait notamment de l'épidémie de Covid-19 ► **figure 1**. Elle s'établit ainsi à 79,1 ans chez les hommes et 85,1 ans chez les femmes. Entre 1995 et 2019, elle avait augmenté de 5,8 ans pour les hommes et de 3,7 ans pour les femmes.

Toutes les années ne sont pas vécues en bonne santé : dans les conditions de morbidité et de mortalité de 2020, l'**espérance de vie sans incapacité à la naissance (EVSI)** se situe ainsi à 65,9 ans pour les femmes et à 64,4 ans pour les hommes (respectivement 65,1 ans et 64,2 ans dans l'ensemble de l'Union européenne en 2019). La crise sanitaire a entraîné une nette augmentation de l'espérance de vie sans incapacité en 2020, du fait des nombreux décès des plus fragiles (+ 1,3 an chez les femmes et + 0,7 an chez les hommes), alors qu'elle était stable depuis 2008 pour les femmes et augmentait modérément pour les hommes (+ 1,0 an entre 2008 et 2019). L'état de santé physique et mental a cependant été mesuré entre le 3 février et le 18 avril 2020, avant que la Covid-19 ait produit tous ses effets. Il faudra attendre les données 2021 pour mieux évaluer l'impact de l'épidémie.

L'**état de santé perçu** est une mesure subjective de la santé d'une population. En 2020, 69 % des personnes âgées de 16 ans ou plus se déclarent en bonne ou très bonne santé. À l'opposé, 9 % qualifient leur état de mauvais ou très mauvais. Ces proportions évoluent peu depuis 2010, mais varient sensiblement selon l'âge (et assez peu selon le sexe). L'état de santé perçu se dégrade en effet avec l'âge : 89 % des femmes et 92 % des hommes de 16 à 29 ans se déclarent en bonne ou très bonne santé, contre 35 % des femmes et 36 % des hommes de 75 ans ou plus ► **figure 2**.

La **prévalence des syndromes dépressifs** indique l'état de santé mentale de la population âgée de 15 ans ou plus. Avec l'apparition de l'épidémie de Covid-19, les syndromes dépressifs ont augmenté de façon exceptionnelle : en mai 2020, leur prévalence atteint 16 % des femmes et 11 % des hommes, avec des hausses particulièrement fortes chez les 15-24 ans ► **figure 3**. La prévalence des syndromes dépressifs tendait déjà à augmenter auparavant, passant de 9 % des femmes et 5 % des hommes en 2014 à 12 % des femmes et 9 % des hommes en 2019. En juillet 2021, les prévalences sont revenues à des niveaux similaires à ceux de 2019, sauf pour les jeunes femmes de 15-24 ans et les hommes de 25-34 ans, pour lesquels elles restent à des niveaux élevés. ●

► Définitions

L'**espérance de vie sans incapacité à la naissance (EVSI)** est la durée de vie moyenne en bonne santé – c'est-à-dire sans limitation irréversible d'activité dans la vie quotidienne ni incapacités – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité et de morbidité de l'année. Elle s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer. Elle est donc une mesure subjective de la perception de leur propre santé.

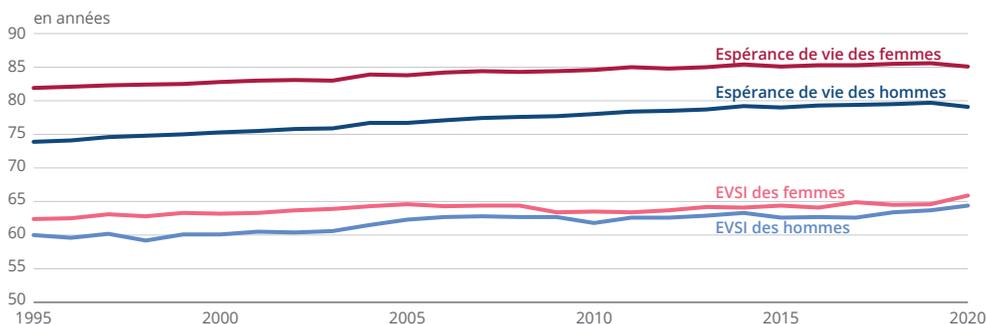
L'**état de santé perçu** est appréhendé par la réponse à la question : « Comment est votre état de santé en général ? ».

La **prévalence des syndromes dépressifs** est mesurée à partir du questionnaire sur la santé du patient « PHQ-9 », qui permet de dépister la dépression chez l'adulte. Il y a syndrome dépressif lors de la présence plus de la moitié du temps d'au moins deux symptômes de l'épisode dépressif caractérisé, dont l'un des deux principaux : la tristesse et la perte d'intérêt ou de plaisir à faire les choses.

► Pour en savoir plus

- « En 2020, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12,1 ans pour les femmes et de 10,6 ans pour les hommes », *Études et Résultats* n° 1213, Drees, octobre 2021.
- « Santé mentale : une amélioration chez les jeunes en juillet 2021 par rapport à 2020 mais des inégalités sociales persistantes », *Études et Résultats* n° 1233, Drees, juin 2022.

► 1. Espérance de vie et espérance de vie sans incapacité (EVSI) entre 1995 et 2020 par sexe



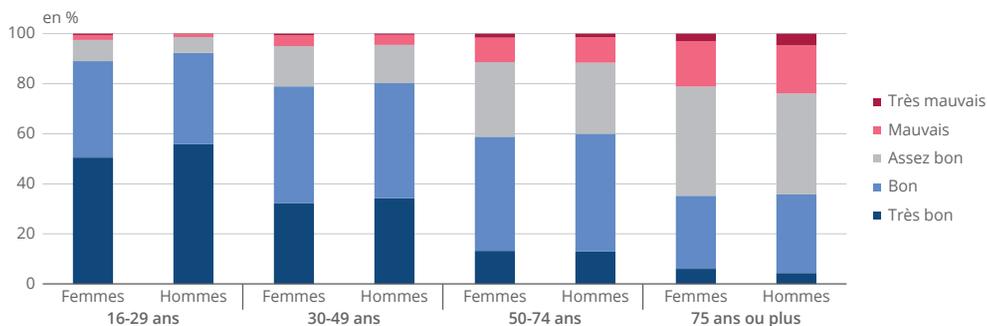
Note : la formulation de la question permettant d'identifier les incapacités dans l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) a été modifiée entre 2007 et 2008, les valeurs des indicateurs d'espérance de vie sans incapacité avant et après 2008 ne sont pas totalement comparables.

Lecture : en 2020, l'espérance de vie sans incapacité pour les femmes s'élève à 65,9 ans.

Champ : France.

Sources : Drees ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

► 2. État de santé perçu selon l'âge et le sexe en 2020

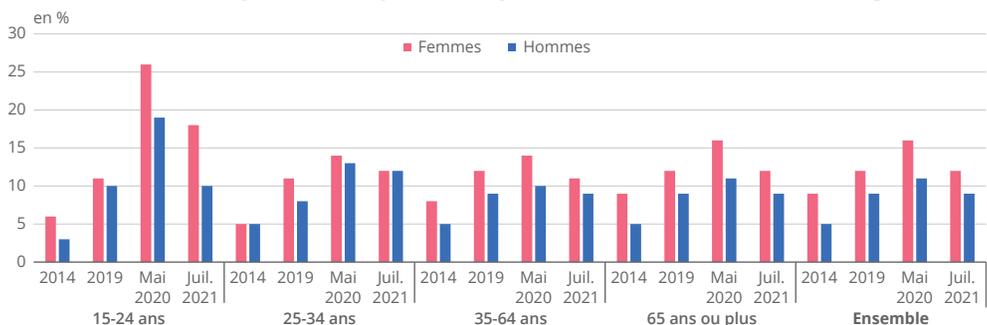


Lecture : en 2020, 50,5 % des femmes de 16 à 29 ans se déclarent en très bonne santé.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2020 ; calculs Drees.

► 3. Prévalences des syndromes dépressifs majeurs et mineurs selon le sexe et l'âge



Note : les syndromes dépressifs sont détectés par le questionnaire PHQ-9 (PHQ-8 en 2014). Les personnes qui déclarent être fortement limitées dans leurs activités habituelles par un problème de santé depuis au moins six mois sont sous-représentées dans l'enquête EpiCov.

Lecture : en juillet 2021, 9 % des hommes de 16 ans ou plus sont détectés avec un syndrome dépressif.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire pour 2014 et 2019 ; France métropolitaine, Guadeloupe, Martinique et La Réunion, personnes âgées de 15 ans ou plus en 2020, puis 16 ans ou plus en 2021, résidant hors Ehpad, maisons de retraite et prisons pour 2020 et 2021.

Sources : Drees-Irdes-Insee, enquêtes santé européenne (EHIS) 2014 et 2019 ; Inserm-Drees, enquêtes Épidémiologie et conditions de vie (EpiCov), volets 1 et 3 (mai 2020, juillet 2021).

5.2 Perte d'autonomie

Au 1^{er} janvier 2022, 14,3 millions de personnes résidant en France ont 65 ans ou plus, soit 21 % de la population. Cette proportion a augmenté de 5 points en 20 ans et place la France au niveau de la moyenne de l'Union européenne. Du fait de la plus grande longévité des femmes, leur part dans la population croît avec l'âge : 53 % à 65 ans, 61 % à 85 ans et 77 % à 95 ans.

La vie à domicile est majoritaire chez les seniors, y compris parmi les nonagénaires ► **figure 1**. Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : la proportion augmente de 26 points entre 65 ans (29 %) et 85 ans (55 %). Aux mêmes âges, cette part n'augmente que de 4 points pour les hommes, de 20 % à 24 %. Ces derniers sont majoritairement en couple : 74 % à 65 ans et encore 65 % à 85 ans, ce qui favorise leur maintien à domicile. Ils vivent deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint. L'hébergement en **établissement** augmente rapidement à partir de 80 ans : 42 % des femmes et 27 % des hommes à 95 ans, contre 4 % à 80 ans pour les deux sexes. L'âge à l'entrée en établissement est en moyenne de 85 ans et 5 mois en 2019, 3 mois de plus qu'en 2015.

L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement

d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent.

Fin 2020, 9 % des 65 ans ou plus bénéficient de **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)**.

Cette part augmente rapidement à partir de 75 ans : de 3 % entre 70 et 74 ans, elle passe à 6 % pour les 75-79 ans, 12 % pour les 80-84 ans, 24 % pour les 85-89 ans, 44 % pour les 90-94 ans et 68 % pour les 95 ans ou plus. Aux âges avancés, les femmes sont beaucoup plus fréquemment dans des situations de dépendance reconnues que les hommes, puisque 14 % d'entre elles perçoivent l'APA entre 80 et 84 ans, 28 % entre 85 et 89 ans et 56 % après 90 ans, contre respectivement 8 %, 17 % et 36 % des hommes ► **figure 2**.

À tout âge, les bénéficiaires de l'APA vivent plus souvent à domicile qu'en établissement, excepté pour les femmes de 90 ans ou plus. De plus, sur dix bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement, six sont fortement dépendants (classés dans les **groupes iso-ressources 1 et 2**) ► **figure 3**. *A contrario*, une personne dépendante sur cinq vivant à domicile est en situation de forte dépendance. ●

► Définitions

Les **établissements** qui accueillent les seniors sont principalement les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), les résidences autonomie adossées à un Ehpad et les unités de soins de longue durée.

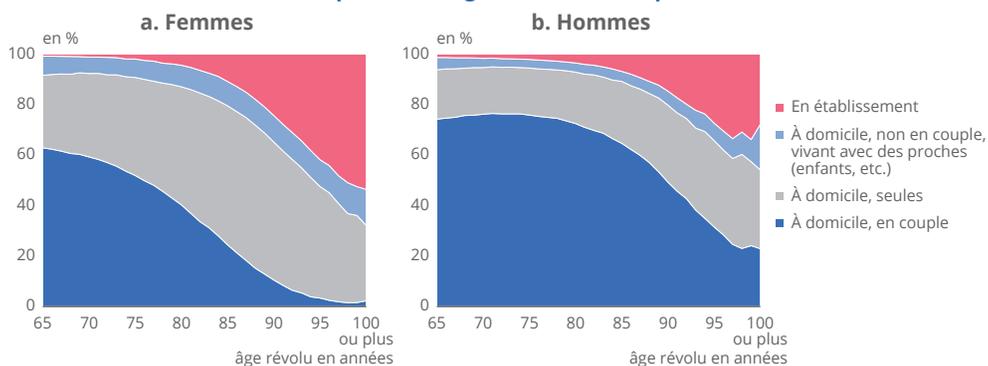
L'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** est une prestation qui permet de financer les dépenses d'aide auxquelles font face les personnes de 60 ans ou plus en perte d'autonomie, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Elle est ouverte aux personnes classées dans les GIR 1 à 4.

Le **groupe iso-ressources (GIR)** est un indicateur du degré de perte d'autonomie, allant de 1 (personnes les plus dépendantes) à 6 (personnes les plus autonomes) et résultant de l'évaluation par un professionnel (médecin, infirmier ou travailleur social) du besoin d'aide pour les actes essentiels de la vie quotidienne.

► Pour en savoir plus

- « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées », *Études et résultats* n° 1237, Drees, juillet 2022.
- « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première* n° 1881, novembre 2021.
- *L'aide et l'action sociales en France – perte d'autonomie, handicap, protection de l'enfance et insertion*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », édition 2022 (à paraître).
- « De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ? », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2018.

► 1. Mode de cohabitation des personnes âgées de 65 ans ou plus en 2019

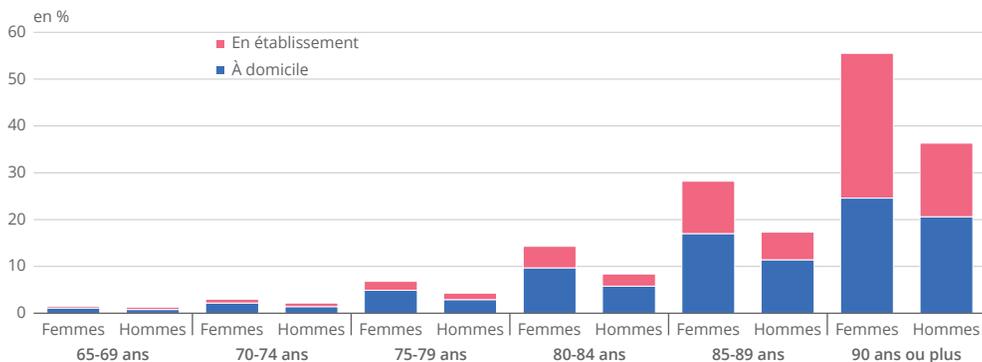


Lecture : en 2019, à 80 ans, 40 % des femmes vivent en couple à domicile.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (exploitation complémentaire).

► 2. Part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le sexe, l'âge et le lieu de résidence en décembre 2020

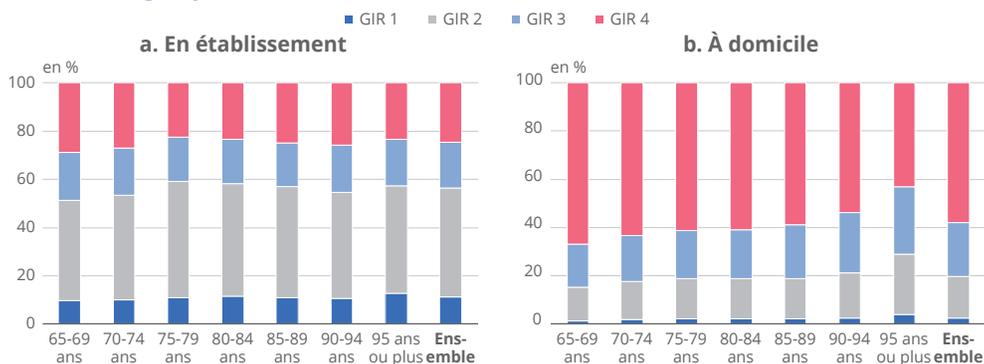


Lecture : en décembre 2020, parmi les femmes âgées de 90 ans ou plus, 30,9 % bénéficient de l'APA et vivent en établissement et 24,6 % bénéficient de l'APA et vivent à leur domicile. Au total, 55,5 % des femmes âgées de 90 ans ou plus bénéficient de l'APA.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Sources : Drees, enquête Aide sociale ; Insee, estimations de population au 1^{er} janvier 2021 (arrêtées fin 2021).

► 3. Répartition des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) selon le groupe iso-ressources (GIR) en décembre 2020



Lecture : en décembre 2020, 11,2 % des bénéficiaires de l'APA hébergés en établissement sont classés en GIR 1.

Champ : France hors Mayotte, personnes âgées de 65 ans ou plus.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

Fiches

Qualité de vie



6.1 Logement

En 2013, 58 % des ménages métropolitains sont propriétaires de leur **résidence principale**. Les ménages deviennent plus souvent propriétaires avec l'âge, lorsque leur situation professionnelle se stabilise ou que leur famille s'agrandit. 4 % des ménages sont propriétaires quand la personne de référence a moins de 25 ans, 20 % lorsqu'elle a entre 25 et 29 ans et 46 % entre 30 et 39 ans. Cette part est maximale entre 70 et 79 ans, à 75 %.

Les personnes en couple sont plus souvent propriétaires de leur logement (en 2019, 68 % des couples avec enfants le sont et 74 % de ceux sans enfant) ► **figure 1**. Parmi les propriétaires, les ménages accédants, qui ont acheté leur logement à crédit et ont encore des emprunts à rembourser, sont plus jeunes que les non-accédants et vivent le plus souvent en couple avec enfants. Les ménages non accédants sont plus âgés et plus souvent composés de personnes seules ou en couple sans enfant dans le foyer.

En 2013, 37 % des ménages sont locataires d'un logement loué vide : 21 % dans le secteur libre et 16 % dans le secteur social ► **figure 2**. La part des locataires du secteur libre diminue avec l'âge : de 52 % chez les ménages de 25-29 ans à 10 % chez les 70-79 ans, le secteur social offrant peu de places aux nouveaux arrivants et une partie des ménages accédant ensuite à la propriété. Enfin, 5 % des ménages sont logés gratuitement, ou locataires d'un meublé, d'une chambre d'hôtel ou d'un garni, ou encore sous-locataires.

En 2020, selon l'**enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie**, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de WC intérieurs et d'une

installation sanitaire (douche ou baignoire) ► **figure 3**. En 1984, selon l'**enquête Logement**, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort sanitaire de base. Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2020, 7 % des ménages déclarent ne pas avoir les moyens financiers de maintenir leur résidence principale à bonne température, 21 % des logements sont jugés trop bruyants, tandis que 16 % présentent des fuites dans la toiture, des problèmes d'humidité des murs, des sols ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol.

En 2013, un ménage métropolitain sur douze connaît une situation de **surpeuplement**, soit 13 % des personnes vivant en logement ordinaire, hors étudiants. Le surpeuplement concerne davantage l'habitat collectif (26 %) que les maisons individuelles (6 %). Il reste relativement stable depuis 2006, après une forte réduction entre 1984 et 2006, du fait notamment de l'augmentation de la surface moyenne des logements. Celle-ci dépasse 90 m² depuis le début des années 2000, contre 82 m² en 1984. La surface moyenne a progressé essentiellement dans les maisons individuelles, alors qu'elle est restée quasi stable en appartements. Dans le même temps, le nombre d'occupants par logement a baissé : en moyenne 2,7 personnes par logement en 1984, 2,3 en 2020. Les situations de surpeuplement sont souvent persistantes : la moitié des personnes concernées en 2014 ou en 2017 les subissent les deux années. Le surpeuplement du logement affecte davantage les plus modestes : les personnes qui appartiennent au premier quart de niveau de vie l'ont subi sept fois plus souvent au moins une de ces deux années que celles appartenant au quart le plus aisé. ●

► Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage.

Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie, enquête Logement, surpeuplement : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2019, 1,6 million de personnes vivent en communauté : Ehpad, internat, foyer de travailleurs... », *Insee Première* n° 1906, juin 2022.
- « Logements suroccupés, personnes âgées isolées... : des conditions de confinement diverses selon les territoires », *Insee Focus* n° 189, avril 2020.
- *Les conditions de logement en France*, coll. « Insee Références », édition 2017.

► 1. Répartition des ménages par statut d'occupation selon la composition familiale au 1^{er} janvier 2019

en %

	Personne seule	Couple sans enfant	Couple avec enfants	Famille monoparentale	Autre type de ménage
Propriétaire	45,4	74,4	67,5	37,6	33,5
Locataire ou sous-locataire	51,8	24,1	30,7	60,4	62,9
Logé gratuitement	2,8	1,5	1,8	2,0	3,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

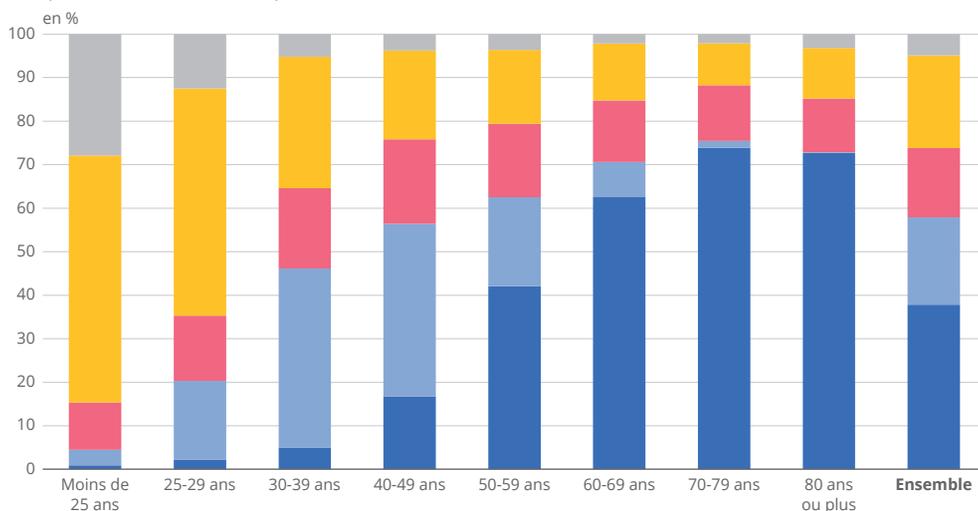
Lecture : au 1^{er} janvier 2019, 45,4 % des ménages constitués d'une personne seule sont propriétaires de leur résidence principale.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, recensement de la population 2019 (exploitation complémentaire).

► 2. Répartition des ménages par statut d'occupation selon l'âge de la personne de référence en 2013

■ Propriétaire non accédant ■ Propriétaire accédant ■ Locataire du secteur social ■ Locataire du secteur libre ■ Autre statut¹



1 Personne logée gratuitement, en meublé, en hôtel ou garni ou sous-locataire.

Lecture : en 2013, 10,9 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans sont locataires du secteur social.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Source : Insee, enquête Logement 2013.

► 3. Défaits de confort du parc de résidences principales

en %

	2007	2013	2020
Logement sans confort sanitaire ^{1,2}	1,9	1,2	0,9
Pas d'eau chaude courante ²	0,8	0,5	0,4
Ni baignoire ni douche	1,2	0,7	0,5
Pas de WC	1,2	0,7	0,7
Pas de chauffage central ou électrique ²	6,1	4,5	3,9
Toit percé, humidité, moisissures sur les montants de fenêtres ou sur les sols	13,4	12,0	16,4
Logement trop bruyant	19,7	16,3	20,6
Pas de moyens financiers pour maintenir le logement à bonne température	5,2	7,2	6,8

1 Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

2 Données 2019 au lieu de 2020.

Lecture : en 2020, 20,6 % des résidences principales sont jugées trop bruyantes par leurs occupants.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

6.2 Insécurité, victimation

En France métropolitaine, 8 % des femmes et 4 % des hommes âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes d'un **comportement à caractère discriminatoire** au moins une fois en 2019 ou en 2020 ► **figure 1**. Sept fois sur dix, les victimes de discrimination déclarent avoir subi ce type d'acte au moins deux fois au cours de ces deux années. Sur la même période, 3 % des personnes de 18 à 75 ans déclarent avoir subi au moins un **vol avec ou sans violence**. Les jeunes de 18 à 29 ans sont les premières victimes de ce type d'atteinte (7 %). Les menaces et injures se concentrent aussi sur les plus jeunes et décroissent rapidement avec l'âge (21 % pour les 18-29 ans, 7 % pour les 60-75 ans). Comme pour les autres atteintes à la personne, les femmes pâtissent plus souvent d'agressions verbales que les hommes. Parmi les victimes de menaces et injures, six sur dix déplorent avoir subi plusieurs atteintes de cette nature sur la période.

3 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambrìolage** ou d'une tentative de cambriolage de leur logement en 2019 ou en 2020, 1 % de vol sans effraction et 3 % de **vandalisme contre leur logement** ► **figure 2**. Enfin, 1 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur cette période et 5 % ont été victimes de **vandalisme contre leur voiture**. Les atteintes subies par les ménages contre leur

logement ou leur voiture sont en moyenne plus fréquentes dans les grandes agglomérations, hormis pour les vols sans effraction. Les ménages de l'agglomération parisienne sont trois fois plus souvent victimes de vandalisme contre leur logement et deux fois plus souvent victimes de cambriolage ou de tentative que ceux des communes hors unité urbaine. Les ménages résidant dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants hors Paris sont encore plus touchés par des atteintes contre leur logement que les habitants de l'agglomération parisienne. Le **vol à la roulotte**, dont 3 % des ménages sont victimes, est également plus répandu dans les zones densément peuplées.

En 2021, 14 % des femmes de 14 ans ou plus déclarent se sentir de temps en temps ou souvent en insécurité dans leur quartier ou leur village, et 9 % à leur domicile ► **figure 3**. Les hommes disent deux fois moins souvent se sentir en insécurité, tant à leur domicile (4 %) que dans leur quartier ou leur village (8 %). Alors que pour les femmes, le sentiment d'insécurité dans le quartier ou le village décroît avec l'âge, passant de 19 % pour les 14-29 ans à 9 % pour les 75 ans ou plus, il est, pour les hommes, le plus ressenti par les 30-44 ans (10 %). Parmi les femmes, 17 % affirment renoncer parfois ou souvent à sortir seules de chez elles pour des raisons de sécurité, soit quatre fois plus que les hommes (4 %). ●

► Définitions

Un **comportement à caractère discriminatoire** est un traitement défavorable envers une personne en raison de son origine, son sexe, sa religion, son orientation sexuelle, etc.

Un **vol avec ou sans violence** est un vol ou une tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études, avec ou sans violence physique.

Un **cambrìolage** est l'introduction avec effraction dans un logement, y compris s'il n'y a pas de vol.

Le **vandalisme contre le logement** comprend par exemple une inscription sur les murs, une clôture endommagée, ou la destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitre cassée, etc.).

Le **vandalisme contre la voiture** peut se manifester par un rétroviseur arraché, de la peinture rayée, un pneu crevé, ou des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

Un **vol à la roulotte** est un vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture.

► Pour en savoir plus

- *Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête Cadre de vie et sécurité – édition 2021, SSMSI, mars 2022.*
- *Sécurité et société*, coll. « Insee Références », édition 2021.

► 1. Victimes de vol, de menace ou d'injure, ou d'un comportement discriminatoire en 2019 ou en 2020 selon l'âge et le sexe

en %

	Vol avec ou sans violence		Menace, injure ou insulte		Comportement à caractère discriminatoire	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
18-29 ans	8,9	4,3	25,6	16,8	14,7	4,6
30-39 ans	3,2	2,5	19,2	14,6	8,5	5,4
40-49 ans	2,0	1,9	15,0	13,3	9,3	5,8
50-59 ans	2,1	1,2	11,0	10,9	4,9	2,9
60-75 ans	2,4	1,3	7,2	5,8	3,0	1,3
Ensemble	3,6	2,2	14,9	11,9	7,7	3,8

Lecture : en 2021, 5,8 % des hommes âgés de 40 à 49 ans déclarent avoir été victimes d'un comportement à caractère discriminatoire dans les deux années précédant l'enquête.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 18 à 75 ans.

Source : Insee-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2021.

► 2. Ménages victimes d'atteinte contre leur logement ou leur voiture en 2019 ou en 2020 selon la taille de l'unité urbaine

en %

	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Vandalisme contre le logement	Vol ou tentative de vol de la voiture ¹	dont vol ¹	Vol à la roulotte ¹	Vandalisme contre la voiture ¹
Agglomération parisienne	3,6	0,9	3,8	1,8	0,5	6,0	7,6
De 200 000 à 1 999 999 habitants	3,9	1,1	4,7	1,9	0,4	4,8	6,1
De 100 000 à 199 999 habitants	2,3	0,7	3,2	0,8	0,3	4,4	6,8
De 20 000 à 99 999 habitants	2,5	1,0	2,8	0,5	0,2	1,9	5,9
Moins de 20 000 habitants	2,0	1,9	1,5	0,6	0,2	1,9	3,9
Commune hors unité urbaine	1,5	1,2	1,1	0,7	0,3	1,9	2,0
Ensemble	2,8	1,2	2,9	1,1	0,3	3,3	4,9

1 Parmi les ménages possédant au moins une voiture.

Lecture : en 2021, 2,8 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages.

Source : Insee-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2021.

► 3. Sentiment d'insécurité éprouvé par les personnes selon l'âge en 2021

en %

	Se sent en insécurité à son domicile		Se sent en insécurité dans son quartier ou dans son village		Renonce à sortir seul(e) de son domicile pour des raisons de sécurité	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
14-29 ans	9,2	1,8	18,6	7,3	21,7	3,8
30-44 ans	10,2	5,2	15,2	9,8	14,6	3,1
45-59 ans	9,4	5,9	12,4	9,5	12,9	3,2
60-74 ans	8,6	4,3	11,0	5,9	17,0	3,8
75 ans ou plus	10,1	4,5	9,3	7,2	17,6	7,1
Ensemble	9,4	4,3	13,6	8,1	16,6	3,8

Note : personnes ayant répondu « oui, parfois » ou « oui, souvent » aux questions « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? », « Vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité dans votre quartier ou dans votre village ? », « Vous arrive-t-il de renoncer à sortir seul(e) de chez vous pour des raisons de sécurité ? ». Dans la littérature, une définition plus large intégrant la modalité « oui, rarement » est parfois adoptée.

Lecture : en 2021, 18,6 % des femmes âgées de 14 à 29 ans déclarent se sentir parfois ou souvent en insécurité dans leur quartier ou dans leur village.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 14 ans ou plus.

Source : Insee-SSMSI, enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) 2021.

6.3 Justice

En 2021, 1,27 million de nouvelles **affaires** sont introduites **au fond** devant les tribunaux civils, hors protection des majeurs ► **figure 1**. Elles relèvent notamment du droit des contrats (24 %) et du droit de la famille (23 %). Les affaires liées au droit des contrats (307 000) portent principalement sur les baux d'habitation et le contentieux de l'impayé. Les nouvelles affaires familiales (297 000) continuent de diminuer en 2021, même si le nombre d'ordonnances de protection dans le cadre de violences intrafamiliales est en augmentation (5 900 en 2021). Le contentieux des personnes (hors protection des majeurs) augmente de 10,7 % en 2021 (170 000 affaires). Le nombre d'affaires nouvelles relatives au droit du travail et de la protection sociale (213 000) augmente de 5,4 % en 2021 par rapport à 2020. Le nombre de nouvelles affaires concernant les entreprises en difficulté baisse de 2,0 % entre 2020 et 2021.

Dans les procédures pénales, les parquets qualifient et orientent les affaires. En 2021, ils ont enregistré 3,1 millions d'affaires, dont 2,1 millions non poursuivables (non élucidées, charges insuffisantes, etc.). Dans ces affaires, 2,0 millions de personnes sont mises en cause, dont 33 % se révèlent non poursuivables ► **figure 2**. Parmi les auteurs poursuivables, 11 % font l'objet d'un classement sans suite pour inopportunité des poursuites, 34 % d'une mesure alternative aux poursuites, et 5 % d'une composition pénale. En fin de compte, 659 000 personnes sont effectivement poursuivies devant une juridiction.

En 2020, 470 000 condamnations sont prononcées à la suite d'un crime, d'un délit ou d'une contravention de 5^e classe (hors tribunaux de police), en baisse de 17 % par

rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire qui a ralenti les travaux des juridictions et réduit la propension à commettre des infractions ► **figure 3**. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 40 % des condamnations, les atteintes aux biens et les atteintes aux personnes 19 % chacun. Deux tiers de ces atteintes aux personnes sont des coups et violences volontaires.

Parmi les condamnés, 90 % sont des hommes, 7 % sont mineurs et 16 % sont de nationalité étrangère. En 2020, 15 % des condamnés pour délit sont en état de **récidive légale**, avec un taux plus élevé parmi les condamnés pour vol (24 %).

Au 1^{er} janvier 2022, l'administration pénitentiaire dispose de 59 723 places de détention réparties dans 188 établissements. 68 345 personnes y sont détenues, soit une densité carcérale de 114 détenus pour 100 places, contre 103 au 1^{er} janvier 2021 ► **figure 4**. Le faible niveau au 1^{er} janvier 2021 s'explique par des sorties anticipées pour les condamnés en fin de peine dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et par la baisse d'activité des juridictions. Par ailleurs, 13 644 personnes sont écrouées non détenues (sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur sans hébergement). Les personnes écrouées sont relativement jeunes (22 % ont moins de 25 ans) et 23 % sont de nationalité étrangère. Les prisons comptent peu de femmes (4 % des personnes détenues). Un condamné sur huit (13 %) exécute une ou plusieurs peines fermes dont la durée cumulée est inférieure ou égale à six mois. À l'inverse, un sur quatre (23 %) exécute une ou plusieurs peines fermes d'une durée cumulée supérieure à cinq ans. ●

► Définitions

Une **affaire** est une procédure soumise à une juridiction civile ou pénale. Une affaire civile est dite « **au fond** » quand elle est soumise à une juridiction pour que soit tranché l'objet du litige, par opposition à un référé.

En matière délictuelle, une personne est en état de **récidive légale** lorsqu'elle commet un même délit ou un délit assimilé par la loi dans un délai de cinq ans à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine.

► Pour en savoir plus

- *Références Statistiques Justice, année 2020*, SDSE, janvier 2022.
- *Chiffres Clés de la Justice 2021*, SDSE, octobre 2021.

► 1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2011	2013	2015	2017	2019	2020	2021
Ensemble¹, dont :	1 667	1 753	1 779	1 577	1 533	1 191	1 272
<i>droit des personnes</i>	130	181	201	191	187	154	170
<i>droit de la famille</i>	433	413	430	358	352	301	297
<i>entreprises en difficulté</i>	110	104	105	93	89	60	58
<i>droit des contrats</i>	371	403	398	362	353	272	307
<i>droit du travail et de la protection sociale</i>	262	271	243	189	283	202	213

1 Hors protection des majeurs.

Lecture : en 2021, 1 272 milliers d'affaires civiles ont été introduites au fond, dont 170 milliers relatives au droit des personnes.

Champ : France, juridictions civiles de première instance et cours d'appel.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du répertoire général civil.

► 2. Justice pénale : orientation des auteurs par les parquets

en milliers

	2015	2017	2019	2020	2021
Auteurs mis en cause dans une affaire pénale	1 997	2 019	2 017	1 880	1 971
Dans les affaires non poursuivables	590	608	587	597	646
CSS pour infraction non poursuivable	492	500	478	491	532
CSS pour défaut d'élucluidation	97	108	109	106	113
Dans les affaires poursuivables	1 407	1 411	1 430	1 283	1 325
CSS pour inopportunité des poursuites	134	130	140	147	144
CSS après procédure alternative	528	530	516	469	451
Composition pénale ¹	72	67	69	55	71
Poursuite	674	683	705	611	659

CSS : classement sans suite.

1 La composition pénale permet au procureur de la République de proposer une amende ou une peine de substitution à une personne qui reconnaît avoir commis une infraction sans la traduire devant le tribunal.

Lecture : en 2021, 1 971 milliers d'auteurs ont été mis en cause dans une affaire pénale, dont 1 325 milliers étaient poursuivables.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, fichier statistique Cassiopée.

► 3. Justice pénale : condamnations¹ selon la nature d'infraction

en milliers

	2015	2016	2017	2018	2019sd	2020p
Ensemble	545	556	555	548	563	470
Atteinte aux personnes, dont :	95	95	97	94	100	89
<i>atteintes sexuelles</i>	9	9	9	9	9	8
<i>coups et violences volontaires</i>	59	59	60	58	63	58
<i>homicides et blessures involontaires</i>	8	8	8	8	8	6
Atteinte aux biens	121	120	117	109	111	88
Infraction économique et financière	14	14	13	12	12	9
Circulation routière et transports, dont :	211	218	216	223	225	189
<i>conduite en état alcoolique</i>	97	94	93	92	88	68
<i>conduite sans permis ou malgré suspension</i>	54	58	57	58	56	49
Autres infractions, dont :	105	110	112	110	114	95
<i>stupéfiants</i>	63	66	67	67	67	54
Caractéristiques des condamnés (en %)						
Mineurs	8	8	8	8	7	7
Femmes	10	10	10	10	10	10
Étrangers	14	14	14	15	15	16

sd : résultat semi-définitif ; p : résultat provisoire.

1 Hors condamnations prononcées par les tribunaux de police.

Lecture : en 2020, 470 milliers de condamnations ont été prononcées, dont 89 milliers pour une affaire relative à une atteinte à la personne.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, exploitation statistique du casier judiciaire national des personnes physiques.

► 4. Nombre et caractéristiques des personnes écrouées au 1^{er} janvier

	2005	2010	2015	2020	2021	2022
Détenus	57 580	60 143	65 396	69 569	61 523	68 345
Non détenus	966	5 103	10 875	12 033	12 319	13 644
Ensemble	58 546	65 246	76 271	81 602	73 842	81 989
Moins de 25 ans (en %)	26	26	24	22	22	22
Femmes (en %)	4	3	3	4	4	4
Étrangers (en %)	22	18	19	21	22	23

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, 81 989 personnes sont écrouées, dont 68 345 sont détenues.

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SDSE, direction de l'administration pénitentiaire.

6.4 Vie citoyenne

Début mars 2022, à la clôture des inscriptions pour l'élection présidentielle, en France hors Nouvelle-Calédonie, 48,8 millions d'électeurs sont inscrits sur les listes électorales ► **figure 1**. Parmi eux, 6,7 % ont donné une procuration de vote pour au moins l'un des tours de l'élection présidentielle ou des élections législatives. Toujours parmi les 48,8 millions d'inscrits, 47,0 millions sont des électeurs français inscrits sur une **liste électorale communale principale** ; 1,4 million sont inscrits sur une **liste consulaire** à l'étranger et 324 000 sont des ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne (UE) inscrits sur au moins une des deux **listes électorales communales complémentaires** ► **figure 2**.

Les Français résidant hors de France peuvent s'inscrire sur l'une des 210 listes consulaires. Quatre d'entre elles comptent plus de 50 000 électeurs : le poste consulaire de Genève (Suisse) gère la liste la plus importante, suivi par ceux de Londres (Royaume-Uni), Bruxelles (Belgique) et Montréal (Canada).

Depuis le 24 mai 2021, fin des inscriptions pour les élections départementales et régionales, le nombre d'inscrits a augmenté de 856 000 personnes ► **figure 3**. Les listes principales gagnent 807 000 électeurs et les listes consulaires 51 000. À l'inverse, les listes complémentaires en perdent 3 000. Cette évolution est en partie due à la démographie : 637 000 jeunes, nés en 2003 et début 2004, ont été inscrits d'office, alors que 435 000 décès ont entraîné des radiations. S'y ajoutent 53 000 inscriptions d'office liées à l'acquisition de la nationalité française. Par ailleurs, près de 4 millions d'électeurs ont engagé une

démarche volontaire d'inscription. Elle fait le plus souvent suite à un déménagement ayant entraîné une radiation dans la commune de départ. Les communes ont également radié 227 000 électeurs pour perte d'attache communale.

Avec les électeurs de Nouvelle-Calédonie (233 000), mais sans les ressortissants d'autres États membres de l'UE, qui ne peuvent pas voter à la présidentielle, le corps électoral pour l'élection présidentielle compte 48,7 millions d'électeurs. En 2022, parmi les inscrits sur liste principale et résidant en France, 16 % n'ont voté à aucun des tours des élections présidentielle et législatives cette année-là (abstention systématique) ; 47 % ont voté mais pas à tous les tours (vote intermittent) et 36 % ont voté à tous les tours (vote systématique). Comme en 2017, le vote intermittent reste le comportement le plus fréquent des électeurs, qui se mobilisent davantage pour la présidentielle (83 % ont participé à au moins un des tours de cette élection, contre 58 % pour les législatives).

Les jeunes inscrits sur les listes électorales se sont souvent abstenus à tous les tours des deux élections (24 % des 18-34 ans). Près de 6 jeunes électeurs sur 10 ont voté de façon intermittente, comportement qui décroît avec l'âge ► **figure 4**. Au contraire, le vote systématique augmente avec l'âge, et dépasse le vote intermittent vers 60 ans. Les personnes très âgées, après 85 ans, se distinguent par une abstention systématique élevée, dépassant largement celle des jeunes. En outre, l'abstention systématique s'élève à 30 % chez les non-diplômés inscrits sur les listes électorales, contre 10 % parmi les diplômés du supérieur. ●

► Définitions

Les **listes électorales communales principales** sont destinées aux électeurs de nationalité française ; elles sont tenues par les communes.

Les **listes électorales communales complémentaires** sont destinées aux électeurs non français de la Communauté européenne. Elles sont tenues par les communes et se déclinent en deux versions : une première européenne (ouvrant le droit de voter aux élections européennes), une seconde municipale (ouvrant le droit de voter aux élections municipales).

Les **listes consulaires** sont les listes électorales pour les électeurs français installés à l'étranger ; elles sont tenues par les consulats.

► Pour en savoir plus

- « Élections présidentielle et législatives de 2022 : seul un tiers des électeurs a voté à tous les tours », *Insee Première* n° 1928, novembre 2022.
- « Vingt ans de participation électorale : en 2022, les écarts selon l'âge et le diplôme continuent de se creuser », *Insee Première* n° 1929, novembre 2022.
- « 3,3 millions d'électeurs ont établi au moins une procuration pour les élections de 2022 », *Insee Focus* n° 273, août 2022.
- « 48,7 millions d'électeurs inscrits pour l'élection présidentielle 2022 », *Insee Focus* n° 264, mars 2022.

► 1. Nombre d'électeurs inscrits au 9 mars 2022

	Sur liste communale principale	Sur liste communale complémentaire	Sur liste consulaire	Ensemble
Femmes	24 598 823	158 589	721 821	25 479 233
Hommes	22 446 599	165 559	711 784	23 323 942
Ensemble	47 045 422	324 148	1 433 605	48 803 175

Lecture : au 9 mars 2022, 47 045 422 électeurs français sont inscrits sur les listes électorales communales principales.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique, données au 9 mars 2022.

► 2. Nombre d'électeurs européens présents sur les listes complémentaires des communes françaises par nationalité

	Nombre d'électeurs
Portugaise	110 278
Italienne	52 848
Belge	47 183
Espagnole	33 198
Allemande	33 124
Néerlandaise	17 528
Roumaine	6 074
Irlandaise	4 499
Polonaise	4 413
Autres nationalités	15 003
Ensemble	324 148

Lecture : au 9 mars 2022, 110 278 Portugais sont inscrits sur au moins l'une des deux listes complémentaires des communes.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique, données du 9 mars 2022.

► 3. Inscriptions et radiations depuis le 24 mai 2021

Nombre d'électeurs au 24 mai 2021	47 947 555
Électeurs inscrits ou réinscrits	+ 4 663 718
Électeurs atteignant l'âge électoral	+ 636 556
Inscriptions volontaires, dont :	+ 3 970 191
<i>Inscription en ligne</i>	+ 2 178 514
Électeurs ayant acquis la nationalité française	+ 52 953
Autres situations ¹	+ 4 018
Électeurs radiés des listes	- 3 808 098
Électeurs décédés	- 435 098
Électeurs radiés à l'initiative des communes	- 226 962
Électeurs radiés à la suite d'une nouvelle inscription	- 3 130 919
Autres situations ¹	- 15 119
Évolution	+ 855 620
Nombre d'électeurs au 9 mars 2022	48 803 175

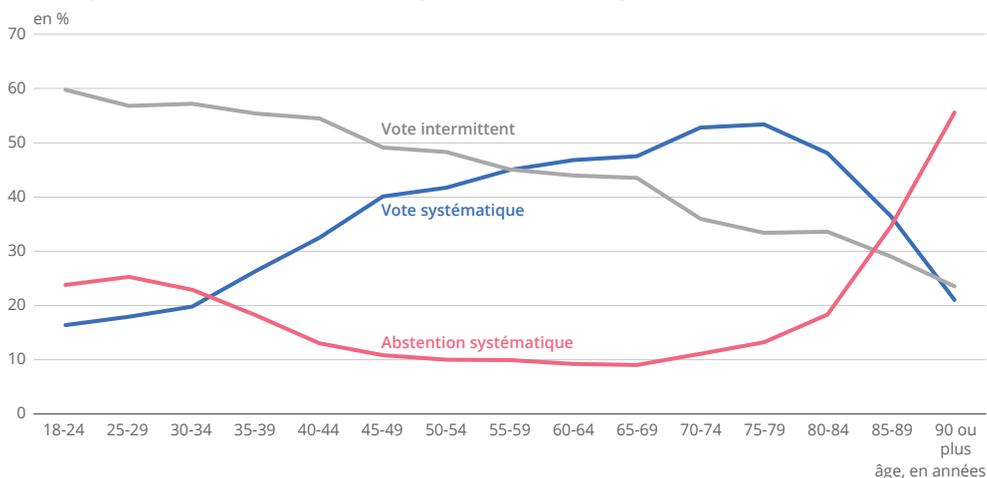
1 Décisions judiciaires, décisions de la commission de contrôle communale.

Lecture : au 9 mars 2022, parmi les 4 663 718 électeurs inscrits ou réinscrits sur une liste électorale en France, 3 970 191 sont des inscriptions volontaires.

Champ : France hors Nouvelle-Calédonie.

Source : Insee, Répertoire électoral unique, données du 9 mars 2022.

► 4. Trajectoires de vote aux élections présidentielle et législatives de 2022



Lecture : 19,8 % des 30-34 ans ont voté systématiquement, à chaque tour des élections.

Champ : personnes résidant en France et inscrites sur les listes électorales en 2022.

Source : Insee, enquête sur la participation électorale 2022.

6.5 Relations sociales

En 2021, les personnes de 16 ans ou plus évaluent leur niveau de confiance envers les inconnus à 4,5 en moyenne sur une échelle de 0 (pas du tout confiance) à 10 (totalement confiance). Le degré de confiance envers les inconnus croît avec le niveau de diplôme ► **figure 1**. Celui des titulaires d'un diplôme supérieur à bac+2 dépasse de 1,4 point celui des personnes sans diplôme. Par ailleurs, les femmes tendent à moins faire confiance aux inconnus que les hommes (4,4 en moyenne contre 4,6). Les personnes qui se déclarent en mauvais état de santé sont également plus méfiantes, de même que les moins de 30 ans et les plus de 74 ans : leur niveau moyen de confiance s'établit à 4,3 en moyenne alors qu'il culmine à 4,7 pour les 40-49 ans.

Une analyse toutes choses égales par ailleurs prenant en compte, outre l'âge, le sexe et le niveau de diplôme, d'autres caractéristiques telles que le type de ménage, le niveau de revenu, le fait d'être français ou non, la situation vis-à-vis de l'emploi et la catégorie socioprofessionnelle montre que les niveaux de confiance selon le diplôme se rapprochent légèrement à autres caractéristiques identiques. Ainsi, entre les personnes sans diplôme et les plus diplômées, l'écart se réduit pour atteindre 0,9 point.

Le rapport aux autres en général, approché ici par le degré de confiance envers les inconnus, n'a été que peu modifié par la crise sanitaire : entre 2020 et 2021, le niveau moyen est resté stable. À l'inverse, les différents confinements et mesures sanitaires ont profondément affecté les liens avec l'entourage proche en 2020 et 2021.

Les périodes de confinement ont limité, voire interdit, les rencontres. Durant ces périodes, les liens familiaux *via* d'autres moyens que

les rencontres se sont resserrés, par exemple par téléphone, messagerie (mail, SMS), visioconférence ou courrier. Ainsi, pendant les périodes de confinement, un tiers des personnes de 18 ans ou plus ont échangé tous les jours avec leur famille (en dehors des personnes vivant avec elles), contre un peu plus du quart avant la crise sanitaire et après juillet 2021 ► **figure 2**. Les femmes, déjà plus nombreuses que les hommes à communiquer quotidiennement avec leur famille avant la pandémie (35 %, contre 19 % des hommes), l'ont également été pendant les périodes de confinement (respectivement 44 % et 23 %).

Cette intensification des contacts familiaux à distance ne s'observe plus après les confinements, les rencontres étant à nouveau possibles. La part des personnes ayant quotidiennement rencontré leur famille entre juillet et octobre 2021 retrouve également un niveau comparable à celui observé avant la crise sanitaire (10 % pour les femmes et 5 % pour les hommes).

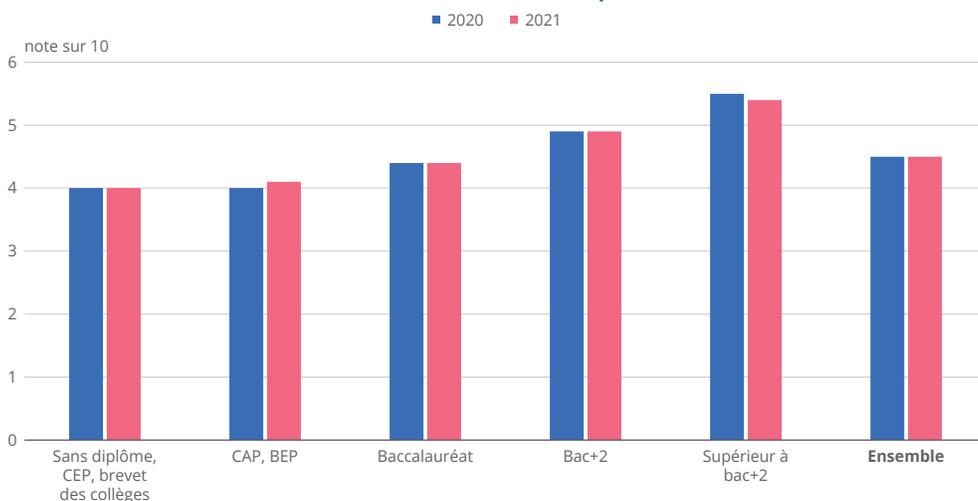
Entre mars 2020 et octobre 2021, les personnes ont majoritairement pu compter sur leurs proches. Parmi les 30 % des personnes de 18 ans ou plus ayant éprouvé le besoin d'aide de la part de leur famille ou de leur entourage (amis, voisins, etc.), près des trois quarts les ont effectivement sollicités et 94 % ont alors été aidées. Cette attente était majoritairement celle d'un soutien moral, puis, dans une moindre mesure, d'une aide matérielle ou financière ► **figure 3**.

La solidité de cette solidarité ressort encore à l'automne 2021 : 92 % des personnes majeures pensent pouvoir compter sur quelqu'un, de manière certaine ou probable, pour recevoir du soutien moral, 86 % pour une aide matérielle non financière et 73 % pour une aide financière. ●

► Pour en savoir plus

« Pendant les périodes de confinement, un tiers des personnes de 18 ans ou plus ont échangé tous les jours avec leur famille », *Insee Focus* n° 265, avril 2022.

► 1. Niveau de confiance envers les inconnus selon le diplôme en 2020 et 2021



CEP : certificat d'études primaires.

Note : les données sont provisoires en 2021.

Lecture : en 2021, les personnes de 16 ans ou plus titulaires d'un BEP ou CAP évaluent à 4,1 sur 10 leur niveau de confiance envers des inconnus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 16 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2020 et 2021.

► 2. Communications et rencontres quotidiennes avec la famille ou l'entourage avant, pendant et après les périodes de confinement

en %

	Communications quotidiennes			Rencontres quotidiennes		
	Avant la crise sanitaire	Pendant les périodes de confinement	Entre juillet et octobre 2021	Avant la crise sanitaire	Pendant les périodes de confinement	Entre juillet et octobre 2021
Avec la famille (hors personnes du ménage)						
Femmes	34,8	43,8	33,1	10,2	///	10,1
Hommes	19,1	23,5	18,4	6,5	///	5,3
Ensemble	27,5	34,3	26,3	8,5	///	7,9
Avec l'entourage (amis, voisins, etc.)						
Femmes	17,5	21,4	15,0	9,4	///	7,5
Hommes	17,7	15,5	13,9	9,0	///	8,1
Ensemble	17,5	18,6	14,5	9,2	///	7,8

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : pendant les périodes de confinement, 43,8 % des femmes de 18 ans ou plus ont communiqué quotidiennement avec leur famille (en dehors des personnes vivant dans leur ménage).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme d'octobre 2021.

► 3. Besoin d'aide éprouvé depuis mars 2020 et aide mobilisable en octobre 2021, selon le type d'aide

en %

	Type de soutien attendu parmi les personnes ayant eu besoin d'aide	Part des personnes déclarant pouvoir compter sur quelqu'un en octobre 2021			Ensemble
		Oui, certainement	Oui, probablement	Non	
Soutien moral	79	77	15	8	100
Aide matérielle non financière	26	63	23	14	100
Aide financière	18	51	22	27	100

Lecture : parmi les personnes de 18 ans ou plus ayant eu besoin d'aide de la part de leur famille ou de leur entourage depuis mars 2020, 79 % avaient besoin d'un soutien moral.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 18 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Camme d'octobre 2021.

6.6 Satisfaction dans la vie en général

La crise sanitaire liée à la Covid-19, débutée en mars 2020, est encore très présente en 2021. Les changements de mode de vie et l'anxiété liée à cette épidémie ont entraîné une chute sans précédent de la **satisfaction dans la vie**. Ainsi, en France métropolitaine, les personnes de 16 ans ou plus attribuent une note moyenne de 6,8 sur 10 à leur vie au début de l'année 2021, contre 7,3 en 2019 et 7,2 en 2020.

Au cours des vingt dernières années, le niveau moyen de satisfaction dans la vie oscillait entre 7,1 et 7,5 ► **figure 1**. Les confinements et restrictions sanitaires mis en place en 2020 pour contenir la propagation de l'épidémie de Covid-19 (restrictions de déplacements et d'activités sociales) ont affecté le moral de la population. Ils n'ont pas eu d'effets visibles dans l'enquête de 2020, car plus des trois quarts des répondants avaient été interrogés avant le premier confinement. En revanche, les effets de la crise sanitaire sont perçus dans l'enquête réalisée début 2021, l'allègement des mesures sanitaires et la réouverture de tous les commerces, lieux culturels et sportifs, cafés et restaurants n'intervenant qu'à partir de début mai 2021.

La forte baisse de satisfaction dans la vie se ressent à tous les âges. Le niveau de satisfaction diminue de 7,7 en 2019 à 7,1 en 2021 chez les jeunes de 16 à 29 ans ► **figure 2**. L'amplitude de la baisse est quasi identique aux âges intermédiaires, la satisfaction moyenne des 40-49 ans passant de 7,3 en 2019 à 6,8 en 2021. Enfin, la satisfaction moyenne des personnes

âgées de 65 ans ou plus baisse légèrement moins, de 7,1 en 2019 à 6,7 en 2021.

La chute de la satisfaction est plus marquée pour les personnes aux revenus élevés (celles appartenant aux 20 % des ménages les plus aisés). Leur niveau de satisfaction moyen décroît de 7,8 en 2019 à 7,2 en 2021. La baisse est moindre pour les personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes (6,6 en 2019, 6,2 en 2021). Celles-ci sont peut-être moins touchées par les restrictions liées à la crise sanitaire dans les activités de loisirs et les sorties culturelles ou au restaurant, car elles en avaient une consommation plus réduite.

Bien qu'elle reste à un niveau supérieur, la satisfaction des personnes occupant un emploi se dégrade plus fortement que celle des chômeurs ou des inactifs. Leur niveau de vie plus aisé, notamment comparé à celui des personnes au chômage, l'explique sans doute. Parmi les personnes en emploi, le niveau de satisfaction chute fortement pour les cadres et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (- 0,6 point entre 2019 et 2021) ► **figure 3**. Le niveau de satisfaction moyen des professions intermédiaires diminue de 0,5 point par rapport à 2019, tout comme ceux des employés et des ouvriers, qui s'établissent à moins de 7 en 2021 (respectivement 6,9 et 6,8). Moins élevé en 2019 que celui des autres catégories socioprofessionnelles, le niveau de satisfaction des agriculteurs diminue un peu moins (- 0,4 point) et s'établit, comme les ouvriers, à 6,8 en 2021. ●

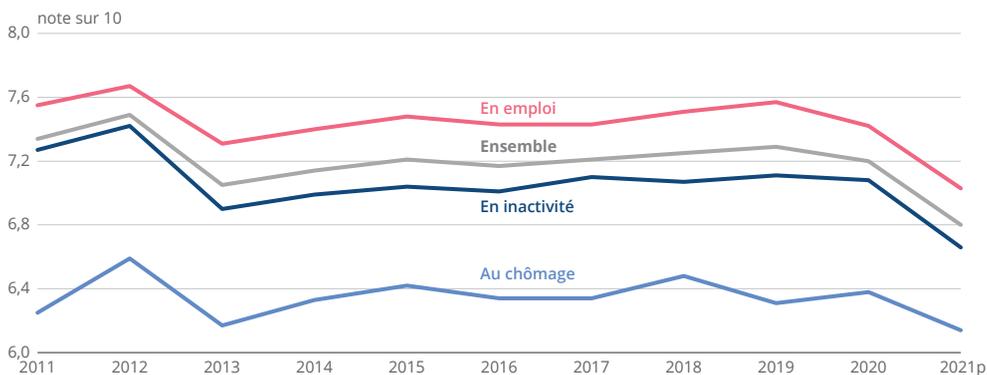
► Définition

La **satisfaction dans la vie**, évaluée sur une échelle de 0 (« pas du tout satisfait ») à 10 (« entièrement satisfait »), permet de mesurer le bien-être subjectif des personnes.

► Pour en savoir plus

- « Satisfaction et privation matérielle et sociale en 2021 – Après un an de pandémie, davantage d'insatisfaction mais des budgets moins contraints », *Insee Focus* n° 261, février 2022.
- « Vivre en Île-de-France a un effet négatif sur la satisfaction dans la vie », *Insee Analyses* n° 71, février 2022.
- « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socioprofessionnelle », *Insee Focus* n° 197, juin 2020.

► 1. Satisfaction dans la vie selon la situation sur le marché du travail depuis 2011



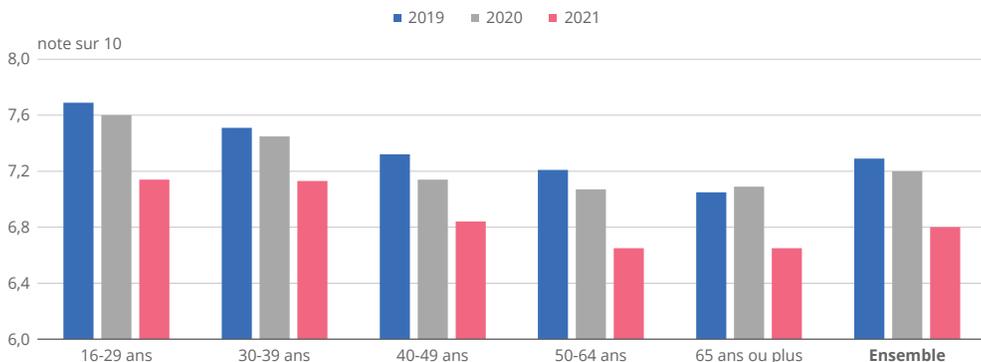
p : données provisoires.

Lecture : en 2021, les personnes de 16 ans ou plus en emploi évaluent à 7,0 sur 10 leur satisfaction dans la vie en général.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2011 à 2021.

► 2. Satisfaction dans la vie selon l'âge



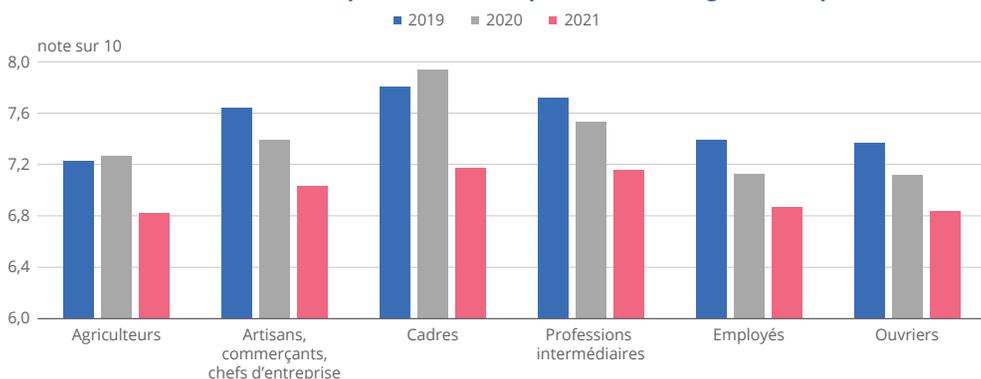
Note : les données 2021 sont provisoires.

Lecture : en 2021, les 16-29 ans évaluent à 7,1 sur 10 leur satisfaction dans la vie.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2019 à 2021.

► 3. Satisfaction dans la vie des personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle



Note : les données 2021 sont provisoires.

Lecture : en 2021, les cadres évaluent à 7,2 sur 10 leur satisfaction dans la vie.

Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) 2019 à 2021.

Fiches

Contexte macroéconomique et dépenses sociales



7.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

En 2021, le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** accélère en valeur (+ 4,0 %) dans un contexte de fort rebond de l'économie après une année 2020 marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 (le PIB progresse de 8,2 % en valeur après un repli de 5,2 % en 2020) ► **figure 1**. Cette évolution est plus rapide que la dynamique d'avant-crise (+ 1,8 % en moyenne annuelle sur la période 2009-2019) et que celle de l'année 2020 au cours de laquelle sa progression avait été plus limitée (+ 1,1 %). Dans le même temps, le prix de la dépense de consommation finale des ménages accélère (+ 1,6 % en 2021, après + 0,9 % en 2020 et + 0,8 % en 2019). Le **pouvoir d'achat du RDB des ménages** augmente donc de 2,3 % en 2021.

Les différentes composantes du RDB évoluent de façon très contrastée. Sous l'effet du rebond de l'activité économique en 2021, les revenus bruts d'activité progressent fortement (+ 7,2 %), avec une hausse à la fois des salaires et traitements bruts (+ 7,4 %) et des revenus mixtes des entrepreneurs individuels (+ 6,0 %) ► **figure 2**. Les revenus du patrimoine, qui recouvrent des loyers perçus par les ménages propriétaires-bailleurs, les **loyers imputés** et les revenus financiers, augmentent de 3,5 %, en raison principalement du fort rebond des dividendes distribués par les entreprises. En revanche, alors qu'elles augmentaient tendancielle­ment depuis plusieurs décennies, les prestations sociales versées en espèces aux ménages diminuent en 2021 (- 1,5 %). Cette baisse s'explique notamment par l'extinction progressive de plusieurs dispositifs de politique publique mis en place lors de la crise sanitaire (aides exceptionnelles de solidarité,

indemnisation de l'activité partielle), mais aussi par l'amélioration de la conjoncture économique et de la situation sanitaire (diminution des prestations chômage et maladie). Les impôts prélevés sur les revenus et les patrimoines (impôts sur le revenu, contribution sociale généralisée – CSG, etc.), les cotisations sociales employeurs et les cotisations sociales à la charge des salariés augmentent (respectivement + 3,7 %, + 7,1 % et + 6,7 %), du fait de la progression des revenus d'activité des ménages, et pèsent sur le RDB des ménages.

Ces évolutions ne tiennent pas compte de l'évolution du nombre et de la composition des ménages. Pour approcher une mesure plus individuelle du pouvoir d'achat, il faut rapporter l'évolution du RDB des ménages à celle des **unités de consommation (UC)**. En 2021, le pouvoir d'achat du RDB par UC augmente de 1,9 % après une diminution de 0,3 % en 2020 et une progression de 2,0 % en 2019. Il est également possible de calculer un pouvoir d'achat **arbitrable** par UC en retirant du revenu disponible les **dépenses pré-engagées**, c'est-à-dire celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses liées au logement dont l'électricité et le combustible ou dépenses de télécommunication par exemple). Depuis 1975, le pouvoir d'achat arbitrable par UC a augmenté plus modérément que le pouvoir d'achat du RDB par UC (+ 0,6 %, contre + 0,8 % en moyenne annuelle) ► **figure 3**. Ce décrochage a pu entraîner un décalage entre le ressenti des ménages et l'évolution de leur niveau de vie. Néanmoins, depuis 2014, le pouvoir d'achat arbitrable progresse légèrement plus vite que le pouvoir d'achat du RDB. ●

► Définitions

Le **revenu disponible brut des ménages (RDB)** est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il correspond donc aux revenus primaires (revenus d'activité et revenus de la propriété) majorés des prestations sociales en espèces et diminués des cotisations et des impôts versés.

L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB corrigée de l'évolution des prix des dépenses de consommation des ménages.

Le **revenu arbitrable** est obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Loyers imputés, unité de consommation, dépenses pré-engagées : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Les comptes de la Nation en 2021 – Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.

► 1. Revenu disponible, revenu arbitrage des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat

	2017	2018	2019	2020	2021
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	a 1 388,1	1 430,8	1 479,6	1 495,8	1 554,9
Dépenses de consommation pré-engagées	b 404,9	415,8	426,6	426,2	444,8
Revenu arbitrage	a - b 983,2	1 015,1	1 053,0	1 069,5	1 110,2
Évolutions (en %)					
Revenu disponible brut	2,6	3,1	3,4	1,1	4,0
Revenu arbitrage	2,9	3,2	3,7	1,6	3,8
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages	0,8	1,7	0,8	0,9	1,6
Indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que pré-engagée	0,9	2,0	0,9	1,3	1,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages¹	1,7	1,4	2,6	0,2	2,3
Pouvoir d'achat arbitrage des ménages ²	1,9	1,2	2,8	0,2	2,1
Nombre d'unités de consommation	0,6	0,6	0,6	0,5	0,4
Pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation¹	1,2	0,8	2,0	- 0,3	1,9
Pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation ²	1,3	0,6	2,2	- 0,2	1,7

1 L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2 L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non pré-engagées des ménages.

Lecture : en 2021, le revenu arbitrage des ménages progresse de 3,8 % en valeur par rapport à 2020.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages en 2021

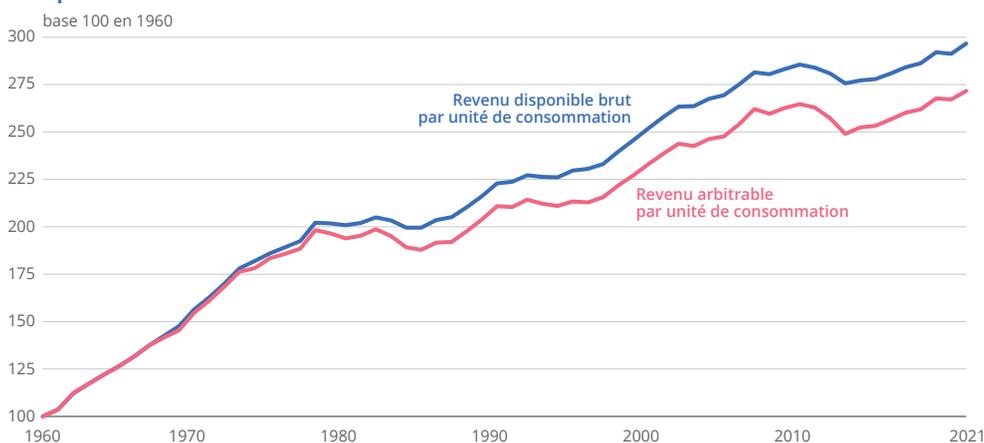
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut (en %)	Évolution 2021/2020 en valeur (en %)
Rémunération des salariés ¹ , dont :	1	1 305,5	84,0	7,3
salaires et traitements bruts		977,9	62,9	7,4
Revenu mixte, dont :	2	125,6	8,1	6,0
entrepreneurs individuels		125,6	8,1	6,0
entrepreneurs individuels hors impôts et subventions d'exploitation		120,8	7,8	12,0
Revenu du patrimoine	3	289,8	18,6	3,5
Revenu primaire	4=1+2+3	1 720,9	110,7	6,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	- 248,7	- 16,0	3,7
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées, dont :	6	- 151,2	- 9,7	6,0
cotisations sociales à la charge des salariés		- 121,0	- 7,8	6,7
Cotisations sociales employeurs versées	7	- 327,7	- 21,1	7,1
Prestations sociales reçues en espèces	8	559,4	36,0	- 1,5
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	2,2	0,1	97,9
Revenu disponible brut (RDB)	(4+5+6+7+8+9)	1 554,9	100,0	4,0

1 La rémunération des salariés recouvre les salaires et traitements bruts et les cotisations sociales à la charge des employeurs.

Lecture : en 2021, les salaires et traitements bruts s'élèvent à 977,9 milliards d'euros, en hausse de 7,4 % par rapport à 2020.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut et du revenu arbitrage par unité de consommation



Lecture : en 2021, le pouvoir d'achat arbitrage par unité de consommation a été multiplié par 2,7 par rapport à 1960.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

7.2 Consommation et épargne des ménages

En 2021, la **dépense de consommation finale des ménages** rebondit de 5,2 % en volume, après une chute historique de 6,7 % en 2020 ► **figure 1**. La **consommation finale effective des ménages**, incluant les dépenses individualisables financées par la collectivité, augmente de 6,0 % en volume, après une baisse de 6,5 % en 2020, mais elle reste en moyenne sur l'année en deçà de sa tendance d'avant-crise. La forte hausse des dépenses des administrations publiques en 2021 (+ 8,4 %, après - 5,7 % en 2020), qui comprend notamment les tests et les vaccins contre la Covid-19, y contribue.

Après cinq années consécutives de baisse, la part des **dépenses pré-engagées** dans le **revenu disponible brut** augmente légèrement (28,6 %, après 28,5 % en 2020), mais reste en deçà de son niveau d'avant crise sanitaire (28,8 % en 2019) ► **figure 2**. En 2021, les dépenses liées au logement, qui constituent plus des trois quarts des dépenses pré-engagées, progressent de 2,5 % en volume (après + 0,2 % en 2020). Les loyers (réels et **imputés**), qui représentent 19,9 % de la dépense de consommation finale et 56,4 % des dépenses pré-engagées, augmentent de 1,5 % (après + 1,0 % en 2020). Les dépenses en entretien et réparation du logement rebondissent (+ 12,2 % après - 7,5 %). Les dépenses en électricité, gaz et autres combustibles augmentent (+ 3,9 % après - 0,3 %) dans un contexte de fort dynamisme des prix de l'énergie, et plus particulièrement du gaz. La hausse de la consommation d'énergie en 2021 est poussée par des températures plus fraîches en moyenne qu'en 2020.

En 2021, la dépense des ménages en santé progresse nettement (+ 17,5 % en volume après - 6,5 %) dopée par la reprise de l'activité de soins, la réforme de la prise en charge des soins dans les domaines de l'optique, de l'audiologie et dentaires, dite « 100 % santé », et des dépenses liées à l'épidémie de Covid-19 toujours élevées (masques et tests notamment). À la faveur de la réouverture des établissements et dans un contexte de mise en place du « passe sanitaire », les dépenses en hôtellerie et restauration affichent un très fort rebond (+ 15,2 % après - 34,0 %), mais restent très affectées en moyenne sur l'année. C'est le cas également des dépenses en transports (+ 11,3 % après - 20,6 %), en habillement et chaussures (+ 9,5 % après - 17,0 %) ou en loisirs et culture (+ 7,4 % après - 11,6 %). À l'inverse, avec le retour de la consommation hors du domicile, les dépenses en alimentation et boissons non alcoolisées reculent (- 1,1 % après + 4,3 %).

La dépense de consommation finale des ménages rebondit à la faveur d'une hausse du pouvoir d'achat des ménages de 2,3 % (après + 0,2 % en 2020). En 2021, le revenu disponible brut des ménages progresse de 4,0 % (après + 1,1 % en 2020) et le prix de la dépense de consommation finale croît de 1,6 % (après + 0,9 % en 2020), du fait principalement du rebond des prix de l'énergie. Ainsi, après avoir atteint un pic à 20,9 % en 2020, le **taux d'épargne** des ménages baisse de 2,3 points pour s'établir à 18,7 % du revenu disponible brut en 2021 ► **figure 3**. Il reste néanmoins à un niveau nettement plus élevé qu'avant-crise (15,1 % en 2019). ●

► Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services acquis par les ménages, qu'ils aient fait l'objet d'une dépense directe des ménages ou été financés par la collectivité (par exemple, dépenses remboursées par la Sécurité sociale ou allocation logement).

Le **revenu disponible brut** des ménages est le revenu dont disposent les ménages pour consommer ou investir, après opérations de redistribution. Il correspond donc aux revenus primaires (revenus d'activité et revenus de la propriété) majorés des prestations sociales en espèces et diminués des cotisations et des impôts versés.

Le **taux d'épargne** mesure la part du revenu disponible brut qui n'est pas utilisée par les ménages en dépense de consommation finale. Il est égal au rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut.

Dépenses pré-engagées, loyers imputés : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « En 2021, la consommation des ménages rebondit mais reste en deçà de sa tendance d'avant-crise », *Insee Première* n° 1908, juin 2022.
- « Les comptes de la Nation en 2021 - Fort rebond de l'activité et hausse du pouvoir d'achat des ménages », *Insee Première* n° 1904, mai 2022.

► 1. Évolution de la consommation finale des ménages par fonction

en %

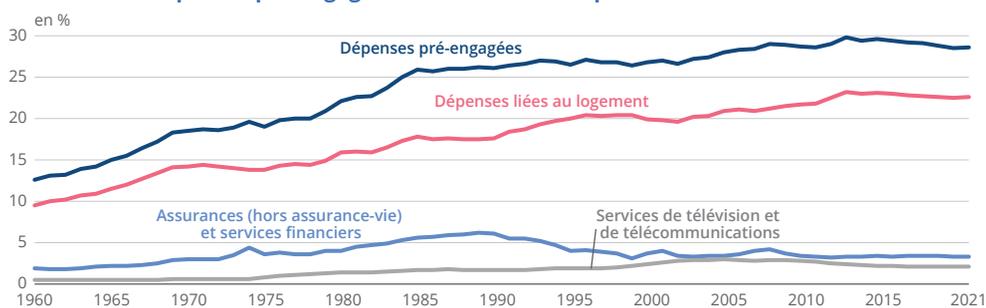
	Variation en volume au prix de l'année précédente						Coefficient budgétaire ¹
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2021
Alimentation et boissons non alcoolisées	1,1	0,4	-0,4	-0,3	4,3	-1,1	14,0
Boissons alcoolisées et tabac	0,0	-0,2	-2,6	-3,3	1,3	-1,6	4,2
Articles d'habillement et chaussures	-0,5	1,3	-2,4	0,5	-17,0	9,5	3,2
Logement, chauffage, éclairage, dont :	1,4	0,7	1,4	1,9	0,2	2,5	27,8
<i>loyers (imputés et réels)</i>	1,2	1,3	1,9	2,6	1,0	1,5	19,9
<i>entretien et réparation des logements</i>	0,6	0,9	0,9	1,2	-7,5	12,2	1,7
Équipement du logement	2,2	2,3	0,5	2,1	-0,8	5,5	4,9
Santé (dépenses à la charge des ménages)	2,0	0,6	1,0	1,3	-6,5	17,5	4,3
Transports	4,0	3,7	2,1	1,6	-20,6	11,3	12,8
Communications	0,0	2,8	3,6	4,0	1,9	3,5	2,5
Loisirs et culture	1,6	1,9	1,4	2,6	-11,6	7,4	7,7
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	1,0	8,1	-1,1	3,1	-8,2	3,3	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	2,0	4,2	4,0	4,5	-34,0	15,2	6,0
Autres biens et services	-0,4	2,7	1,3	0,8	-5,3	5,7	12,7
Dépense de consommation finale des ménages	1,8	1,5	1,0	1,8	-6,7	5,2	100,0
Dépense de consommation financée par la collectivité	1,4	1,9	1,5	0,7	0,7	-5,8	///
ISBLSM ²	1,6	1,6	0,2	1,3	-6,5	5,9	///
Administrations publiques ³ , dont :	1,9	1,5	0,7	0,6	-5,7	8,4	///
<i>santé</i>	3,9	2,9	1,9	1,4	-2,9	12,2	///
<i>éducation</i>	0,9	0,3	0,6	0,0	-6,2	5,2	///
Consommation finale effective des ménages	1,8	1,5	0,9	1,5	-6,5	6,0	///

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

- Part de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation finale des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents), soit -0,7 %.
- Dépenses des institutions sans but lucratif au service des ménages (organisations caritatives, clubs sportifs, etc.).
- Dépenses des administrations publiques en biens et services individualisables.

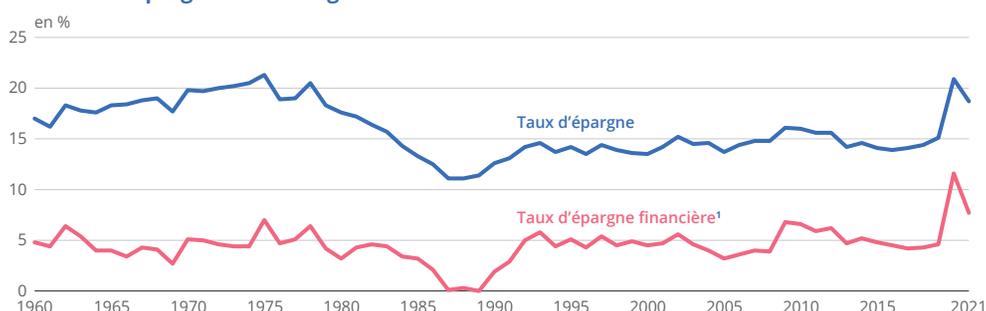
Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 2. Part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut



Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Taux d'épargne des ménages



- L'épargne des ménages peut être utilisée pour l'investissement, pour des placements financiers ou pour des remboursements d'emprunt. La capacité de financement des ménages correspond au solde de l'épargne et de l'investissement. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

7.3 Dépenses de logement

En 2021, les **dépenses de logement** représentent 22 % du produit intérieur brut (PIB), soit 550,8 milliards d'euros (Md€) ► **figure 1**.

Leur croissance rebondit par rapport à l'année précédente, augmentant de 8,0 % en euros courants, après - 1,8 % en 2020 et + 2,9 % en 2019. Cela est notamment dû à la forte hausse des **dépenses d'investissement** (+ 18,0 %, après - 9,2 % en 2020 et + 4,3 % en 2019), à la suite de la reprise de l'activité et de la très nette augmentation des prix. En 2021, ces dépenses d'investissement s'établissent à 154,3 Md€.

Les **dépenses courantes de logement** évoluent de façon plus structurelle que les dépenses d'investissement. En 2021, elles augmentent de 4,6 % (après + 1,0 % en 2020) et s'élèvent à 396,5 Md€. Cette accélération est essentiellement liée à la hausse des prix de certaines énergies (gaz, produits pétroliers), à la hausse de la consommation d'énergie due à des températures plus basses qu'en 2020, ainsi qu'au rebond des dépenses d'entretien courant et de petits travaux.

En 2021, 27,8 % de la **dépense de consommation finale des ménages** est allouée au service de logement ► **figure 2**. Il s'agit du premier poste de dépense, loin devant l'alimentation ou les transports (respectivement 18,1 % et 12,8 %). La part des dépenses dédiées au logement a légèrement diminué (- 0,6 point) après une année 2020 exceptionnelle, marquée par le confinement et durant laquelle les autres types de dépenses (notamment les transports,

la restauration et les loisirs) se sont réduits pour les ménages.

En 2021, 6,9 % des dépenses de logement sont prises en charge par la collectivité *via* des aides et des réductions de dépenses (38,2 Md€). Celles-ci bénéficient essentiellement au secteur locatif, à hauteur de 36 % pour le secteur social et 33 % pour le secteur libre. Les **prestations sociales liées au logement** représentent 20,1 Md€. Pour les locataires, la part des dépenses courantes de logement couvertes par ces aides s'est fortement accrue depuis 1990, en raison de l'extension de ces prestations à des publics plus larges, en particulier aux étudiants. Cependant, cette part diminue depuis six ans, passant de 16,2 % en 2015 à 13,7 % en 2021 ► **figure 3**. Cette évolution est principalement due à la baisse de cinq euros de l'**aide personnalisée au logement (APL)** et à l'action du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) dans le secteur social, puis à l'entrée en vigueur en 2021 d'un nouveau mode de calcul « en temps réel » de l'APL.

En 2021, la consommation des ménages au titre du service de logement représente en moyenne 11 600 euros par résidence principale (en hausse de 4,1 % sur un an) et 7 500 euros par résidence secondaire ► **figure 4**. Parmi les locataires, elle s'élève à 10 200 euros pour un logement du secteur privé, contre 7 800 euros dans le parc social. Chez les propriétaires occupants, la consommation annuelle moyenne, y compris **loyers imputés**, allouée à leur résidence principale est plus élevée et s'établit à 13 400 euros. ●

► Définitions

Les **dépenses de logement** regroupent :

- les **dépenses d'investissement**, qui englobent les dépenses destinées à accroître le parc de logements ou à prolonger sa durée de vie, c'est-à-dire les dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens ;
- les **dépenses courantes de logement**, qui couvrent les loyers que doivent acquitter les locataires, les **loyers imputés** que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement, les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer ainsi que les charges.

Les **prestations sociales liées au logement** désignent les aides versées aux ménages pour alléger leurs dépenses de consommation associées au service de logement. Elles comprennent entre autres l'**aide personnalisée au logement (APL)**, l'allocation de logement familiale (**ALF**) et l'allocation de logement sociale (**ALS**).

Dépense de consommation finale des ménages : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

« Compte du logement 2021 – Rapport de la Commission des comptes du logement », *Datalab*, Commissariat général au développement durable, septembre 2022.

► 1. Composantes de la dépense de logement

en milliards d'euros courants

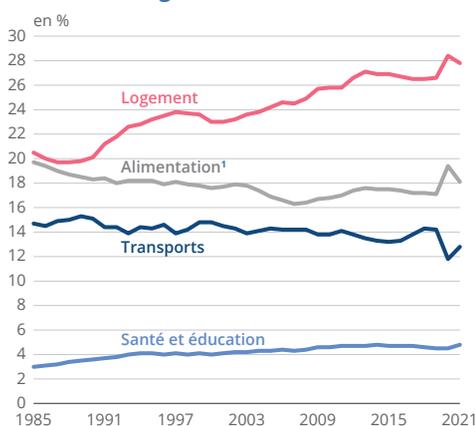
	1990	2000	2010	2015	2019	2020	2021
Consommation associée au service de logement	123,3	195,1	298,7	338,8	363,0	366,7	383,7
Loyers (réels et imputés), dont :	87,5	143,6	221,9	250,5	268,2	273,0	278,2
<i>loyers réels</i>	27,3	43,7	65,2	72,8	77,7	79,0	80,8
Énergies et eau	20,6	28,9	44,3	50,2	54,8	54,7	62,3
Charges	15,6	22,8	32,9	37,7	39,9	39,0	43,3
Locaux d'hébergement	2,2	3,8	6,0	8,1	8,5	8,5	8,6
Subventions d'exploitation aux producteurs (hors bonifications)	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Charges des producteurs liées aux logements vacants	1,1	1,6	2,5	3,1	3,6	3,6	3,9
Dépenses courantes de logement	126,8	200,7	307,2	350,2	375,2	379,1	396,5
Investissement en logements neufs	37,7	44,7	65,9	56,7	72,6	62,8	72,6
Gros travaux d'entretien-amélioration	22,9	31,7	44,1	47,1	50,6	47,3	56,7
Frais et droits dans l'ancien, avantages fiscaux	5,5	7,5	14,0	16,0	20,9	20,6	25,0
Dépenses d'investissement	66,2	83,8	124,0	119,7	144,1	130,8	154,3
Dépenses de logement	193,0	284,5	431,2	469,9	519,3	509,8	550,8
Part de la dépense de logement dans le PIB (en %)	18,4	19,3	21,6	21,4	21,3	22,1	22,0

Lecture : en 2021, les ménages ont investi 72,6 milliards d'euros en logements neufs.

Champ : France.

Sources : Insee, comptes nationaux, base 2014 ; SDES, compte du logement.

► 2. Part des principaux postes de la dépense de consommation finale des ménages

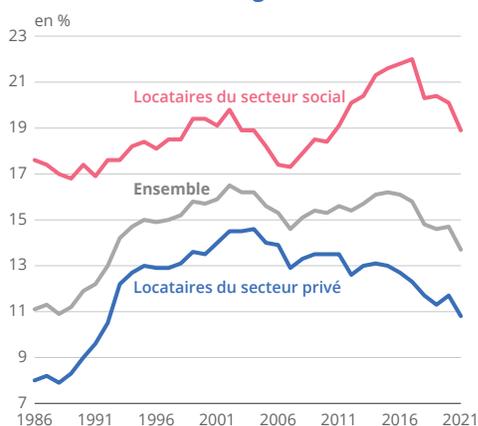


1 Dont tabac et boissons alcoolisées.

Lecture : en 2021, le logement représente 27,8 % de la dépense de consommation finale des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

► 3. Part de la dépense courante des locataires couverte par les prestations sociales liées au logement



Lecture : en 2021, les prestations sociales liées au logement couvrent 10,8 % de la dépense courante des locataires du secteur privé.

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).

Source : SDES, compte du logement.

► 4. Consommation annuelle moyenne associée au service de logement selon le statut d'occupation

en euros par logement

	1990	2000	2010	2015	2019	2020	2021
Résidences principales	5 186	7 294	9 950	10 780	11 164	11 165	11 628
Propriétaires occupants (y c. loyers imputés)	5 983	8 423	11 434	12 419	12 906	12 920	13 449
Locataires du secteur privé	4 539	6 436	8 591	9 348	9 735	9 764	10 157
Locataires du secteur social	3 717	5 133	7 061	7 427	7 490	7 413	7 770
Résidences secondaires	3 331	4 900	6 783	7 232	7 385	7 386	7 543

Note : les dépenses de consommation associées au service de logement sont comptabilisées hors prestations sociales liées au logement.

Lecture : en 2021, les ménages locataires du secteur privé consacrent en moyenne 10 157 euros au service de leur résidence principale (loyer, énergie et eau, charges).

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.)

Source : SDES, compte du logement.

7.4 Dépenses de santé

En 2021, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** atteint 226,7 milliards d'euros, soit 9,1 % du produit intérieur brut et 3 350 euros par habitant ► **figure 1**. Elle augmente de 7,9 % en valeur, après + 1,6 % en 2020, soit la plus forte hausse depuis trente ans. Elle est portée en particulier par les soins hospitaliers et les postes concernés par la **réforme du 100 % santé**.

Premier facteur de contribution à la croissance de la CSBM, la consommation de soins hospitaliers augmente fortement pour la deuxième année consécutive : + 6,2 % en 2021, après + 6,0 % en 2020. En 2020, des mesures de revalorisations salariales à l'hôpital public et la mise en place d'une garantie de financement pour le secteur privé avaient soutenu la consommation de soins hospitaliers. En 2021, le rebond de l'activité dans les hôpitaux publics, et encore davantage dans les cliniques privées, soutient la consommation, notamment dans les services de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie, et de psychiatrie.

Second facteur de contribution à la croissance, la consommation des secteurs concernés par la réforme du 100 % santé croît fortement en 2021. Ainsi, la consommation de soins dentaires augmente de 22,5 %, en raison notamment de la hausse de plus de 30 % en 2021 du recours aux prothèses dentaires du panier « 100 % santé », mais aussi du fait d'un effet de report de consommation entre 2020 et 2021. La consommation d'aides auditives augmente de 60,0 %, soutenue par la progression des dépenses de consommation des appareils auditifs du 100 % santé. Par contre, l'offre « 100 % santé » en optique ne connaît

pas un essor comparable, et la hausse de la consommation d'optique est essentiellement portée par le panier « tarifs libres » ► **figure 2**.

Enfin, la consommation de soins auprès des médecins et des sages-femmes d'une part, et des auxiliaires médicaux d'autre part, se redresse en 2021 (respectivement + 6,3 % et + 10,1 %), après une baisse d'activité en 2020 due aux mesures de restrictions sanitaires prises durant le premier confinement.

La crise sanitaire a entraîné une recomposition importante de la structure de consommation et de financement des soins et biens médicaux en 2020. En effet, la prise en charge par la Sécurité sociale des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire a induit une hausse de sa participation au financement de la CSBM de 1,8 point entre 2019 et 2020. En 2021, la part financée par la Sécurité sociale est stable et atteint 79,8 % ► **figure 3**. La part des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance) augmente de 0,6 point pour atteindre 12,9 % en 2021, sous l'effet de la reprise d'activité et du développement du 100 % santé. La part de la consommation financée par les ménages augmente de 0,4 point en 2021, passant de 6,6 % à 7,0 % de la CSBM ; elle demeure inférieure à son niveau de 2019 (7,2 %). En 2020, la baisse de la consommation dans les secteurs où le reste à charge est élevé entraîne une baisse du reste à charge global ; cet effet disparaît avec la reprise d'activité en 2021, et le reste à charge repart à la hausse. En 2021, la part de la CSBM financée par les ménages représente 1,0 % de leur revenu disponible brut ► **figure 4**. ●

► Définitions

La **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)** comprend les soins hospitaliers, les soins de ville, les transports sanitaires, les médicaments et les autres biens médicaux.

Mise en place progressivement à compter de janvier 2019, la **réforme du 100 % santé** vise à réduire le renoncement aux soins grâce à la baisse des restes à charge des ménages dans les secteurs suivants : prothèses dentaires, optique médicale et aides auditives.

Ainsi, un panier « 100 % santé » regroupant des prestations de soins et d'équipements est intégralement remboursé par la Sécurité sociale et par les organismes complémentaires, sans reste à charge. Un panier « tarifs maîtrisés », appliqué uniquement au secteur dentaire, propose des couronnes, bridges et prothèses amovibles, avec un reste à charge pour l'assuré modéré. Enfin, un panier « tarifs libres » dont le reste à charge peut être plus élevé est également proposé auprès des professionnels de santé n'ayant pas de prix plafonnés à respecter.

► Pour en savoir plus

Les dépenses de santé en 2021. Résultats des comptes de la santé, coll. « Panoramas de la Drees - Santé », édition 2022.

► 1. Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)

en millions d'euros

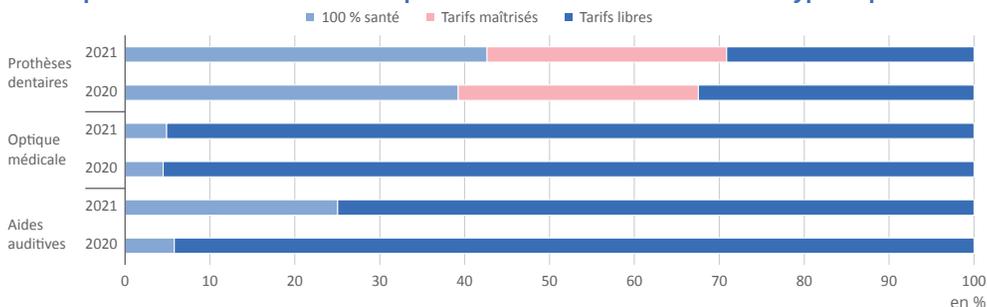
	2011	2019	2020	2021	Évolution 2021/2020 (en %)
Soins hospitaliers	82 606	97 142	103 018	109 395	6,2
Secteur public	63 144	74 405	79 746	84 057	5,4
Secteur privé	19 462	22 737	23 272	25 338	8,9
Soins ambulatoires	95 431	109 760	107 161	117 301	9,5
Soins de ville¹	46 648	57 016	55 158	61 312	11,2
Médecins et sages-femmes	20 435	23 934	23 435	24 915	6,3
Auxiliaires médicaux	10 746	15 928	15 753	17 344	10,1
Dentistes	10 817	12 240	11 379	13 940	22,5
Laboratoires d'analyses	4 323	4 516	4 455	4 878	9,5
Cures thermales	326	398	136	235	72,3
Médicaments	32 380	30 646	29 817	31 138	4,4
Biens médicaux	12 556	17 040	17 446	19 272	10,5
Optique médicale	5 693	6 792	6 185	7 159	15,8
Aides auditives	822	1 257	1 263	2 021	60,0
Autres ²	6 041	8 991	9 998	10 092	0,9
Transports sanitaires	3 845	5 059	4 741	5 580	17,7
Ensemble	178 037	206 903	210 179	226 696	7,9
Part dans le PIB (en %)	8,6	8,5	9,1	9,1	///

- 1 Dans les comptes de la santé, les soins de ville ne comprennent ni les honoraires en cliniques privées, ni les dépenses de biens médicaux et de transports sanitaires habituellement inclus dans le périmètre des soins de ville des régimes d'assurance maladie.
2 Orthèses, prothèses autres qu'auditives, véhicules pour handicapés physiques (VHP), aliments diététiques, matériels, pansements, masques chirurgicaux et FFP2.

Lecture : en 2021, la consommation de soins hospitaliers s'élève à 84 057 millions d'euros dans le secteur public.

Source : Drees, comptes de la santé.

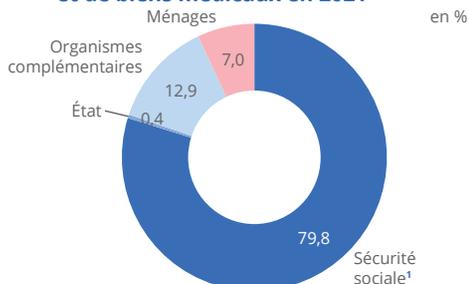
► 2. Répartition de la consommation par secteur en 2020 et 2021 selon le type de panier



Lecture : en 2021, le panier « 100 % santé » représente 43 % de la consommation de prothèses dentaires.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 3. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en 2021

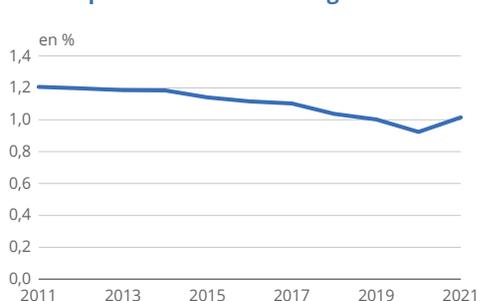


- 1 Y compris prestations complémentaires Alsace-Moselle et Camieg. À partir de 2021, la gestion du fond en charge de la complémentaire santé solidaire (CSS) est assurée par les administrations de Sécurité sociale. Les prestations versées par le fond CSS sont désormais comptabilisées au sein du champ de la Sécurité sociale alors qu'elles étaient comptabilisées dans le champ de l'État pour les années antérieures.

Lecture : en 2021, la Sécurité sociale finance 79,8 % de la consommation de soins et de biens médicaux.

Source : Drees, comptes de la santé.

► 4. Part du reste à charge dans le revenu disponible brut des ménages



Note : le reste à charge est la part de la dépense de santé incombant aux ménages après intervention de la Sécurité sociale, de l'État et des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés d'assurance et institutions de prévoyance).

Lecture : en 2021, le reste à charge représente 1,0 % du revenu disponible brut des ménages.

Sources : Drees, comptes de la santé ; Insee, comptes nationaux.

7.5 Dépenses d'éducation

En 2021, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est estimée à 168,8 milliards d'euros, après 160,5 milliards en 2020 (en euros courants), soit une hausse de 5,2 %, la plus marquée depuis 1992 ► **figure 1**. Son poids dans le produit intérieur brut (PIB) recule toutefois légèrement (6,8 %, après 6,9 % en 2020), en raison du rebond du PIB en 2021 à la suite de la reprise de l'activité économique ► **figure 2**.

Le **financement initial de la DIE** est majoritairement assuré par l'État (57,1 %, après un pic à 58,6 % en 2020 dû aux mesures publiques de soutien face à l'épidémie) du fait de sa prépondérance dans la rémunération des enseignants et du versement des bourses d'études. En 2021, faisant suite à la priorité donnée au primaire depuis la rentrée 2017, les dépenses de l'État pour le premier degré s'accroissent en euros courants de 3,1 %. Dans l'enseignement supérieur, les moyens apportés par l'État augmentent de 2,1 % en euros courants, notamment du fait du maintien de dispositifs de crise (comme la majoration des bourses) et de la création de places dans les filières sous tension, en lien avec la loi Orientation et réussite des étudiants.

En 2021, les collectivités territoriales participent à hauteur de 23,0 % à la DIE. Elles restent le second contributeur, malgré le transfert en 2020 du financement de l'apprentissage des régions vers les organismes professionnels. Cette réforme se traduit par un essor du nombre d'apprentis et une participation accrue des entreprises à la DIE (9,4 %, après 8,7 % en 2020). La contribution des ménages se rapproche du niveau d'avant-crise (7,5 %, après 6,6 % en 2020 et 7,9 % en 2019),

les moindres dépenses en 2020 étant dues aux fermetures des écoles et établissements ainsi qu'à la suspension de la plupart des sorties scolaires.

Enfin, les autres administrations publiques financent 3,1 % de la DIE, une participation en recul de 0,4 point par rapport à 2020 où elles avaient été très sollicitées, notamment avec la majoration exceptionnelle de 100 euros de l'allocation de rentrée scolaire versée par les caisses d'allocations familiales.

La dépense moyenne par élève ou étudiant atteint 9 360 euros en 2021. Elle croît avec le niveau de formation, de 7 440 euros dans le premier degré à 11 630 euros pour un étudiant dans le supérieur ► **figure 3**. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, principalement dû à un taux d'encadrement renforcé par la présence des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM). Sur le long terme, la dépense moyenne par élève augmente, tous niveaux confondus (+ 1,5 % par an depuis 1980 en euros constants). Dans le premier degré, la hausse est de 1,9 % par an en moyenne, reflétant notamment la hausse du taux d'encadrement et la création du corps des professeurs des écoles. Dans le second degré, la dépense par élève augmente de 1,2 % par an depuis 1980, en particulier du fait de la revalorisation du statut des enseignants. Dans le supérieur, la dépense par étudiant ne croît que de 0,6 % par an depuis 1980, les effectifs augmentant plus vite que les moyens. La dépense moyenne par élève ou étudiant n'augmente plus depuis 2009, à l'exception du premier degré. ●

► Définitions

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

Financement initial de la DIE : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2022.
- *L'état de l'école*, Depp, édition 2022.
- « En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros », *Note d'information* n° 21.21, Depp, mai 2021.
- « 161 milliards d'euros consacrés à l'éducation en 2020 : 7,0 % du PIB », *Note d'information* n° 21.38, Depp, novembre 2021.

► 1. Dépense intérieure d'éducation

	1980	1990	2000	2010	2015	2020	2021p
Dépense intérieure d'éducation (DIE)							
DIE en valeur (en milliards d'euros courants)	29,4	70,2	108,2	139,3	147,6	160,5	168,8
DIE en euros constants ¹ (en milliards d'euros 2021)	82,2	107,4	145,3	157,0	158,9	162,7	168,8
Dépense moyenne par élève							
Dépense moyenne par élève (en euros courants)	1 810	4 130	6 250	8 070	8 410	8 980	9 360
Dépense moyenne par élève (en euros 2021 ¹)	5 050	6 310	8 390	9 090	9 050	9 100	9 360
Structure du financement initial de la DIE (en %)							
État, dont :	67,9	62,4	64,0	57,9	57,2	58,6	57,1
MENJ-MESR ²	60,3	55,8	56,7	52,9	53,6	55,0	53,6
Collectivités territoriales	14,3	18,6	19,9	23,9	23,9	22,6	23,0
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,4	0,8	2,2	2,3	2,9	3,5	3,1
Entreprises	6,7	7,2	6,6	8,3	8,4	8,7	9,4
Ménages	10,7	11,0	7,3	7,6	7,6	6,6	7,5

p : données provisoires.

1 Pour passer des euros courants, observés à une date donnée, aux euros constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB. Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (en euros courants et constants).

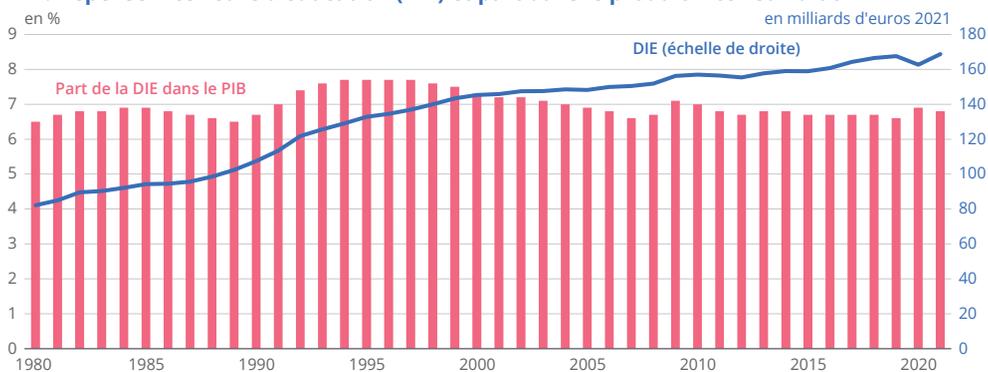
2 MENJ-MESR : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ; ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lecture : en 2021, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 9 360 euros en moyenne par élève.

Champ : France.

Source : Depp, compte de l'éducation.

► 2. Dépense intérieure d'éducation (DIE) et part dans le produit intérieur brut



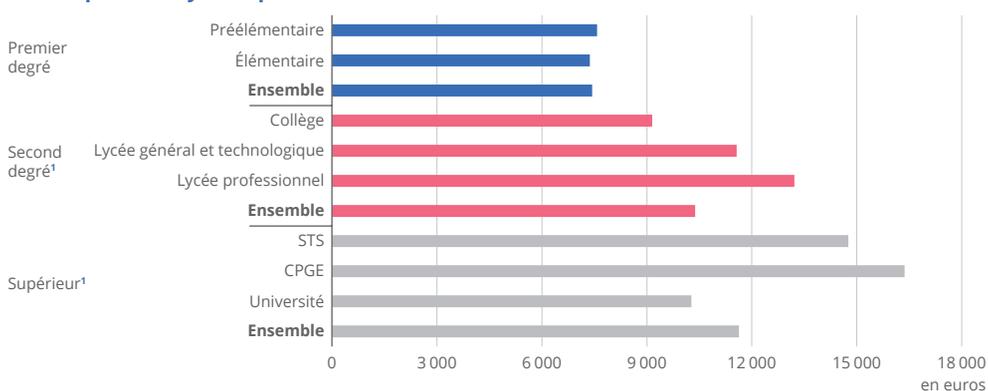
Note : les données 2021 sont provisoires.

Lecture : en 2021, la DIE s'élève à 168,8 milliards d'euros, ce qui représente 6,8 % du PIB.

Champ : France.

Source : Depp, compte de l'éducation.

► 3. Dépense moyenne par élève ou étudiant selon le niveau de formation en 2021



1 Y compris apprentissage.

Note : les données 2021 sont provisoires.

Lecture : en 2021, au collège, la dépense intérieure d'éducation s'élève à 9 150 euros en moyenne par élève.

Champ : France.

Source : Depp, compte de l'éducation.

Fiches

Comparaisons européennes



8.1 Démographie en Europe

Au 1^{er} janvier 2022, l'Union européenne (UE) compte 446,8 millions d'habitants ► **figure 1**. La population européenne diminue pour la deuxième année consécutive : de 137 000 habitants (- 0,3 ‰) en 2021, et de 243 000 habitants (- 0,5 ‰) en 2020. Le **solde naturel** est négatif depuis 2012, l'UE enregistrant plus de décès que de naissances. En 2021, il atteint - 1 232 000, contre - 1 113 000 en 2020 et - 485 000 en 2019. Le **solde migratoire** ne compense pas ce déficit.

En 2021, la population augmente dans 17 pays et diminue dans les 10 autres. En Allemagne, pays le plus peuplé de l'UE devant la France, la population augmente de nouveau en 2021, après une baisse temporaire en 2020 : le solde migratoire positif (+ 3,7 ‰) compense le solde naturel négatif (- 2,7 ‰). Ce n'est pas le cas en Italie où le solde migratoire positif ne parvient pas à compenser le solde naturel négatif et la population diminue pour la septième année consécutive : - 4,3 ‰ en 2021. En France, le solde naturel (+ 1,2 ‰) contribue pour plus d'un tiers à la croissance de la population (+ 3,3 ‰). L'accroissement naturel est le plus élevé de l'UE en Irlande (+ 5,0 ‰) ; ce pays a aussi en 2021 un solde migratoire élevé (+ 5,6 ‰), qui participe à plus de la moitié de sa forte croissance démographique. Avec la France et l'Irlande, sept autres pays enregistrent à la fois un solde naturel et un solde migratoire positifs : la Belgique, Chypre, le Danemark, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas et la Suède. Cinq pays (Croatie, Grèce, Lettonie, Roumanie et Slovaquie) cumulent un solde naturel et un solde migratoire négatifs.

Depuis 2012, la France reste le pays de l'UE le plus fécond, avec un **indicateur conjoncturel de fécondité** de 1,82 enfant par femme en 2020 ► **figure 2**. La Roumanie arrive en deuxième position (1,80), suivie par la République tchèque (1,71) et le Danemark (1,68). Au même niveau que la France il y a quelques années, l'Irlande et la Suède ont désormais une fécondité plus

basse (1,63 et 1,67). La fécondité est la plus faible à Malte (1,13), en Espagne (1,19) et en Italie (1,24). En 2020, l'indicateur moyen de l'UE se situe à 1,50 enfant par femme, en baisse par rapport à 2019 (1,53).

En 2020, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie à la naissance** atteint 83,2 ans pour les femmes et 77,5 ans pour les hommes. À la suite de l'épidémie de Covid-19, elle diminue de 9 mois et demi pour les femmes et de 1 an pour les hommes par rapport à 2019. Elle est la plus élevée pour les femmes en Espagne (85,2 ans), suivie de la France (85,1 ans), et pour les hommes, en Irlande (80,8 ans), puis en Suède (80,6 ans). Les femmes peuvent espérer vivre 5 ans et 8 mois de plus que les hommes en moyenne dans l'ensemble de l'UE, mais cet écart varie selon les pays : supérieur à 8 ans dans les pays baltes et en Pologne, il est inférieur à 4 ans aux Pays-Bas, en Irlande, en Suède et au Danemark. Il est supérieur à la moyenne européenne en France (6,0 ans).

En 2020, dans l'ensemble de l'UE, l'**espérance de vie sans incapacité à 65 ans** diminue de plus de 3 mois pour les femmes et de plus de 8 mois pour les hommes, pour s'établir respectivement à 10,1 et 9,5 ans. Elle est la plus longue en Suède : 16,4 ans pour les femmes et 15,4 ans pour les hommes, soit environ 3 ans de plus que le pays suivant, Malte (respectivement 13,0 ans et 12,6 ans). Elle est la plus courte en Lettonie et en Slovaquie où elle est inférieure à 5 ans. La France se situe au-dessus de la moyenne européenne (11,8 ans pour les femmes et 10,2 ans pour les hommes). La population européenne continue de vieillir : au 1^{er} janvier 2021, les 65 ans ou plus représentent 20,8 % de la population, contre 17,8 % dix ans plus tôt. Cette part est la plus élevée en Italie (23,5 %) et la plus faible au Luxembourg (14,6 %) et en Irlande (14,8 %). La France se situe dans la moyenne européenne avec 20,7 %.

► Définitions

Solde naturel, solde migratoire, indicateur conjoncturel de fécondité, espérance de vie à la naissance, espérance de vie sans incapacité à 65 ans : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

Population and population change statistics, Eurostat, juillet 2022.

► 1. Quelques indicateurs démographiques dans l'Union européenne

	Population au 1 ^{er} janvier 2022 (en milliers)	Évolution de la population en 2021 (en ‰)			Part des 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier 2021 (en ‰)	Espérance de vie à la naissance en 2020 (en années)		Espérance de vie sans incapacité à 65 ans en 2020 (en années)	
		Due au solde naturel	Due aux migrations ¹	Ensemble		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Allemagne	83 237	- 2,7	3,7	1,0	22,0	83,5	78,7	11,7	10,4
Autriche	8 979	- 0,7	5,8	5,2	19,2	83,6	78,9	8,3	8,0
Belgique	11 631	0,5	6,1	6,6	19,3	83,0	78,5	11,0	10,5
Bulgarie	6 839	- 13,1	1,8	- 11,3	21,7	77,5	70,0	9,9	8,6
Chypre	905	3,4	6,3	9,7	16,4	84,4	80,4	7,0	7,6
Croatie	3 879	- 6,6	- 33,1	- 39,7	21,4	80,9	74,7	5,2	4,7
Danemark	5 873	1,1	4,6	5,7	20,1	83,6	79,7	11,9	10,4
Espagne	47 433	- 2,4	3,1	0,7	19,8	85,2	79,6	11,5	11,6
Estonie	1 332	- 4,0	5,3	1,3	20,3	83,0	74,4	7,7	6,3
Finlande	5 548	- 1,5	4,1	2,6	22,7	84,8	79,2	10,3	9,4
France	67 813	1,2	2,1	3,3	20,7	85,1	79,1	11,8	10,2
Grèce	10 604	- 5,5	- 1,6	- 7,0	22,5	83,9	78,8	7,6	7,6
Hongrie	9 689	- 6,4	2,1	- 4,3	20,3	79,0	72,3	7,9	7,2
Irlande	5 060	5,0	5,6	10,7	14,8	84,4	80,8	12,5	11,3
Italie	58 983	- 5,2	1,0	- 4,3	23,5	84,5	80,0	10,6	10,3
Lettonie	1 876	- 9,1	- 0,2	- 9,3	20,8	80,0	70,6	4,4	4,2
Lituanie	2 806	- 8,7	12,4	3,7	19,9	80,1	70,1	6,0	5,6
Luxembourg	645	3,4	13,2	16,7	14,6	84,5	79,9	11,4	10,3
Malte	521	0,4	8,9	9,4	18,9	84,5	80,3	13,0	12,6
Pays-Bas	17 591	0,5	6,1	6,6	19,8	83,1	79,7	9,8	10,0
Pologne	37 654	- 5,0	0,1	- 4,9	18,7	80,7	72,5	8,7	7,6
Portugal	10 352	- 4,4	9,6	5,2	22,4	84,1	78,0	7,1	8,4
Rép. tchèque	10 517	- 2,7	4,8	2,1	20,2	81,3	75,3	7,9	7,0
Roumanie	19 038	- 8,2	- 0,4	- 8,6	19,3	78,3	70,4	6,0	5,7
Slovaquie	5 435	- 3,1	- 1,5	- 4,6	17,1	80,4	73,5	4,7	4,6
Slovénie	2 107	- 2,0	1,2	- 0,9	20,7	83,4	77,8	11,0	9,4
Suède	10 452	2,1	4,9	7,0	20,1	84,2	80,6	16,4	15,4
UE²	446 800	- 2,8	2,5	- 0,3	20,8	83,2	77,5	10,1	9,5

1 Y compris ajustements de population, sauf pour la France. En 2021, des ruptures de série ont été constatées en Croatie et au Portugal à la suite de la publication de nouveaux recensements.

2 Pour l'UE, le calcul de la population et de ses évolutions est réalisé par l'Insee.

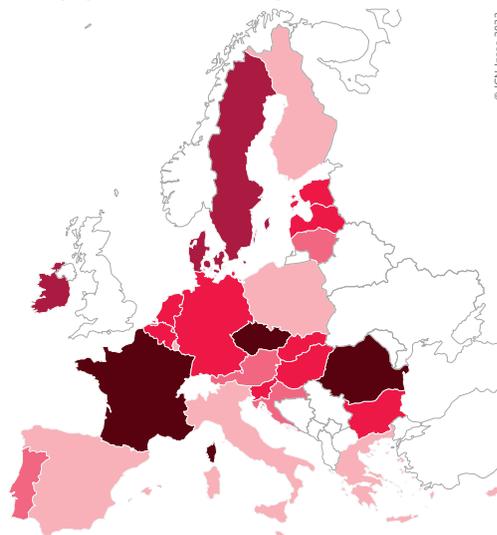
Note : la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin n'est pas incluse dans les données de la France reprises ici, mais l'est dans les données publiées sur le site d'Eurostat, car ce territoire fait partie de l'Union européenne.

Lecture : au 1^{er} janvier 2022, l'Union européenne compte 446 800 milliers d'habitants.

Sources : Eurostat (extraction des données le 27 juillet 2022) pour les données européennes et l'espérance de vie sans incapacité ; Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil pour les données France.

► 2. Indicateur conjoncturel de fécondité dans les pays de l'Union européenne en 2020

indicateur conjoncturel de fécondité



Lecture : en 2020, l'indicateur conjoncturel de fécondité de la France s'établit à 1,82 enfant par femme. Ainsi, si les taux de fécondité observés à chaque âge en 2020 demeuraient inchangés, une femme aurait en moyenne 1,82 enfant au cours de sa vie.

Source : Eurostat (extraction des données le 27 juillet 2022).

8.2 Éducation en Europe

L'Union européenne (UE) s'est fixé en 2021 des objectifs à atteindre avant 2030 en matière d'éducation et de formation. Parmi les sept objectifs définis, cinq se prêtent déjà à un suivi statistique : ils traduisent la volonté des Européens d'accueillir les enfants dans des structures d'éducation dès l'âge de 3 ans, de réduire les sorties précoces du système éducatif et de doter les jeunes de compétences de base et numériques ainsi que d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Les deux objectifs qui ne font pas encore l'objet d'un suivi statistique complet concernent les apprentissages en milieu professionnel et la formation des adultes.

Selon cette nouvelle stratégie, au moins 96 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire devraient être accueillis dans des structures d'éducation avant 2030. En 2020, la proportion est de 93 % en moyenne pondérée dans les 27 pays membres de l'UE. À ce jour, cinq pays ont dépassé la cible : la France, l'Irlande, la Belgique, le Danemark et l'Espagne ► **figure 1**.

La part de jeunes de 18-24 ans qui ont quitté le système scolaire sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire et qui ne suivent pas de formation (situation dite de « sortie précoce ») devrait être inférieure à 9 % en 2030. En 2021, la moyenne de l'UE (10 %) est supérieure à ce seuil, mais 16 pays, dont la France, les Pays-Bas ou encore la Pologne, ont déjà atteint l'objectif ► **figure 2**. L'Allemagne, l'Italie et l'Espagne sont en retard sur la cible collective. Au cours de la décennie précédente, de nombreux pays ont sensiblement amélioré leur taux de sorties précoces, notamment la France (de 12 % en 2011 à 8 % en 2021) et le Portugal (de 23 % à 6 %). D'autres ont stagné, comme la Pologne (6 %), voire régressé, comme la Slovaquie (de 5 % à 8 %), même si le taux y reste relativement bas.

Selon la stratégie européenne, au moins 45 % des 25-34 ans devraient être diplômés de l'enseignement supérieur en 2030. En 2021, la moyenne de l'UE est de 41 %, et 13 pays atteignent déjà l'objectif, dont la France (50 %).

L'UE s'est également assigné deux objectifs visant les compétences des jeunes. La proportion d'élèves de 15 ans ayant des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences doit être inférieure à 15 % en 2030. En 2018, en moyenne dans l'UE, 23 % des élèves de 15 ans ont des compétences insuffisantes en compréhension de l'écrit et en mathématiques, et 22 % en sciences ► **figure 3**. En France, où 21 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise dans chacun des trois domaines, les résultats sont légèrement meilleurs que la moyenne européenne. Les résultats de l'Allemagne sont similaires à ceux de la France, mais ceux de l'Espagne et de l'Italie sont moins bons. Seules l'Estonie, la Finlande et la Pologne atteignent l'objectif dans chacun des trois domaines.

Enfin, moins de 15 % des élèves devraient avoir des compétences insuffisantes en **littératie numérique** en huitième année d'enseignement depuis l'entrée en élémentaire (classe de 4^e pour la France). Parmi les six pays européens qui ont participé en 2018 à l'évaluation internationale des élèves en littératie numérique et pensée informatique (enquête ICILS) organisée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, aucun n'atteint la cible collective. La proportion d'élèves faiblement compétents s'étend de 16 % au Danemark à 51 % au Luxembourg ; elle est de 44 % en France, 34 % au Portugal, 33 % en Allemagne et enfin 27 % en Finlande. ●

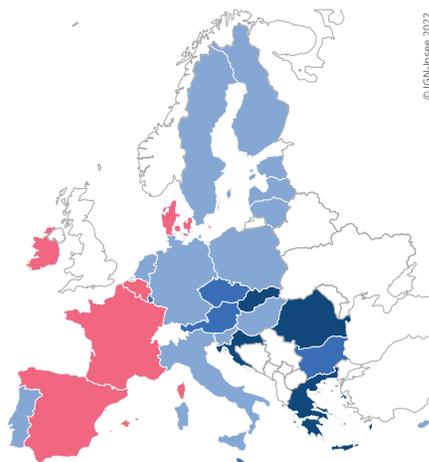
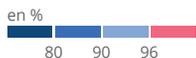
► Définition

La **littératie numérique** désigne la capacité d'un individu à utiliser efficacement un ordinateur pour collecter, gérer, produire et communiquer des informations à la maison, à l'école, sur le lieu de travail et dans la société.

► Pour en savoir plus

- *L'état de l'École*, Depp, édition 2022.
- *L'Europe de l'éducation en chiffres*, Depp, édition 2022.
- « Objectifs éducation et formation 2030 de l'UE : où en est la France ? », *Note d'information* n° 22.13, Depp, mai 2022.

► 1. Part des enfants accueillis dans des structures d'éducation entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire en 2019-2020

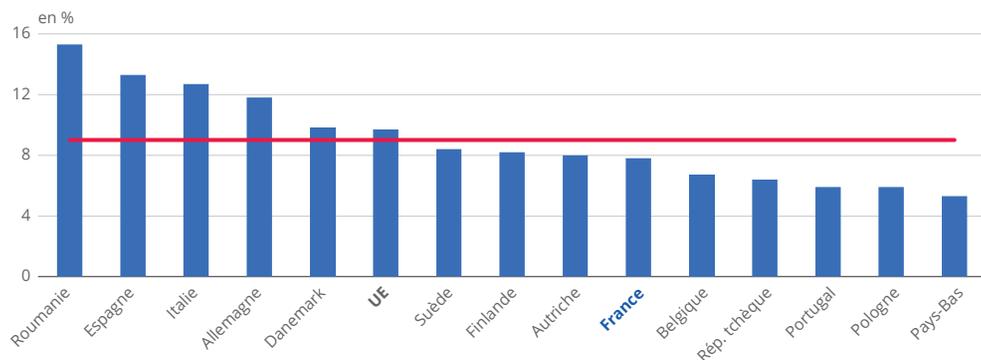


© IGN-Insee 2022

Lecture : en 2019-2020, en Belgique, 98,5 % des enfants entre 3 ans et l'âge de début de l'enseignement élémentaire obligatoire sont accueillis dans des structures d'éducation.

Source : Eurostat, données sur les systèmes d'éducation (UOE).

► 2. Part des jeunes de 18-24 ans en situation de sortie précoce de l'éducation et de la formation en 2021

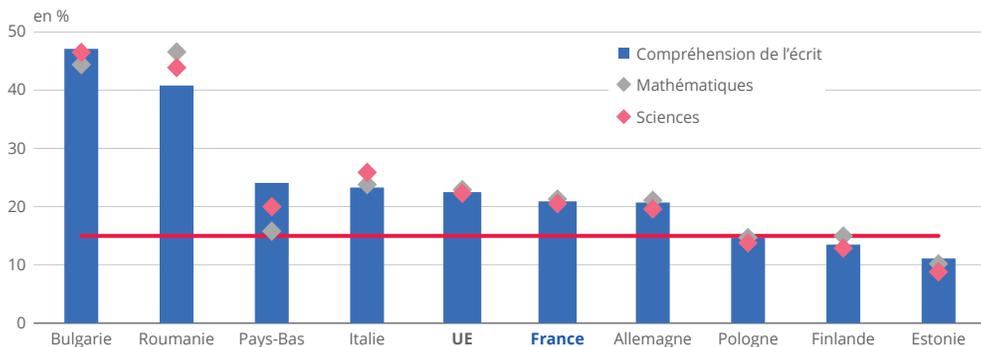


Notes : données provisoires. Les données pour l'ensemble des pays de l'UE sont disponibles en ligne.

Lecture : en 2021, en France, 7,8 % des jeunes de 18-24 ans sont en situation de sortie précoce. L'objectif européen de 9 % maximum est donc atteint.

Source : Eurostat, enquête sur les Forces de travail.

► 3. Part des élèves de 15 ans qui ont une faible maîtrise selon le domaine évalué en 2018



Lecture : en 2018, en France, 21,3 % des élèves ont un faible niveau de maîtrise en mathématiques. L'objectif européen de 15 % maximum n'est donc pas atteint.

Source : OCDE, données du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (Pisa) 2018.

8.3 Emploi et chômage en Europe

En moyenne en 2021, 68,4 % des 15-64 ans habitant l'Union européenne (UE) sont en emploi ► **figure 1**. Ce **taux d'emploi** a augmenté de 1,4 point par rapport à 2020, après avoir baissé de 1,1 point l'année précédente, sous l'effet de la crise sanitaire. Il dépasse de 3,6 points son niveau d'avant la crise économique de 2008-2009 (64,8 %). En 2021, le taux d'emploi s'échelonne de 57,2 % en Grèce à 80,1 % aux Pays-Bas ; il est de 67,3 % en France.

Dans l'UE, le taux d'emploi des hommes (73,3 %) est supérieur à celui des femmes (63,4 %). L'écart est plus grand dans les pays de l'Est et du Sud de l'Europe et plus réduit dans les pays nordiques.

En 2021, le taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) de l'UE atteint 32,7 %. En un an, il a progressé de 1,3 point après avoir chuté de 2,1 points en 2020. Le taux d'emploi des jeunes est inférieur à 20 % en Grèce, en Bulgarie et en Italie, alors qu'il dépasse 50 % en Autriche, au Danemark et même 70 % aux Pays-Bas. En France, il est de 32,2 % en 2021 : après une nette augmentation (+ 2,1 points), il est désormais proche de la moyenne européenne. Les écarts entre pays reflètent des différences de durée de scolarité, de cumul emploi-études (dont l'apprentissage), mais aussi des difficultés plus ou moins marquées d'insertion des jeunes sur le marché du travail. Par rapport à 2019, avant la crise sanitaire, le taux d'emploi des jeunes a progressé de 2,1 points en France, soit la plus forte augmentation après Chypre (+ 2,4 points). Il a progressé dans six pays, mais a diminué de 0,8 point sur l'ensemble de l'UE.

En 2021, le taux d'emploi des 55-64 ans s'établit à 60,5 % dans l'UE. Il dépasse 70 % en Suède, au Danemark, en Allemagne, en Estonie et aux Pays-Bas. Il est inférieur à la moyenne européenne en France (55,9 %).

Au sein de l'UE, 17,7 % des personnes en emploi sont à temps partiel en 2021, une proportion stable (- 0,1 point) après - 1,5 point en 2020. En France, cette proportion est de 17,3 %, proche du niveau moyen de l'UE. Elle est nettement supérieure au Danemark (23,9 %), en Belgique (24,1 %), en Allemagne (27,9 %), en Autriche (28,7 %) et surtout aux Pays-Bas (42,2 %). Les femmes sont bien plus souvent à temps partiel (28,8 % en moyenne dans l'UE) que les hommes (8,1 %).

En 2021, 12,0 % des personnes en emploi de l'UE sont en **emploi à durée limitée**. Le recours aux contrats temporaires est peu fréquent en Roumanie, en Bulgarie, en Slovaquie ou dans les pays baltes (au plus 3,5 %). Il est légèrement supérieur à la moyenne européenne en France (13,1 %) et très nettement en Espagne (21,3 %) et aux Pays-Bas (23,1 %).

En 2021, le **taux de chômage** des 15-74 ans s'établit à 7,0 % dans l'UE. Après une hausse de 0,4 point en 2020, il se replie de 0,2 point en 2021. Il se situe 0,2 point au-dessous de son niveau de 2008 (7,2 %). Dans treize pays, le taux de chômage est inférieur à son niveau de 2008, notamment en Allemagne, en Hongrie et en Pologne où il se situe au moins 3 points au-dessous ► **figure 2**. En France, il est 0,5 point au-dessus de son niveau de 2008. Après avoir nettement augmenté entre 2008 et 2013, le taux de chômage a depuis fortement reculé en Grèce (- 13,1 points à 14,7 %) et en Espagne (- 11,3 points à 14,8 %), tout en y demeurant plus important qu'en 2008. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans est aussi très élevé dans ces deux pays (35,5 % en Grèce et 34,8 % en Espagne), alors qu'il est le plus faible en Allemagne (6,9 %). ●

► Avertissement

En 2021, les enquêtes sur les forces de travail, dont l'enquête Emploi en France, ont fait l'objet d'une refonte importante en Europe. Un travail de réropolation a rendu comparables les chiffres de 2021 avec ceux des années antérieures, qui sont donc révisés par rapport aux éditions précédentes.

► Définitions

Taux d'emploi, emploi à durée limitée, taux de chômage : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Eurostat regional yearbook, édition 2022.
- « Stratégie pour l'emploi de l'OCDE : la France dans une position moins défavorable qu'avec le seul taux d'emploi », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Voir tableaux Eurostat sur le site ec.europa.eu

► 1. Taux d'emploi, de chômage et indicateurs sur l'emploi en 2021

en %

	Taux d'emploi						Part des personnes en emploi à temps partiel	Part de l'emploi à durée limitée ¹	Taux de chômage ²	
	15-64 ans		15-24 ans	55-64 ans	20-64 ans	15-24 ans			15-74 ans	
	Ensemble	Femmes	Hommes							
Allemagne	75,8	72,2	79,3	48,7	71,8	79,6	27,9	10,5	6,9	3,6
Autriche	72,4	68,1	76,7	50,2	55,4	75,6	28,7	7,8	11,0	6,2
Belgique	65,3	61,8	68,7	24,7	54,5	70,6	24,1	8,9	18,2	6,3
Bulgarie	68,1	64,2	72,0	16,8	64,8	73,2	1,6	3,1	15,8	5,3
Chypre	70,8	65,3	76,7	34,8	63,4	75,9	10,1	11,7	17,1	7,5
Croatie	63,4	58,6	68,2	25,7	48,6	68,2	4,7	11,8	21,9	7,6
Danemark	75,5	72,5	78,4	53,9	72,3	79,0	23,9	10,0	10,8	5,1
Espagne	62,7	57,9	67,5	20,6	55,8	67,7	13,7	21,3	34,8	14,8
Estonie	74,0	72,4	75,6	33,5	71,6	79,3	12,2	1,5	16,7	6,2
Finlande	72,7	71,7	73,6	43,8	68,3	76,8	16,9	13,9	17,1	7,7
France	67,3	64,5	70,1	32,2	55,9	73,2	17,3	13,1	18,9	7,9
Grèce	57,2	48,2	66,4	13,4	48,3	62,6	8,2	7,0	35,5	14,7
Hongrie	73,1	68,2	77,9	27,5	62,8	78,8	4,6	4,9	13,5	4,1
Irlande	69,8	65,5	74,3	42,9	62,8	74,9	19,8	8,2	14,5	6,2
Italie	58,2	49,4	67,1	17,5	53,4	62,7	18,2	13,2	29,7	9,5
Lettonie	69,9	68,0	71,9	27,9	67,8	75,3	7,8	2,4	14,8	7,6
Lituanie	72,4	71,9	72,9	31,1	68,0	77,4	6,0	1,7	14,3	7,1
Luxembourg	69,4	66,0	72,6	29,4	46,6	74,1	18,0	8,2	16,9	5,3
Malte	75,0	66,6	82,4	48,0	51,8	78,6	10,1	6,7	9,6	3,5
Pays-Bas	80,1	76,6	83,6	71,7	71,4	81,7	42,2	23,1	9,3	4,2
Pologne	70,3	63,8	76,8	27,3	54,7	75,4	5,2	12,0	11,9	3,4
Portugal	70,1	67,7	72,7	22,8	63,4	75,9	6,9	14,6	23,4	6,6
Rép. tchèque	74,4	67,1	81,3	24,8	69,8	80,0	5,7	5,5	8,2	2,8
Roumanie	61,9	52,5	71,1	21,2	43,8	67,1	3,7	2,0	21,0	5,6
Slovaquie	69,4	65,6	73,3	20,8	60,6	74,6	3,1	3,5	20,6	6,8
Slovénie	71,4	68,1	74,5	29,5	52,7	76,1	9,2	10,2	12,8	4,8
Suède	75,4	73,3	77,4	40,7	76,9	80,7	20,3	13,2	24,7	8,8
Zone euro	67,9	63,3	72,6	33,9	61,0	72,5	20,9	13,2	16,8	7,7
UE	68,4	63,4	73,3	32,7	60,5	73,1	17,7	12,0	16,6	7,0

1 Emplois ayant un terme fixé, défini dans le contrat de travail qui lie le salarié à son employeur : contrats à durée déterminée (dont ceux en contrats aidés), missions d'intérim et contrats d'apprentissage.

2 La convention en France est de mesurer le taux de chômage pour les 15 ans ou plus. Pour les comparaisons européennes, la convention est de limiter aux 15-74 ans. Le nombre d'actifs étant très faible après 75 ans en France, les résultats sur ces deux champs y sont très proches (taux de chômage de 7,9 % en 2021 dans les deux cas).

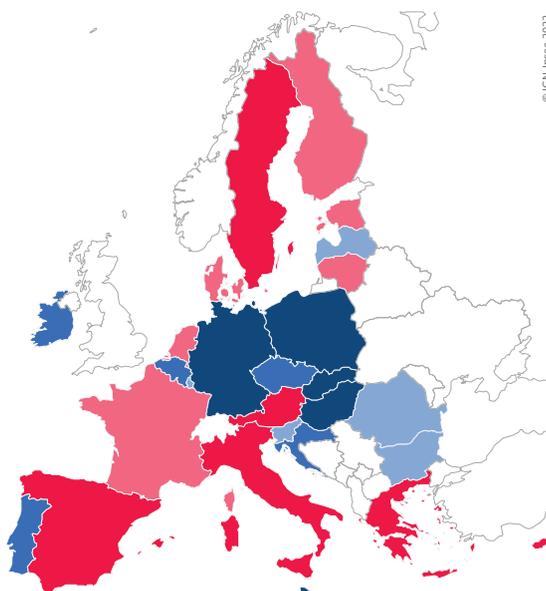
Lecture : en 2021, le taux d'emploi des 15-64 ans dans l'Union européenne (UE) est de 68,4 %.

Champ : personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 64 ans (15-74 ans pour le chômage).

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2022).

► 2. Évolution du taux de chômage entre 2008 et 2021

en points



© IGN-Insee 2022

Lecture : entre 2008 et 2021, le taux de chômage a augmenté de 0,5 point en France.

Champ : personnes vivant en logement ordinaire, de 15 à 74 ans.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail (extraction des données en avril 2022).

8.4 Salaires, niveaux de vie et pauvreté en Europe

Dans l'Union européenne (UE) en 2021, le **salair brut** annuel moyen en **équivalent temps plein (EQTP)** dans les entreprises de dix salariés ou plus de l'industrie, de la construction et des services marchands varie de 10 500 euros en Roumanie à 69 100 euros au Danemark ► **figure 1**. Il est inférieur à 21 000 euros dans les pays baltes et dans la plupart des pays d'Europe de l'Est. Les salaires bruts sont en moyenne plus élevés dans les pays scandinaves et les pays à l'ouest de l'UE. Avec un salaire brut annuel moyen de 41 300 euros en EQTP, la France occupe la 10^e position des pays de l'UE, devant l'Italie (38 000 euros) et derrière la Suède (46 900 euros). Ces écarts de salaire ne permettent toutefois pas d'apprécier l'aisance financière relative des habitants : les politiques de prélèvements obligatoires, de prestations sociales, ainsi que le niveau des prix, qui participent aux différences observées, ne sont en effet pas pris en compte.

En 2020, le **niveau de vie** annuel moyen pour l'ensemble de l'UE s'élève à 20 800 euros ► **figure 2**. Les niveaux des prix sont très variables d'un pays à l'autre. La **parité de pouvoir d'achat (PPA)** permet de convertir des valeurs en euros en valeurs comparables entre pays. En euros comme en PPA, le niveau de vie annuel moyen est le plus haut au Luxembourg ; en PPA, il est 3,8 fois plus élevé qu'en Roumanie, où il est le plus faible. Le niveau de vie annuel

moyen en PPA en Europe de l'Ouest et du Nord est 1,3 fois plus élevé qu'en Europe du Sud, et 1,9 fois plus élevé qu'en Europe de l'Est.

En PPA, le **seuil de pauvreté**, fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian dans chaque pays, est compris pour une personne seule entre 11 700 euros (France) et 17 200 euros (Luxembourg) dans les pays d'Europe du Nord (hors pays baltes) et de l'Ouest, entre 6 100 euros (Grèce) et 11 300 euros (Malte) dans les pays d'Europe du Sud et entre 4 600 euros (Roumanie) et 8 600 euros (Estonie) dans les pays d'Europe de l'Est et les pays baltes.

En 2020, le **taux de pauvreté monétaire** est de 17 % dans l'ensemble de l'UE. La pauvreté étant définie de manière relative, un niveau de vie moyen faible n'implique pas nécessairement un taux de pauvreté élevé et un niveau de vie moyen élevé ne garantit pas un taux de pauvreté faible. Ainsi, alors même que le niveau de vie moyen est relativement faible en République tchèque, en Slovaquie et en Hongrie, le taux de pauvreté y est bas (de 10 % à 12 %). La Belgique, la Finlande, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Autriche et la France ont à la fois un niveau de vie élevé et des taux de pauvreté modérés (de 12 % à 14 %). Dans les pays du Sud, la pauvreté monétaire est particulièrement développée en Italie et en Espagne (20 % et 21 %). Elle l'est aussi dans les pays baltes, entre 21 % et 22 %. La Bulgarie a le plus fort taux de pauvreté de l'UE (24 %). ●

► Définitions

Le **salair brut** inclut l'ensemble des rémunérations versées par l'employeur, y compris cotisations sociales et impôts dus par le salarié mais hors cotisations sociales patronales. Les écarts de salaires entre pays dépendent donc en partie de la répartition entre prélèvements sociaux et fiscaux, mais aussi du partage entre employeurs et salariés des prélèvements sociaux dans chaque pays.

Le **salair en équivalent temps plein (EQTP)** est calculé en prenant en compte tous les postes de travail (y compris ceux à temps partiel), au *prorata* de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Niveau de vie, parité de pouvoir d'achat (PPA), seuil de pauvreté, taux de pauvreté monétaire : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

Chiffres clés sur l'Europe, Eurostat, édition 2021.

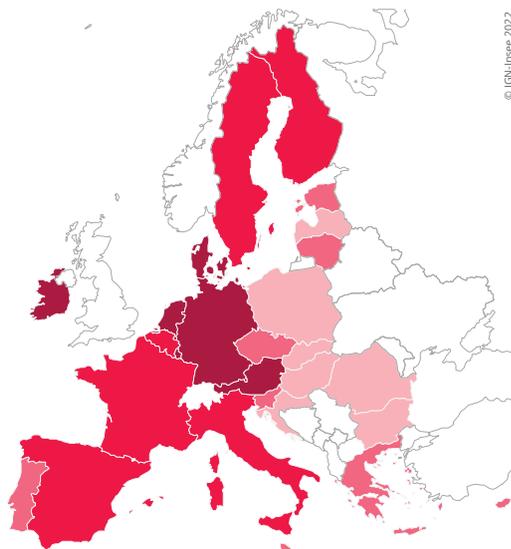
► 1. Salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands en 2021



Lecture : en 2021, le salaire brut annuel moyen dans l'industrie, la construction et les services marchands est de 20 044 euros en Estonie.

Champ : Union européenne, salariés en équivalent temps plein dans l'industrie, la construction et les services marchands, entreprises de 10 salariés ou plus.

Source : Eurostat, enquête Structure des salaires 2018, indices 2018 et 2021 (base 2016) du coût de la main-d'œuvre (extraction des données en juillet 2022).



© IGN-Insee 2022

► 2. Niveau de vie et pauvreté dans l'Union européenne en 2020

	Niveau de vie annuel moyen		Seuil de pauvreté ¹		Taux de pauvreté monétaire (en %)
	En euros	En parité de pouvoir d'achat	En euros	En parité de pouvoir d'achat	
Allemagne	29 896	27 851	15 605	14 537	16
Autriche	29 503	25 924	15 933	14 001	14
Belgique	27 641	24 004	15 403	13 377	14
Bulgarie	5 927	11 112	2 767	5 188	24
Chypre	19 430	21 293	10 022	10 983	14
Croatie	8 643	12 145	4 735	6 654	18
Danemark	34 346	24 400	18 409	13 077	12
Espagne	18 116	18 813	9 626	9 997	21
Estonie	13 705	16 063	7 337	8 599	21
Finlande	28 683	22 831	15 294	12 174	12
France²	25 382	22 374	13 286	11 711	14
Grèce	10 041	11 635	5 269	6 105	18
Hongrie	7 278	10 896	3 887	5 819	12
Irlande	30 672	22 597	15 993	11 783	14
Italie	20 449	20 106	10 840	10 659	20
Lettonie	10 413	13 377	5 296	6 803	22
Lituanie	10 491	15 293	5 164	7 528	21
Luxembourg	43 687	33 103	22 706	17 205	17
Malte	19 048	21 999	9 744	11 254	17
Pays-Bas	29 297	25 114	15 480	13 270	13
Pologne	8 907	14 823	4 813	8 010	15
Portugal	12 696	14 498	6 480	7 400	16
Rép. tchèque	11 885	15 825	6 376	8 490	10
Roumanie	4 846	8 771	2 560	4 634	23
Slovaquie	9 003	10 423	5 222	6 046	11
Slovénie	15 836	18 209	8 864	10 193	12
Suède	26 646	21 666	14 820	12 050	16
UE	20 757	20 338	///	///	17

/// : absence de résultat du à la nature des choses.

1 Le seuil de pauvreté est fixé ici à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné. Il est ici calculé pour une personne seule.

2 France métropolitaine. Les données pour la France diffèrent de celles des [fiches 4.1](#) et [4.2](#). Ici, le seuil et le taux de pauvreté sont calculés à partir d'une autre source statistique et sur un champ différent, de manière à disposer de statistiques comparables entre pays européens.

Note : pour la France, rupture de séries entre les enquêtes SRCV 2019 et SRCV 2020 (SRCV étant le volet français du dispositif EU-SILC).

Lecture : en 2020, le taux de pauvreté monétaire est de 17 % dans l'Union européenne.

Champ : population des ménages.

Source : Eurostat, EU-SILC 2020 (extraction des données en juillet 2022).

8.5 Protection sociale en Europe

En 2019, les **dépenses de protection sociale** atteignent en moyenne 28 % du produit intérieur brut (PIB) au sein de l'Union européenne (UE) ► **figure 1**. Cette part est la plus élevée en France (34 %) et dépasse également 30 % en Finlande, en Allemagne et au Danemark. *A contrario*, elle est inférieure à 20 % dans les pays de l'Est et est de 15 % en Roumanie et à Malte. Elle est la plus faible en Irlande (14 %). Les écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2018 et 2019, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans 10 pays de l'UE. Cette diminution atteint 0,9 point pour la Hongrie et 0,6 point pour l'Irlande et la Suède. Elle est de 0,3 point pour la France. À l'opposé, la Pologne affiche une hausse de 1,6 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout, excepté en Irlande, la première dépense de protection sociale. En 2019, elles représentent 46 % des **prestations sociales** versées dans l'UE. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du Sud : 57 % au Portugal, 59 % en Italie et 64 % en Grèce. Elle est aussi élevée en Roumanie (52 %) et en Pologne (53 %). À l'autre extrémité, l'Irlande y consacre 34 % de ses prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. La France occupe une position intermédiaire (46 %).

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent la deuxième dépense sociale. Leur

part varie de 20 % en Grèce à 39 % en Irlande, en passant par 29 % en France. Les dépenses consacrées aux autres risques restent plus modestes. La France consacre 7 % de ses prestations sociales à l'invalidité, contre 8 % en moyenne dans l'UE et 16 % pour le Danemark. Le risque famille et enfance est également proche de la moyenne européenne pour la France (7 %, contre 8 % dans l'UE), les pays du Sud se situant en deçà. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2019, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales, contre 5 % dans l'UE, ces parts allant de près de 0 % en Roumanie à 7 % en Espagne.

La protection sociale est financée soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2019, 19 pays de l'UE financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales ► **figure 2**. Cependant, la part des recettes budgétaires et fiscales augmente dans la majorité des pays depuis une vingtaine d'années, la base d'imposition de ces dernières étant plus large que celle des cotisations sociales assises sur les seuls revenus du travail. C'est le cas en France depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998 et 2018, affectation croissante de taxes comportementales ou d'autre nature et de contributions dues par les entreprises). ●

► Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** regroupent les prestations sociales contributives, accordées en contrepartie de cotisations et qui correspondent à un revenu de remplacement (pensions de retraites et indemnités chômage), et les prestations sociales non contributives (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux, prime d'activité).

Contributions publiques, impôts et taxes affectés : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

La protection sociale en France et en Europe en 2020 - édition 2021, coll. « Panoramas de la Drees - Social », décembre 2021.

► 1. Prestations sociales en 2019

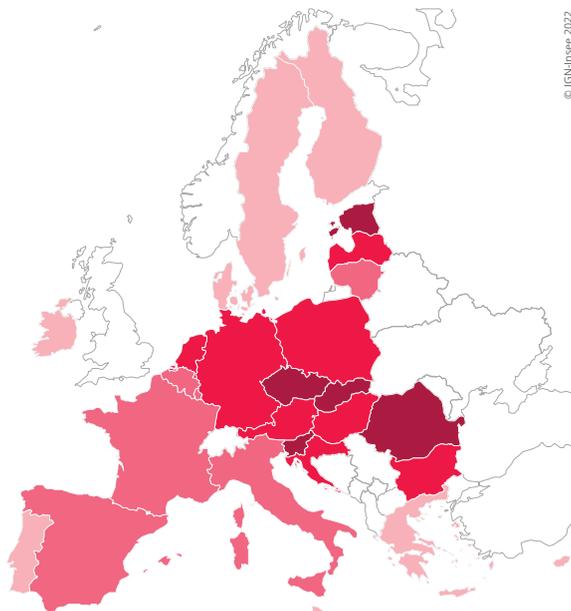
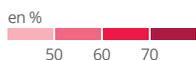
	Répartition des prestations sociales selon le risque couvert (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfance	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	38,5	35,7	8,7	11,6	3,2	2,4	30,1
Autriche	50,4	26,9	6,1	9,2	5,4	2,0	29,3
Belgique	46,8	27,3	9,3	7,7	5,6	3,5	28,8
Bulgarie	47,4	30,2	8,3	10,0	2,9	1,3	16,5
Chypre	53,2	25,2	4,1	5,8	5,0	6,8	18,1
Croatie	42,7	33,8	10,0	9,2	2,8	1,5	21,3
Danemark	41,3	21,2	15,8	10,9	4,2	6,6	31,5
Espagne	51,6	27,3	6,9	5,6	7,2	1,5	24,1
Estonie	40,9	29,1	11,6	14,4	3,3	0,8	16,6
Finlande	46,1	22,9	9,6	10,0	5,5	5,9	30,1
France	45,5	28,6	6,5	7,4	6,1	6,0	33,5
Grèce	64,1	19,7	4,4	6,2	4,0	1,7	25,1
Hongrie	49,1	28,3	5,8	11,3	1,9	3,6	16,7
Irlande	34,3	39,4	5,7	10,0	5,9	4,7	13,6
Italie	58,5	22,8	5,6	4,0	5,5	3,6	29,2
Lettonie	46,8	29,3	8,5	10,4	4,0	1,0	15,6
Lituanie	43,3	30,5	8,7	10,8	4,6	2,1	16,5
Luxembourg ¹	40,0	25,8	10,4	15,5	5,6	2,8	21,9
Malte	50,7	36,6	3,7	5,7	1,2	2,1	14,7
Pays-Bas	41,6	34,8	9,3	4,6	3,1	6,6	28,8
Pologne	53,0	24,1	5,6	14,5	1,1	1,7	21,3
Portugal	57,1	26,7	7,2	5,2	2,8	0,9	24,0
Rép. tchèque	47,3	33,7	6,2	9,0	2,2	1,7	18,8
Roumanie	52,2	29,8	5,9	11,2	0,3	0,6	15,3
Slovaquie	45,4	32,6	8,4	9,3	2,9	1,5	17,9
Slovénie	46,7	34,1	4,9	8,4	2,3	3,7	22,2
Suède	45,4	27,4	9,7	10,7	2,9	3,9	27,6
UE	46,3	29,5	7,6	8,4	4,5	3,7	28,0

1 Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

Lecture : en 2019, en France, la dépense totale de protection sociale équivaut à 33,5 % du produit intérieur brut (PIB) ; 45,5 % des prestations sociales sont consacrées au risque vieillesse et survie.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2022).

► 2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2019



Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Lecture : en 2019, en Espagne, les cotisations sociales représentent 58,3 % des recettes de protection sociale.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juin 2022).

8.6 Consommation et conditions de vie en Europe

Le logement est le premier poste de **dépense de consommation finale des ménages** dans les 27 pays de l'Union européenne (UE). En 2020, la part de la **dépense liée au logement** dans la **consommation finale effective des ménages** augmente dans tous les pays de l'UE (à l'exception de l'Estonie et de la Roumanie) et s'établit à 24,2 % en moyenne ► **figure 1**. La France se situe à un niveau légèrement supérieur (24,3 %), proche de l'Irlande (24,2 %), de l'Autriche (24,6 %) et de l'Allemagne (24,7 %). Cette proportion est la plus élevée en Slovaquie (31,1 %) et en République tchèque (26,2 %) ; elle est la plus faible à Malte (17,1 %) et en Estonie (18,6 %).

En 2020, année marquée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et les restrictions de déplacement, les dépenses liées aux transports, qui comprennent l'achat et l'utilisation de véhicules personnels ainsi que les services de transport, baissent dans tous les pays de l'UE. Le transport représente 8,9 % de la consommation finale effective des ménages européens. À Chypre (10,5 %), en Lituanie (11,6 %) ou en Slovaquie (11,3 %), cette proportion est plus du double de celle de la République tchèque (4,5 %).

L'alimentation représente 11,9 % de la consommation finale effective des ménages dans l'UE. Les fortes disparités au sein de l'UE concernant ce poste reflètent les écarts de niveaux de vie. Ainsi, l'alimentation pèse nettement plus dans les États entrés plus récemment dans l'UE, comme la Roumanie (23,0 %) ou la Lituanie (18,2 %).

La dépense consacrée à la culture, aux loisirs et aux communications représente 8,0 % de la consommation finale effective des ménages dans l'UE en 2020. Cette proportion est la plus faible au Luxembourg (4,8 %) : elle y est deux fois moindre qu'en Bulgarie (11,1 %), en Croatie (11,0 %) ou en Suède (9,5 %). Ces dépenses sont portées

ces dernières années par la généralisation de l'équipement informatique, de l'accès à Internet au domicile et de l'Internet mobile.

Dans l'UE, la part des dépenses effectuées dans les hôtels, cafés et restaurants, qui inclut celle des ménages étrangers sur le territoire national, a diminué en 2020 (4,6 %, après 6,6 % en 2019). Cette baisse peut s'expliquer par les fermetures d'établissements ainsi que par les restrictions à l'entrée et au départ de nombreux pays en raison de la situation sanitaire. Elle reste toutefois plus forte dans les pays plus touristiques du sud de l'Europe. Elle est la plus élevée à Chypre (10,9 %) et au Portugal (10,3 %). En France, cette proportion est légèrement inférieure à la moyenne européenne (4,1 %).

En 2020, la collectivité (administrations publiques, organisations caritatives, clubs sportifs, etc.) finance 23,4 % de la consommation finale effective des ménages de l'UE. Il s'agit de dépenses principalement liées à l'éducation, à la santé ou au logement (remboursements de Sécurité sociale ou allocations logement par exemple) et, dans une moindre mesure, à la culture.

En 2020, 28,7 % des habitants de l'UE ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances annuelles loin du domicile en raison de leur situation financière ► **figure 2**. Plus de la moitié de la population en Grèce (53,1 %) se trouve dans cette situation, et plus encore en Roumanie (56,1 %). En Suède, cela concerne seulement un habitant sur dix. Les personnes les plus modestes ont le plus de difficultés à partir en vacances. En Roumanie, en Grèce et en Croatie, plus de huit personnes sur dix vivant sous le seuil de pauvreté ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances par an loin de leur domicile. En France, 52,8 % des personnes pauvres ne peuvent faire face à une telle dépense, soit 2,4 fois plus que dans l'ensemble de la population (22,3 %). ●

► Définitions

La **dépense de consommation finale des ménages** comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins.

La **dépense liée au logement** inclut la dépense relative au logement et à son équipement (loyers, chauffage, eau, électricité, gaz, entretien courant de l'habitation, meubles, etc.), y compris les loyers imputés. Elle couvre un champ plus large que celui de la **fiche 7.3**.

La **consommation finale effective des ménages** inclut tous les biens et les services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait ou non l'objet d'une dépense de leur part.

► Pour en savoir plus

"Living conditions in Europe", Eurostat, Statistics explained.

► 1. Répartition de la consommation finale effective des ménages dans l'Union européenne en 2020

en %

	Dépense de consommation finale des ménages						Dépense de consommation des APU et des ISBLSM ¹
	Logement	Transports	Alimentation et boissons non alcoolisées	Culture, loisirs, communications	Hôtels, cafés et restaurants	Autres	
Allemagne p	24,7	9,9	9,1	9,1	2,9	20,1	24,3
Autriche	24,6	8,2	8,6	8,2	8,1	18,1	24,2
Belgique p	23,5	7,5	10,6	7,4	3,5	21,1	26,5
Bulgarie	21,7	10,0	17,7	11,1	4,2	20,6	14,8
Chypre p	20,0	10,5	11,8	8,1	10,9	22,7	16,1
Croatie	20,3	6,2	17,7	11,0	7,0	20,6	17,1
Danemark	24,8	7,9	8,6	9,2	3,4	16,5	29,6
Espagne	24,0	8,2	12,6	7,0	7,4	20,2	20,5
Estonie	18,6	7,7	16,5	8,8	4,5	21,8	22,0
Finlande	26,0	7,6	9,1	8,6	3,8	17,7	27,2
France p	24,3	8,6	11,0	7,4	4,1	18,2	26,4
Grèce p	22,1	8,8	16,5	8,3	8,7	20,6	14,9
Hongrie p	22,3	9,0	15,2	8,2	4,9	20,7	19,6
Irlande	24,2	7,7	6,8	6,2	8,0	19,8	27,3
Italie	26,1	8,9	13,7	6,7	5,8	21,0	17,8
Lettonie	23,1	8,8	17,2	8,8	3,8	22,2	16,1
Lituanie	19,4	11,6	18,2	8,6	2,9	23,0	16,2
Luxembourg	22,0	8,7	6,6	4,8	4,3	23,2	30,3
Malte	17,1	8,1	11,3	8,4	7,7	23,0	24,4
Pays-Bas p	22,9	7,8	9,2	7,9	4,3	17,5	30,4
Pologne	22,1	9,9	14,9	8,0	2,5	25,6	17,0
Portugal p	20,2	10,0	15,7	6,2	10,3	20,8	16,6
Rép. tchèque	26,2	7,0	13,2	8,7	4,6	17,6	22,7
Roumanie p	22,6	9,8	23,0	8,4	3,1	20,1	13,0
Slovaquie	31,1	4,5	16,4	9,4	4,6	18,5	15,6
Slovénie	20,9	11,3	12,4	8,6	4,5	21,2	21,2
Suède	22,6	8,1	8,9	9,5	3,6	14,8	32,6
UE	24,2	8,9	11,9	8,0	4,6	19,1	23,4

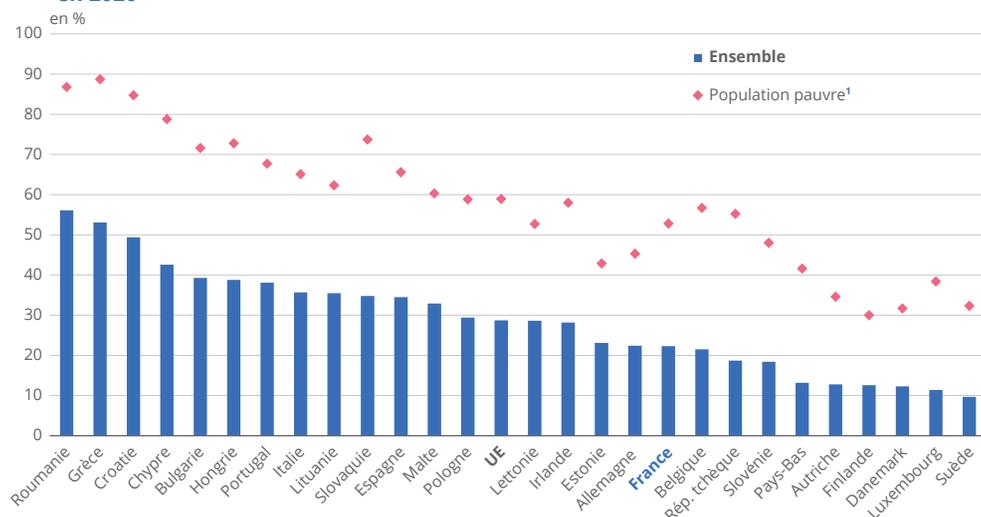
p : résultats provisoires.

1 Dépenses de consommation des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Lecture : en 2020, les transports représentent 8,9 % de la consommation finale effective des ménages dans les pays de l'Union européenne.

Source : Eurostat, comptes nationaux (extraction des données en septembre 2022).

► 2. Part des personnes ne pouvant s'offrir une semaine de vacances par an loin du domicile en 2020

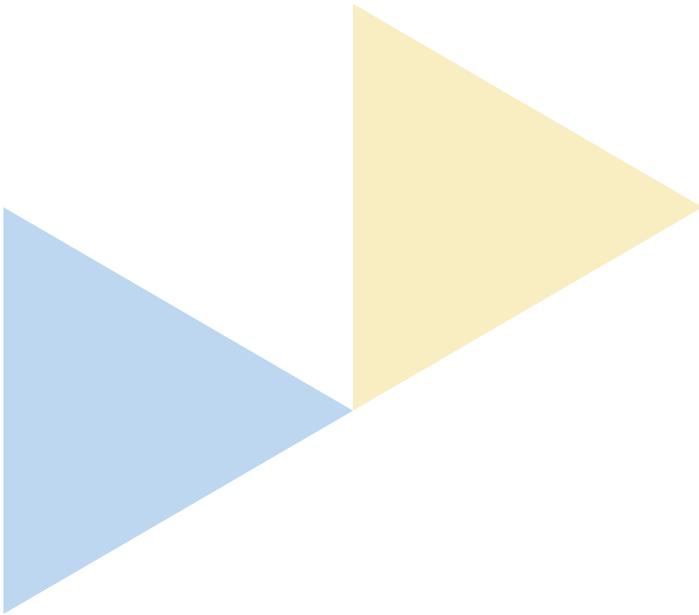


1 Le seuil de pauvreté est fixé à 60 % du niveau de vie annuel médian du pays concerné.

Lecture : en 2020, en Roumanie, 87 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont dans l'incapacité de s'offrir une semaine de vacances par an loin du domicile.

Source : Eurostat, EU-SILC (extraction des données en septembre 2022).

Annexes



Glossaire

Actif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Voir **Population active**.

Chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) concerne les personnes de 15 ans ou plus qui sont sans emploi durant une semaine donnée, sont disponibles pour travailler dans les deux semaines et ont effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi ou ont trouvé un emploi qui commence dans les trois mois. Les démarches actives considérées sont variées : étudier des annonces d'offres d'emploi, se rendre à un salon professionnel, mobiliser son réseau social ou prendre des conseils auprès de Pôle emploi, etc.

Chômage de longue durée

Un chômeur de longue durée est une personne au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)** qui déclare chercher un emploi depuis plus d'un an.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines et qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Contributions publiques

Voir **Financement de la protection sociale**.

Couple (au sein d'un ménage)

Un couple au sein d'un ménage correspond à un ensemble formé de deux personnes de 14 ans ou plus, qui partagent la même

résidence principale et qui répondent à au moins l'un des critères suivants : elles déclarent toutes les deux vivre en couple ou être mariées, pacsées ou en union libre. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait.

Décile

Après avoir ordonné une distribution (de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires, etc.), les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux.

Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salaires ; le neuvième décile est le salaire au-dessus duquel se situent 10 % des salaires.

Dépense de consommation finale des ménages

La dépense de consommation finale des ménages comprend les dépenses effectivement réalisées par les ménages pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les biens et services correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même si certains d'entre eux sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.).

La dépense de consommation finale des ménages ne comprend pas les dépenses partiellement ou totalement couvertes par des transferts sociaux en nature. Seules interviennent, par exemple, dans la dépense de consommation finale des ménages, la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. La partie qui leur est remboursée entre dans la dépense de consommation finale des administrations publiques.

La dépense de consommation finale des ménages comprend quelques cas particuliers,

qui correspondent aux situations dans lesquelles les ménages produisent eux-mêmes les biens et les services qu'ils consomment. Ainsi, les services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement donnent lieu à l'enregistrement d'une dépense des propriétaires, dont le montant est égal à celui de leur production. Par ailleurs, ce sont les ménages – et non leurs employeurs – qui réalisent la dépense de consommation finale correspondant aux biens et aux services reçus au titre d'une rémunération en nature.

Dépense intérieure d'éducation (DIE)

La dépense intérieure d'éducation (DIE) rassemble toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation.

Ces activités regroupent l'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, l'organisation du système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), les activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (hébergement et restauration, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

La dépense intérieure d'éducation est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale.

Dépenses pré-engagées

Les dépenses pré-engagées désignent l'ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses comprennent :

- les dépenses liées au logement (y compris, dans le cas de la comptabilité nationale, les **loyers imputés**), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurance-vie) ;

- les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Descendants d'immigrés

Un descendant d'immigré est une personne née en France et ayant au moins un parent immigré. Il s'agit donc de la descendance directe. Tous les enfants d'immigrés ne sont pas nécessairement des descendants d'immigrés : ils peuvent être eux-mêmes immigrés, par exemple s'ils ont migré avec leurs parents. L'origine géographique des descendants d'immigrés est déterminée par celle du parent immigré, s'il n'y en a qu'un. Si les deux parents sont immigrés, par convention, l'origine du père est choisie.

Emploi à durée limitée

L'emploi à durée limitée regroupe les contrats à durée déterminée, les emplois intérimaires, les stages et contrats aidés, l'apprentissage.

Emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

L'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) inclut les personnes ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours de la semaine de référence, ou absentes de leur emploi sous certaines conditions de durée, et de motif (congé annuels, maladie, maternité, etc.). En particulier, les personnes ayant un emploi mais n'ayant pas travaillé pendant la semaine de référence pour cause de congé, de congé maladie de moins d'un an ou de chômage partiel ou technique (quelle que soit la durée) sont considérées comme en emploi.

Enfant d'une famille

Est comptée comme enfant d'une famille toute personne vivant au sein du même ménage que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille, si elle est célibataire et n'a pas de conjoint ou d'enfant vivant dans le ménage. Aucune limite d'âge n'est fixée pour être enfant.

Enquête Emploi

L'enquête Emploi, sur l'emploi, le chômage et l'inactivité, vise à observer le marché du travail de manière structurelle et conjoncturelle. C'est la seule source fournissant une mesure des concepts d'activité, de chômage et d'emploi tels qu'ils sont définis par le Bureau international du travail (BIT). Elle s'inscrit dans le cadre des enquêtes Forces de travail (*Labour Force Survey*) définies au niveau européen.

L'enquête Emploi est née en 1950 pour permettre une mesure régulière de l'emploi et du chômage. À partir de 2003, d'annuelle, l'enquête Emploi en France métropolitaine devient continue : elle est réalisée sur toutes les semaines de l'année.

Enquête Formation et qualification professionnelle

L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle (FQP) constitue une des principales sources d'information sur la mobilité professionnelle, la mobilité sociale et les relations entre la formation initiale et professionnelle, l'emploi et les salaires. Elle fournit en outre ces informations selon un protocole très stable depuis plus de trente ans. L'enquête sur la formation et la qualification professionnelle de 2014-2015 est la septième version d'une enquête déjà réalisée en 1964, 1970, 1977, 1985, 1993 et 2003.

Enquête Logement

L'enquête Logement a pour objet de décrire les conditions de logement des ménages et leurs dépenses en logement. Elle vient compléter l'information donnée par les recensements, qui ne contiennent pas de données financières : les loyers, les charges, les plans de financement, les revenus. Elle comporte également une description plus détaillée de la qualité de l'habitat des ménages. Ses usages sont multiples : données de cadrage structurelles, étude de sous-populations fines et modélisation des comportements, analyses semi-conjoncturelles ou en pseudo-panels basées sur des comparaisons chronologiques entre enquêtes successives. L'enquête est réalisée depuis 1955. D'abord effectuée en France métropolitaine, elle a été étendue aux départements d'outre-mer en 2006, puis à Mayotte en 2013.

Enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV)

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV) est la source de référence sur les conditions de vie, la pauvreté en conditions de vie, la situation financière ou le niveau de bien-être subjectif en France. Elle est la partie française du système communautaire EU-SILC (*European union-Statistics on Income and Living Conditions*). Elle sert ainsi de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de distributions des revenus entre États membres de l'Union européenne, et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion.

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Elle est un cas particulier de l'espérance de vie à l'âge x , c'est-à-dire le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance et à 65 ans

L'espérance de vie sans incapacité (EVSI) à la naissance représente le nombre d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre à sa naissance sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée. Cet indicateur complémentaire à l'espérance de vie à la naissance s'appuie sur les déclarations des personnes concernées quant aux limitations et restrictions d'activité qu'elles estiment rencontrer en raison de leur santé. Il est donc sujet à des biais de perception de leur propre santé.

De même, l'espérance de vie sans incapacité à 65 ans représente le nombre moyen d'années qu'une personne peut s'attendre à vivre après 65 ans sans limitation irréversible d'activités de la vie quotidienne ni incapacité, dans les conditions de morbidité de l'année considérée.

Euros constants

Les évolutions en euros constants (ou en volume) d'un agrégat sont calculées en enlevant des variations en euros courants de cet agrégat celles des prix. L'indicateur retenu pour les prix peut être l'indice des prix à la consommation (IPC) ou le déflateur de la dépense de consommation finale des ménages, tel qu'il est estimé dans les comptes nationaux.

Famille monoparentale

Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Famille recomposée

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée.

Famille « traditionnelle »

Une famille « traditionnelle » comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant, tous les enfants du logement étant ceux du couple.

Financement de la protection sociale

Les ressources qui servent à financer la protection sociale se répartissent en trois catégories principales :

- les cotisations sociales à la charge de l'employeur et du salarié sont des versements calculés en pourcentage de la rémunération brute qui donnent droit au salarié à des prestations sociales ;
- les **impôts et taxes affectés** (Itaf) sont des prélèvements obligatoires explicitement affectés au financement de la protection sociale. Il existe une cinquantaine d'Itaf en France, parmi lesquels la contribution sociale généralisée (CSG), les taxes sur les tabacs et les alcools et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- les **contributions publiques** sont constituées de versements de l'État et des collectivités

locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Financement initial de la dépense intérieure d'éducation (DIE)

Le financement initial de la DIE représente le financement avant prise en compte des transferts entre les différents agents économiques. C'est donc ce qui est à la charge effective de chacun des agents. Par exemple, les bourses versées par l'État aux ménages sont comptées comme dépenses de l'État, financeur initial, tandis que les dépenses réalisées par les ménages avec les bourses reçues ne sont pas comptées.

Halo autour du chômage

Le halo autour du chômage est composé de personnes **inactives au sens du Bureau international du travail (BIT)**, mais proches du marché du travail. Il s'agit des personnes sans emploi qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles dans les deux semaines pour travailler et des personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais n'ont pas effectué de démarche active de recherche d'emploi dans le mois précédent, qu'elles soient disponibles ou non.

Immigré

Un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Un individu continue à être immigré même s'il acquiert la nationalité française.

Impôts et taxes affectés

Voir **Financement de la protection sociale**.

Inactif au sens du Bureau international du travail (BIT)

Les inactifs au sens du Bureau international du travail (BIT) sont les personnes âgées

de 15 ans ou plus qui ne sont ni en **emploi** ni au **chômage au sens du BIT**.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indice de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où la variable prend une valeur identique sur l'ensemble de la population. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans la situation la plus inégalitaire possible, où la variable vaut 0 sur toute la population à l'exception d'un seul individu. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.

Loyer imputé

Estimation de l'équivalent monétaire de l'avantage que procure au ménage la propriété de sa résidence principale : à savoir, le loyer qu'il aurait à payer s'il était locataire du logement qu'il habite.

Médiane

Une fois une distribution ordonnée, la médiane partage cette dernière en deux parties d'effectifs égaux. Ainsi, pour une distribution de salaires, 50 % des salaires se situent sous la médiane et 50 % au-dessus.

Ménage

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de

parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Ménage complexe

Un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas : une personne seule dans le logement ; une **famille monoparentale**, c'est à dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ; un **couple** sans enfant ; un couple avec au moins un enfant.

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre de **unités de consommation (UC)**. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Niveau de vie médian

Le niveau de vie médian correspond à la **médiane** du **niveau de vie**.

Parité de pouvoir d'achat

La parité de pouvoir d'achat (PPA) est un taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies. Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaire dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services.

Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Pauvreté monétaire

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil

est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure en effet la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des **niveaux de vie** de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %), conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Population active

La population active regroupe les personnes qui sont en **emploi** ou au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**. Les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage sont dites « **inactives** ».

Protection sociale

La protection sociale recouvre l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : vieillesse et survie, santé, maternité et famille, perte d'emploi, difficultés de logement, pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Voir aussi **Financement de la protection sociale**.

Rapport interdécile

Les rapports interdéciles permettent de mesurer les inégalités d'une distribution :

- le rapport des **déciles** D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9^e décile) et le bas de la distribution (1^{er} décile) ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur **médiane** ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Revenu disponible

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Ces derniers incluent l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée – CSG –, contribution à la réduction de la dette sociale – CRDS – et les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il comprend une partie du solde des transferts inter ménages.

Salaire en équivalent temps plein (EQTP)

Le salaire en équivalent temps plein (EQTP) est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail pendant six mois à 80 % et ayant perçu un total de 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Pour calculer le salaire moyen en EQTP ou sa distribution, tous les postes y compris les postes à temps partiel sont pris en compte au *pro rata* de leur volume de travail effectif (soit $0,5 \times 0,8 = 0,4$ EQTP dans l'exemple précédent).

Seuil de pauvreté

Voir **Pauvreté monétaire**.

Solde migratoire

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Depuis que le recensement est annuel (à partir de 2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le **solde naturel** de l'année déduit de l'état civil : il s'agit alors d'un solde apparent. Les évolutions

de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement.

Solde naturel

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, il s'agit d'accroissement naturel ou d'excédent naturel.

Sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le sous-emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) comprend les personnes en **emploi au sens du BIT** qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- elles travaillent à temps partiel ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel (chômage technique) ou de mauvais temps.

Surpeuplement

Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce par rapport à une norme définie selon la composition familiale du ménage qui l'occupe. L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, une pièce est comptabilisée pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Toutefois, une personne seule dans un studio de 25 m² ou plus est réputée satisfaire à la norme et les logements comportant autant de pièces que la norme sont considérés comme surpeuplés s'il y a moins de 18 m² par personne. Enfin, la cuisine n'est comptée dans le nombre de pièces que si elle mesure plus de 12 m².

Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs au sens du Bureau international du travail (BIT)** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le champ se limite le plus souvent à la population âgée de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population (femmes de 25 à 29 ans, par exemple).

Taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de **chômeurs au sens du BIT** et le nombre d'**actifs au sens du BIT** (personnes en emploi et chômeurs).

Taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)

Le taux d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de personnes ayant un **emploi au sens du BIT** et la population totale correspondante. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais le champ se limite le plus souvent à la population « en âge de travailler » (la convention retenue est le plus souvent celle âgée de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population (femmes âgées de 25 à 29 ans, par exemple).

Taux de pauvreté monétaire

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) étant en situation de **pauvreté monétaire**.

Unité de consommation (UC)

Pour comparer les **niveaux de vie** de ménages de taille ou de composition différente, le revenu est divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Cette échelle d'équivalence (dite de l'OCDE) tient compte des économies d'échelle au sein du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

Unité urbaine

La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. Les unités urbaines sont construites en France métropolitaine et dans les DOM d'après la définition suivante : une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus

de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicommunale.

Si une de ces communes concentre moins de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu mais qu'elle y concentre 2 000 habitants ou plus, alors elle constituera une unité urbaine isolée. L'agglomération de Paris désigne l'agglomération multicommunale contenant Paris. Enfin, une commune « hors unité urbaine » désigne une commune non affectée à une unité urbaine.

Sigles

AAH

Allocation aux adultes handicapés

AAEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AES

Administration économique et sociale

AF

Allocations familiales

AGGIR

Autonomie gérontologie groupes iso-ressources

ALD

Affection de longue durée

ALF

Allocation de logement familiale

ALS

Allocation de logement sociale

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

APL

Aide personnalisée au logement

APU

Administrations publiques (comptabilité nationale)

ARS

Allocation de rentrée scolaire

ASF

Allocation de soutien familial

ASH

Aide sociale à l'hébergement

Aspa

Allocation de solidarité aux personnes âgées
(minimum vieillesse)

ASV

Allocation supplémentaire vieillesse

BEP

Brevet d'études professionnelles

BIT

Bureau international du travail

BMA

Brevet des métiers d'art

Camieg

Caisse d'assurance maladie des industries
électriques et gazières

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle

CCMSA

Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

CDD

Contrat à durée déterminée

CDI

Contrat à durée indéterminée

CF

Complément familial

CMU-C

Couverture maladie universelle complémentaire

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales

Cnam

Caisse nationale de l'assurance maladie

Cnav

Caisse nationale d'assurance vieillesse

Cnis

Conseil national de l'information statistique

CP

Classe préparatoire

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles

CRDS

Contribution pour le remboursement de la dette sociale

CS

Catégorie socioprofessionnelle

CSBM

Consommation de soins et de biens médicaux

CSG

Contribution sociale généralisée

CSS

Classement sans suite

CSS ou C2S

Complémentaire santé solidaire

CVS

Enquête de victimation - Cadre de vie et sécurité

CVS-CJO

Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables

DADS

Déclaration annuelle des données sociales

Dares

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Depp

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

DEPS

Département des études, de la prospective et des statistiques

DGI

Direction générale des impôts (à présent DGFIP)

DGFIP

Direction générale des Finances publiques

DIE

Dépense intérieure d'éducation

DOM

Département d'outre-mer

Drees

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DSN

Déclaration sociale nominative (anciennement DADS)

DUT

Diplôme universitaire de technologie

ENS

École nationale supérieure

EP

Éducation prioritaire

Épic

Enquête Étude des parcours individuels et conjugaux

EQTP

Équivalent temps plein

ERFS

Enquête Revenus fiscaux et sociaux

Eurostat

Office statistique de l'Union européenne

EU-SILC

European Union - Statistics on Income and Living Conditions

EVSI

Espérance de vie sans incapacité

FQP

Enquête Formation et qualification professionnelle

GIR

Groupe iso-ressources

ICF

Indicateur conjoncturel de fécondité

ICILS

International Computer and Information Literacy Study (évaluation internationale en littératie numérique et pensée informatique)

Ined

Institut national d'études démographiques

INJEP

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Insee

Institut national de la statistique et des études économiques

INSPE

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

ISBLSM

Institution sans but lucratif au service des ménages

Itaf

Impôts et taxes affectés

IUFM

Institut universitaire de formation des maîtres

MEDES

Mission enquêtes, données et études statistiques

MENJ

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

MESR

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MSA

Mutualité sociale agricole

OCDE

Organisation de coopération et de développement économiques

ONDRP

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Pacs

Pacte civil de solidarité

Paje

Prestation d'accueil du jeune enfant

PIB

Produit intérieur brut

Pisa

Programme international pour le suivi des acquis des élèves

PPA

Parité de pouvoir d'achat

RDB

Revenu disponible brut

REP

Réseau d'éducation prioritaire

REP+

Réseau d'éducation prioritaire renforcée

RSA

Revenu de solidarité active

RT-PCR

Reverse transcriptase-Polymerase chain reaction
(Transcriptase inverse-Réaction en chaîne
par polymérase)

SDES

Service des données et études statistiques

SESC

Statut économique, social et culturel (Pisa)

SDSE

Sous-direction de la statistique et des études

SHS

Sciences humaines et sociales

SID

Système d'information décisionnel

SIES

Sous-direction des systèmes d'information
et des études statistiques

SRCV

Enquête Statistiques sur les ressources
et conditions de vie

SSMSI

Service statistique ministériel de la sécurité
intérieure

SSP

Service de la statistique et de la prospective

Staps

Sciences et techniques des activités physiques
et sportives

STS

Section de techniciens supérieurs

TIC

Technologies de l'information
et de la communication

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée

UC

Unité de consommation

UE

Union européenne

Dans la même collection

► Parus

- *Sécurité et société*, édition 2021
- *Femmes et hommes, l'égalité en question*, édition 2022
- *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2022

► À paraître

- *Les entreprises en France*, édition 2022
- *Immigrés et descendants d'immigrés en France*, édition 2023

Les Tableaux de l'économie française sont désormais disponibles sous la forme d'un tableau de bord interactif sur insee.fr.



Imprimerie Dupli-Print Mayenne – 733, rue Saint-Léonard – 53100 Mayenne

Dépôt légal : novembre 2022

France, portrait social

Insee Références

Édition 2022

Cet ouvrage dresse un panorama complet des pratiques sportives et culturelles en France. Quelle part de leur budget les ménages consacrent-ils à l'achat de biens et services culturels ? Quelles sont les pratiques en amateur artistiques, scientifiques ou créatives les plus répandues ? Quels sont les sports les plus pratiqués ? Quelles sont les pratiques culturelles associées au sport (émissions télé, radio, jeux vidéo, etc.), pour les sportifs comme les non-sportifs ? « Les pratiques sportives et culturelles sont-elles différentes selon les territoires ? Quel usage les jeunes enfants ont-ils des écrans numériques et comment cette utilisation évolue-t-elle entre 2 et 6 ans ?

Un premier dossier s'appuie ensuite sur une enquête originale menée fin 2021 auprès des sites de distribution d'aide alimentaire, pour en décrire les bénéficiaires, bien souvent les plus pauvres parmi les pauvres.

Un second dossier évalue l'effet des réformes sociales et fiscales intervenues en 2020 et 2021, années marquées par la crise sanitaire.

Enfin, une quarantaine de fiches synthétiques, présentant des données essentielles et des comparaisons européennes, complète ce panorama social.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
insee.fr



ISSN 1639-4968

ISBN 978-2-11-162371-2

REF. FPS22

Novembre 2022 - Prix 19,80 €

